



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>



**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**

crem centre
de recherche
EA 3476 sur les médiations
communication, langue, art, culture

ÉCOLE DOCTORALE FERNAND BRAUDEL

Thèse pour obtenir le grade de
Docteur de l'Université de Lorraine

Présentée et soutenue par
M. Abdelmahmoud RIZGALLA

Le 12/12/2015

**APPROCHE CONTRASTIVE DE LA TRADUCTION ECONOMIQUE
SPECIALISEE : LE CAS DU DICTIONNAIRE DES SCIENCES
ECONOMIQUES**

Thèse dirigée par M. le professeur Driss ABLALI

Membres du jury :

M. Driss ABLALI, Professeur, Université de Lorraine, Directeur de la thèse

Mme. Andrée CHAUVIN-VILENO, Professeur, Université de Franche Comté, Rapporteur

Mme. Salam DIAB DURANTON, MCF, Université de Paris 8, Examinatrice

M. Abdenbi LACHKAR, MCF/HDR, Université de Paris 8, Rapporteur

Introduction générale

Notre sujet de recherche s'inscrit dans le cadre d'une discipline qui se donne la traduction pour objet d'étude. Historiquement, la discipline en question a apparue dans la seconde moitié du XX^e siècle, mais elle a acquis un ensemble d'appellations éphémères, comme la science de la traduction, la translatoologie, etc. avant de devenir la « traductologie » en français et « translation studies » en anglais.

La question qui se pose continuellement à la fois aux linguistes et aux traducteurs est celle qui concerne la précision d'une réponse définitive et globale aux problèmes de la traduction. Par ailleurs, il existe plusieurs définitions du terme « traduction », et cela confirme la polémique qui accompagne tout effort déployé pour en tracer les parcours. Par la suite, un ensemble de questions se posent sur les problèmes de la traduction auxquelles il n'y a pas de réponse : est-ce important d'établir une théorie de la traduction ? Si oui, laquelle ? Et dès que celle-ci s'est établie, on se demande si son enseignement est nécessaire. De même, un traducteur peut se demander s'il est capable de traduire tout texte, c'est-à-dire y a-t-il une traduction technique ou de spécialité et une autre qui soit littéraire, générale ou autre ?

Il est à signaler que la pratique de la traduction nous incite à faire deux distinctions. D'abord, on constate l'existence d'une traduction écrite qui dépend, avant tout, de la langue écrite à tous ses niveaux. Ensuite, on s'aperçoit qu'il existe une traduction orale appelée interprétation.

Notre recherche est intitulée : Approche contrastive de la traduction économique spécialisée : le cas du Dictionnaire des Sciences Economiques. Or, notre démarche porte sur la pratique de la traduction et plusieurs questions quant à la caractérisation du vocabulaire économique : Les expressions économiques répondent-elles aux critères classiques d'un terme ? Quelles sont leurs propriétés discursives ? Le discours économique relève-t-il plus de la langue de spécialité ou de la

langue générale ? D'après notre étude, il faut dire que la réponse se situe dans un continuum entre langue de spécialité et langue générale, selon la nature des textes et leur fonction.

Le choix du sujet de notre recherche est l'aboutissement d'un long parcours non seulement d'étudiant de FLE, d'enseignant de FLE et de traduction, mais également de traducteur/interprète « au Soudan » et de traducteur interprète assermenté « auprès de la Cour d'Appel de Besançon ».

Par conséquent, il semble judicieux de dire que nous visons à couronner nos efforts académiques par le biais d'une étude intégrant à la fois le théorique et le pratique. C'est dans cette perspective que la problématique de notre recherche consiste en des éléments, entre autres, historiques, linguistiques, didactiques et sociaux qui, ensemble, contribuent effectivement à la formation des apprenants de langues étrangères, des enseignants de langues étrangères et par la suite des traducteurs/interprètes dans notre pays, le Soudan.

En effet, le Soudan est un pays arabo-africain qui se caractérise par une diversité ethnique et linguistique, mais qui adopte l'arabe comme la langue officielle. Il faut par ailleurs préciser que l'échelle académique au Soudan a connu plusieurs modifications introduites par les différents régimes politiques qui se sont succédé au pays. Ces divers changements ont considérablement influencé plusieurs aspects du système éducatif, y compris l'apprentissage/enseignement des langues étrangères, notamment l'anglais « première langue étrangère » et le français « deuxième langue étrangère ».

Dans cet esprit d'instabilité du système éducatif, les autorités actuelles ont adopté, depuis déjà plus d'une vingtaine d'années, l'arabisation des cursus universitaires, disposés auparavant en anglais. Cette démarche, justifiée par un désir de porter des changements au niveau de planification linguistique, en vue de s'adapter aux nouvelles orientations

du pays, ont remué en effet le statut des langues étrangères devenant davantage chaotique.

Parallèlement, des difficultés linguistiques, paralinguistiques, textuelles, contextuelles, intellectuelles inter- et intra-culturelles, etc., ont surgis. Par conséquent, il fallait, comme il le faut encore, multiplier les efforts, que ce soit de la part des linguistes soudanais, enseignants et apprenant des langues et des traducteurs/interprètes, en vue de forger des solutions susceptibles de surmonter les dites difficultés et par la suite s'adapter aux nouveaux tournants de la situation linguistique au Soudan.

Pour traduire, il faut d'abord comprendre, il s'agit en effet d'une compréhension réciproque portant sur les deux langues de départ et d'arrivée. Or, la compréhension dans un domaine quelconque s'appuie largement sur des bases référentielles rigoureuses, comme il faudrait mettre en relation la production du traducteur et son savoir faire ainsi que sa connaissance encyclopédique.

Pour devenir un bon traducteur (surtout dans un domaine spécialisé), il faut non seulement des connaissances linguistiques prépondérantes, mais aussi des connaissances culturelles et encyclopédiques en plus des compétences communicatives, sinon le taux de maladresses et fautes de traduction seraient irrécouvrable. Néanmoins, une question se pose incessamment : la traduction, est-elle une science ou un don naturel ? En effet, nous ne sommes pas dans la mesure de répondre à cette question dans notre recherche, mais nous réitérons le fait que la pratique et le choix des équivalents appropriés jouent un rôle primordial au sein de l'opération traduisante.

C'est à la lumière de notre problématique et les questions qui s'en dégagent que nous formulerons trois hypothèses. Dans la première hypothèse, nous supposerons qu'en situation dite de traduction, le traducteur devrait disposer de connaissances/compétences linguistiques rigoureuses en LD ainsi qu'en LA, quelque soient les langues utilisées, en

vue de bien gérer les contraintes linguistiques et situationnelles lors de la production d'un texte cible.

Etant chargé de l'enseignement des cours de traduction à la Faculté des Langues de l'Université du Soudan de Sciences et de Technologie à Khartoum, nous soulignons le fait que la qualité des textes traduits par les étudiants de la quatrième année varie en fonction du niveau des langues de traduction chez ceux-ci (compréhension, orthographe, équivalence, etc.). Nos remarques ne se cantonnent pas uniquement à ceci, mais nous révélons également que les étudiants ayant des difficultés en leur langue maternelle, à savoir l'arabe, font face, *à priori*, à des achoppements apparents en traduction. Il est communément admis que dans une telle situation, la pratique de la traduction exige un bon niveau en langue française mais un niveau identique, ou mieux, en langue arabe. Cela se justifie par le fait que celle-ci se considère comme une référence de base sur laquelle se fonde l'acquisition d'une deuxième langue étrangère telle que la langue française. Autrement dit, les étudiants concernés ont appris la langue arabe à l'école de base et au lycée avant d'entamer leurs études universitaires, étant donné que le collège a été supprimé du système académique au Soudan.

Notre deuxième hypothèse s'articule sur l'aspect qu'en traduction la théorie diffère de la pratique. Or, l'écart serait immense entre les deux codes, mais les théories restent un point de référence inévitable, puisque la traduction est souvent conçue comme un transfert *à priori* normatif d'une langue à l'autre, d'un code à un autre, d'un découpage linguistique à un autre.

Il s'agit donc d'une double opération intralinguistique et inter-linguistique. Un bon enseignant/théoricien de langue étrangère n'est pas obligatoirement un bon traducteur, il est cependant au service de celui-ci ; il lui fournit les outils linguistiques et éventuellement paralinguistiques nécessaires pour son travail. Nous supposons que l'écart mentionné

supra deviendrait plus vaste en situation d'interprétation (simultanée, consécutive, à vue).

Dans notre troisième hypothèse, nous estimerons que la spécialisation en traduction est une nécessité primordiale qui exige même une formation spécifique et un enseignement théorique et pratique de terminologie. Il est communément admis que la traduction spécialisée dans un domaine scientifique quelconque n'implique pas la spécialisation dans le domaine scientifique lui-même. En effet, la traduction spécialisée permet de savoir, de comprendre autrement, de rédiger et, ainsi, de s'appropriier les informations et les données scientifiques et techniques dans les divers domaines.

Le code linguistique, où la langue va de paire avec la spécialité, et le rôle du traducteur spécialisé ne se limite pas à la terminologie et au vocabulaire, mais il lui faudrait en revanche de d'acquérir suffisamment les compétences linguistiques qui s'ajoutent à la connaissance terminologique et lexicographique de spécialité

Suite aux précisions que nous venons de faire *supra*, il faut dire que le corpus sur lequel est basée notre étude est la nomenclature du *Dictionnaire des Sciences Economiques*. Il est constitué de 1800 définitions pour éclairer les principaux concepts, mécanismes et institutions économiques, et de 22 articles thématiques sur les grands domaines des sciences économiques, qui exposent la pluralité des théories pour susciter une véritable réflexion critique.

Cette recherche comprendra quatre chapitres. Le premier chapitre portera sur la délimitation de notre cadre théorique : définition de la traduction, problématique de la recherche, hypothèses de la recherche, méthodologie, la présentation du corpus de travail et les méthodes d'analyse. Dans le deuxième chapitre, nous traduirons et analyserons le terme polysémique « *économie* » et ses branches d'une façon globale et compréhensive. Il nous semble justifiée de souligner que la science de l'économie s'inscrit dans le cadre d'autres sciences humaines et sociales, où l'économie représente un

dénominateur commun et un outil de mesure de contrôle et d'évaluation (économie de l'environnement, 'économie de marché, économie de l'offre économie du bien-être, etc.).

Dans le troisième chapitre, comme pour le deuxième chapitre, nous traduirons et analyserons la définition des termes économiques clés (action, banque, comptabilité, monnaie, etc.). Notre quatrième chapitre sera consacré à la textualité de la traduction économique spécialisée entre le français et l'arabe. Pour des fins d'analyses, nous distribuerons deux textes économiques, à traduire du français en arabe et vice versa, à des enseignants soudanais de FLE, qui travaillent dans les universités différentes soudanaises. Par la suite, nous analyserons les traductions produites d'une manière détaillée, dans le but d'en relever les convergences et les divergences, les maladresses et les dysfonctionnements, en ce qui concerne la grammaire, le style, le contexte d'équivalence, la syntaxe, la morphologie, la terminologie et le transfert du sens de départ, dans le cadre des deux langues en question.

Nous aborderons deux opérations traduisantes du français vers l'arabe et réciproquement. Notre démarche ne se limite pas à ceci, mais nous consacrerons une part pour la traduction automatique. Celle-ci nous permettra de déceler la réalité si la machine pourrait remplacer l'homme lors de la pratique de la traduction ou non et d'en problématiser les divers aspects et tournures.

Chapitre Premier

Méthodologie générale et cadre théorique

1.0. Introduction

Le présent chapitre comporte deux parties essentielles. La première partie sera consacrée au cadre théorique et conceptuel tandis que la deuxième partie portera sur la méthodologie générale de notre recherche. Ces deux axes régissent en effet toute la partie pratique de notre travail en ce qui concerne l'analyse des données de notre corpus, comme ils régissent les visées de cette analyse ainsi que la formulation des propositions que nous serons amené à établir à la lumière des résultats obtenus.

Dans la première partie, nous essayerons en premier lieu de fournir et de discuter certaines définitions de la traduction en tant que discipline linguistique. Ensuite, nous aborderons quelques catégories de traduction qui nous semblent incontournables quant à la pratique de l'opération traduisante.

Etant donné que notre sujet de recherche porte sur la traduction spécialisée économique français/l'arabe et réciproquement, nous nous devons ainsi de consacrer une place importante à la terminologie, laquelle est considérée comme l'épine dorsal de notre thèse.

Vu le contexte sur lequel nous avons inscrit notre recherche, nous serons amené à nous intéresser à la situation de la langue arabe vis-à-vis des autres langues parlées au Soudan. Ainsi, nous aborderons l'arabe dans plusieurs perspectives, (caractéristiques, arabisation, enseignement, etc.).

Du fait que notre travail de recherche implique également un intérêt didactique, nous évoquerons certains aspects concernant l'enseignement

de la traduction à l'Université du Soudan de Sciences et de Technologie (USST). Cette démarche a pour but de déceler un ensemble de difficultés que rencontre l'apprenant soudanais de langue française et de souligner quelques aspects de l'influence de la langue maternelle (l'arabe) sur la langue étrangère en voie d'apprentissage, à savoir le français.

En ce qui concerne la deuxième partie de ce chapitre, nous y présenterons la problématique générale de notre thèse et les hypothèses qui soutendront notre recherche. Ces deux points reposent sur notre expérience de traducteur et sur la situation des langues étrangères au Soudan et son influence sur la qualité du travail du traducteur soudanais.

Nous exposerons également les données de notre corpus de travail, corpus dont les éléments de base font référence au *Dictionnaire des Sciences Economiques*. Ensuite, nous consacrerons une place à la présentation et à la description des méthodes d'analyse sur lesquelles nous dépendrons le traitement de notre corpus.

Cette partie supposée être théorique sera en effet accompagnée de quelques exemples pratiques comparatifs de traduction, dans le but d'illustrer les points théoriques présentés concernant notamment le fonctionnement de la langue arabe comparée à la langue française et à la langue anglaise lors d'une opération traduisante.

1.1. La traduction : essai de définition

1.1.1. Présentation

Pour définir le terme de traduction, nous nous trouvons face à des définitions diverses accompagnées d'une polémique permanente entre les

théoriciens et les traducteurs dont les bases théoriques et conceptuelles sont aussi diverses que distinctes. Toutefois, nous pouvons noter que la traduction consiste à produire dans la langue d'arrivée (LA) l'équivalent naturel le plus proche du message de la langue de départ (LD), d'abord quant à la signification, puis quant au style. Ainsi, la traduction est censée remplacer le texte source par le (même) texte en langue cible. Il s'agit d'une opération de transcodage qui porte sur l'équivalence du sens, le traducteur doit donc connaître les constructions syntaxiques, les habitudes des gens, les liens causaux de leur intercompréhension, etc.

Certains théoriciens considèrent la traduction comme un don naturel, tandis que d'autres la considèrent comme une science. A cet égard, nous l'avouons, nous ne sommes pas concernés par les enjeux de ce débat. Nous voudrions simplement ajouter que la traduction est pratiquée depuis des siècles. A vrai dire, les œuvres théoriques abondantes sur la traduction ont enrichi ce domaine, mais ceci ne pourrait pas nous faire nier la réalité de l'existence d'un vaste écart entre la théorie et la pratique. A cet égard, nous posons la question suivante :

Est-ce qu'un théoricien en traduction devrait forcément être un traducteur/interprète compétent ? Des éléments de réponse à cette question permettent de souligner le fait qu'aux côtés des connaissances théoriques sur la traduction, il faut disposer d'autres connaissances (culturelles, pragmatiques, sociales, etc.), sur le domaine de référence comme il faut une expérience pratique qui permettrait en effet d'atteindre un niveau important en traduction. C'est aussi grâce à une telle expérience qu'on arrive en fin de compte à exprimer convenablement en langue d'arrivée un contenu sémantique en langue de départ.

1.1.2. Les catégories de traduction

Puisqu'il existe deux formes de langue, une langue orale et une autre écrite, il nous faudrait distinguer deux types principaux de traduction, la traduction à proprement dite (la traduction écrite) et la traduction orale appelée (interprétation). Chacun des deux types comprend des sous-types qui varient selon la situation et le besoin de la traduction.

D'après M. Ballard « *l'opposition entre l'utilisation orale de la langue et son utilisation écrite correspond à celle entre les fonctions d'interprète et de traducteur. La forme première du langage est orale, et l'interprétation est la fonction médiatrice la plus ancienne qu'ait accomplie pour le compte de deux groupes celui qui connaît deux langues. Il a fallu attendre la naissance de l'écriture pour qu'apparaisse le traducteur. En outre, l'interprétation se distingue de la traduction par la rapidité du débit auquel elle est soumise* » (1987 :9-10).

Or, l'interprétation en tant que situation discursive permet aux interlocuteurs de se comprendre et donc de communiquer. Mais la production de discours par l'interprète est indissociablement rattachée au style de parole de l'orateur et à son mode de débit. En effet, les orateurs ne sont pas pareils par rapport aux interprètes qu'ils soient simultanés ou consécutifs. Par exemple, les interprètes au Soudan évitent le travail avec l'ancien Vice-président soudanais (Ali OSMAN TAHA) ou avec un certain nombre de Ministres, parce que ceux-ci récitent continuellement des versets coraniques, domaine où la traduction n'est pas toujours évidente.

1.1.2.1 Interprétation simultanée

L'interprétation simultanée, comme l'indique son nom, dépend de la simultanéité de production d'un discours oral, c'est-à-dire que l'interprète

traduit/interprète un énoncé dans la langue d'arrivée en même temps qu'il l'entend dans la langue de départ. Cette catégorie de traduction est fréquente et exercée en particulier lors des grandes assemblées internationales, ainsi que dans les congrès scientifiques et techniques.

Dans cet égard, M. Lederer précise que « *la traduction simultanée porte la marque de ses spécialités, elle n'en produit pas moins les mécanismes normaux du langage. Elle est effectuée par un individu qui serait dans des circonstances normales d'échanges verbaux* » (1981 : 13).

Du point de vue pratique, la traduction simultanée s'effectue dans des cabines reliées aux orateurs par des micros et des écouteurs, en même temps que le discours original, avec un léger décalage, qui permet à l'interprète de comprendre le raisonnement développé par l'orateur et de l'analyser avant de le réexprimer dans la langue cible.

Nous pensons que la personnalité de l'orateur joue un rôle essentiel, son mode de parler, son débit, son choix de termes et de mots voire sa vision du monde et sa culture. Par exemple, au Soudan les interprètes préfèrent ne pas interpréter le discours d'un certain nombre d'orateurs qui citent incessamment des versets coraniques, comme nous l'avons noté plus haut.

Ainsi, la compréhension du discours original est censée être primordiale dans l'interprétation simultanée. Dans ce sens, M. Lederer a écrit : « *on ne dira jamais assez que pour l'interprète de simultanée l'alternative est entre comprendre et être incohérent. Si élémentaire que puissent être les compléments cognitifs qui s'associent aux paroles qu'il entend, si réduite que soit l'épaisseur de sa compréhension, elle permet à l'interprète de dire des choses sensées* » (Ibid. :52).

Quand l'interprète simultané maîtrise le sens, quand il considère qu'il est sur la même longueur d'ondes que l'orateur, il s'exprime de façon claire et fluide, mais il lui arrive parfois de devoir résumer, d'omettre des incidents. Par contre, quand sa réflexion embraye mal, il s'exprime de façon confuse.

Il en va différemment pour l'interprétation consécutive que nous évoquons ci-dessous.

1.1.2.2. Interprétation consécutive

L'interprète écoute attentivement l'orateur qui s'exprime en langue de départ. Une fois celui-ci marque une pause, l'interprète, ayant en mémoire ce qui vient d'être dit, prend le relai pour l'exprimer en langue cible. Pour s'aider à se rappeler de l'articulation du raisonnement de l'orateur, l'interprète prend parfois des notes afin de pouvoir restituer le sens véhiculé par les mots de l'orateur sans trop de ratés.

En effet, la mémoire de n'importe quel individu ne saurait enregistrer la totalité des détails qu'elle reçoit, la mémoire humaine reste très limitée à cet égard, sauf chez certaines personnes dites « extraordinaires ». Ainsi, l'interprète consécutif prend des notes qui reprennent uniquement ce qu'il considère comme représentatif de son « enregistrement mental ». Or, la prise de note pourrait représenter une référence erronée, qui pourrait émaner à cause du temps très réduit entre le temps de la prise de parole par l'orateur et la mise en place de la traduction par l'interprète. C'est dans ce sens que J.-F. Rozan souligne que « *le plus souvent, les (grands) diront que, l'interprétation consécutive ne s'apprend pas et que la prise de notes est fonction de la personnalité de l'interprète, et bien, par expérience je ne suis pas d'accord* » (1979 :91).

D'ailleurs, à la différence de son homologue simultané, l'interprète consécutif se trouve la plupart du temps dans des situations psychologiques différentes. Autrement dit, il exerce son métier devant un public dont l'orateur. Ainsi, la confusion influence plus ou moins sa performance, car il est souvent dans la crainte de commettre des fautes, tandis que l'interprète simultané travaille dans des conditions favorables,

à l'intérieur d'une cabine (huis clos), à l'écart des regards du public et de son influence. D'après T. Christopher : « *l'interprétation consécutive professionnelle est un exercice complexe, difficile, qui de toute évidence demande un sérieux entraînement, voire une formation spéciale (1981 :99).* Le type de complexité est différent dans ce qui est appelé la traduction à vue que nous abordons dans la partie suivante.

1.1.2.3. Traduction à vue

Dans ce type de traduction, le traducteur emploie les deux modes d'expression : oral et écrit. C'est dire que le traducteur ou l'interprète suit, des yeux, un texte écrit dans une langue de départ, et il le reproduit oralement et simultanément dans une langue d'arrivée.

La traduction à vue est surtout pratiquée dans les conférences et les congrès scientifiques et techniques. Bien qu'on y trouve une forme écrite, cette catégorie est plus proche de l'interprétation, mais elle encore plus proche de l'interprétation simultanée. D'après K.D Le Feal « *elle participe souvent de la simultanée, alors que du point de vue méthodologique, elle s'apparente à la consécutive* » (1981 :95).

Ainsi, la traduction à vue, quand on l'examine attentivement, se révèle doublement hybride :

du point de vue de sa pratique, elle participe souvent de la simultanée (car elle est particulièrement fréquente lors des congrès scientifiques ou techniques qui exigent la simultanée, alors que du point de vue méthodologique, elle s'apparente à la consécutive ;

Si la forme du message original la rapproche de la traduction écrite, son oralité la soumet à la même loi que celle qui régit l'interprétation, à savoir

l'instantanéité de la compréhension et de la reformulation des contenus cognitifs.

Or, si l'élaboration du sens à partir de la perception visuelle des phrases ne pose pas de problèmes particuliers, il n'en est pas de même pour la réexpression de ce sens. En effet, l'influence de la langue source et les interférences linguistiques auxquelles elle donne lieu sont encore plus marquées qu'en interprétation simultanée. Cela tient au fait que l'interprète a le pouvoir d'arrêter son regard sur telle ou telle partie du texte, c'est-à-dire d'influer, comme il le désire, sur sa perception visuelle, (alors qu'il n'a pas les moyens d'agir sur la durée de sa perception auditive), ce qui l'entraîne à ne pas savoir oublier la forme originale.

Pour effectuer une traduction à vue entre l'arabe comme LD et le français ou l'anglais comme LA, nous aurions des problèmes car l'alphabet et la structure de surface de ces langues sont différents. Du coup, la longueur du texte n'est pas toujours la même.

1.1.2.4. Traduction spécialisée

Le monde a témoigné d'une évolution massive au niveau des échanges technologiques que personne ne peut nier. En effet, toute modernité exige des efforts-clés pour répondre à certains besoins.

Evidemment, de nos jours, on ne parle plus de traducteur généraliste, mais plutôt de traducteur technique et spécialisé en un certain domaine de connaissance humaine (économie, médecine, science nucléaire, etc.), d'où la création d'un lexique ou jargon précis.

Dans ce sens C. Durieux écrit ceci : « *la traduction de textes techniques ou scientifiques, outre le déroulement de ce processus commun, implique un plus, notamment une recherche documentaire approfondie, une recherche terminologique ponctuelle, une mobilisation de connaissance*

encyclopédiques et un effort d'intégration constante au bagage cognitif des connaissances acquises au fur et à mesure de l'exécution de la traduction » (1988 :28).

Il est à noter que l'adjectif (spécialisée) incarne des concepts relatifs à la spécialisation. Il s'agit d'une formation spéciale et orientée permettant au traducteur de gérer sa carrière, c'est pour cela que des banques de terminologie ont été établies partout au monde afin de fournir aux traducteurs spécialisés le sens exact des termes qu'ils emploient dans leur traduction. A vrai dire, nous postulons que le traducteur généraliste ou littéraire ne serait pas capable de traduire tout texte, car même le traducteur spécialisé aura du mal à traduire des énoncés dans un autre domaine de spécialisation que le sien.

A cet égard, J.-R. Ladmiral a écrit «*on distingue traditionnellement traduction littéraire et traduction technique. Cela correspond à une différence entre les types de textes à traduire mais aussi à des clivages d'ordre économique : les (littéraires) traduisent des livres et sont rétribués, assez modestement, selon le régime des droits d'auteur (avec en principe un à - valeur forfaitaire) ; les (techniques) reçoivent le plus souvent des honoraires, lesquels sont notablement plus substantiels » (1979 :14).*

Conformément à notre vision du monde de la traduction, la technicité va de paire avec la spécialisation, donc, nous sommes convaincus que la variété de nominations quelconques ne déformerait aucune idée essentielle de la non généralité.

A. Berman met en place des règles méthodiques pour traduire un texte technique ou spécialisé, des règles qu'il conçoit comme un ensemble délimité d'informations délimitées relatives à un domaine lui-même délimité appartenant à cet ensemble qu'on appelle maintenant les (techno sciences).

Ainsi, le transfert linguistique de cet ensemble obéit à un ensemble de règles stratégiques bien déterminées :

- les informations doivent être transmises de manière claire, fiable, et efficace ;
- le texte d'origine étant destiné à un public X déterminé, son transfert linguistique doit l'adapter à un nouveau public X, lui-même déterminé.

A cet égard A. Berman avance que « *le texte d'origine ayant une structure discursive déterminée, jusqu'à un certain point, par la (grammaire culturelle) « Gouadec » de son lieu de production, sa traduction est tenue de remanier, jusqu'à un certain point, cette structure discursive, de manière à l'adapter à la (grammaire culturelle) de son lieu de destination, afin qu'il soit stricto sensu recevable* » (1991 :11).

Nous avons vu que, dans les types de traduction précédemment évoqués, l'élément humain se charge de tout le processus de la traduction. Il y en a des traductions où le traducteur a recours à la machine telle que la traduction assistée par ordinateur dont nous parlerons dans la partie qui suit.

1.1.2.5. Traduction assistée par l'ordinateur (TAO)

Cette catégorie de traduction nous intéresse du fait que nous avons assuré des cours de traduction aux étudiants de la quatrième année (spécialité langue française) à la Faculté des Langues de l'Université du Soudan de Sciences et de Technologies (USST), et aux étudiants (niveau avancé) au Centre Culturel Français de Khartoum. En fait, à travers ces enseignements, nous avons remarqué qu'un certain nombre d'étudiants, notamment ceux qui travaillent pour des organisations internationales et pour des grandes entreprises, recourent à des mémoires de traduction, des logiciels, qui permettent de stocker des passages de textes déjà traduits plus ou moins longs (syntagmes, phrases, paragraphes). Ces

traductions sont automatiquement proposées par le logiciel à chaque fois que l'on commence à traduire un texte similaire.

En effet, ces logiciels fonctionnent selon deux principes, d'une part le constat que les versions successives des textes techniques (documentation, manuel, guide d'utilisation, etc.) reprennent de nombreux passages identiques ou linguistiquement proches. Le second principe concerne la possibilité pour les logiciels de calculer un indice de similarité entre un passage déjà traduit et le passage en cours de traduction.

Il s'agit donc d'une traduction humaine assistée par ordinateur qui a en effet ses propres caractéristiques comparée aux autres types de traduction. Comme l'indique le nom, le processus de traduction est entièrement piloté par le traducteur humain qui est assisté par les logiciels. Ceux-ci automatisent l'intégralité du processus de traduction de telle sorte qu'aucune intervention humaine n'est requise. Le logiciel agit comme un espace dans lequel le texte source est entré et duquel sort le texte cible. Effectivement, l'automatisation complète du processus permet de gagner incontestablement en rapidité par rapport à la traduction humaine, et permet également d'économiser les coûts de traduction. Néanmoins, ce gain économique s'effectue au détriment de la qualité de traduction.

Dans ce sens, Gallais-Hamono écrit : *« le lecteur pourra noter que je n'emploie pas le syntagme (traduction automatique) mais (traduction assistée). L'on est en fait en train de renoncer à l'objectif d'une traduction automatique du sens où l'ordinateur serait en mesure de traduire, seul, un texte donné » (1984 :13).*

Ainsi, la traduction automatique reste très limitée. Elle aura du mal, par exemple, à classer et à traduire les mots composés, comme elle n'arrive pas à reconnaître le sens des mots ayant plusieurs sens. En bref, La traduction automatique ne peut être que le mot à mot.

La traduction est en effet un processus cognitif extrêmement complexe au cours duquel les différents niveaux linguistiques interviennent (morphologie, syntaxe, sémantique et même pragmatique) pour identifier et tenter de résoudre les ambiguïtés liées au contexte de l'énonciation.

Dans le point suivant nous allons aborder le problème de la terminologie qui est aujourd'hui au centre de multiples préoccupations à travers les nombreuses interrogations qu'elle soulève, notamment de la part des linguistes.

1.2. La terminologie

La terminologie est l'ensemble des activités de collecte, traitement, organisation, gestion, diffusion et exploitations des terminologies et des collections terminologiques vues comme des ensembles construits de données et d'informations. Les informations sont terminologiques lorsqu'elles se rapportent aux représentations et à leurs valeurs, ou terminologiques lorsqu'elles se rapportent au traitement particulier appliqué aux termes considérés.

En effet, la pratique de la terminologie n'est cependant pas un fait nouveau. La terminologie a depuis longtemps sa part dans la construction des sciences et techniques. La fin du XVII^e siècle et du XVIII^e siècle constitue une sorte d'âge d'or de la terminologie. Il s'agit, dans l'amoncellement des choses de la nature, d'identifier les objets, d'en relever les propriétés, et d'effectuer leur mise en ordre : identifier, caractériser et classer. Les révolutions industrielles du XIX^e siècle conduisent à leur tour à la normalisation des produits aux fins de nationalisation de la production et des échanges.

La terminologie, toujours vue comme une discipline, propose des modèles, des règles, des standards, des normes et des règles de procédure constituant autant de guides prescriptifs de l'activité terminologique. Pourtant, il existe un débat persistant : la terminologie fait-elle partie de la linguistique ou est-elle une discipline à part ? En effet, il est sûr que la terminologie traite des unités linguistiques, elle s'attache précisément à décrire les unités spécialisées en langue, ces unités étant, plus ou moins, extensives et substitutives.

Par ailleurs, les unités terminologiques apparaissent et circulent dans des environnements et des situations de discours particuliers (spécifications techniques, modèles d'emploi, consignes de mise en marché, etc.) Il s'agit donc d'environnements et situations de discours déterminant des variations terminologiques.

Du point de vue traductologique, la terminologie répond à un besoin confirmé des traducteurs, mais aussi, dans d'autres perspectives, à un besoin confirmé d'autres opérateurs comme les rédacteurs, les formateurs, les spécialistes de diverses disciplines, les concepteurs de produits et d'autres. Pour ce qui est des traducteurs, il s'agit de leur fournir une matière première décisive et cruciale et, de plus en plus, de matériau primaire validé.

Il est à signaler que la place de la terminologie dans les systèmes de traductions est centrale. En effet, l'utilisation de dictionnaires, glossaires et terminologies spécialisées pour aider le traducteur dans sa tâche lui permet non seulement d'améliorer sa productivité, mais également de contrôler la qualité de la traduction, principalement dans les domaines de haute technicité. C'est donc tout naturellement que les premières terminologies informatisées sont apparues sous forme de banques de données, d'abord accessibles en ligne puis disponibles sur cédérom avant de constituer l'élément majeur des logiciels de traduction.

Cela nous amènera à présenter dans le point suivant les efforts des linguistes arabes vis-à-vis de l'unification et l'amélioration de la terminologie arabe à travers plusieurs institutions préoccupées de l'évolution de la langue arabe au niveau régional et international, dont le Bureau de Coopération pour l'Arabisation (BCA) à Rabat au Maroc. Nous allons également parler de l'arabisation en tant que discipline propre à la langue arabe, en présentant quelques caractéristiques de la langue arabe et son enseignement.

1.3. La langue arabe, une vision générale

Comme nous l'avons déjà signalé, l'intérêt que nous portons pour la langue arabe se justifie par le fait qu'elle est d'abord l'une des deux langues concernées par l'opération traduisante et ensuite constitue un élément incontournable quant au contexte dans lequel s'inscrit notre étude.

1.3.1. La langue arabe au Monde Arabe

D'abord, l'arabe est la langue maternelle au Monde Arabe ainsi que la langue du Saint Coran, en outre, c'est la langue officielle et administrative. Néanmoins, chaque pays arabe dispose d'un dialecte local pour la communication quotidienne entre les individus. Malgré cette variation, l'arabe standard reste interchangeable au niveau de l'oral et de l'écrit, mais par contre il ya des différences terminologiques d'un pays à l'autre, c'est-à-dire, un même terme scientifique dans une langue étrangère quelconque pourrait équivaloir à plusieurs termes arabes. Ceci était au centre de la fondation de quelques institutions linguistiques chargées de l'évolution et de la planification linguistique de la langue arabe d'une part, et de

l'unification et la standardisation de la terminologie arabe de l'autre, comme :

Académie de la Langue Arabe à Damas (la plus ancienne).

Conseil supérieur de la Langue Arabe à Alger.

Académie Scientifique Iraquien à Bagdad.

Académie Scientifique Libanaise à Beyrouth.

Académie Jordanienne de la Langue Arabe à Amman.

Académie de la Langue Arabe à Haifa.

Académie de la Langue Arabe au Caire

Académie Soudanaise de la Langue Arabe à Khartoum

Académie Libyenne de la Langue Arabe à Tripoli.

Académie du Royaume Marocaine (Bureau de Coopération pour la Langue Arabe) (BCA) à Rabat.

Institution de la Maison de la Sagesse à Tunis.

1.3.2. Les activités lexicographiques et terminologiques du BCA en 2009

Dans le cadre des efforts effectués par le Bureau de Coopération pour la Langue Arabe (BCA) à l'aide des moyens scientifiques disponibles, les responsables visent à enrichir la langue arabe par un ensemble de termes scientifiques et civilisationnels modernes et contemporains. Cette démarche est censée aboutir à l'unification et à la standardisation des termes au Monde Arabe. Pour ce faire, le BCA a recueilli les recherches élaborées par les académies linguistiques, les traducteurs experts et les savants en vue de les aborder lors des conférences d'arabisation. L'objectif serait d'éditer des dictionnaires standardisés rédigés en trois langues (l'arabe, le français et l'anglais), et qui contiennent des explications et des définitions compréhensives.

Il est à noter que l'année 2009 est l'année qui a connu le plus grand nombre de recherches lexicographiques et terminologiques dans le monde arabe :

- L'accord commun au sujet des recommandations et des propositions formulées lors de l'Onzième Conférence d'Arabisation à propos des dictionnaires standardisés suivants :

Le dictionnaire standardisé des termes de l'industrie textile.

Le dictionnaire standardisé des termes des habits.

Le dictionnaire standardisé des termes médicaux (anatomie)

Le dictionnaire standardisé des termes de l'informatique.

Le dictionnaire standardisé des termes civilisationnels.

Le dictionnaire standardisé de la communication linguistique.

Le dictionnaire standardisé du génie civil.

Le dictionnaire standardisé du transport.

Les dictionnaires mentionnés ci-dessus seront imprimés dans des maisons d'éditions spécialisées.

- L'achèvement de la vérification et de l'évaluation d'un ensemble de nouveaux projets lexicographiques désignés et révisés par des équipes scientifiques spécialisées, tels que :

Le Dictionnaire des Termes de l'Evaluation Pédagogique : composé par une équipe scientifique, sous la direction de la Faculté de pédagogie à Rabat, et révisé par une autre équipe scientifique de l'Académie Jordanienne de la Langue Arabe.

Le Dictionnaire des Termes des Traits des Lettres Modernes : élaboré par une équipe spécialisée sous la direction de la Faculté des Lettres et des

Sciences Humaines à Rabat, et révisé par un autre groupe spécialisé de l'Université de Mossoul en Iraq.

- Des propositions de projets pour l'élaboration de nouveaux dictionnaires au cours de l'année 2009 comme :

Projet du Dictionnaire des Termes de l'Enseignement des Personnes à des Besoins Urgents : projet préparé par une équipe spécialisée sous la direction de la Faculté de Pédagogie à Rabat.

Projet du Dictionnaire des Termes des Méthodes d'Enseignement : projet préparé par une équipe spécialisée du Maghreb et de l'Orient arabes, sous la direction de l'Université de Mohamed V à Rabat.

Projet du Dictionnaire des Termes de l'Education des Adultes et l'Alphabétisation : projet préparé par une équipe spécialisée, sous la direction de la Chaire UNESCO en Education des Adultes et l'Alphabétisation au Maroc.

Suite au survol rapide des efforts déployés en faveur de la langue arabe, nous donnerons également un aperçu bref sur les caractéristiques de cette langue dans ce qui suit.

1.3.3. Quelques caractéristiques de la langue arabe

L'arabe est l'une des langues sémitiques qui regroupe un grand nombre de parlants (plus de 422 millions personnes). Elle est parlée dans la zone du Monde Arabe et dans quelques pays non arabophones comme la Turquie, le Tchad, le Mali, l'Ethiopie et l'Érythrée. En outre, c'est une langue extrêmement importante pour tous les musulmans partout dans le monde, du fait qu'elle est la langue du Saint Coran, de la prière et de la pratique des autres cultes islamiques. Par ailleurs, la pratique de la

religion chrétienne s'effectue en arabe dans un grand nombre d'églises au Monde Arabe.

Il est à noter aussi qu'il y a des œuvres intellectuels et religieux juifs rédigés en arabe au moyen Age. La diffusion de l'Islam était accompagnée de la diffusion de la langue arabe dans les pays et les terrains conquis par les musulmans, où elle est devenue la langue de la politique, de la science et des lettres pendant des siècles. De nos jours, la langue arabe occupe la quatrième place parmi les langues officielles utilisées par l'ONU.

Au niveau épistémologique, la langue arabe a influencé les autres langues du Monde Islamique, telles que les langues turque, kurde, persane, espagnole, portugaise, etc.

Langue arabe s'écrit de la droite vers la gauche. Elle regroupe 28 lettres alphabétiques, mais quelques linguistes pensent qu'il faut ajouter la voyelle *أ* /*al-hamza*/ comme la 29^e lettre.

En effet, cette voyelle prend six formes :

أ comme *أَقَى* /*a.ħma:d*/

ئ comme *أَقَى* /*iqti ŝ'a:d*/

و comme *أَقَى* /*ru:ʔa:*/

أ comme *أَقَى* /*a.nba:ʔ*/

ب comme *أَقَى* /*ba:riʔ*/

ب comme *أَقَى* /*biʔr*/

En revanche, un autre groupe de linguistes ne considère pas /*a:l ha:mza:*/ comme une lettre, mais plutôt comme une prolongation tantôt brève tantôt prolongée. De plus, *al-hamza* est influencé par le signe diacritique se prononçant (*i*, *a*, ou *u*) comme il ne se prononce pas parfois bien qu'il apparaisse à l'écrit car tout dépend de la morphologie du mot.

Toutefois, les 28 alphabets de la langue arabe sont les suivants :

Tableau 1 : Les alphabets de la langue arabe

ل	-	ج	ظ	ش	خ	أ
.	ي	و
ق	ف	غ	ع	ظ	ط	.
.	ي	ن

En effet, il y a des sons arabes n'ayant pas de sons équivalents en français comme :

ظ ي - . ض ط ظ ع ق

1.3.4. L'arabisation

Le terme arabisation possède quatre sens différents au cadre de la culture arabe contemporaine. Celui-ci pourrait prendre d'autres sens confus.

Premièrement, l'arabisation pourrait signifier la création de nouveaux mots pour nommer des objets, entités, concepts, etc. (exprimer des signifiés) qui n'ont pas auparavant d'équivalents en arabe. Ainsi, pour le mot *ordinateur* (*computer* en anglais), on en a créé l'équivalent arabe قَحْخُ / *hasu:b/* (ordinateur) du verbe يحسب / *ia:hsib/* (calculer).

Deuxièmement, l'arabisation pourrait signifier la traduction, sens qui est proche du premier sens mentionné ci-dessus dans la mesure où il s'agit de trouver un équivalent en arabe pour un mot étranger. Certains linguistes contestent cette définition parce que, pensent-ils, la traduction est différente de l'arabisation en ce sens que celle-ci consiste en une

adaptation du mot traduit au contexte (linguistique, socioculturel) de l'arabe.

Troisièmement, le sens le plus utilisé pour le mot arabisation veut dire qu'il s'agit d'emprunter le mot étranger mais en le soumettant aux règles morphologiques, phonétiques et syntaxiques de l'arabe, comme par exemple : télévision [تلفزيون /tilfizion/, radio [راديو /ra:diu:/, cinéma [سينما /sina:ma:/, etc.

Quatrièmement, l'arabisation - pour les défenseurs de la langue arabe- est destinée à l'opération où la langue arabe devient la langue de la diffusion de l'information scientifique. Autrement dit, ceux-ci pensent que les cursus scolaires et universitaires devraient être dispensés en arabe au lieu des langues étrangères. C'est exactement ce qui a été instauré au Soudan, mais au détriment de l'enseignement des langues étrangères. Il en va de même pour l'arabisation de l'informatique, domaine de nouveautés incessantes, qui nécessite la création de nouvelles terminologies en arabe en guise d'équivalents de celles étrangères.

Effectivement, l'arabisation est le processus de création de nouvelles unités lexicales arabes, afin que celles-ci puissent exprimer d'autres unités lexicales parallèles en langue étrangère sans équivalents en arabe. Cette opération s'effectue soit au hasard, ou par le moyen des académies de la langue arabe.

1.3.5. Influence de la langue arabe sur les autres langues

La langue arabe a influencé plusieurs langues (au niveau des lexiques et de la structure), grâce à l'impact du texte coranique, et au commerce.

Cette influence ne va pas sans nous rappeler l'influence de la langue latine sur les autres langues européennes.

En effet, la langue persane est la plus influencée par la langue arabe, notamment au niveau du lexique scientifique et au niveau de la variété dialectale du persan. En outre, il y a des mots arabes qui sont introduits dans plusieurs langues européennes comme le français, l'anglais, l'espagnol, le portugais à côté de la langue turque. A titre d'exemple, nous citons les cas suivants :

Tableau 2 : Equivalents sémantiques de quelques mots arabes

Arabe	Français	Anglais	Espagnol	Allemand	Portugais	Turc
كيمياء وكي	chimie Alcool	Chemistry Alcohol	Alquimia Alcohol	Alchemie Alkohole	Alquimia Alcool	Simya Alkol
جبر سکر	Algèbre Sucre	Algebra Sugar	Algebra Azúcar	Algebra Zucker	Algebra Açúcar	Cebir Seker
ل ط أیرجرك	Coton Amiral	Cotton Admiral	Algodón Amirante	Baumwolle Admiral	Algodão Almirante	Pamuk Amiral
ل ز غجی	Café Gazelle	Coffee Gazelle	Café Gacela	Kaffee Gazelle	Café Gazela	Kahve Ceylan

1.3.6. Enseignement de la langue arabe

L'enseignement de la langue arabe rencontre actuellement un ensemble de difficultés dues à la situation de diglossie (arabe classique/ arabe dialectal) et parfois de plurilinguisme dans le Monde Arabe. En effet, il existe des langues anciennes dans plusieurs pays arabes, dont la langue nubienne au nord du Soudan et au Sud de l'Égypte, la langue kurde en Iraq, la langue arménienne dans les pays de Sham et l'Amazigh au nord de l'Afrique. Ces langues constituent, dans certaines zones, des langues maternelles dans la mesure où elles sont apprises en premier et sont parlées dans le cercle de la famille. Cette réalité relègue l'apprentissage de

l'arabe en deuxième position et le rend plus difficile du fait qu'il se fait tardivement.

Par ailleurs, les peuples arabes préfèrent utiliser les variétés dialectales pour la communication et pour tout autre contact quotidien. C'est dire que les Arabes ne sont pas habitués à parler l'arabe littéraire أصحّ لغة عربية] ج ف ك /a:l luyɑ: a:l a:ra:bia a:lfu:sha:/. En outre, les arabes dialectaux prédominent même sur internet, notamment sur les sites sociaux, ce qui constitue, d'après certains linguistes, une vraie menace pour la langue arabe standard. D'après l'UNESCO, l'arabe est l'une des langues condamnée à disparaître au cours de ce siècle, à cause de l'influence des dialectes locaux et des langues étrangères sur les locuteurs des différents pays du Monde Arabe.

Une autre menace plus dangereuse, est due à la présence dans les pays arabes d'un grand nombre d'écoles internationales qui enseignent des cursus étrangers, soit en anglais soit en français au détriment de la langue maternelle des locuteurs de ces pays. Au Soudan, par exemple, la classe aisée préfère scolariser ses enfants dans les écoles qui enseignent les matières en anglais ou en français comme (The British Council), (Cambridge Schools), (Khartoum International Schools) (L'Ecole Française de Khartoum), (Sister School), etc.

Pendant la deuxième moitié du XX^e siècle, les instituts de l'enseignement de la langue arabe pour les non arabophones ont apparu, mais les méthodes d'enseignement sont diversifiées, et cela représente un autre obstacle, car les méthodes d'enseignement ne sont pas élaborées par des experts. La situation catastrophique de l'enseignement de l'arabe (pour les non arabophones) devait attendre les années soixante-dix pour que des instituts modernes ouvrent enfin leurs portes, comme c'est le cas de L'Institut International de la Langue Arabe pour les Non arabophones à Khartoum. Ces instituts ont contribué à la résolution des difficultés liées à

l'enseignement de la langue arabe au Monde Arabe. Mais en revanche, l'enseignement de la langue arabe en dehors du Monde Arabe rencontre les mêmes difficultés mentionnées *supra*. En Europe, l'enseignement de l'arabe rencontre des défis plus ou moins sérieux, comme le manque des enseignants qualifiés et l'absence de coopération pour le développement de la langue arabe.

1.4. Enseignement de la traduction français- arabe à l'USST

A l'Université du Soudan de Sciences et de Technologie (USST), le français est enseigné dans deux départements, à la Faculté des Langues et à la Faculté de Pédagogie. L'enseignement des cours de traduction y commence à la quatrième année, traduction français-arabe au premier semestre, et traduction arabe-français au deuxième semestre.

En fait, la performance des apprenants en traduction reflète leur niveau général en français et en arabe à la fois. Ainsi, le texte traduit par l'étudiant serait influencé par ses habitudes linguistiques et son niveau culturel. Nous parlons d'un apprenant qui a fait la plupart de ses études en arabe (langue maternelle, officielle et d'enseignement). Il s'y ajoute la langue anglaise en tant que deuxième langue étrangère enseignée à l'école de base à partir de la cinquième année jusqu'au lycée.

Quand l'étudiant traduit, il se heurte à un ensemble de difficultés d'ordre linguistique et culturel, en plus de la naïveté du processus de compréhension du texte à traduire, décodage des signes, appréhension du sens, identification des signifiés, apport du bagage cognitif, saisie de la dynamique du texte, etc. Il arrive que l'apprenant comprenne les séquences du texte- soit en français ou en arabe- mais en étant incapable de traduire.

Ces difficultés sont liées à la culture, à la société, aux traditions et aux habitudes pédagogiques et à l'influence du système éducatif des langues

étrangère au Soudan. Pour traduire un texte français en arabe, l'apprenant serait partagé entre l'arabe et l'anglais, voire il se trouve quelquefois perdu et tombe dans le charabia, sa traduction se caractérise par le contre-sens ou le faux-sens.

Par ailleurs, il y a d'autres signes de faiblesse du niveau de l'étudiant lorsqu'il se met à traduire entre l'arabe et le français. Nous constatons en effet qu'il arrive à traduire des syntagmes, des tournures, des locutions, des phrases isolées, mais lorsqu'il s'agit de traduire un texte, il y a lieu aux différents types de dysfonctionnements et de malformations. Il s'agirait souvent d'adaptation du sens traduit de la langue source au nouveau contexte (linguistique, socioculturel, pragmatique) de la langue cible.

D'après les éléments de contexte que nous venons de présenter pour situer le cadre théorique de cette recherche, nous passerons maintenant à la présentation de la problématique et des hypothèses qui sous-tendent notre travail de recherche.

1.5. Problématique de la recherche

Pour accéder à la mise au point de notre problématique de recherche, il nous semble justifié de déceler quelques réalités historico-linguistiques sur la politique éducative au Soudan. En fait celle-ci ne cesse d'influencer l'enseignement des langues étrangères et la planification linguistique au niveau national, ainsi que la situation de la traduction au pays.

En effet, le système éducatif au Soudan - de l'école primaire jusqu'à l'université - a beaucoup évolué ces dernières années, parallèlement aux changements politiques. Or, ce système éducatif a connu de grands changements depuis l'indépendance en 1956. Le schéma suivant illustre l'évolution en question :

Première période : depuis l'indépendance jusqu'à l'époque de la Révolution de Mai 1969 :

L'école primaire (قيسج لأولسى) /a:l ma:rha:la: a:l a:wa:lia:/ 4 ans ----> L'école intermédiaire (قيسج س ج ط) /a:l ma:rha:la: a:l wu:s f'a:/ 4 ans ----> L'école secondaire (قيسج لثغ نوسى) /a:l ma:rha:la: a:00a:na:wia:/ 4 ans ----> L'université.

Deuxième période : Depuis la Révolution de mai (1969- 1985) et l'époque démocratique (1985- 1989) jusqu'à la Révolution du Sauvetage Nationale :

L'école primaire (قيسج لابتدائى) /a:l ma:rha:la: a:libtida:ʔia:/ 6 ans ----> L'école intermédiaire (قيسج ططج) /a:l ma:rha:la: a:lwu:s f'a:/ 3 ans ----> l'école secondaire (قيسج لثغ نوسى) /a:l ma:rha:la: a:00a:na:wia:/ 3 ans ----> l'université.

Troisième période : Depuis le déclenchement de la Révolution du Sauvetage National jusqu'à présent (le gouvernement actuel) :

L'école de base (قيسج لاسد ح) /ma:rha:la:t a:la:sa:s/ 8 ans ----> L'école secondaire (قيسج لثغ نوسى) /a:l ma:rha:la: a:00a:na:wia:/ 3 ans ----> l'université.

En fait, nous nous intéressons à la présentation ci-dessus du fait que notre futur traducteur/interprète est la victime cette instabilité éducative - le va et vient- qui influence l'apprentissage des langues étrangères, car les cursus scolaires ont été changés plusieurs fois conformément à la mentalité des régimes qui tiennent le pouvoir au pays.

Pendant la première et la deuxième période, l'apprentissage de la langue étrangère (l'anglais) commence à l'école intermédiaire, tandis qu'il commence au sixième niveau de l'école de base selon le système actuel.

Néanmoins, les cursus universitaires étaient anglicisés dès le début de l'enseignement supérieur au Soudan, c'est-à-dire que tous les diplômés dans tous les domaines –avant la Révolution du Sauvetage National- ont fait leurs études en anglais, et le français devient une deuxième langue étrangère pour les diplômés en langue française.

Effectivement, deux catastrophes académiques sont à la base du recul de l'enseignement des langues étrangères au Soudan, à l'époque actuelle de la RSN, à savoir :

L'annulation de l'école intermédiaire (le collège)

L'arabisation des cursus universitaires

Il en découle les conséquences suivantes :

- la motivation vers l'apprentissage des langues étrangères est en baisse ;
- les enseignants formés à l'étranger ne sont pas capables d'enseigner en arabe ;
- le manque de dictionnaires spécialisés ;
- l'apprenant est privé de faire des études de troisième cycle à l'étranger ;
- le recul du domaine de la traduction ;

Il est à noter que les diplômés soudanais avant l'époque de l'arabisation travaillaient comme traducteurs spécialisés selon leurs domaines d'études (économie, droit, agriculture, etc.), notamment au Golf Arabe, simplement parce qu'ils ont fait leurs études universitaires en anglais pendant quatre années au minimum.

Après avoir dévoilé les réalités ci-dessus, nous pourrions accéder à notre problématique de recherche du point de vue de la traduction. En effet, nombreux sont les problèmes auxquels se heurtent certains traducteurs lors de la traduction. Ces problèmes sont d'ordre linguistique, textuel, contextuel, interculturel, etc.

Par problèmes linguistiques, il faut entendre ici les problèmes qui sont d'ordre du lexical, sémantique et syntaxique. A ceux-ci s'ajoutent des problèmes qui relèvent du savoir faire.

Quant aux problèmes de nature textuelle, certains sont en lien avec les genres de textes. D'autres ont trait à la compréhension globale du texte, au thème/topique du texte (de quoi, de qui parle-t-on ? en mettant l'accent ici sur la référence et les coréférences) à l'intention de l'auteur, c'est-à-dire la visée du texte. D'autres encore concernent le plan de construction de texte, sachant que chaque texte, quel qu'il soit son genre, possède un schéma distinctifs ayant pour fonction de guider le lecteur tout au long de la lecture/compréhension du texte.

Pour les problèmes interculturels, on entend ici les différences socioculturelles qui ont des impacts sur le choix lexical. Nous avons, par exemple, que le terme *poire* se traduit chez les soudanais par le mot /*komiθra:*/ (ومثـ), alors qu'il se traduit chez les tunisiens par le mot (Oujass).

D'autre part, notre problématique est basée sur les liens linguistiques dans le domaine de la spécialité (traduction économique) de termes ou de terminologies en français et en arabe, avec tous les problèmes liés à la spécificité de chacune des deux langues en question.

Le but ne consiste pas à savoir comment faire une bonne traduction, mais plutôt d'identifier les problèmes linguistiques et les achoppements lors de la traduction économique spécialisée français-arabe/ arabe -français, et de proposer d'y remédier..

Quant aux problèmes du contexte, il nous faudrait s'adapter au contexte de départ et à celui d'arrivée. Or, ce n'est pas une question d'équivalence linguistique, mais plutôt d'équivalence pragmatique qui est ici visée. Ainsi, notre objectif visé par cette recherche consiste à essayer de contribuer aux recherches linguistico-économiques à travers une approche contrastive de la traduction spécialisée.

Il nous semble justifié de signaler que notre démarche porte sur le français et l'arabe au niveau des procédés employés par chacune des deux langues.

Or, notre problématique de recherche s'inscrit au niveau de la relation entre le traducteur et le texte. A cet égard, nous poserons les deux questions suivantes :

En quoi consiste le travail du traducteur technique ?

Quelle sorte de textes passe entre ses mains ?

En effet, il existe plusieurs types de textes, tels que le texte narratif, le texte argumentatif, le texte explicatif, le texte informatif, etc. Ainsi, une typologie de textes serait exigeante par rapport au travail du traducteur technique.

Nous considérons que le texte technique fait partie du texte informatif, c'est-à-dire, il contient des informations spécialisées, mais c'est grâce au contexte général que les éléments linguistiques se revêtent du sens et ceux-ci ne pourraient être traduits convenablement qu'en prenant en compte les autres dimensions extratextuelles.

Il nous semble primordial de montrer que la compréhension du texte/contexte est une étape cruciale dans l'acte de traduction. Il s'agit d'une compréhension globale ainsi que d'une compréhension séquentielle de l'énoncé traité. Or, pour traduire, il faut d'abord comprendre.

Certes, plusieurs éléments linguistiques s'intègrent les uns avec les autres pour former un texte, la grammaire, la syntaxe, la morphologie, les termes, le contexte, le style, etc. Ainsi, le traducteur doit tenir compte de tous ces éléments, dans le but de transformer ce qu'il comprend en LD donnée dans une LA donnée.

Dans ce sens, Edmond Cary a écrit : *«Et la connaissance des langues ? Assurément, posséder les deux langues, en percevoir les nuances et les finesses reste une condition sine que non de toute traduction, qu'elle soit technique ou littéraire. Ne penser qu'à l'aspect linguistique ne nous ferait cependant pas avancer d'un pas dans l'intelligence de l'opération de traduction ni dans l'établissement de règles valables pour les divers cas d'espèces »* (1985 :62).

Ici nous parlons d'une compréhension allant dans les deux sens. Autrement dit, le traducteur doit comprendre dans les deux langues, sinon le contresens sera au rendez-vous. Du coup, le traducteur devrait jouer les deux rôles, d'abord celui de lecteur, ensuite de rédacteur.

La traduction technique doit être conçue comme se suffisant à elle-même ; elle ne devra être ni une simple paraphrase, ni un mot à mot servilement littéral. En outre, le traducteur technique doit respecter le mouvement de la phrase, le caractère du style, et tout ce qui aide à affiner la traduction. Il lui faut aussi conserver l'ordre du texte.

De même, et pour mieux atteindre la fidélité maximale, le traducteur technique sacrifiera délibérément la grammaire à la recherche du style. Il lui appartiendrait aussi d'utiliser au mieux, dans la voie de la précision de termes, toutes les ressources lexicographiques et terminologiques des deux langues, en l'occurrence le français et l'arabe.

La délimitation du cadre problématique nécessite aussi une délimitation au niveau des hypothèses de travail. C'est ainsi que nous mettons l'accent sur nos hypothèses dans la partie qui suit.

1.6. Hypothèses de la recherche

Il y a de nombreuses difficultés que rencontrent un grand nombre de traducteurs, qu'ils soient généraux ou spécialisés, dans le cadre de la traduction des énoncés variés. Ces difficultés trouvent leur origine dans la culture linguistique et dans la référence culturelle et éducative de celui qui traduit. Parallèlement à notre problématique de recherche nous allons présenter les trois hypothèses suivantes :

1.6.1. Première hypothèse

Notre première hypothèse c'est qu'en situation de traduction, les traducteurs devraient disposer de connaissances/compétences linguistiques solides en LD et en LA, quelles que soient ces langues, en vue de bien gérer les contraintes situationnelles de la production d'un texte cible.

Il serait évident qu'en exerçant la traduction, le traducteur doit posséder un bagage d'outils linguistiques et culturels avant d'entamer son métier. Mais il faut mettre en considération le vécu du traducteur, à savoir, son acquisition de sa langue maternelle et des langues étrangères qu'il a apprises. Cela nous pousse à poser la question suivante : quel est l'effet de ses connaissances en langue maternelle sur ses compétences en langue (s) étrangère (s) ?

En effet, un traducteur qui maîtrise sa langue maternelle ne doit forcément pas être un bon traducteur, il en va de même pour sa maîtrise de la langue étrangère.

Nous proposons donc que l'acte de traduire un texte sera considérablement plus approprié lorsque le traducteur maîtrise bien les deux langues de traduction, c'est-à-dire comprendre les deux langues en question.

Un certain nombre de traducteurs pensent que la traduction en langue étrangère est plus aisée que la traduction en langue maternelle, par prétexte qu'on comprend mieux en sa LM. En revanche, un autre groupe de traducteur pense le contraire. Selon notre expérience, nous croyons que les deux groupes n'ont pas raison, car ils montrent qu'il y a un problème de compréhension dans les deux cas. En bref, la maîtrise d'une seule langue ne sert à rien dans le domaine de la traduction. Un traducteur qui maîtrise l'arabe par exemple en ayant un problème de compréhension en anglais peut traduire le syntagme :

ظفاح ز /zu:ru:f qa:hira:/

par

Cairo enveloppes,

comme l'a déjà fait un étudiant en quatrième année.

C'est pour cela qu'il existe une polémique au Soudan vis à vis de la fondation d'une licence en traduction dans les universités soudanaises, parce que les spécialistes s'interrogent : quelle est la connaissance linguistique qui permet à l'étudiant d'être spécialisé en traduction dès la première année d'étude ? Certes, un lycéen avec une connaissance linguistique limitée ne sera pas habile pour devenir traducteur.

Dans ce sens J.-R. LADMIRAL a écrit : « *le traducteur (comme aussi l'interprète) doit disposer d'une solide connaissance de ses langues de*

travail, d'une culture générale étendue et, dans le cas des traductions techniques d'une connaissance du domaine auquel appartient le texte à traduire » (1979 : 12).

En effet, notre deuxième hypothèse découle de la première, du fait qu'elle prend également en considération les caractéristiques et l'habileté de celui qui traduit. Il s'agit dans le premier cas de savoir, et de savoir faire dans le deuxième. Ceci se justifie par la particularité du domaine de la traduction, qui exige, contrairement aux autres domaines linguistiques, l'existence de conditions spéciales chez le traducteur/interprète.

1.6.2. Deuxième hypothèse

Notre deuxième hypothèse décèle qu'en traduction, la théorie est différente de la pratique. En fait, nous sommes convaincus que la théorie en traduction/traductologie est au service de la pratique de l'opération traduisante. Ainsi, il arrive qu'un étudiant en langue étrangère traduit beaucoup mieux que son professeur. Autrement dit, dans le domaine de la traduction, l'enseignant ou le théoricien n'est pas forcément un bon traducteur.

La formation des étudiants en traduction au Soudan semble correspondre mieux aux besoins et répondre à des objectifs ambitieux notamment en interprétation. En effet, des interprètes diplômés en master ont des chances à participer à des conférences et colloques internationaux.

En effet, tout le monde joue au football, chante, traduit, etc. mais nous le faisons tous de façon différente, car il existe un fossé entre celui-ci qui sait et celui-là qui sait faire. Par ailleurs, il nous semble judicieux de mettre en considération le fait que, avoir un don naturel dans un domaine

quelconque, serait un avantage caractéristique qui s'ajoute à l'effort pratique et pragmatique dans l'acte de traduire. Par contre, ce don naturel devrait être aiguisé par la pratique permanente et assidue.

D'après J.-R. Ladmiral : « *en matière de traduction- on l'a assez dit- l'articulation de la théorie à la pratique fait problème, il existe un fossé entre théoriciens et praticiens. Il arrive même que d'excellents esprits justifient ce clivage alléguant que ceux qui se mettent en devoir de satisfaire aux exigences de la théorie ne sauraient s'imposer de des traductions eux-mêmes* » (1979 : 07).

Effectivement, le métier de traducteur est pénible et exige un effort cognitif et physique, notamment au début de la carrière. En fait le travail du traducteur ressemble à celui du rédacteur, de l'écrivain et du journaliste, mais ces derniers produisent des textes monolingues, alors que le traducteur effectue son travail au niveau bilingue au minimum. Il fait ainsi un double effort qui l'entraîne à traiter des énoncés et des contextes variés. Pour exécuter sa tâche, il lui faut exercer son métier dans deux ou plusieurs sens comme le montre le schéma suivant :

Model 1:

LD = LM ----- LA = L(s) E(s)

Model 2:

LD = L(s) E(s) -----LA = LM

LM= Langue maternelle

LE= Langue étrangère

LD= Langue de départ

LA = Langue d'arrivée

Pour illustrer l'écart entre la théorie et la pratique en traduction, A. Culioli a écrit : « *les exigences de la pratique, visant à mettre en point un (produit), imposent en outre un élargissement interdisciplinaire débordant la discipline théorique qui prend pour objet (le langage appréhendé à travers les langues culturelles)* » (1968: 106).

Notre troisième hypothèse tente de traiter un concept plus fin, à savoir la spécialisation en traduction. Dans ce stade, nous ferons allusion au clivage entre traduction littéraire et traduction spécialisée.

1.6.3. Troisième hypothèse

Il est évident que le traducteur ne saurait pas traduire tout type de texte. Par la suite, la spécialisation en traduction serait une nécessité primordiale (traduction économique, médicale agricole, etc.). Il y a des traducteurs spécialisés dans un certain domaine scientifique et qui fréquentent une formation particulier leur permettant de devenir pionniers de leur métier, comme il existe des traducteurs spécialisés à la traduction des œuvres de certains auteurs.

L'apport du traducteur spécialisé serait plus apprécié, car il emploie des termes pertinents, il sera en outre plus rapide par rapport à son homologue général, il aurait une expérience cruciale car il s'adapte à une catégorie précise de textes en fonction de sa connaissance caractéristique, de plus en plus, il peut jouer le rôle de mémoire de traduction puisqu'il est habitué à un certain type de discours.

Dans le cadre de la traduction spécialisée, le code linguistique (la langue) va de paire avec la spécialité, c'est-à-dire, un traducteur spécialisé ne doit pas mettre l'accent uniquement sur les termes et le vocabulaire, mais il lui faudrait avoir les compétences et les outils linguistiques nécessaires qui

permettent de mieux exprimer la connaissance terminologique et lexicographique. La troisième hypothèse que nous venons de poser justifie notre choix du corpus, qui comporte des textes dans le domaine de l'économie et du commerce.

En fait, de nombreux traducteurs croient à la primauté du sens sur la forme, de notre point de vue personnel, l'idéal c'est de conjuguer les deux côtés à la fois, autrement dit, sophistiquer la forme et employer l'équivalent le plus pertinent. On pourrait présenter un bon gâteau dans un plateau sale, en revanche, on pourrait également présenter un mauvais gâteau dans un plateau propre. Ainsi, dans les deux cas il reste un élément manquant.

Edmond Cary a écrit « *Le traducteur technique est donc tenu à une intelligence très sûre du sujet traité. C'est par ce biais que se retrouve et s'impose la spécialisation qui régit toute notre siècle, si bien certains posent comme axiome que le spécialiste d'une technique sachant traduire est préférable au traducteur plus ou moins initié à la technique donnée* » (1979 :14).

Comme nous venons de le dire, un traducteur spécialisé dans un domaine précis devrait avoir des connaissances solides de ce domaine de référence aux côtés des connaissances linguistiques. C'est à la base de cette idée directrice que nous avons choisi de travailler sur un corpus relatif au domaine de l'économie que nous présenterons ci-dessous.

1.7. Corpus de travail

Nous abordons ici deux points essentiels. Nous décrirons et justifions en premier lieu le choix de notre corpus et, en deuxième lieu, nous le présenterons de façon détaillée. En effet, le corpus représente un recueil de textes scientifiques ou thématiques établis et réunis d'une manière permettant l'analyse et la comparaison des données. Il s'agit donc d'un ensemble de documents servant de base à la description dans un domaine ou à l'étude d'un phénomène, c'est-à-dire un recueil reproduisant ces documents.

François Rastier a écrit : « *un corpus est un regroupement structuré de textes intégraux, documentés, éventuellement enrichis par des étiquetages et rassemblés de manière théorique réflexive en tenant compte des discours et des genres, et de manière pratique en vue d'une gamme d'application* » (2000 : 03).

D'après cette citation, notre souci du choix du corpus est censé répondre à des critères de choix opératoires. Le premier critère est de disposer d'un corpus réunissant des textes respectant l'unité thématique ; c'est dire que ceux-ci devraient porter sur un domaine référentiel distinct et caractéristique. Le deuxième critère souligne le fait que les textes du corpus devraient être organisés et présentés de façon à faciliter la compréhension et à pouvoir y travailler de manière systématique et cohérente. Le troisième critère porte sur le fait que le corpus choisi permet d'opérer des analyses méthodiques visant à atteindre nos objectifs de recherche. C'est à la base de ces critères que nous avons procédé au choix de notre corpus.

1.7.1. Choix du corpus

Le choix de notre corpus de travail est le résultant d'une expérience cruciale dans le domaine de la traduction français-arabe et vice versa, notamment la traduction économique, ainsi que dans le domaine de l'enseignement de la langue française, en tant que langue étrangère.

En fait, nous avons obtenu en 2001 un master de traduction français-arabe/ arabe- français, à l'unité de Traduction et d'Arabisation (UTA) de l'Université de Khartoum. Nous avons donc suivi un programme académique de deux ans (cours et examens), la réussite en examens permet au chercheur d'élaborer son mémoire. Celui-ci ne prend point la forme des mémoires traditionnels qui se constituent d'une introduction, une méthodologie de recherche, une problématique, des hypothèses, etc. mais c'est plutôt une traduction d'un ouvrage du français en arabe (cent pages au minimum), dans n'importe quelle spécialité.

En 2001, une polémique s'est déclenchée entre les responsables de l'UTA, il s'agit de l'habileté et la qualité des directeurs de recherche. Autrement dit, la direction des mémoires mentionnés *supra* étaient confiée à des maîtres de conférences spécialisés dans d'autres domaines non-linguistiques (économie, droit, sciences politiques, etc.). Ce qui fait que le chercheur choisit son directeur de recherche conformément à la spécialité de l'ouvrage qu'il traduira. Cette méthode ne plaît plus la direction de l'UTA, d'où la polémique en question.

Trois groupes ont lancé trois propositions :

- préserver le système tel qu'il est, c'est-à-dire, confier la direction de mémoire à des professeurs spécialisés dans le domaine de l'ouvrage à traduire ;

- la direction de mémoire serait confiée à des professeurs spécialisés en langues étrangères (français et anglais) ;
- un mélange des deux propositions 1 et 2. Ainsi, la direction de chaque mémoire serait confiée à deux professeurs, l'un est spécialisée en langue étrangère, l'autre est spécialisé dans le domaine de la spécialité de l'ouvrage choisi par le chercheur.

Malheureusement, l'ancien système existe toujours et aucune modification n'a été faite. Il est à signaler que cela serait au détriment de la qualité de la traduction du chercheur, qui est authentique au niveau des termes spécialisés, et mauvaise au niveau de la forme et du style.

Il est à signaler que le cursus que nous avons suivi est un mélange entre le français, l'arabe et l'anglais. Tout particulièrement, les cours d'introduction aux autres sciences sont enseignés en anglais.

Les tableaux suivants montrent cette variété linguistique :

Première année

Tableau 3 : Cursus de la première année (Master Traduction)- UTA

Matières en français	Matières en arabe
Introduction au droit	ى نىأ جّج
Introduction à l'économie	ى نىأ جّلا لظو
Introduction aux sciences	ى نىأ جّلع
Introduction aux sciences politiques	ى نىأ جّلع جّياسى
Méthodologie de traduction	جّس جّط جّس
Perfection de l'expression arabe contemporaine	ض جويج لبيد جّلع عربي جّ مع ح
Traduction légale (français-arabe)	جّط جّس جّج ونييف سي / عربي
Traduction économique (français-arabe)	جّط جّس جّلا لظو سييف سي / عربي
Traduction scientifique (français-arabe)	جّط جّس جّلع سييف سي / عربي
Traduction générale et littéraire	جّط جّس جّلع س جّ لأدييف سي / عربي

Deuxième année

Tableau 4 : Cursus de la deuxième année (Master Traduction)- UTA

Matières en français	Matières en arabe
Introduction à la médecine	ى نأ ج ط
Introduction à l'agriculture Méthodologie d'arabisation	ى نأ ج زراسى جس ج تعريب
Traduction légale (arabe- français) Traduction économique (arabe - français) Traduction scientifique (arabe- français) Traduction générale et littéraire (arabe- français)	ج ط جس ج ونى عربى ف سي ج ط جس ج ل ل ط سى عربى ف سي ج ط جس ج ل ع مية عربى ف سي ج ط جس ج ل ح س ج ل ادبى عربى ف سي

A la fin de cette présentation détaillée, nous pourrions dire que tout de suite après l'obtention du master en traduction, nous étions perdu et partagé entre le français et l'anglais et les autres domaines de spécialité qu'on a étudiés. Effectivement, nous avons choisi de centrer notre démarche sur la traduction économique français - arabe et réciproquement. Le choix du domaine économique est justifié par des raisons que nous détaillerons dans les points suivants.

1.7.2. Présentation du corpus de travail

Bien que nous travaillions comme professeur de français chargé d'enseigner les cours de traduction (français- arabe) (arabe- français), nous n'avons pas établi notre corpus de travail sur les textes traduits de nos étudiants. En effet, la production écrite des apprenants d'une langue étrangère est généralement peu structurée et ne répondent pas entièrement aux critères du choix du corpus que nous venons d'en parler *supra*.

Notre préoccupation consiste à établir un corpus plus complexe constitué d'éléments suffisants et satisfaisants en vue d'effectuer une analyse

bilingue qui porte sur deux systèmes linguistiques différents, en l'occurrence le français et l'arabe.

En effet, nous avons choisi le *Dictionnaire des Sciences Economique* d'Alain Beitone, Antoine Cazorla, Christine Dollo et Anne-Marie Draï. Celui-ci est considéré comme un corpus utile et solide. C'est-à-dire que ce corpus nous permettra non seulement de travailler de façon réflexive sur le domaine de la traduction spécialisée, mais il nous permettra aussi d'enrichir les efforts destinés à servir les objectifs de l'enseignement de la traduction du fait que notre recherche vise également des finalités didactiques, étant donné que nous-mêmes sommes enseignants la traduction à des apprenants soudanais. Puisque notre étude porte sur une approche contrastive de la traduction économique spécialisée, nous envisageons de nous servir d'une terminologie économique vaste et compréhensive, qui nous fournira des choix et des situations multiples et variés pour traiter du thème de la traduction.

Soigneusement mis à jour et augmenté, ce dictionnaire se constitue de :

- 1800 définitions pour éclairer les principaux concepts, mécanismes et institutions économiques ;
- 22 articles thématiques sur les grands domaines des sciences économiques et qui exposent la pluralité des théories pour susciter une véritable réflexion critique ;
- des bibliographies permettant de prolonger la réflexion et d'engager de nouvelles recherches à partir des ouvrages essentielles ;
- Un système très complet de corrélats et de renvoi ;
- des annexes très utiles : listes des expressions anglaises les plus utilisées, index des auteurs cités.

Tel quel, cet outil de travail répond aux besoins spécifiques du traducteur spécialisé en traduction économique, et offre à tous (enseignants,

professionnels, etc.) les clés de compréhension et de maîtrise du discours économique.

En fait, de nos jours, les débats sur la situation économique (mondialisation, inégalité, croissance, chômage, etc.) occupent largement les médias. Dans le même temps, la science économique et son enseignement/traduction font l'objet de nombreuses critiques mais nul n'échappe aux conséquences des réalités économiques et linguistiques et les citoyens sont légitimement animés par le besoin de comprendre cet univers complexe.

Par ailleurs, l'information économique et scientifique se développe (presse, télévision, Internet, etc.), la science économique est enseignée dans de nombreux cursus du lycée à la formation continue en passant par les classes préparatoires, l'université et les grandes écoles.

D'ailleurs, la compréhension du vocabulaire et des termes économiques est la condition essentielle de la compréhension des enjeux économiques du monde contemporain. C'est dans cette perspective que nous allons effectuer notre analyse du corpus.

A vrai dire notre démarche ne saurait-elle se limiter uniquement à une approche terminologique, mais ce sera une approche contrastive avec tous les sens du mot. Autrement dit, et conformément à notre problématique et nos hypothèses de recherche, notre analyse s'inscrit également dans le cadre d'une description morphosyntaxique et textuelle des problèmes que soulèvent la traduction de notre corpus.

Dans notre corpus, nous trouverons des définitions précises classées par ordre alphabétique des concepts, des mécanismes et des théories économiques. A la fin de chaque définition, des corrélats sont indiqués

afin de trouver d'autres définitions complémentaires. L'histoire économique, les outils statistiques et les institutions ne sont pas oubliés et les informations les plus récentes ont été prises en compte. La pluralité des théories économiques est exposée, car la confrontation de points de vue différents est la condition d'une véritable réflexion critique.

Mais une définition isolée n'offre pas toujours une compréhension suffisante : il faut mettre en perspective, problématiser, pour comprendre vraiment. C'est pourquoi notre corpus contient aussi des articles thématiques qui mettent en relation les différentes définitions et les différentes approches.

Certes, nous n'irons pas traiter d'emblée tous les éléments de notre corpus, mais nous choisirons des échantillons que nous estimerons représentatifs des problèmes que rencontre notre public de lecteurs.

Liste des articles thématiques du corpus :

Capital et croissance économique.

Commerce international.

Comptabilité nationale.

Consommation.

Croissance économique.

Economie du développement.

Entreprise.

Epargne.

Epistémologie économique.

Etat.

Finances internationales.

Fluctuations et crises.

Intégration économique.

Investissement.
Marché du travail, emploi et chômage.
Marchés et prix.
Mondialisation.
Monnaie.
Politique économique.
Protection sociale.
Revenus.
Systèmes productifs.

Nous aborderons dans la partie suivante les méthodes d'analyse que nous exploiterons pour analyser notre corpus de travail.

1.8. Méthodes d'analyse

Nous allons en effet suivre deux méthodes d'analyse en même temps. Celles-ci nous permettront de fournir un savoir-faire dans un domaine spécialisé. A vrai dire, il existe une interaction et une intégralité incontournables entre la théorie et la pratique dans le domaine de la traduction. Au-delà de ceci, nous aurons une visée didactique qui est particulièrement importante vis-à-vis des apprenants de la traduction. Nous estimons ainsi que la didactique de la traduction n'est pas dissociée de sa pratique et de ses théories.

C'est qu'affirment en effet J.P Vinay et J. Darbelnet qui précisent que « *les apprentis traducteurs pourront, de leur côté, constater que la stylistique comparée offre une technique nouvelle pour aborder les problèmes de la traduction, quelles que soient les langues considérées : il ne s'agit pas en effet d'une collection de recettes à appliquer automatiquement, mais bien de principes fondamentaux grâce auxquels peut être dressée la carte des*

cheminements qui permettent de faire passer tous les éléments d'un texte dans une autre langue » (1972 : 1).

D'après cette citation, il ne s'agit pas pour les apprenants d'apprendre des formules et d'expressions traduites de LD en LA. Il s'agit en effet de leur apprendre toute une gamme de procédures, de techniques et de savoirs faire leur permettant non seulement un entraînement et une pratique méthodique mais aussi une expérience basée sur un apprentissage réfléchi de la traduction. C'est à la lumière de tout ce qui précède que nous avons choisi d'utiliser deux méthodes d'analyse de notre corpus.

1.8.1. Première méthode d'analyse

La première méthode est élaborée par J.- P. Vinay et J. Darbelnet dans leur ouvrage *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, qui s'adresse à un public varié.

En fait, la stylistique comparée offre une technique nouvelle pour aborder les problèmes de traduction, quelle que soient les langues considérées. Or, c'est dans cette méthode d'analyse que des principes fondamentaux sont mis à notre portée, et qui nous permettront de faire passer les éléments du texte, phrases, mots, termes, etc. en français et en arabe.

Malgré le fait que la méthode en œuvre est utilisable à la fois du point de vue du français et de l'anglais, nous nous proposons de l'appliquer du point de vue de l'arabe.

D'après les auteurs de cette méthode : « *on peut considérer un troisième rôle de la traduction. La comparaison de deux langues, si elle est pratiquée avec réflexion, permet de mieux faire ressortir les caractères et le*

comportement de chacune. Ici, ce qui compte, ce n'est pas le sens de l'énoncé, mais la façon dont procède une langue pour rendre ce sens. Dans quelle mesure, par exemple relève-t-elle la situation sous-jacente de l'énoncé ? » (1958 : 25).

En outre, J.-P. Vinay et J. Darbelnet ont élaboré les sept procédés techniques suivants de traduction :

L'emprunt	[الاسد الف أنزعرة]	/a:l istila:f/ ou /at ta:ʔ ^s rib/
Le calque	[إن غُخ]	/a:nna:sx/
La traduction littérale	[ان رش ج ح شرف ح]	/a:tta:rdʒa:ma: a:l ha:rfa:/
La transposition	[إنعش أن م]	/a:nna:ql/ ou /a:tta:ʔiir/
La modulation	[إنعش ف طم ح انص خ] [ان رش ك]	/a:tta:rnim/
L'équivalence	[الوف]	/a:tta:ka:fu:ʔ/
L'adaptation	[الوثاط أنرك ف]	/a:liqtiba:s/ ou /a:tta:kiif/

Il est à signaler que les sept procédés de traduction mentionnés *supra* se divisent à leur tour en deux catégories. Les trois premiers sont directs mais en même temps contestés et déconseillés sur le plan théorique et dans les méthodologies néologiques.

Bien entendu, nous n'allons pas exposer exhaustivement les sept procédés, mais par contre, nous allons donner un échantillon, en vue d'observer le passage du français en arabe à travers le deuxième procédé (le calque). Le calque est paradoxalement répandu dans la pratique en arabe moderne et surtout dans les mass-médias. Il s'agit d'une traduction littérale et mot à mot d'un syntagme, d'une locution ou d'une expression. Ce qui caractérise la traduction au moyen du calque c'est cette isotopie observée et ressentie entre bon nombre de tournures en français et leurs équivalents en arabe. Ceux-ci sont en définitif l'image calquée de celles-là.

Dans cette perspective, J.-P. Vinay et J. Darbelnet estiment que : « *le calque est un emprunt d'un genre particulier : on emprunte à la langue étrangère le syntagme, mais on traduit littéralement les éléments qui le composent. On aboutit, soit à un calque d'expression, qui respecte les structures syntaxiques de la LA, en introduisant un mode expressif nouveau, soit à un calque de structure, qui introduit dans la langue une construction nouvelle* » (1958 : 47).

Nous donnons les exemples suivants :

Le point de décollage مَطْحُ الِالْع /nu:qtʰa:t a:l iqla:ʔʰ/

Le point de départ مَطْحُ اِنْذَاخ /nu:qtʰa:t a:l bida:ia:/

Donner le feu vert إعطاء نضء الأضش /iʔʰa:ʔ a:ʔdʰa:u:ʔ a:l a:xdʰa:r/

Dépasser les lignes rouges ذِجْطُ لَخ طِبْط نَدَّشَاء / ta:dʒa:wu:z a:l xu:ʔʰu:ʔʰ a:l
ħa:mra:ʔ/

Trouver écho جَنْص ذِ /ia:dʒid ʃʰa:da:/

Pourtant, les auteurs de ces procédés croient, à l'inverse de la traduction oblique, que la traduction littérale est reconnue inacceptable par le traducteur, parce que le message :

- n'a pas de sens ;
- donne un autre sens ;
- est impossible pour des raisons structurales ;
- correspond bien à quelque chose, mais non pas au même niveau de langue ;
- ne correspond à rien dans la métalinguistique de la LA.

En effet, la méthode d'analyse *Stylistique comparée du français et de l'anglais* se caractérise par la richesse de ses sujets et théories. Elle

fournit des outils d'analyse valables à toute type de traduction entre deux langues, tels que la modalité, la caractérisation, le sens du message, l'aspect verbal, l'étouffement, la notion et l'expression du temps, etc.

J.-P Vinay et J. Darbelnet ajoutent : « *notre étude restera donc en marge de la grammaire et du lexique, mais elle y puisera néanmoins sa substance. Elle permettra aussi de faire la synthèse de notions qui restent souvent disparates. Elle offrira aux traducteurs de métier des points de repère précieux dans le classement des notions déjà acquises et des faits nouveaux* » (1958 : 26).

Il est judicieux de préciser que la démarche de Michel Ballard dans son ouvrage *La traduction de l'anglais au français* va de paire avec celle de Vinay et de Darbelnet.

1.8.2. Deuxième méthode d'analyse

La deuxième méthode d'analyse, dont nous suivrons les traces, est une méthode qui a fait ses preuves dans des travaux reconnus, elle est initiée par Michel Ballard dans *La traduction de l'anglais au français*. C'est une méthode s'adressant à ceux qui souhaitent s'initier et s'entraîner de manière raisonnée à la pratique de la traduction.

Il est à noter que cette méthode va de paire avec notre problématique et nos hypothèses de recherche. Nous y trouvons des réponses à un ensemble de questions sur la pratique de la traduction, allant du plus simple au plus complexe.

A cet égard, Ballard a écrit « *ceci n'est ni une grammaire ni un ouvrage de linguistique, mais un essai d'initiation à et de réflexion sur la traduction. Notre motivation première a été d'ordre pédagogique ; il s'agissait face aux*

erreurs commises par les étudiants de les prévenir et d'aider à résoudre certains problèmes de traduction. Le désir d'aider et d'expliquer nous a amené à analyser et à formaliser des processus de traduction, que les erreurs révélaient comme inaccompli. Pour (éviter des erreurs), (savoir faire), (comprendre), (sensibiliser) » (2005 :05).

En effet, nous irons exploiter cette méthode à l'analyse de notre corpus (en tant que traduction spécialisée), sans oublier de mettre en considération les apports méthodiques qui nous aideront à analyser notre travail.

Dans le point suivant, nous donnerons des exemples pratiques de traduction de syntagmes entre le français, l'arabe et l'anglais.

1.9. Quelques exemples pratiques de traduction

Nous allons dans ce point présenter quelques exemples comparatifs de traduction des termes économiques, en vue d'observer la ressemblance structurale et alphabétique entre le français et l'anglais d'une part, et l'écart entre celles-ci et l'arabe de l'autre.

Tableau 5 :

Exemples comparatifs de traduction de termes économiques

Français	Anglais	Arabe
Compte	Account	دعاب
Ajustement	Adjustment	ذغخ
Administration	Administration	دابسج
Avance sur le traitement	Advance on salary	عصحء مانس ذة
Conseiller Répartition des ressources Indemnité	Adviser Allocation of resources Allowance	يغشلس ذخصرصان بلرد ال ج تذل
Ouverture de crédit Réserve budgétaire	Appropriation Appropriation reserve	فوخ اوعاد او اطان صاخ
Vérification, contrôle des comptes Vérificateur général des	Auditing of accounts Auditor general	يشراجح لذغتاخ ان شراجغان مان هذغتاخ

comptes, commissaire général aux comptes		
Conseil d'administration, organe directeur	Board of directors	يجهظ اللإسج
Débit, indemnité de résiliation de contrat	Compensation of termination of contract	انزع بض ع إاءان عقد
Consultant	Consultant	اخشاس
Comptabilité analytique (d'exploitation) Comptabilité des prix de revient	Cost accounting	يذاغ لوظن ف
Science Informatique Traitement des données	Computer sciences Data processing Data management	هي على ج انا آخ على ن ذاع ب على ان ذاعة ا ن
Investissement d'infrastructure	Overhead capital	اعشاس أاع
Economiste principal Prévisions de dépenses supplémentaires Surveillance Permanente (des opérations financières)	Senior economist Supplementary estimates Current examination (of financial transactions)	الوصا ذ آل نم دش اخل افخ ان شال ح ان ع ش ج لمعمل ا خ ان آخ
Expert	Expert	شش
Groupe ou liste d'experts	Panel of experts	ي ج عة خبراء للهلخ شش اء
Dépenses	Expenditure	هش ف ا خ
Fonds de roulement	Working capital fund	س اطان آل ان ع لم
Fonds de dépôt Placement des fonds Fonds extrabudgétaires	Trust fund Investment of funds Extra-budgetary funds	دغات ا خ ان طاع اعش لل ال ا ي ال أيل خ اس ج ع ان ص ا خ
Bourse (d'études) Subvention	Study grant Grant-in-aid	ي ن ح س ا ع خ إعاح يلن خ
Croissance économique	Economic growth	ان ال لوصا ذ
Croissance autonome Avoir en caisse, en numéraire, encaissé Recette, revenue	Self-sustaining-growth Cash holdings Moneys on hand Income	ان ان زاد أ ي ال ع ل ع ق ب ض ح إش ا دا خ
Indicateurs économiques, indices de l'activité économique	Economic indicators	انوش ش ا خ ال لوصا د خ

Exercice financier	Financial period	فشج يان ح
Les parties contractantes	The contracting parties	انثطفا ن تعاقدنا الأطراف ان رعلنج
Phase de lancement Situation financière Conception d'un projet	Promotional phase Financial position Design (planning) of a project	يش دح انش ح ان لوضان ان نص حان شش ع
Protocole annexe Protocole additionnel Quorum Questionnaire Comptabilité	Additional protocol Quorum Questionnaire Accounting records	تش ذ كبل لضاف ان ص ابان م اعثا دفاذش لن ذغ كاخ
Enregistrer un traité, une convention	To register a treaty	ذغ ح فبال ح، معاهدة
Rendement optimal Rendement croissant	Optimum return Increasing return	ان حاذ الأثم عائرض اذ
Epargne force Economies	Forced saving Savings	طخ اس لثا س يذخ شاخ، فبساخ
Secrétariat Secteur clé Les valeurs et le numéraire déposés en banque	Secretariat Strategic sector Key sector Securities and moneys deposited	لكش ذاس ح، لياح لطاق اعثا ذج، س ي غ ان ثلغ الأوراق ان ان ح ان دح
Economie de subsistance Exonération (exemption) d'impôt	Subsistence economy Tax exemption	الوص اللطفاف الإضاعي إض شح
Rendement des impôts	Tax yield	دص ح إض شح
Licenciement	Termination of appointment	إاءان خ فوج
Balance commercial	Trade balance	يض اذ ح س
Libre-échange Déficit commercial	Free trade Trade deficit	راج اس لث شح عزان صا ان رج اس
Formation professionnelle	Vocational training	ارنيس كان
Opérations financiers Trésorerie	Financial transactions Treasury	ي عمليات، عمل اخ يان ح ضح، خض ح
Taux de chômage Masse de salaire	Unemployment rate Wage bill	معدلات طنج إح ان الأجور
Economie du bien-être Année budgétaire	Welfare economy Fiscal year	الوص اداش فاح ع ح يان ح
Taux de rendement	Yield rate	ضح ان عاند

En effet, cette section comparative de notre recherche nous permettra d'observer les procédés employés par chacune des trois langues, en l'occurrence le français, l'arabe et l'anglais.

Evidemment, l'arabe est un système linguistique plus ou moins éloigné du français. Nous aborderons ci-dessous quelques propriétés structurales et caractéristiques primordiales de la langue arabe par rapport à la langue française :

- Une variation alphabétique : chacune des deux langues dispose d'un système alphabétique distinct. Mais, comparé à d'autres langues comme l'anglais, le français échappe à la règle.
- Une variation lexicale : représentée par l'existence d'un grand nombre de mots et termes composés ainsi que de sigles en langue française plutôt qu'en langue arabe.
- L'arabe s'écrit de la droite vers la gauche, alors que le français s'écrit de la gauche vers la droite.
- Une variation grammaticale : par exemple, l'arabe se dispose d'un seul article défini **ال** /a:l/ qu'on utilise pour définir tous les noms, qu'ils soient masculins ou féminins, en revanche, quatre articles définis sont disponibles en la langue française :
Le : singulier- masculin (devant consonne).
La : singulier- féminin (devant consonne).
L' : singulier- masculin et féminin (devant voyelle).
Les : pluriel- masculin et féminin (devant consonne et voyelle)
- Absence des articles indéfinis en langue arabe, au contraire de la langue française où trois articles indéfinis figurent (un, une, des).

1.10. Conclusion

Dans ce premier chapitre, nous avons établi la base de notre recherche au niveau méthodologique et théorique. Ainsi, les données recueillies nous permettront, non seulement d'analyser notre corpus mais aussi de parvenir à des résultats didactiques qui seront exploitables que ce soit au niveau des propositions à faire ou au niveau du traitement de la problématique à laquelle nous avons affaire dans cette étude.

En fait, la traduction d'un énoncé spécialisé ou technique exige de disposer de certains outils. A son tour, le traducteur devrait tenir compte d'un ensemble d'éléments censés être nécessaires pour son travail, en vue de trouver l'équivalent le plus pertinent, mais d'une manière formelle et stylistique appropriée. Or, il lui faut respecter les règles propres à chacune des deux langues de traduction (LD et LA) car il va sans dire que c'est le sens qui prime sur le style. Toutefois, il serait avantageux de mettre l'accent sur le choix d'un style acceptable pour établir une sorte de balance entre le contenu et la structure.

En effet, nous sommes tellement fasciné par la contribution de Cary à l'introduction de l'œuvre de Ballard : *La traduction de l'anglais au français*, lorsqu'il a écrit « *La traduction est une opération qui cherche à établir des équivalences entre deux textes exprimés en des langues différentes, ces équivalences étant toujours et nécessairement fonction de la nature des deux textes, de leurs destinations, des rapports existant entre la culture des deux peuples, leur climat moral, intellectuel, affectif, fonction de toutes les contingences propres à l'époque et au lieu de départ et d'arrivée* » (2005 :03).

Après avoir délimité notre cadre théorique, nous nous concentrerons dans notre deuxième chapitre sur la traduction et l'analyse du terme polysémique « économie », à travers les outils que nous venons de présenter ci-dessus.

Chapitre deux

Traduction et analyse du terme polysémique « économie »

2.0. Introduction

Dans ce chapitre, nous nous appliquerons à traduire et définir le terme économie, en nous basant sur des réalités économiques, sociales, politiques et géographiques. De fait, nous essayerons de présenter d'une manière aussi claire que possible les notions essentielles du terme économie, qui entraînent des relations complexes dans leur rapport avec le monde économique réel. Les débats sur la définition du terme économie sont de plus en plus multiples, ceux-ci s'expliquent par les différences d'analyse et par la nature même de l'économie. Portant, il existe un nombre important de sous termes émanant du terme économie, et qui ne sont utilisés que dans le cadre d'une analyse précise. En effet, les définitions du terme économie peuvent être regroupées en trois catégories de base, à savoir l'économie comme science des richesses, l'économie comme science de l'échange et des choix et l'économie connue comme indissociable de ses relations avec l'ensemble de la société.

2.1. Qu'est-ce que le terme économie ?

Le terme économie est ambigu. Il désigne à la fois

- la réalité économique : dans l'expression « l'économie française » par exemple ;
- un système économique : dans l'expression « l'économie capitaliste » ;
- l'analyse économique dans son ensemble : dans l'expression « enseigner l'économie » ;
- une théorie économique particulière : dans les expressions « l'économie des conventions » ou « l'économie de l'offre ».

Au sens courant, «économie» est employé à la place d'épargne : dans l'expression «faire des économies» par exemple. Ce sens ne doit pas être utilisé dans le cadre d'une analyse économique rigoureuse.

ج لظو /iqti_ṣʿa:d/

يطرح ظفجظ حو غ ضح لأ ي يئ عوزولا شفي أ جوى ث :
 - ج ظغج لا لظو : في عج ز ه لا لظوجت سي .
 - ظحج لظو : في عج ز ه لا لظوج ا لي .
 - جظكليلج لا لظوي في ج : في عج رضاي ريسج لا لظو .
 - ظريسج لظسيس كوز : في عج ز ه لظوج محجش | ا ه لظوج ل .
 ذك دج معد حجتد، يطك ظفج لظد ع الون ح في عج ز | يمطي مدنحش | ع بيلج مغي لا ا لا
 ينبغي جظى ج جج معنى في ظضكليلج لظو وليق .

Ainsi, le terme *économie* est largement polysémique, il peut référer à la situation économique d'un pays ou d'un ensemble de pays. En langue arabe, le terme économie équivaut à plusieurs synonymes tels que l'épargne, la science économique, etc. Par exemple :

Economie = Epargne = جوج ضديب /iddixa:r wa: ta:dbir/

Economie = Activité humaine = اظ انساني /na:ʃ a:tʃ insa:ni/

Economie = Sciences économiques = ع ج لظسيس /ʔulum iqti ṣʿa:dia:/

Economie = Théories économiques. ظرحش لظسيس /na:ṣʿaria:t iqti ṣʿa:dia:/

Nous remarquons que le terme «épargne» fait partie des synonymes répandus du terme *économie* en langue arabe, tandis que ce n'est pas le cas en langue française et celle anglaise.

A. Smith, symbolise par le titre de son ouvrage «*La richesse des nations* » l'optique de ce courant d'analyse. Il a écrit : «*il ne faut pas voir dans ce*

courant une conception restreinte à l'étude des biens matériels, mais plutôt l'étude de tout ce qui concourt à la production, l'échange et la répartition des richesses» (1981 : 147).

Dans mon pays, le Soudan, le terme *économie* acquiert un ensemble de notions et d'usage dans le domaine académique, c'est-à-dire il est attaché à d'autres domaines, ce que l'on constate dans la nomination des facultés et des sections qui enseignent la science économique dont par exemple :

Faculté de l'économie et du développement rural.

Faculté de l'économie et des sciences politiques.

Faculté de l'économie et des sciences sociales.

Faculté de l'économie.

Faculté de l'économie et de l'administration.

Faculté de l'économie et du commerce.

Etc.

D'après le dictionnaire Larousse *l'économie* est «*l'ensemble des activités d'une collectivité humaine relatives à la production, à la distribution et à la consommation des richesses.*» «*Gestion où on réduit ses dépenses, où on évite des dépenses superflues : Par économie, il faisait le trajet à pied.*» «*Ce qu'on épargne, qu'on évite de dépenser : Par ce procédé, on réalise une sérieuse économie de temps.*» «*Régulation, organisation visant à une diminution des dépenses, à une adaptation parfaite au but visé : Ce film a été réalisé avec une grande économie de moyens.*» «*Organisation des parties d'un ensemble, d'un système : structure : Ce trop long chapitre nuit à l'économie de l'ouvrage.*» (1983 :340).

Par ailleurs, *l'économie* est un concept applicable à des niveaux plus ou moins variés, c'est-à-dire, administration et gestion des ménages, des objets, des biens, de la production, des ressources de l'Etat et des ressources individuelles.

Il est à noter que notre démarche porte sur une approche contrastive de la traduction économique, autrement dit il ne s'agit pas d'une étude proprement économique, mais nous visons une analyse à la fois économique et linguistique, en vue de créer une sorte d'harmonie entre ces deux domaines vastes.

D'autre part, nous remarquons que les définitions figurant dans les dictionnaires tournent autour de la même atmosphère, alors que la comparaison entre celles-ci fournit une diversité variable, parce qu'une même définition pourrait convenir ou contrevenir à plusieurs concepts.

Le terme *économie* est défini dans le dictionnaire Lexique d'économie comme : «*étymologiquement loi ou règle (nomie) du domaine, maison ou milieu (eco). Le mot comporte en pratique plusieurs sens : science de l'administration du patrimoine de la maison ou de l'entreprise ou plus généralement science de l'administration du patrimoine de la collectivité qui peut être la cité ou la nation.*

Système de régime général dans lequel vit une nation (ex. : économie française, économie américaine économie soviétique, etc.

Synonyme d'épargne, réduction des dépenses, réduction des coûts volontaires ou involontaires. L'économie peut être le résultat d'une organisation interne plus efficiente : on parle alors d'économie interne» (2010 : 311).

La traduction de la définition linguistique du terme *économie* en arabe est la suivante :

وَسَّ يُونَانِيْسُ طَافَ جَ نُونِ : (Mot grec se compose de deux parties)

(La maison) Ecos : عَيْ جَ /a:lma:nzil/

(La gestion) Nomos: عَطَبِيْ /a:t-ta:dbir/

Dans ce sens, le terme *économie* veut dire gestion de la maison عَطَبِيْ جَ نُونِ

Par ailleurs, la définition terminologique du terme *économie* en langue arabe est :

في علم الاقتصاد يعرف المصطلح بأنه علم يدرس كيفية توزيع الموارد المحدودة بين الاستخدامات البديلة، ويبحث في كيفية اتخاذ الأفراد والجماعات والهيئات الاقتصادية قراراتهم بشأن تخصيص هذه الموارد. إن موضوع الاقتصاد هو دراسة السلوك البشري في إنتاج السلع والخدمات واستخدامها، وذلك في ظل ندرة الموارد. إن الاقتصاد يدرس كيفية توزيع هذه الموارد المحدودة بين الاستخدامات البديلة، وذلك في ظل ندرة الموارد. إن الاقتصاد يدرس كيفية توزيع هذه الموارد المحدودة بين الاستخدامات البديلة، وذلك في ظل ندرة الموارد.

dont la traduction en français est la suivante:

«Du point de vue terminologique, le terme *économie* réfère à la science de la fortune ou la science qui s'intéresse aux moyens de la richesses des nations. En outre, c'est la science qui étudie le comportement financier journalier de l'homme, il s'agit donc de la science qui vise à traiter le comportement de l'homme vis-à-vis de ses besoins habituels, ses moyens et ses ressources limités et différemment utilisés. En somme, *l'économie* c'est la science qui étudie la manière dont les gens répondent à leurs besoins, leurs désires et leurs goûts».

2.2. Economie appliquée : résolution des problèmes économiques

L'économie appliquée est une composante de la science économique (ou économie politique) qui s'efforce de résoudre des problèmes concrets à la lumière des concepts et des théories économiques. L'économie des transports et l'économie de l'énergie, par exemple, relève de l'économie appliquée.

L. Walras (1834- 1910) considère que l'économie pure précède l'économie appliquée qui est un art, c'est-à-dire une discipline qui sert de guide pour l'action.

La distinction entre économie pure et économie appliquée est tombée en désuétude car l'analyse économique dans son ensemble utilise à la fois des modèles théoriques et des études de cas.

ج لوض طبيقي / iqtisʕa:d ta: tʕbiqi/

جلا لوض طبيقي هو أقي. يأت ع أجلا لطحو أجلا لطاد السجسيج ي يضطغ ذمغ بج ج ي الشج معية ع
عج فاهيم وج طر شجلا لطدية، حيث أنج لوضج ج الشج لوضج ططس مثلا يكونج دءج جلا لوضج
ج طبيقي

ب. ي. ج. ج [1834-1910] أجلا لوضج لبحث يسركجلا لوضج طبيقي، حيث يصنفج لأخي. وقى أءع
جف ذمغ أنه يلعب دءج ليلج عتي أقي جظ.

مى أرفج ف يق بينجلا لوضج دينج طبيقي وجكص جورا لأنج طكليلجلا لوضج في جيه يسته ي ج اءج
ج طريس طء هج كالة في أن وقى.

La traduction de ce terme nous amène à poser la question suivante :

Quelle est la différence entre le terme *économie pure* [ج لوض ذكص] / iqtisʕad ba:ht/ proprement dit et le terme *économie appliquée* [ج لوض طبيقي] / iqtisʕa:d ta: tʕbiqi/ ?

Certes, l'introduction du qualificatif «appliquée» attire l'attention vers la spécialité au sein de l'économie et les systèmes économiques capitalistes, socialistes, mixtes, publiques, l'économie politique et sociale, etc. En effet, il y a trios acteurs principaux qui structurent l'activité économique, l'Etat, les entreprises et les salariés. Donc, il existe un écart indépassable entre la théorie et l'application.

En ce qui concerne les dictionnaires spécialisés et leurs genres, A. Mseddi a écrit dans son Dictionnaire de linguistique ce qui suit :

إيض يءج ج نجص ن - أو مايسء فءج نجلفني- ع ك ج عوق محءج طسج لاصد الهسج لتي ي م
عليها ع جلع ، ططش جلع - أء وءى آ هي نطء جج ج طك ظء وءج عة التي يتداو
فء أ فء لثبج طكي هو جموس ج لفظ التي قلت ع ولا طء لأو طءط فء ولالات ففسي ن

بسج لآج لعـي، و ليس آج لـض "زأ ضطغ ض هآ لآحظ عن معني آج لأولي، نل كثير ضظ ؤآة في فآج لـص
 عـر معذآج لعـمي بكسب سج لآ آج لآحظ عـي ؤي ج ض لآي آج فـعي رصيد عـر آج لعـر فليس يمتنع في قم
 أن يتكول في فآج ؤي رصي علم أن، يكون ؤي آج لآحظ آي ج لآحظ آي ج لآحظ ؤي ج لآحظ

Nous traduirons cette définition ci-dessous :

(Le dictionnaire spécialisé – appelé le dictionnaire technique- repose sur la tentative de calculer l'entité terminologique qui constitue une science donnée. Les termes d'une science- quelconque- font partie d'un système de significations dérivé du système des significations du langage utilisé. Ainsi, la terminologie représente un ensemble d'énoncés dont la signification d'origine est devenue une signification technique qui se caractérise par son contexte scientifique. Toutefois, lesdits énoncés ne se séparent obligatoirement pas de leur signification de base, voire ils conservent les deux significations conformément au contexte de leur utilisation. Un même terme peut également figurer au sein de la terminologie de deux sciences différentes ou plus, en ayant chaque fois une signification propre au domaine de connaissance qui l'englobe).

Le Dictionnaire suisse de politique sociale définit l'économie appliquée comme suit : « *L'économie appliquée constitue une branche particulière des sciences économiques. Elle s'efforce de mettre en application les instruments développés par l'analyse économique pour répondre à des questions d'actualité. Dans ce but, elle s'applique tout autant sur des approches théoriques que sur les outils de l'analyse empirique (statistique et économétrique) pour établir des prévisions sur les développements économiques et sociaux futurs, mettre en évidence les conséquences de certaines réformes envisagées ou aider les acteurs politiques à élaborer des solutions concrètes à des problèmes actuels* » (2002 : 126)

C'est dans cette perspective que l'économie appliquée se considère comme une démarche scientifique de nature empirique et historique. La mise à l'épreuve des hypothèses comporte à la fois le respect du critère de la cohérence interne et celui de la falsifiabilité ou réfutabilité au sens de K. Popper. L'économétrie dans la mesure où ses modèles reposent sur des théories ou des hypothèses et qu'elle propose de mettre ces hypothèses à l'épreuve des faits constitue l'illustration la plus évidente de ce qu'on entend par économie appliquée.

Ainsi, les définitions abordées ci-dessus restent générales et compréhensives. Pour plus de précisions, le terme économie appliquée regroupe plusieurs champs économiques tels que l'économie appliquée à la firme, l'économie appliquée à la puissance publique (l'économie politique, l'économie publique, la finance publique, l'économie du bien-être, l'analyse économique du droit, etc.). Il en va de même pour l'économie appliquée à un domaine particulier, comme l'économie internationale (commerce international, taux de change, balance des paiements, avantages comparatifs, etc.).

L'histoire de la terminologie et de la traduction économique montre que L. Walras distingue manifestement l'économie pure, l'économie appliquée et l'économie sociale. Pour lui, les diverses approches sont complémentaires. Il a d'ailleurs publié un ouvrage sur chacun des trois domaines, même si ce sont ses travaux d'économie politique pure qui ont surtout retenu l'attention des traducteurs spécialisés dans la traduction économique. C'est dans cette même perspective de définition du terme polysémique « économie » que nous allons aborder ce que l'on appelle *économie d'endettement*.

2.3. Economie d'endettement: modalités de financement

Une économie d'endettement est une économie où le financement des agents s'opère principalement par des crédits accordés par les institutions financières. Ces dernières collectent l'épargne des agents qui ont des capacités de financement et accordent des crédits aux agents à besoin de financement.

Les institutions françaises opèrent à cette occasion une transformation de l'épargne liquide et à court terme en crédits à moyen et long terme. La création monétaire contribue aussi au financement de l'économie.

ج لظوج يون /iqtiṣʿa:d a:d-du:iu:n/

ج لظوج يديون ج لا لظوج ي يتم فيض ويلج له الء نذّر رئيسي الذي ج تطخض بك جّ ا حشجّ حليس.
 ف ج لاظوج ي م نذجّ غ ي ن ج ش ج له الء ج ذين ديهم ج م ي ر ج ح ليس غ ض ل لء الء ان ين كظج جون
 لتمويل. حيث أن جّ ا حشجّ حليس م نطحويل المدن ج ش ج م ديس جّ حيس قصي ر ج لأجل و ج تطخض حش ططس
 طويين ج لأجل. علي ف أن كج م يساهم ايض في ت ويلج لا لظو .

D'abord, ce terme composé s'inscrit dans le cadre de deux domaines, à savoir l'économie et l'endettement. Effectivement, l'endettement c'est l'action de s'endetter, de contracter des dettes ou des crédits.

Pour ne pas confondre ces sens avec d'autres concepts, en langue arabe le terme [دين] /*da:in*/ signifie (dette), mais le changement de l'accent de ce terme [دين] /*din*/ changera consécutivement son signifié qui devient (religion).

(Nom masculin singulier en arabe) Dette = /*da:in*/ دين

(Nom masculin singulier en arabe) Religion = /*din*/ دين

(Nom masculin pluriel en arabe) Dettes = /*duiu:n*/ ديون

(Nom masculin pluriel en arabe) Religions = /a:dia:n/ أديح

C'est dans cette perspective que nous avons traduit le terme *économie d'endettement* par اديح لقرىيون au lieu de اديح دين dans le but d'éviter la confusion engendrée par ces deux faux amis. Une autre traduction est possible :

ا. اديح لقرىيون / iqtis' a:d a:lquru:q' /.

De fait, le substantif pluriel ا. اديح est l'équivalent du substantif pluriel (dettes) dont le singulier est ا. اديح / qa:rq' / (dette).

Ainsi, il y a un écart immense entre la définition des deux termes, en l'occurrence la religion qui est l'ensemble des croyances et des pratiques ayant pour objet les rapport de l'homme avec la divinité ou le sacré, et la dette qui est une somme qu'on doit, soit au niveau personnel ou au niveau public, c'est-à-dire, une dette publique c'est l'ensemble des engagements à la charge d'un Etat, composés de la dette intérieure et de la dette extérieure.

Nous supposons que l'économie d'endettement, en tant que système financier, se caractérise par la prédominance de l'intermédiation bancaire et par la nature administrée des taux d'intérêt, par opposition à l'économie des marchés financiers.

Selon les principes de l'économie d'endettement, les agents se financent principalement auprès d'intermédiaires financiers, alors que dans l'économie des marchés financiers, le financement s'opère de façon prépondérante sur le marché financier par émission de titres (finance directe).

Dans l'économie d'endettement, les taux d'intérêt sont administrés. Ils résultent du comportement de l'offre (Banque centrale et banques). Les

banques sont assurées de trouver un financement auprès de la Banque Centrale, prêteur en dernier ressort. En revanche, en économie de marchés financiers, les taux d'intérêt, flexibles, résultent de la rencontre entre une offre et une demande, et les banques ne sont pas assurées de pouvoir se refinancer auprès de la Banque centrale.

Il ne faut pas confondre *l'économie d'endettement* avec *l'économie endettée*, car la dernière exige des stratégies et des politiques d'ajustement en vue de réduire l'inflation interne, et se caractérise par l'existence des problèmes de solvabilité et de liquidité.

A vrai dire, la comparaison des deux concepts de *l'économie d'endettement* mentionnés *supra* montre manifestement que le deuxième traite à fond la réalité et la nature de ce type d'économie, en abordant des détails primordiaux qui aident le lecteur à comprendre suffisamment les éléments de l'économie d'endettement et le fonctionnement des opérations de financement.

En tant que traducteur, nous sommes pour le deuxième concept qui est plus compréhensif, car l'essence de la traduction c'est le transfert du sens dans une ou plusieurs langues et, pour ce faire, il faut un texte de départ parfaitement élaboré. Nous ne parlons pas de la qualité linguistique ou syntaxique ou grammaticale du texte, mais plutôt du contenu, des informations, des connaissances, etc.). Les fautes d'orthographe, de forme, de morphologie et les autres défauts d'écriture seront corrigés dans la langue d'arrivée, parce que le traducteur prend les idées et les transforme dans celle-ci. Dans un autre mot, la fidélité de traduction interdit le traducteur honnête de changer ou modifier le sens du texte d'origine, si son contenu est faible, le texte traduit conservera le même caractère de faiblesse du texte de départ.

A cette époque, on parle également d'économie d'endettement international. Il s'agit des dettes extérieures qu'un Etat obtient par l'intermédiaire d'un autre Etat, d'une banque étrangère ou d'un établissement financier international tel que le Fond Monétaire International.

Il est à signaler que l'évolution de la terminologie et de la traduction est parallèle à l'évolution dans les autres domaines scientifiques, soit économiques soit autres. En effet, les inventions et les découvertes successives fournissent de nouveaux termes, et ceux-ci exigent la création d'équivalents dans toutes les langues, parce que la diffusion de l'information scientifique dépend en premier lieu de la traduction. Il en va de même pour les crises économiques et financières qui ont touché un grand nombre de pays et de zones économiques, et qui ont illustré la vulnérabilité de ces économies dépendantes. Le choix d'un ancrage monétaire rigide, solution temporaire, a pu amplifier les difficultés à terme. Donc, l'endettement du tiers-monde reste un problème important. Il en va de même pour ce qui est appelée économie de l'environnement que nous évoquons ci-dessous.

2.4. Economie de l'environnement : méthode de protection

L'économie de l'environnement est un champ de l'analyse économique qui se développe à partir des années 1960 et qui se consacre à l'étude de la protection des espaces naturels et des conséquences de la pollution. Elle se consacre notamment à :

la mesure de la valorisation des espaces naturels (établissement de compte du patrimoine naturel) ;

l'efficacité comparée des instruments de lutte contre la pollution (normes juridiques, taxes ou subventions, permis négociables, etc.).

Depuis les années 1980 le concept de développement durable occupe une place centrale dans l'économie de l'environnement (problème de l'équité intergénérationnelle dans l'usage des ressources naturelles et dans la création d'externalités négatives).

ج لظوج لبيني / *iqti ṣʿa:d a:lbiʿa:*

يعرف ج لظوج لبيني ذاً أقوى ق مدي طكليل ج لا لظو ج ض ط الي تنيحش ج م ج اضي، و هو يه ط ذى جة كيفي ق لبي ج لا ح وج طبيعيس وء ج طر ج ط ظ، و ح أنه يعن ذى ج ذ ايلي:

- قج ج تعاش ج كعش ج طبيعيس مثل ج ا حش ج تراش ج طبيعيس.
- ج س فح عز أ هس و فالح ج ط ظ مثل ج ج ج و نيس، ج لضران د أ ج حش، ج ط ج ن يص ج فط ج ج... و م.

يكط ف ج طبيعيس ج طيس قعا مركزيا في ج ج لظوج لبيني ي غ اني حش ج م ج ج، حيث ي ط ذ لن ج لاند ح ف ج لعيس بين ج لاج ج ج متغيرة في ج طه ج ج ج و ج طبيعيس و في الابتعد عن ن ك حيط ج رج سلبى.

On peut se demander sur le lien existant entre le terme «économie» et le terme «environnement». Deux domaines largement différents l'un de l'autre, le premier est une discipline scientifique au sein des sciences sociales, un système productif, un comportement d'épargne, etc., alors que le deuxième s'exprime par ce qui entoure, par l'ensemble des éléments naturels et artificiels où se déroulent la vie humaine et par d'autres composants difficiles à cerner.

La lecture attentive de la définition du terme *économie de l'environnement*, facilitera la compréhension. Logiquement, l'économie se base sur des fonds, des chiffres, des calculs, des données et des rendements, mais est-ce ces éléments financiers fonctionnent seuls ? Peut-on avoir des budgets

à l'aise sans investir dans l'agriculture, l'industrie et les ressources naturelles quelconques ?

L'environnement représente l'épine dorsale de l'économie. Par exemple, le succès de la saison agricole au Soudan dépend majoritairement de la quantité de la pluie, la pollution et la contamination pourraient détériorer des ressources maritimes importantes, l'accumulation des buttes de sable à l'ouest et au nord du Soudan a diminué le nombre des terres fécondes et fertiles.

C'est pour cela que *l'économie de l'environnement* s'occupe par exemple des dépenses de protection de l'air, de gestion des eaux, de protection et d'assainissement du sol, de gestion des déchets et des déchets radioactifs, etc.

En langue arabe on parle plutôt de :

«Economie environnementale» | اقتصاد بيئي / iqtisʿa:d biʿi/ (nom + Adjectif)

Etant donné que le nom précède l'adjectif en langue arabe, à l'inverse de la langue anglaise, mais en accordance avec la langue française dans la plupart des cas, tandis qu'en langue française le présent terme se compose de Nom + Préposition + Nom.

«Economie de l'environnement» | اقتصاد بيئي | iqtisʿa:d a:l biʿa:/

En langue anglaise le présent terme équivaut à :

« Environmental economics ». | اقتصاد بيئي / iqtisʿa:d biʿi/ (adjectif+ Nom).

En référence à ce que nous avons mentionné *supra*, l'adjectif précède le nom en langue anglaise.

Historiquement, et linguistiquement, il existait deux disciplines économiques indépendantes dont la spécialité est presque identique, à savoir *l'économie de l'environnement* et *l'économie des ressources naturelles*. La première discipline traite des modalités selon lesquelles on tente de résoudre les problèmes qui résultent des activités économiques

comme la pollution, tandis que la deuxième s'intéresse à l'extraction des ressources naturelles et l'effet des activités socio-économiques sur leur reproduction. Cette dissociation devient moins pertinente suite à l'apparition de nouveaux genres de risques environnementaux et à la naissance du concept du développement durable.

En fait, la pollution peut contrecarrer la reproduction des ressources naturelles, par exemple les pluies acides et le changement climatique nuisent à la biodiversité. En revanche, l'extraction et la consommation des ressources naturelles accentuent la pollution.

Le concept de capital naturel a pour visée de diminuer l'écart et de créer une sorte de jonction entre les deux disciplines en question. Autrement dit, le capital naturel représente l'ensemble des biens et des services que fournit la nature comme les ressources naturelles mais également les services écologiques : épuration permise par les océans, les grands équilibres bio-géochimiques, l'équilibre climatique, etc. Dès lors, la dégradation environnementale s'interprète comme une dépréciation du capital naturel dont *l'économie de l'environnement* à vocation à éclairer les modalités de gestion.

Nous rappelons que notre démarche ne porte principalement pas sur l'économie, mais sur la traduction et sur la terminologie économique et son développement au cours de l'histoire de l'humanité. En réalité, le développement, le changement, la modification d'un phénomène ou d'une information scientifique seraient suivis effectivement de développement, de changement ou de modification terminologiques et linguistiques parallèles au sein de toutes les langues/langages parlés ou écrits. Partant du même principe de définition de la notion de base de notre recherche, nous parlerons dans ce qui suit de l'économie de l'offre.

2.5. Economie de l'offre : courant du libéralisme contemporain

L'économie de l'offre est un courant du libéralisme contemporain qui s'inspire notamment de l'approche de J-B. Say (1767-1832). Ce dernier, en formulant la loi des débouchés, fait apparaître le rôle déterminant de l'offre des biens et services par les producteurs, la demande en découlant automatiquement. L'économie de l'offre a inspiré les politiques économiques conduites par R. Regan aux Etats-Unis et M Thatcher en Grande Bretagne pendant les années 1980. Il s'agissait, en baissant les impôts, en déréglementant la vie économique, en donnant plus de flexibilité au marché du travail, de stimuler l'offre.

ج لظوجلع : / iqtisʿa:d a:lʔ:r_ɔʔ /

ج لظوجلع : لقد تظجشج لبيج لبيج مع ح ز، طق ٲ ج-ج- خخ ٲ 1767-1832. لولح
ني جج لآخير عند صغظ ٲ ج لاسوق ذا ظججى ج ي لى د ع ج غج هى حش ذ ج طج ج طجين، وج ٲ
يكدد أضح ج ط دج ي يئش مائج. م ج طق ج لظوجلع ج يائش ج لا لظدية التضرخ للاف ريجن في
ج لظشج طك ي زج ل ريكيس ج غريت تحض في بريطانيا الي قوم ج لث آنجش. و ج ي ف ي ه ض لهديز
ج لظض عن طيق ن ف ج لضرانب، تك ي ر ج ج لظج لا لظديس فآع زى ج ٲة ع لظوجلع ٲ.

Pour analyser ce terme composé, il nous faut trouver en premier ressort la signification du terme *offre*, qui est l'action d'offrir, l'action de proposer un contrat à une autre personne, offre d'emploi par exemple. Du point de vue économique, *l'offre* représente une quantité d'un bien ou d'un service qui peut être vendue sur le marché à un prix donné. D'ailleurs, *l'offre* se considère comme mode de conclusion des marchés publics par lequel l'Administration met en concurrence les candidats.

Ainsi, *l'économie de l'offre* représente une école d'économistes américains, apparue dans les années soixante-dix et se rattachant à l'école néolibérale. Ces économistes s'opposent aux politiques d'inspiration keynésienne qui s'appuient sur la demande. Ils préconisent des actions visant à favoriser l'offre, en affirmant que c'est l'unique moyen de soutenir la croissance à moyen et long terme. Les méthodes qu'ils préconisent sont, entre autres, la diminution des impôts, qui pénalisent le travail et l'effort, et la déréglementation »

En fait, nous traitons un terme récent engendré par la politique de *l'offre*, suite aux changements de la politique économique américaine à l'époque du président R. Regan, d'où la parution du terme «*Réganomics*». Conformément à cette conception, et pour avoir une croissance économique élevée sur le moyen et le long terme, la méthode la plus efficace c'est d'aider les entreprises à produire davantage des biens et des services, en les incitant d'entrer sur de nouveaux marchés.

Il nous semble que ce terme conserve toujours le même sens et la même interprétation au sein de tous les ouvrages qui abordent ce sujet. Il s'agit d'une théorie et mouvement doctrinal d'inspiration libérale apparus aux Etat Unis dans les années 70 avec pour représentants : Gilder, Laffer. Face à la crise, *l'économie de l'offre* préconise d'augmenter *l'offre* et de stimuler la consommation par la baisse des impôts. Or, il faut trouver un climat favorable à la croissance et au développement de la production. Pour cela, il ne faut pas décourager l'effort par des impôts trop lourds qui ont l'inconvénient supplémentaire de réduire les débouchés aux produits des entreprises.

En langue arabe le terme «*offre*» est associé incessamment avec le terme «demande». Cependant, nous allons traduire la définition arabe ci-dessous :

الجُعلد جَطِد جَ حنينج رئيسة في جيجلع ج لاطحس، حيث يلعب وَا أساسج في تكديج لاسعج
ضُج لاسواق، و ثم يوغ و يدغ ج فهج طكهمس إض رطج لإنتاج وج لاستهلاك وجى نَج مهي وج
ج لاطح و فنة عس.

يعرف جلد ذَا وميس ج غ أج هج شج لتي يع ج ج طجون بأسعج لوز ز ال فبطز منس ليوه، حيث
يسع و منتج ض كميق كميات كبير ج لإنتاج لأض ج ليف ريس ال ج طحك و السيطه ع حت
ج لإنتاج طيس.

أج ج ط د فَا وميس ج غ ج هج شج لتي يوج ط ي ج كصول عليج بأسعج لوز ز ال فبطز منس ليوز
أيضا، عليف أج طلك يسع طك ميق أورل ج ج غ ج طي تشبع ج ض ج طس ض ميم دن كصول ع
ج غ ج هج شج لتي كطج ج.

Dont la traduction est la suivante:

La loi de l'offre et de la demande se considère comme l'une des lois principales dans le domaine des sciences économiques. Elle joue un rôle prépondérant dans la précision des prix et la formulation des marchés. De cette manière, elle influence l'utilité atteinte, voire elle a des effets essentiels sur la production, la consommation, le revenu public et la croissance économique globalement.

L'offre, c'est la quantité des biens et services fournis par les producteurs à un prix donné pendant une durée donnée de temps. Or, chaque producteur vise la production abondante avec le moindre de coûts à travers le contrôle des moyens de production.

Par conséquent, la demande se traduit par la quantité des biens et services que le consommateur cherche à obtenir également à un prix donné et pendant une durée donnée de temps. Donc, celui-ci s'intéresse à obtenir le maximum des intérêts qui répondent à ses besoins par la répartition de son revenu entre les biens et services nécessaires.

Nous estimons que *l'offre* est souvent proposée sur un marché par des vendeurs ou des offreurs. Le niveau de *l'offre*, c'est-à-dire les quantités proposées sur le marché, varie en fonction du prix. En effet, plus les prix sont élevés pour un produit donné, plus les entreprises sont incitées à augmenter leur production. Donc, quand l'offre concorde avec la demande, on arrive à l'état d'équilibre.

D'un autre côté, *la demande*, pour un produit, est la quantité de produit que les entreprises ou les consommateurs sont décidés à acheter. Elle dépend évidemment du prix de vente et de plusieurs autres facteurs tels que le niveau de *l'offre*, des revenus, le degré de nécessité du besoin, etc. Dans le cas général, la *demande* est d'autant plus faible que le prix est plus élevé.

Par ailleurs, *l'offre*, sur un marché déterminé, est une quantité maximale de biens ou de services qu'un agent économique ou un ensemble d'agents souhaitent vendre pour un prix donné. Par exemple, *l'offre* dépend des objectifs de l'entreprise (production maximale ou produit maximal), de l'état des techniques, des prix relatifs (toutes choses égales par ailleurs, l'augmentation du prix d'un bien incite les entreprises à accroître leur *offre* de ce bien), des coûts des facteurs de production, par exemple l'évolution du prix de la terre exerce une influence sur *l'offre* de blé. Sur le marché du travail, *l'offre* provient des travailleurs. C'est ce qui nous amène à évoquer le terme d'*économie de marché*.

2.6. Economie de marché : deux concepts

Le terme *économie de marché* a au moins deux significations.

- Sur le plan théorique, il désigne un modèle où la régulation s'opère par la confrontation de l'offre et de la demande sur un marché ou un ensemble

de marchés. Plusieurs types de marchés peuvent faire l'objet d'une modélisation théorique : marché de concurrence pure et parfaite, monopole, oligopole, concurrence imparfaite. Dans une *économie de marché*, les prix sont un véhicule d'information, leur flexibilité joue un rôle dont l'importance est variable selon le type de marché

- Sur le plan historique, il désigne des économies qui fonctionnent principalement sur la base de la régulation par le marché. Par exemple l'expression « pays développés à *économie de marché* » désigne les Etats-Unis, le Japon, l'Union Européenne, etc.
- Les *économies de marché* sont donc des systèmes économiques complexes où la logique du marché est certes dominante, mais où existent d'autres formes de régulation (interventions publiques, économie sociale, etc.).

ج لظوج ق / iqtis' a: d a: s su: q/

يتضد ٲ ظفج لظ ح و جٲ و لآتٲن اثنتٲن ع ٲ لآل:

ٲظٲا؁ فهو ٲشٲرٲ ٲ و ذج ٲتم فٲد ٲظٲٲم ٲ الٲ حٲاعل بٲن ج ل ع ٲ ظ فٲ السوق أو فٲ جموسٲ ٲ ج لآسواق. حٲث توجد أنح ط متوز ج لآسوق ٲ ج لآض خضع ٲ ع ج جٲ ج ٲظرسٲ مثل ج ق ج ٲظسٲ ج ٲ لٲ ضٲ فٲد ج ٲ فاس رفس ٲ مٲ لٲس آلٲ ضٲ وٲ طٲ ج رسٲ ٲ طٲس ٲ ٲ طٲ ج رسٲ فسٲوسٲ ٲ و ح أٲ لد تكون أٲض ج فس ٲر مٲ لٲس.

ض ل ع ج لآسوع ٲ و ح ل ج مع ٲات فٲ مٲ ٲ ج ع ٲ ع ٲ أ ج ع ج لا لظو؁ ألا و هو ج لظوج ق؁ و ح أ ٲ ظ ض ل ع ب و ج ضٲ أمٲته متغٲر ذك د ع ج قٲ

ح أ ض رٲهٲا؁ فو ٲرمزٲ ٲ أنظس ج لظو دٲض م ٲ أ ح اع ٲ ل ع ذ ج ٲظٲٲم بو ج ط ج قٲ. ع ٲ بٲل ج مٲ ٲ ج د أن ع ج ر وٲ طٲ ٲض طر ج لظوج قٲ ض ٲرٲ ج ٲ لظس ج ٲ ظٲز ج لا رٲكٲس؁ ج لظ د ح ج لآلظس ج لآو ٲ ٲ ٲ م .

ٲ ٲ فح لظوج قٲ و ع ٲ ع ٲ عن أنظس ج لظسٲ م ع مٲز ٲكون فٲه ج ٲ طك ج قٲ مسٲط ج ٲظا وٲد؁ ٲ ٲ فح م ح ذ ض جٲ فٲه ج أٲ ج ض ٲمٲس أن ٲ . مثل طٲ ال ش ج كٲ مٲس ج لا لظوج لآ ج ا عٲ؁ إلخ .

De fait, *l'économie de marché* ou l'économie libérale, appelée aussi économie capitaliste, c'est le système économique du libéralisme classique où le libéralisme économique représente un composant principal. L'idée de l'économie libérale se construit normalement sur la non-ingérence de l'Etat dans les activités économiques, en laissant le marché s'ajuster par soi. Ainsi, le libéralisme est basé sur la liberté individuelle.

Pour définir le concept de l'économie libérale ou *l'économie de marché* d'une façon positive, il faut mettre en considération que chacun est né libre, par conséquent il est libre d'exercer toute activité économique. En revanche, la définition négative de *l'économie de marché* relève de la conception que l'Etat ne doit exercer aucune activité économique que l'individu ou un groupe d'individu peuvent exercer.

L'économie de marché se caractérise aussi par l'appropriation et l'obtention individuelle des moyens de production et de l'initiative personnelle. Par ailleurs elle se dirige par l'offre et la demande au sein du marché. En effet, *l'économie de marché* c'est l'économie de l'offre, de la demande, de la concurrence libre, de la libération des prix de tout type de contraintes ou de restrictions, sauf en cas de concurrence libre non-monopolistique. D'autre part, *l'économie de marché* compte sur la propriété privée des individus et des institutions et sur les capitaux. Néanmoins, *l'économie de marché*, ne peut, dans tous les cas, ni écarter le secteur public, ni marginaliser le rôle de l'Etat en l'organisation de la vie économique. Toutefois, le concept de *l'économie de marché* a été réévalué suite à la crise internationale sévère à la fin de l'année 2008.

Quant au libéralisme social ou socialiste, les agents économiques sont pour l'intervention de l'Etat dans l'économie en adoptant le régime du marché socialiste. En réalité cette catégorie de libéralisme se situe entre le capitalisme absolu et le socialisme, dans le but de fonder une sorte

d'équilibre entre la liberté et l'égalité. Ce libéralisme s'intéresse à la formation et à la qualification des individus pour entamer les domaines du travail, elle s'intéresse également aux services sociaux tels que l'éducation et la sécurité sociale. Donc, *l'économie de marché* est fortement liée au système capitaliste et caractérisée par le fonctionnement des marchés.

Pour mieux comprendre la signification du terme *économie de marché*, nous allons l'associer au terme de capitalisme.

Qu'est-ce que le capitalisme ?

D'après le dictionnaire Larousse : « *Le capitalisme est un système économique et social dans lequel les moyens de production les plus importants n'appartiennent pas aux travailleurs qui les mettent en œuvre : capitalisme privé, capitalisme d'Etat. Pour Marx, régime politique, économique et social reposant sur la recherche systématique du profit grâce à l'exploitation des travailleurs par les propriétaires des moyens de production et d'échange* » (1980 : 160).

En effet, nous essayons de diversifier les définitions et les significations terminologiques d'une façon qui pourrait mobiliser la réflexion des traducteurs spécialisés dans la traduction économique. Pour envisager l'analyse d'un terme tel que *l'économie de marché* par exemple, nous serons guidés automatiquement par d'autres concepts et systèmes économiques et sociaux, comme le capitalisme, le libéralisme, le socialisme, le monopole, l'Etat, etc. Néanmoins, cette démarche reste insuffisante pour effectuer une traduction parfaite, car celle-ci dépend de la capacité de celui qui traduit, sa connaissance encyclopédique, sa compétence linguistique pour traiter deux codes différents, dans l'occurrence le français et l'arabe. En ce sens, nous estimons que *l'économie de marché* est un système ou régime économique dans lequel

l'allocation des ressources est réalisée sur la base des prix établis sur les marchés où se rencontrent librement, et de manière décentralisée, les offreurs et les demandeurs de biens et services. Parler de l'économie de marché nous induit à évoquer ce que l'on appelle l'économie de marché financier.

2.7. Economie de marché financier : contrôle des taux

Une économie de marché financier est une économie où le financement des activités économiques s'opère principalement par l'émission de titres sur les marchés financiers.

Dans une économie de marché financier, la politique vise principalement à contrôler le niveau des taux d'intérêt.

La distinction entre économie d'endettement et économie de marché financier ne doit pas être confondue avec la distinction entre financement direct et financement intermédié.

ج لظوج لأسواق جّ حّ لسي /iqtis'ad a:l a:su:aq a:l ma:lia:/

ج لظوج لأسواق جّ حّ لسي يّ يتم فيضّ ويلج لانشطج لا لظوجي أّح نّ حّط طرّح سندات في ج لأسواق جّ حّ لسي.

عليّ فّ حّ ياس جّ لتي يّ طجّ جّ جّ عّ جّ لا لظوج يّ فوّ جّ طحكم فيّ طّ . أسعّ حّ حّ لسي.
 جّ هّ بين جّ لظوج يّ يون وجّ لظوج لأسواق جّ حّ لسي بين جّ طّ ويلجّ جّ حّ جّ حّ طّ ويل
 نّ حّ طّ.

Conformément à cette définition, nous estimons que l'essentiel de ce terme réside dans le système financier où les agents de l'économie se procurent leurs ressources de financement en émettant également des titres au sein

des marchés financiers. Ainsi, les agents économiques privilégient le financement direct permettant à l'offre et à la demande des capitaux de se confronter d'une façon directe sans avoir besoin du financement bancaire. Or, un marché financier regroupe des individus, des établissements privés et des institutions publiques qui peuvent négocier des titres financiers, des actifs et des matières premières à des prix qui déterminent l'offre et la demande.

En fait le terme marché est un terme polysémique, c'est-à-dire il existe plusieurs catégories de marchés, dont :

Le marché à option	Le marché à primes
Le marché à terme	Le marché au comptant
Le marché boursier	Le marché centralisé
Le marché fragmenté	Le marché commun
Le marché commun centro- américain	Le marché commun du sud
Le marché commun européen	Le marché complet
Le marché conditionnel (bourse)	Le marché des changes
Le marché disputable	Le marché du travail
Le marché externe du travail	Le marché imparfait
Le marché financier	Le marché gris
Le marché hors-cote	Le marché hypothécaire
Le marché incomplet	Le marché unique
Le marché interbancaire	Le marché interne du travail
Le marché monétaire	Le marché noir
Le marché politique	Le marché primaire
Le marché public	Le marché réglementé
Le marché- réseau	Le marché secondaire
Le marché international des capitaux	
Le marché libre OTC (Over the counter)	
Le marché en banque et hors banque	

Ainsi, le terme *marché* est un terme clé qui englobe toutes ces catégories de marché. Dans le langage courant, un marché c'est un contrat conclu entre deux parties. C'est aussi un lieu où s'achètent des produits alimentaires et d'autres biens de consommation courante.

En effet, l'économie de *marché financier* représente la rencontre de l'offre et de la demande pour un bien ou un service. En économie industrielle le marché désigne l'ensemble des entreprises constituant la branche d'activité. Du point de vue microéconomique, le marché n'est pas un lieu, il se caractérise en revanche par la détermination d'un prix de cession et des quantités livrées à ce prix par l'offreur. L'expression « passer un marché » indique bien que le marché n'est pas un lieu mais un contrat comportant vente et achat de biens ou de services à un prix dont la fixation constitue ce marché. Toutefois, il existe des marchés physiques, c'est-à-dire des lieux conventionnellement organisés pour permettre aux acheteurs potentiels (demandeurs) de se rencontrer avec présentation effective des marchandises. Il peut aussi consister en un réseau d'information sur lequel les acteurs du marché se branchent, et porter sur des biens à livrer immédiatement (marché au comptant) ou à une date ultérieure (marché à terme).

Que veut dire le terme marché en langue arabe ?

جَّ قُجَّيَّ حُجَّ ضَلْتَقِي فِي جَّجْشَجَّ ظَبِينٍ بَيْعٍ وَمِنْ يَشْتَرِي ، وَيَتَأَفَّ الْغِيَّ أَحَطَّ: جَّ قُ
جَّطَجَّ ، جَّ قُجَّ لَطَّ اِضِي وَجَّ قُجَّ يَّ يَنْشَأُ فِي جَّجَّ لَطَّو . جَّجَّجَّ طَجَّ لَطَّ دِيَّةً يَشِيرُ جَّ قُ
يَّ جَمُوعٍ جَّ رَضَّ نَطَّسَ حَ ذَبْعُهُمْ بَعْضُ ، كَجَّ جَّ يَرْمِزُ أَيْضاً جَّ لَاحَ وَجَّ لَتِي تَتَمُّ فِيهِ رَوَالِشُ جَّشَّ
حَنَطَّ ضَجَّ .

لَغَوِيَّضُ تَعْلُو جَّجْشَجَّ قُ ذَكَرَ عَ جَّطَجَّطَجَّ ، فَيُوجَدُ هُنَّ جَّ قُجَّطَجَّ ، جَّ قُجَّ طَّ عَ ، قُ
السَّجَّ جَّشَّ ، قُجَّ يَّخَ ، وَامَّ . أَحَجَّ لَطَّجَّ ضَجَّيَّ أَحَقَّ أَنْ رَى مِثْلَ سَوَقِ أَلَّجَّ قُجَّ حَلِيدِ سَ ، قُجَّ لَعَّ الشَّ ، قُ
جَلَّ قُجَّ لَاسَ صَجَّ قُجَّ لَطَّ يَّ ، الْخَ .

dont la traduction est la suivante :

Le terme marché indique le lieu où se croisent les points de vue des vendeurs et des acheteurs. Il se constitue de trois catégories : le marché commercial, le marché hypothétique et le marché qui se forme dans les domaines économiques. Selon le concept économique, le marché regroupe des troupes d'individus associés par une marchandise quelconque, il indique également les endroits où se déroulent des transactions et des échanges commerciaux.

Du point de vue linguistique, les nominations du marché varient conformément selon la catégorie de l'activité commerciale exercée, il existe le marché commercial, le marché divers, le marché d'automobiles, le marché des animaux, etc. Du point de vue économique, il y a d'autres types de marchés tels que le marché financier, le marché des devises, le marché du travail, le marché du ciment, le marché électronique, etc.

En somme, le marché financier indique le marché de l'argent ou des capitaux à long terme. Au sens étroit, c'est le synonyme de « marché boursier ».

2.8. Economie des conventions : individualisme méthodologique

L'économie des conventions est un courant d'analyse qui s'est constitué en France, dans les années 1980. Les économistes et les sociologues qui participent à ce programme de recherche se fondent sur l'individualisme méthodologique, mais ils considèrent que la théorie néoclassique accorde une place trop importante au postulat de rationalité et à la régulation par le marché. Pour ces auteurs, une convention est un mécanisme non marchand sans lequel la régulation marchande ne peut pas fonctionner. Par exemple, un contrat de travail ne peut décrire de façon exhaustive tous les comportements attendus des salariés et les entreprises de ces comportements. Les entreprises fonctionnent donc grâce à des

des entreprises des conventions d'effort qui jouent un rôle décisif dans l'efficacité productive.

Nous nous trouvons devant un terme constitué de plusieurs branches. Par exemple, le terme *convention collective* s'applique au sein du travail organisé. Il s'agit de la façon à travers laquelle les travailleurs ou les salariés s'organisent se rencontrent en vue de négocier les situations du travail avec leurs patrons en ce qui concerne les contrats de travail, les salaires, les heures à travailler et d'autres conditions à respecter pendant une période donnée. Donc, c'est la *convention collective* qui permet aux représentants des unions des travailleurs et des entreprises de négocier et discuter des détails des contrats.

Ainsi, une *convention collective* peut s'adresser à l'ensemble des travailleurs, à un espace géographique, à une branche professionnelle et à une entreprise dont le dirigeant appartient à une organisation patronale. D'après notre expérience de travail en France, nous remarquons que les contrats de travail doivent se référer à une *convention collective*, en précisant le type d'emploi, la date d'entrée dans l'emploi et le coefficient de rémunération.

En langue arabe, le terme *convention* équivaut au terme |ittifa:qia:/ dont il existe des synonymes comme |mu:ʔa:ha:da/ |a:qd/ et |ittifa:q/. En effet, ces termes ne sont pas pareils en traduction, c'est-à-dire le traducteur choisit celui qui convient par rapport au contexte. Par exemple, une *convention* simple entre deux individus se traduit par |ittifa:q/ tandis qu'un traité ou une *convention* signé par deux Etats ou plus se traduit par |ittifa:qia/. Il en va de même pour le terme contrat dont l'équivalent idéal est le terme |a:qd/.

Ce dernier est utilisé différemment en traduction :

Un acte de mariage = |a:qd za:u:ad/

Un bail de location = عقد إيجار /*aqd iǧa:r*/

Un contrat de travail = عقد عمل /*aqda:ma:l*/

A l'inverse des normes, les *conventions* ont toujours un caractère explicite qui font que les premières restent tributaires de considérations morales, alors que les secondes ont avant tout un rôle cognitif. Pour les promoteurs de *l'économie des conventions*, les *conventions* sont des « repères cognitifs » qui permettent aux membres d'un réseau économique de coordonner leurs actions.

T. C. Schelling (1960) souligne que : « *les conventions font office de « point focal » dont la force intrinsèque les conduit à s'imposer à tous comme une évidence (...). Les conventions engendrent réellement des performances cognitives collectives par le biais de « dispositifs cognitifs collectifs.» (Ibid : 317).* Ce même caractère de *collectif* et de *partage* sous-tend également un autre type d'économie, *l'économie des ressources naturelles* dont nous parlons dans le point suivant.

2.9. Economie des ressources naturelles : interaction entre l'homme et la nature

L'économie des ressources naturelles est une branche de la science économique qui comptabilise les ressources naturelles, les évalue sur le plan économique, et s'interroge sur les modalités de leur usage afin de définir des politiques publiques pour une gestion efficiente des ressources naturelles, comme les réserves de matières premières, les stocks de ressources énergétiques non renouvelables, la biodiversité, les ressources en eau, les réserves halieutiques, etc.

En dépit de travaux précurseurs, par exemple ceux de S. Jevons (1835-1882), sur les ressources charbonnières, la science économique n'a

L'environnement, c'est la terre, l'eau, la pluie mais aussi la pollution, les carburants, les ressources naturelles et non-naturelles et l'homme par la suite.

Par contre, la visée du terme *économie des ressources naturelles* c'est strictement les *ressources naturelles* en tant que telles. Celles-ci font partie de l'environnement, il existe une interaction réciproque entre les deux entités, mais la deuxième englobe le premier.

Nous soulignons l'importance du fait que les signifiants qui relèvent d'un même domaine pourraient indiquer à la fois des signifiés similaires, semi similaires ou différents. Ainsi, si les agents de l'environnement s'intéressent largement aux *ressources naturelles*, les agents de celles-ci ne s'intéresseront nécessairement pas, comme les premiers, à la pollution par exemple, malgré l'existence de certains points communs entre les deux domaines. En fait, il existe une forte liaison entre l'environnement et la gestion des ressources humaines, du fait des lois physiques de conservation.

Il est vrai que le terme *ressources*, qui est l'équivalent de **مَآوَا** [/ma:u:a:rid/ est censé faire partie, en tant qu'élément primordial, des éléments d'autres termes tels que, *les ressources humaines* **مَآوَا وَجَرَسِي** [/a:lma:u:a:rida:lba:f:a:ria:/, *les ressources financières* **مَآوَا وَجَحَلِي** [/a:lmau:a:rid a:lma:lia/, *les ressources pétrolières* **مَآوَا وَجَقَطِي** [/a:lmau:a:rid a:nnif^hia:/ ou bien **مَآوَا وَجَرَطِي** [/a:lmau:a:rid a:lbitrolia:/, etc. Ce terme explique donc des connotations variant en fonction du contexte où il se trouve employé. En effet, le terme *ressources* est destiné aux moyens d'existence d'une personne, aux éléments de la richesse ou de la puissance d'une nation et aux moyens dont on dispose soit physiquement soit moralement, car mêmes les langues disposent de ressources.

Or, les *ressources naturelles* sont des substances, des objets ou des organismes qui existent dans la nature comme l'eau, la terre, l'alimentation, l'énergie, et qui font, dans la plupart du temps, l'objet d'une utilisation visant à la satisfaction des besoins des être humains ou même végétaux.

D'autre part, le terme *ressources propres* indique un signifié considérablement différent, s'agit-il d'appellation désignant, depuis la réforme de 1970 qui a conféré à la CEE l'autonomie des ses ressources en mettant fin au système traditionnel des contributions acquittées par chaque Etat membre, l'ensemble des recettes propres dont elle dispose, essentiellement représentées par les prélèvements agricoles, une « cotisation sucre » , les droits de douane sur les importations en provenance d'Etats tiers, et une fraction de la TVA perçue dans chaque Etat membre dans la limite de 1,4 % des recettes TVA perçues dans les Etats membres.

Toutefois, le terme en analyse, *économie des ressources naturelles*, nous apprend qu'il s'agit d'une protection, d'une utilisation prudente et d'une permanence des ressources naturelles. Celles-ci se regroupent en deux catégories principales : les ressources renouvelables telles que les animaux, les arbres, les ressources biologiques, ensuite les ressources non- renouvelables comme le charbon et le pétrole. Généralement, ce type d'économie se charge de la gestion économique des ressources naturelles dans un territoire donné par le biais, en partie, de l'Etat. Il arrive, toutefois, que celui-ci intervient fondamentalement de façon à contrôler l'orientation même de l'économie, comme c'est le cas de l'*économie dirigée* que nous évoquons dans ce qui suit.

2.10. Economie dirigée : intervention de l'Etat

Une économie dirigée est une économie dans laquelle l'Etat intervient pour substituer plus ou moins largement un marché.

Ce terme a surtout été utilisé dans la première partie du XX^e siècle pour désigner à la fois les économies de type soviétique et les économies fascistes en raison de leur hostilité commune à la régulation par le marché. L'expression économie dirigée est tombée en désuétude et a pris un sens péjoratif.

Pour l'école autrichienne, les économies dirigées sont la manifestation du constructivisme social et elles illustrent le fait qu'une économie de marché et démocratie sont étroitement liées ».

جلا لظوجٌ جٌ / a:liqtisʔa:d a:lmu:a: dda:h/

جلا لظوجٌ جٌ جلا لظوجٌ ض ك ف د ج و س ي ح ج ق ن ذ ر ظ ض ج ب ط ق.
وان يستدهى جٌ كطلح فيج ب ف أ ل ي ج م ر ن العشري الج رى ج ل طاد النمط السوفييتي وجلا لظو
ج فاشي في أن ق ي ذرد ع د ج ع ج ط ر ي ضي ق تين ع ج ر ج لظو ج د ج ط ج ق. غير أن لظوج لظو
ج د أرفلدي ح ح معغه يتسم ج لاستكج.
ض ج ج لظوج لظوج ج اويس أ لظوج لظو ج و عة عنى ظح ريويس ج لاجتاعى، نجح د
يخس ي ج و ض ح ط وثيق بين ج ل ط ح و ج ق ج د م ج طى.

Avant de commencer notre analyse, il nous semble judicieux de définir dans un premier temps le terme *économie de type soviétique*, et dans un deuxième temps de dégager les connotations recelées au sein du *fascisme*. Au-delà de ce processus d'illustration, nous cherchons à faire comprendre comment une économie pourrait être dirigée ?

De fait, le terme *économie de type soviétique* a été utilisé pour désigner l'Union des Républiques Soviétiques ainsi que les démocraties populaires.

Il est à signaler qu'il s'agit d'un terme descriptif, alors que des termes comme : *économies socialistes, pays communistes et économie centralement planifiée* comportaient des jugements de valeur ou faisant l'objet controverses. Conformément à ceci, nous estimons que les doctrines économiques émanent de la communauté et de la prépondérance politique.

D'ailleurs, les zones vastes de l'histoire de la traduction économique montrent que les économies mentionnées ci-dessus se sont engagées à la fin des années 1980 dans un processus de transition vers l'économie de marché.

Il est communément admis que le terme fascisme indique à l'origine un mouvement politique antidémocratique dont le fondateur est Mussolini au cours de l'année 1919. Ce terme est dérivé « de *fasci* « faisceaux » emblème des licteurs de la Rome antique) (1993 : 175) ». Le terme *fascisme* pourrait référer également aux mouvements et régimes politiques d'extrême droite apparus après la Première Guerre Mondiale.

Nous supposons que le contenu du terme *économie dirigée* relève cependant de la politique, de l'activité sociale et de l'activité économique, mais il est remarqué que la définition de départ traduite *supra* en arabe se cantonne aux aspects politiques, historiques et sociaux.

Etant donné que le verbe *diriger* jouit d'un ensemble d'équivalents en langue arabe dont les suivants ;

Diriger = **يُم** / *ia:qu:d/* = Conduire (un bateau)

Diriger = **يدير** / *iu:dir/* = Administrer/ gérer (administration/direction)

Diriger = **يشرف** / *iu:ʃ:rif/* =Superviser (une thèse)

Diriger = **يوجه** / *iu:a:ʔih/* = Orienter (un élève)

C'est dans cette perspective que nous nous demandons : qu'est-ce qu'une économie dirigée ?

Malgré le fait qu'il est abandonné à l'époque, ce terme a fait couler beaucoup d'encre dans les ouvrages de la traduction économique, du fait qu'il décrit une entité géographique qui représentait un poids prépondérant dans tous les domaines au niveau international/mondial. En effet, le terme *économie dirigée* désigne un régime économique libéré surtout de la contrainte du mécanisme des prix établis par le libre jeu de l'offre et de la demande au sein des marchés.

Nous soulignons que d'après les recherches terminologiques et les comparaisons que nous avons effectuées à cet égard, il nous semble que ce terme caractérise, dans un sens moins restrictif et plus réaliste, des économies dans lesquelles les pouvoirs publics interviennent en matière de crédit, de fiscalité, de rémunération, salaire minimum, etc., et dans la conduite de la vie économique, sans pour autant arriver à une planification centralisée ou à l'économie totalement réglementée administrativement, c'est-à-dire totalement libérée des mécanismes du marché. D'autre part, ce terme est destiné à une catégorie économique qui laisse une place à la régulation concurrentielle. Si ce type d'économie requiert l'intervention de l'Etat pour une grande partie de sa réglementation, il en va autrement pour l'*économie domestique*. C'est ce que nous allons aborder dans la partie suivante.

2.11. Economie domestique : contribution des ménages

On parle d'économie domestique pour désigner les activités de production et de consommation qui se déroulent dans le cadre de l'unité de résidence (de *domos*, maison en grec) et donc, le plus souvent, dans le cadre familial (la famille pouvant être plus ou moins large selon la société considérée). La plupart des sociétés traditionnelles sont fondées sur l'économie domestique qui a été étudiée, pour l'essentiel, par l'anthropologie économique.

Un/une domestique (personne) : employé (e), servant (e) de maison ou de domicile = |إح و| /xa:dim/ (masculin) ou |إح وِس| /xa:dima:/ (féminin).

Un animal domestique = |حيوان أليف| / ha:ia:u:a:n a:lif/.

Une affaire domestique (intérieure) = |أُخْلي| /ʃa:n da:xili/

Des travaux ou des équipements domestiques = |أَعْمَالُ| /a:ʔma:l ma:nzilia:/ ou |مَعِيشَةُ| /mu:ʔidda:t ma:nzilia:/

A vrai dire, l'emploi de l'adjectif domestique est répandu en langue anglaise pour décrire des activités intérieures non seulement au niveau familial mais aussi au niveau local et national :

Ministry of Domestic affairs = Ministère des Affaires Etrangères.

Equivalent aussi du terme *économie familiale*, le terme *économie domestique* représentait jadis un composant largement considérable au sein des régimes économiques, notamment au niveau des activités de productions. De nos jours, l'influence privilégiée de *l'économie domestique* est en diminution parallèlement à l'évolution de l'économie du marché et à *priori* de l'économie sociale. En réalité, la traduction que nous avons effectuée ci-dessus peut nous indiquer que ce type d'économie se distingue par des activités *domestiques* telles que le bricolage, le jardinage, la vente de biens de consommation, la garde d'enfants et des personnes âgées, etc.

La classification repérée par F. Braudel souligne la possibilité d'expansion de *l'économie domestique* en harmonie avec les catégories qu'il a relevées, et ce notamment à la lumière de l'augmentation du taux de chômage et de la contribution de la femme à la vie économique et sociale.

Nous estimons d'autre part que le présent terme fait l'objet d'un autre signifié, à savoir l'épargne des ménages. Donc, les familles pourraient faire des économies (des épargnes) en fonction de leur revenu domestique. Par

contre, un Etat peut se constituer en puissance économique vis-à-vis d'autres Etats et disposer de ce que l'on appelle une *économie dominante*.

2.12. Economie dominante : prépondérance des grands pouvoirs

Au sens le plus courant, une économie est dominante du fait de la conjonction de sa puissance économique, financière et monétaire. Historiquement l'économie dominante du capitalisme a été l'Angleterre au XIX^e siècle puis les Etats- Unis au XX^e siècle.

Pour les théories marxistes et hétérodoxes du développement, il existe une hiérarchie des économies du centre qui va de la première puissance (les Etats- Unis) aux autres pays capitalistes. Cependant, une économie dominante est une économie du centre qui exploite les économies de la périphérie (les pays en voie de développement).

Pour l'économie politique internationale les Etats- Nations ont pour objectif la puissance par l'usage de ressources diverses (démographiques, naturelles, territoriales, monétaires, etc.). L'ordre économique international est conditionné par les phases de montée et de déclin des puissances économiques.

جلا لظوج مهيد /a:liqtisʔa:d a:lmu:ha:imin/

ذك دج معد الأكثر شيوعا، يكون جلا لظوج مهيد. ح نردج نرح طج غيق بيدفأح ض جلا لظوج مهيد، ج آليس ج مهيد.
ض رينج، و جلا لظوج لانجليد ج مهيد ع ج آليس اليج م ج تاسع عشر، بيدح لعبجلا لظوج لا ريكي
چشجى اليج مرن العشرين.

فِي آيَاتِهِ كَذَلِكَ يُضَاهِي حُجْرَ مَكَّةَ فَقَدْ أَعْلَمُوا بِهَذَا صَدْرَ عَلِيٍّ أَمِينٍ وَهُوَ
 الْأَوَّلُ وَالْآخِرُ وَالظَّاهِرُ وَالْبَاطِنُ أَلَمْ يَكُنْ عِنْدَ اللَّهِ خَيْرًا مِمَّا يَحْكُمُ بِآيَاتِهِ الْكَافِرُونَ
 وَيُؤْتِي مَن يَشَاءُ مَالَهُ فَيْضًا عَظِيمًا
 وَيُؤْتِي مَن يَشَاءُ مَالَهُ فَيْضًا عَظِيمًا
 وَيُؤْتِي مَن يَشَاءُ مَالَهُ فَيْضًا عَظِيمًا

أما في حجة لا لطاد السجسي ي، تسعة ج لا ج طه ي زى ن ك ج مة عن طيق ج طه ي ج و طنوسى
 { ي انيس، طبيعى، وليميس، ميس..م }، حيث أن ج طح لا لظو ج لع مي هو نظح . ط باطوار مرفح ع
 ج ف ج م ج ش ج لا لظس.

Avant d’entamer l’analyse de ce terme, nous aimerons souligner que les termes composés que nous avons traduits dans les points précédents consiste en un nom ou un adjectif ou un nom et une préposition (de), associés au terme central *économie*. De même, le terme *économie dominante* se traduit de trois façons :

Economie dominante = ج لا لظو ج مهيد / a:liqtisʕa:d a:lmu:ha:imin/

Economie dominante = ج لا لظو ج مسيطر / a:liqtisʕa:d a:lmu:sa:ʔir/

Economie dominante = ج لا لظو ج حى / a:liqtisʕa:d a:ssa:ʔid/

Cette comparaison nous permettra de savoir de quelle manière les termes transcrits en langue étrangère seraient traduits en langue arabe. En effet, ce qui importe plus, la dite traduction serait effectuée dans quel pays arabe ? Il est à noter que la traduction d’un même terme scientifique figurant au sein d’une langue étrangère quelconque varie d’un pays arabe à l’autre, d’où la polémique persistante entre les théoriciens et les praticiens arabe sur la traduction et la signification des termes en question, qui ont pour objectif la description ou la définition d’une réalité scientifique donnée.

Quant à la traduction du présent terme, il est susceptible de provoquer une polémique, notamment auprès de certains pratiquants, dont les adeptes n'admettent pas que des adjectifs comme [مهيبة] et [مسيط], qui figurent par ailleurs parmi les 99 noms d'Allah pour les musulmans, soient utilisés pour décrire d'autres êtres ou choses car selon eux, ce sont des domaines sacrés et ainsi réservés à la divinité, Allah, le seul dominant, le seul créateur, le seul puissant, etc.

Par la suite, le terme *économie dominante* est censé référer à un régime économique quelconque qui exerce une influence déterminante à l'échelle internationale, dans l'occurrence l'économie américaine. De fait, cette définition est contestée par les européens. Néanmoins, les Etats-Unis se considèrent comme puissance économique largement croissante qui entraîne les autres économies et commerces au niveau mondial, leur vaste espace démographique et géographique, leur culture compétitive, technologique et scientifique est à l'origine de cette prépondérance. Il est donc justifié que le niveau de vie des américains soit plus élevé que celui dans les autres pays. De cette façon, *l'économie dominante* s'inscrit dans le cadre d'un espace économique national qui, en raison de sa dimension, de son pouvoir de négociation, de la nature de ces activités, exerce sur le reste du monde des effets asymétriques, irréversibles ou partiellement réversibles qui ont tendance à renforcer son pouvoir. En effet, la théorie de *l'économie dominante* proposée par F. Perroux (1903- 1987) apparaît à certains, comme une transposition à l'échelle des rapports entre les nations, des loi du parasitisme de V. Volterra.

Effectivement le deuxième concept relève d'un ordre généralisé, sans référer à une certaine entité économique, alors que le premier concept met les Etats-Unis à la tête de la liste, un rôle joué auparavant par l'Angleterre. Nous estimons que les européens privilégient le deuxième concept, malgré le fait que les deux concepts semblent être identiques.

Théoriquement, l'accent est mis sur le fait que le sens du substantif *domination* est invariable, dans un groupe d'individu par exemple, famille, amis, parti, etc., c'est la personne (ou le groupe de personnes) possédant le pouvoir financier qui domine les autres, surtout en ce qui concerne la prise de décision. Un proverbe arabe prescrit ce qui suit :

ي ال مَّكْلِ ِ ال مَلْئِ شِ اس

c'est-à-dire ;

celui qui ne possède pas sa nourriture ne peut pas prendre une décision.

Il ne faut pas confondre :

sa nourriture = /qu:ta:hu:/ لَض

avec

sa force = /qu:a:ta:hu:/ لَض

Ainsi, l'économie dominante est associée à la force, à la puissance et à la supériorité d'un Etat donné. Par ailleurs, celui-ci pourrait dans certains cas intervenir pour remédier à une situation économiquement défailante par exemple. C'est ce qui est appelé l'*économie de bien-être* que nous évoquons ci-dessous.

2.13. Economie du bien-être : égalité économique

L'économie du bien-être est un courant d'analyse qui considère que l'intervention de l'Etat dans l'économie est légitime dès lors qu'il s'agit de pallier les conséquences d'imperfection et de défaillance du marché (monopoles naturels, effets externes, etc.). Cette approche étudie

normalement les critères d'une redistribution des revenus qui rapprocherait les situations économiques de l'optimum.

C'est la publication par A. C. Pigou de son livre *L'économie du bien-être* (1920) qui a inauguré cette approche.

ج لظوح فهاهي / *iqtiṣ'ad a:rra:fa:hia:* /

يمثل ج لظوح فهاهي اقد تيج شطكليل ج لتي تع طولى نج ية في ج لا لظح و ا ع ، طح حطرطج لأمس
ذطه فف آغ ح ه ج فاج ي يعت ج قى لظوح شط طبيعي ج ا غ ش ج ح ج ه ي . و م }

يم ايج منهج عوزدى ه م مع بير اع و ض ريع جى ن نظريه ض اعد عضم ح ح الخ ع ج لا لظوح سيى ج لى
ج لأمثل .

أي ط ق ي ج ج ح ي ج هض د ا س بي م في كع ذ ج ا أي ه بعنوان ج لظوح فهاهي .

Nous essayerons dans ce point de traiter un terme récent par rapports aux autres conceptions économiques. Conformément à sa composition, le terme *économie du bien-être* repose sur des hypothèses de nature individualiste, c'est-à-dire, l'individu est le seul juge de son bien-être, bien sûr, par la suite, le bien-être de la société est exclusivement défini à partir du bien-être de chacun des individus.

De fait, en traduction l'accent est mis incontestablement sur le sens, mais il y a des traducteurs habiles à orner les textes au détriment du sens ou du signifié. Par conséquent, un bon traducteur fidèle à son texte part de l'idée du transfert du sens en tant que tel. Il est à signaler que la traduction mot à mot est presque impossible dans plusieurs situations, notamment entre le français et l'arabe. Il s'agit donc de deux langues largement éloignées et distinctes (nous abordons la question des différences entre ces deux langues dans notre premier chapitre de cette recherche).

C'est dans cette perspective que nous procédons ci-dessous à traduire mot à mot le nom composé bien-être :

Bien= |جيد| /ʔa:iid/

Être = |يكون| /ia:ku:n/

Evidemment la traduction littérale de cet énoncé serait :

|يكون جيد| /ia:ku:n ʔa:iid /ce qui ne signifie rien par rapport au sens de départ du terme en étude.

En revanche, |رفاهية| /a:rra:fa:hia:/ (le confort) est l'équivalent par excellence du terme *bien-être*.

Dans ce sens, le terme *économie du bien être* indique une branche de la science économique qui étudie le problème de la satisfaction des besoins de l'individu et de la collectivité.

Il est à signaler qu'il existe deux catégories de *l'économie du bien-être*, celle qui analyse les comportements hors effets externes (économie parétienne du bien-être) et celle dont l'objet principal est l'analyse de ces effets externes.

Partant des deux concepts exposés ci-dessus, nous soulignons que *l'économie du bien-être* est une branche des sciences économiques qui se sert des techniques du micro-économie pour évaluer le *bien-être/confort* économique, notamment par rapport à l'équilibre concurrentiel général au sein d'une économie donnée, en ce qui concerne prioritairement la réalisation de la suffisance économique, la distribution des revenus, l'étude et l'analyse de la qualité de la sécurité sociale et leur interaction avec les activités économiques des individus. Nous estimons que *l'économie du bien-être* s'intéresse à la recherche d'une situation socio-économique idéale par le biais de l'introduction de certaines valeurs

morales et d'un ensemble de concepts humanitaires à l'opération de l'analyse économique.

2.14. Economie du développement : champs spécifique des sciences économiques

L'économie du développement, un champ spécifique ?

Les termes utilisés par les organismes internationaux ont évolué : « pays sous-développés » dans les années 1960 « pays en voie de développement » (PVD) dans les années 1970, « pays en développement » (PED) depuis les années 1980. Pour les économistes radicaux, il s'agit d'une périphérie (ou de « pays dominés »).

Selon E. Assidon (*Les théories économiques du développement, 2000*), l'économie du développement apparaît comme un champ spécifique de la science économique dès lors qu'elle postule « l'existence de spécificités communes à un ensemble de pays (...) (et) l'idée que le développement ne se réduisait pas à la croissance ». Pour A.O Hirschman (né en 1915), l'économie de développement se caractérise par le refus d'une conception unique de l'économie (mono économisme) et par l'affirmation d'une communauté d'intérêts entre les pays riches et les pays pauvres.

Mais beaucoup d'économistes considèrent que l'économie du développement, en tant que champ spécifique de la science économique, ne se justifie plus à cause de la diversité croissante des PED. On ne peut plus analyser les problèmes du développement comme s'il n'existait qu'un tiers-monde regroupant des pays qui seraient confrontés aux mêmes problèmes. Des « trois mondes » selon Alfred Sauvy, le second monde (socialiste) a implosé et, à la suite des stratégies de développement mises en œuvre, l'industrialisation a progressé à des rythmes et des degrés différents dans les PED. Dans la décennie 1980, le processus de

mondialisation, par le biais d'une accélération des investissements directs étrangers, a infléchi la division internationale du travail, et accentué l'hétérogénéité des systèmes productifs des PED.

Certains auteurs situent l'économie du développement entre ces deux perspectives. Ainsi, P. Guillaumont considère que l'économie du développement « s'intéresse aux caractères généraux, ainsi qu'aux variétés du sous-développement, aux raisons générales, mais aussi particulières, qui font qu'une économie se développe ou ne se développe pas ».

ج لظوج طميس /iqtiṣ'a:d a:ttanmia:/

ينظرون ج لظوج طمية ع ا قوج كمي ج ه هـ:

يؤنس طش ج طحات التي ضطدى ح ج ظحش لبح مس مثل ب ي ي ج ح مس { في ج لسببش ب ي ي ج لتي في طريق ج } { في ج لسببش ب ي ي ضكص ج } { ي ج لع ح 1980. أ ح ف ب لعلماء ج لا لظوج ج ديك ليبن ف أ يعتم ي أ الأ رض رط ب حيط أو ذى ي مهيمن عليه }.

ي . . أديسون في كخذ ب ب ظرحش ج لا لظويس طميس 2000 } أ ج لظوج طمية يعترق ال ن ح ق م ي ج لع ج لا لظويس لأنه يقتضي { جوو نوصي طوب بين جموس ج ي ي } { ... } { فلى زج طميس لا ي ي ج ط ج ح }.

أ ح أ.و هيرش ح ب ك في 1915 } فإنه يعتمى أ ج لظوج طمية يتصف ب فض فاق ج مس ج لا لظوج ب لاق مس ج لا لظويس } نظاويده ع رة إيجو جمع يتم قيص ج ج هغ بين ج ي ي لغنيس ج ي ي ج قيرز.

ف ج بل ي ي كثير ن علماء ج لا لظوج طميس، ي ق ال ن ح ق م ي ج لع ج لا لظويس، لم يى ح ه ايب ج و نردج ط ع ج ط ي في ج ي ي ج ح مس، حيع أ لم يى ج ض كليل ي ال ش ج طميس و أنه لا يوجد سوى ج ج ع ج د يضم جموس ج ي ي ض ج ف ج ي ال ش ج معنيس.

En effet, le terme *économie du développement*, en tant que tel, vise à aborder les côtés économiques du *développement* dans les pays ayant des revenus limités. Cette branche économique met l'accent non seulement sur les moyens de renforcement du *développement* et de la croissance économique et du changement infrastructurel, mais aussi sur le renforcement du pouvoir économique général des habitants à travers, par exemple, l'amélioration des services médicaux et éducationnels, la fondation d'un environnement souhaitable de travail, à l'aide des institutions et les organismes publics et privés à la fois.

Comme pour les autres branches économiques, *l'économie du développement* incite la formulation des théories et des méthodes qui pourraient contribuer à l'identification des politiques et des pratiques applicable au niveau national et au niveau international.

Contrairement aux méthodes adoptées dans plusieurs domaines économiques, les méthodes mises en œuvre par les partisans de *l'économie du développement* consiste en des éléments sociaux et politiques considérablement utilisés lors de l'établissement de certains plans. De cette manière, *l'économie du développement* s'intéresse à la transformation des structures démographiques économiques et sociales qui accompagnent la croissance généralement.

Or, il faut faire appel ici à l'aspect structurel (industrialisation, urbanisation, salarisation, institutionnalisation, etc.) et qualitatif (transformation des mentalités, des comportements, etc.) de l'évolution à long terme.

Nous supposons que le terme *économie du développement* est largement vaste et incarne un tas de réalités économiques, il se caractérise de plus en plus par la diversité conceptuelle qu'il dégage. Nous distinguons

également d'autres catégories de développement qui relèvent du domaine de l'économie du développement

En fait, le *développement autocentré* | طَبْسِجْضَى ة ذَاتِجْ /a:tta:nmia: a:lmu:rta:kiza: ða:tiia:n/ se considère comme une stratégie de *développement économique* qui privilégie la création, puis le renforcement d'un système productif national pour satisfaire le marché intérieur, avant d'affronter les marchés internationaux.

D'autre part, le *développement durable* | طَبْسِجْ طَوِجْسْ | /a:tta:nmia: a:lmu:sta:da:ma:/, comme le montre le qualificatif « durable », est premièrement un *développement* qui répond aux besoins des générations présentes sans pour autant compromettre ceux de générations futures. De fait, ce terme a trouvé un large écho auprès de la communauté internationale. Ce concept s'articule sur certains axes, comme la prise en compte de l'environnement en premier lieu. Le nécessaire équilibre entre la satisfaction des besoins humains et l'équilibre des écosystèmes doit intégrer une modification des façon de produire et de consommer pour assurer la maîtrise de consommation d'énergie et des ressources naturelles, une diminution des rejets polluant dans l'atmosphère, une lutte contre le déboisement, la désertification et la sécheresse , une protection de la biodiversité, des forêts, des montagnes, des ressources halieutiques, la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement et de la santé et l'usage des énergies renouvelables. Deuxièmement, le *développement durable* s'intéresse à la question de l'identification d'une place plus équitable des pays en *développement* dans l'économie mondiale. Cela doit conduire à une coopération internationale et à un *développement* d'un commerce équitable. Troisièmement, le présent type de *développement* fait allusion à la lutte contre la pauvreté et la faim, à l'amélioration des conditions de vie impliquant un accès plus

démocratique à la santé et à l'éducation des populations les plus défavorisées, à la protection contre l'exploitation des enfants et au renforcement des groupes sociaux s'engageant dans la lutte contre la pauvreté.

A son tours, le *développement extraverti* |اُطْمِسْجُ قَبَطْلِسْ| /a:tta:nmia: a:lmu:nfa:ṭḥa:/ réfère à la stratégie de *développement* des pays en voie de *développement* qui privilégie l'insertion des marchés mondiaux, cette stratégie d'extraversion est préconisée par les libéraux. Par ailleurs, le concept du *développement inégal* |اُطْمِسْ غَيْرِجُ طَوْعِشْ| /a:tta:nmia: ya:ir a:lmu:ta:ka:f̣ịṛa:/ a été forgé par les auteurs néo-marxistes pour lesquels l'accumulation du capital à l'échelle mondiale produit, à la fois, le *développement* pour les pays du centre et le *développement du sous-développement* pour la périphérie.

En effet, il existe d'autres termes qui relèvent du domaine de *l'économie du développement* que nous ne pourrions pas analyser dans leur totalité, faute de temps. Nous en citons les termes suivants :

L'économie néoclassique du développement.

L'économie hétérodoxe du développement.

L'économie néo marxiste du développement.

Aucune nation ne pourrait se tenir debout sans développement dont la gestion nécessite des mesures économiques et du travail. Celui-ci est également sous-tendu par un type d'économie qui lui est propre, l'économie du travail.

2.15. Economie du travail : l'emploi et le chômage

Dans sa version étroite, l'économie du travail se cantonne à l'analyse du travail au sens strict, des salaires de l'emploi et du chômage.

Dans sa version large, au contraire, elle s'étend aux revenus salariaux et non salariaux liés à l'activité, et s'intéresse à l'amont et à l'aval des phénomènes d'emploi : éducation et formation, protection sociale des actifs, sortie d'activité, conditions de vie dans leurs liens avec l'activité.

Depuis le milieu des années 1970, les développements de l'économie industrielle, de l'économie du travail et de l'économie publique se sont attachés à comprendre certains « faits stylisés » (constats d'ordre empirique, jugés caractéristiques du fonctionnement d'une économie).

C'est ainsi que la « nouvelle économie du travail » tente de fournir, à l'aide des méthodes et des concepts de la théorie néoclassique, des explications de ces faits. On peut en donner trois exemples :

- Sous-emploi massif et persistant que connaissent certaines économies industrielles (notamment en Europe) ;
- Rémunération qui subissent des fluctuations moins amples que ne le « prédit » une vision purement concurrentielle des marchés ;
- Entreprises qui recourent à des formes particulières d'emploi et d'organisation du travail.

L'explication de ces faits doit être recherchée à l'aide de raisonnements centrés sur la représentation du marché du travail et menés en équilibre partiel, c'est-à-dire « toutes choses égales par ailleurs ».

Il s'agit donc, pour la nouvelle économie du travail, de chercher à rendre compte de façon satisfaisante sur le plan théorique de certaines observations empiriques.

ج لظوج لعم /iqtis'ad a:l'a:ma:l/

ذممع ج ك ، مط ج لظوج لعمل عَض كليل ج لعم ف معذ ج وليق ط ف ، وهس ط كليل ج ص رحش ج طظيف وج رطص .

ذمعد ح جج ، و عر لعكس اي ه ، يَطوَج لَطوَج لع ل ليشد جى نَج باتج ج لاجور او غير ه ح ج
 يضرط ب ه ج لع ، ذج دج طح برغ دج ظجج ظيفيس مثلج لتعليم و ج طدريب، ج لصد ج لاجتماعي
 ال ي، ليج ه س، ج ظفج معيشية و علا لظ لع .
 ي طفج لسبعينات، ضرط تط ج لا لظو ج باعي و لا لظو ج لع ح ج لظو ج لع ذ ف بعض ج كجك
 ج ج و ز } مثلج كح ج طجربيس، ج لا ج ميدز لتشغيل لظو ج.
 فطاليف اج لظو ج لع ج جديد } يسع فطير تفسيح ش ط ه ج كجك مستعيج فئاي ج ج طرس ج لكلاسيكيس ج ج و ز .
 ي نا اعط ا ل غ امش ي ه :

- م ج كفتفج ح ت ج طح ي يشد اعو ج لا لظو ج باعي ان ه في او ج .
 - ج لاجو ج طي ص ج خ نب ا ل ص طق ه ج رؤيس ج طفسيس ج كطي ق .
 - ج ه ج طي تسده اى لا لوز ج لع ه ص ظيم ج لع .

يتعين ج ركع في ت ه ج لك ه ذ ح عنز ق ج و ب ج ين قى ز ع ض نيل سوق ج لع ص ط نط ج جتي، يعني
 ي ه ا { و شى ي ج ع ل ج ح ج ز } .
 في ا ي ه ج لظو ج لع ج جديد، يتعك ج لأمري ي فطك ه ك بعض ج الق طش ج طجربيس ذ ز ر ضيس طر ج .

D'après cette définition, le *terme économie du travail* se considère comme un outil d'analyse du fonctionnement du marché du travail qui regroupe les travailleurs et les employeurs. Au sein de l'économie capitaliste, les travailleurs ou les forces de travail jouent le rôle d'offreur, alors que les employeurs jouent le rôle de demandeurs.

Ainsi, *l'économie du travail* permet d'analyser la fixation des salaires, le taux d'emploi et le chômage, il permet de la même façon de repérer les meilleures politiques de l'emploi à mettre en œuvre.

Le *terme économie du travail* pourrait être analysé à travers des techniques microéconomiques et macroéconomiques. Les premières s'intéressent à l'étude du rôle des individus sur le marché du travail tandis que les autres s'occupent des interactions entre le marché du travail et les autres catégories de marchés telles que les biens, les monnaies et le commerce extérieur. Il faudrait donc savoir comment lesdites interactions influencent les variables macroéconomiques, comme

le niveau de chômage, les taux de participation au marché du travail, le revenu agrégé et le produit intérieur brut.

Il est à signaler que le terme (*travail*) comprend des concepts largement vastes décrivant les types du *terme travail* mis en œuvre au sein de la communauté économique. Nous en distinguons ce qui suit :

Le travail pratiqué dans un établissement de façon continue ou prolongée et assuré par des équipes successives, appelé *travail par équipe*.

Du point de vue juridique, terme *travail dissimulé* désigne un concept plus large, ce que le législateur dénommait antérieurement par le terme (*travail clandestin*). Il peut y avoir dissimulation d'entreprise ou dissimulation de salariés. Dans le premier cas, c'est le fait, pour une personne ou une entreprise, de se livrer à une activité commerciale, artisanale ou agricole sans respecter l'obligation d'obtenir l'inscription aux registres prévus par la loi ou sans établir les déclarations fiscales ou sociales exigées par la réglementation. Dans le second cas, c'est le fait pour un employeur tout en exerçant une activité au grand jour, de ne pas déclarer les salariés aux organismes de protection sociale ou de ne pas délivrer de bulletins de paye. En effet, le *travail* dissimulé devrait être pénalement sanctionné. Ce type de *travail* est répandu au Soudan.

D'autre part, le *travail* dur des emplois permanents, qui, par nature, comportent une alternance de périodes travaillées et de périodes non travaillées, s'agit-il donc d'un *travail intermittent*. Ces emplois sont définis par convention ou accord collectif étendu ou par convention ou accord d'entreprise ou d'établissement. Le contrat de *travail* intermittent est un contrat à durée indéterminée écrit qui doit comporter un certain nombre de mentions obligatoires.

Effectivement, le *travail par roulement* représente une organisation du travail dans laquelle les travailleurs d'un même établissement,

n'appartenant pas à des équipes successives, n'accomplissent pas tous leur *travail* et ne prennent pas tous leur repos aux mêmes heures.

Par ailleurs, *le travail à temps choisi* repose sur des modalités relatives à la durée du *travail* ou à la répartition des heures de *travail* qui, sous certaines conditions, sont proposées au personnel qui en principe peut les accepter individuellement et librement. En ce sens, le *Travail à temps partiel* est le *travail* dont la durée est inférieure à la durée légale du travail ou, lorsque ces durées sont inférieures à la durée légale, à la durée fixée conventionnellement pour la branche ou pour l'entreprise ou aux durées applicables dans l'établissement.

Pour ne pas confondre le *travail commun* avec le *travail d'intérêt général*, nous soulignons que le premier explique la situation dans laquelle les salariés de plusieurs entreprises, bien que se livrant à des tâches différentes, travaillent simultanément pour un objet et un intérêt commun sous une direction unique. Alors que dans le deuxième cas, il ne s'agit pas de travailler pour travailler mais plutôt de travailler pour exécuter une peine pouvant se substituer à un emprisonnement à titre de sanction principale lorsque le juge estime opportun de prononcer une telle mesure. Le condamné, qui doit accepter ce type de sanction, effectuera, au profit d'une collectivité publique ou d'une association agréée, un *travail* d'une durée comprise entre 40 et 240 heures dans un délai qui ne peut excéder 18 mois. Cette mesure peut également être utilisée comme peine complémentaire pour une contravention de cinquième classe ou comme modalité d'exécution du sursis. De fait, en tant que traducteur/interprète assermenté près la Cour d'Appel de Besançon, nous sommes souvent convoqués par les tribunaux de Grande Instance, précisément au cabinet du juge chargé de l'exécution des peines, pour assister des personnes en provenance des pays arabes qui ne parlent pas la langue française. La dernière séance où nous avons intervenu a eu lieu le 25 juin 2014 au Tribunal de Grande Instance de Vesoul, lors de laquelle un individu a été

condamné à 60 heures de travail/service d'intérêt public contre l'annulation de plusieurs mois d'emprisonnement.

Par contre, le terme *économie du travail* nous incite à étudier le terme *chômage* qui émane d'un ensemble de concepts subsidiaires relatifs à la situation où se trouve le chômeur qui ne travaille point ou en rupture de travail. Ainsi Le *chômage classique* par exemple correspond au cas où la demande, émanant des ménages, est rationnée à la fois sur le marché des biens et l'offre, émanant des salariés, et sur les marchés du *travail*. Dans ce cas, les entreprises ne jugent pas rentable de créer des emplois pour satisfaire toute la demande de biens qui leur est adressée. Ainsi, la demande de *travail* des entreprises est alors insuffisante et il y a *chômage*. Ceci est donc lié à une insuffisante rentabilité de l'appareil productif (Situation actuelle du *chômage* au Soudan).

En revanche, le *chômage conjoncturel* est une catégorie de *chômage* qui résulte d'un ralentissement temporaire de l'activité économique et/ou des fluctuations de la demande dans un secteur d'activité, tandis que le *chômage d'équilibre* est la catégorie où le taux de *chômage* assure la stabilité de l'inflation et résout en même temps les conflits de répartition entre employeurs et salariés. Le *chômage de conversion* est de plus en plus un type de *chômage* considéré comme l'une des conséquences de la rupture de croissance économique. Il frappe principalement des travailleurs titulaires d'un emploi stable, et sont victimes d'un licenciement économique (Le cas de plusieurs entreprises et usines en France).

Portant une idée unique, le *chômage de longue durée* regroupe l'ensemble des personnes au *chômage* depuis plus d'un an et le *chômage de très longue durée* regroupe l'ensembles des personnes au *chômage* depuis plus de deux ans (Le cas habituel dans la plupart des pays).

Comme le montre son nom, le *chômage déguisé* est répandu au sein des institutions d'emplois dans lesquelles les individus occupent des postes qui ne font pas appel à toutes leurs capacités ou des emplois dans lesquels leur productivité est faible (Le cas de l'Arabie saoudite et la Libye). En ce qui concerne les chercheurs de travail, le *chômage frictionnel* s'explique par le volant de sous-emploi dû au mouvement de la main d'œuvre passant d'une entreprise à l'autre, d'une région à une autre d'une profession à une autre. En outre ce terme englobe également la main-d'œuvre qui est à la recherche de son premier emploi et les femmes qui reprennent une activité professionnelle après avoir eu des enfants.

Nous ajoutons que le *chômage involontaire* peut exister en l'absence de toute rigidité des salaires à la baisse, parce que l'emploi offert est déterminé par le seul niveau de la demande effective, indépendamment du niveau de la population active. Par contre, le *chômage volontaire* se justifie par la situation des individus qui n'acceptent pas de travailler au taux de salaire réel d'équilibre. En fait, sur le marché du *travail*, comme sur tout autre marché, s'établit un équilibre qui égalise les quantités offertes et demandées, en excluant du marché tous les offreurs qui se seraient manifestés pour un niveau supérieur de taux de salaire, et tous les demandeurs qui espéraient un niveau inférieur

A son tour, le *Chômage répétitif* touche les personnes qui ont connu de multiples passages par le marché du *travail*. Il s'agit des jeunes récemment sortis du système scolaire et femmes qui cherchent, après une interruption, à reprendre une activité professionnelle. Cette catégorie de chômeurs se caractérise par un pourcentage élevé de travailleurs peu qualifiés et d'anciens titulaires d'emploi précaires, (Le cas de l'Egypte et du Soudan) où les mauvaises situations économiques obligent un grand nombre d'adolescents de quitter l'école en vue d'aider financièrement leurs familles, notamment avec le système des familles étendues, c'est-à-dire une personne active pourrait s'occuper de financer les autres membres

au-delà des parents, des frères et des sœurs, comme les oncles, les tantes, les cousins, etc. Il en va de même pour le *chômage structurel* dû à un ensemble d'équilibre profond et durable du marché du travail, provenant des changements de structure dans le domaine de la démographie (structure par âge de la population, baby-boom) et/ou de la production (déclin de certains secteurs, progrès technique, etc.).

Il nous semble judicieux de tirer la sonnette d'alarme par rapport au fait que l'évolution scientifique et technique a entraîné un *chômage* appelé *technologique*, causé par l'introduction de nouvelles machines ou de nouvelles méthodes de production dans les processus productifs qui conduit à une hausse de la productivité par tête supérieure à la hausse de la demande (Dans certains domaines économiques, la productivité d'une seule machine en France égale la productivité d'une trentaine de travailleurs au Soudan).

Toute activité de production, de création, d'entretien, enfin tout travail entraînerait en effet des dispositions économiques. C'est dans ce même sens qu'il y aurait aussi ce que l'on appelle une économie industrielle.

.

2.16. Economie industrielle : la production

L'économie industrielle étudie le fonctionnement du système productif (organisation des marchés, comportements stratégiques des entreprises). Elle est un outil d'aide à l'élaboration des décisions par les dirigeants d'entreprise (stratégie de l'entreprise) et par les instances de régulation des marchés (analyse des situations du marché non optimales du point de vue du bien-être). Ce champ de l'analyse économique se renouvelle de façon permanente pour interpréter les principales mutations de l'environnement industriel (guerre des prix, investissements massifs dans les technologies de l'information, fusion, externalisation et délocalisation de la production...).

Pour certains économistes, l'économie industrielle n'est qu'un champ d'application de la microéconomie (dont elle utilise les concepts et outils d'analyse), pour d'autres économistes, c'est une discipline à part entière faisant appel à des domaines variés de l'analyse économique (la concurrence imparfaite, la théorie des contrats, la théorie de l'innovation, l'économie de la connaissance, l'économie géographique, etc.).

جلا لظھوج ٴاعى /a:l-iqtis'a:da:ʃʃ'ina:ʔ'i/

ي مَجْلا لظھوج ٴاعى ذى ٴجة تشغىل ٴظح إلطاجى طس ظىمج لاسوجق، ج ٴن ٴلاستراتىجى ٴ ٴعات، وٴح أ ٴ يعتر أوىج لا ٴش جٴطى تساعد ٴجض ٴج ٴج ٴش ذ ٴطس ى ٴج ٴج ٴوش { ٴتراتىجىج ٴ ٴع } ذ ٴطس ج ٴش ج لٴتى تنظم ٴ لاسواق ضل كلىل ٴع ٴع ٴج ٴغىر ٴمغلىة فى ج ٴى ٴجھ ٴظ ٴفاھى ٴ. ٴتجد و ٴج ج ٴج ٴظك لىلى ج لا لظھو ٴذ ٴط ٴج ٴذى ف ٴبعض ٴفىر ٴلتغىىج ش ٴج ٴلٴى تكذث فى ج لىبىش ٴ ٴاعى { ق ٴ ج لاسع ٴج لاسنٴ ٴج ٴل فى ٴج ٴض ى ٴج ٴج ٴع ٴش، ج ٴج، ٴج جىس ٴ ٴج لانتاج ٴ.

ي . عدو ٴن علماع ج لا لظھو و آ ج لا لظھوج ٴاعى ٴ ح ٴلا ٴج ٴطبىش ج لا لظھوج جزنى ٴذ ٴطهى ج ٴفاھىم و ج لا ٴش ٴظك لىلى ٴ ٴج لا ٴخى ٴ، و ٴبعض الآ ٴن علماع ج لا لظھو و آ ج لا لظھوج ٴاعى هو نظح ٴ فآلٴ ٴذ ٴض ٴستعىب ذ ٴج لات طنوس ٴظك لىلى ج لا لظھو ٴج ٴفس ٴغىر ج ٴبىس، ٴطرىس ج لع ٴو، ٴطرىس ل ذطى ٴج لظھو ج ٴمفىس، ج لا لظھوج ج ٴفى، ٴلخ ٴ.

Selon sa définition, le terme *économie industrielle* est destiné à la branche des sciences économique qui analyse le fonctionnement des marchés et le comportement des entreprises au sein desdits marchés. Il s'intéresse notamment aux situations où les entreprises disposent d'un pouvoir de marché, il s'agit donc d'une concurrence imparfaite. En fait, l'objectif essentiel de *l'économie industrielle* c'est d'évaluer la performance des marchés en termes d'efficacité et de bien-être collectif. Dans ce sens, elle aide à la décision publique en ce qui concerne la régulation des marchés.

Par ailleurs, le terme *économie industrielle* est moderne, il a apparu suite à l'évolution de *l'industrie* et l'agrandissement des marchés. Cette branche des sciences économique met en œuvre des outils d'analyse de *l'industrie* comme le comportement, la structure et la performance comptant sur deux axes principaux, à savoir l'entreprise et son évolution en matière d'*industrie* et le marché et sa diversité catégorique.

Nous estimons qu'il est largement difficile de définir le terme *économie industrielle* d'une façon détaillée, car, d'après les économistes de *l'industrie*, les méthodes mises en places par cette économie sont extrêmement diverses. En outre, elle se caractérise par la multiplicité des outils d'analyse.

D'après le *Dictionnaire d'Economie et de Sciences sociale*, le terme *économie industrielle* désigne une :

« Branche de la science économique ayant pour objet l'étude du fonctionnement des firmes et des relations entre firmes se trouvant en concurrence sur un marché. Le qualificatif « industrielle » a une acception large : il est relatif à toutes activités économiques organisées « industriellement » (division technique du travail, recherche de l'efficacité) et en prise active sur la marché » (1993 : 141).

A vrai dire, la comparaison des deux définitions citées ci-dessus montre que la deuxième définition est en quelque sorte limitée car elle met l'accent sur *l'industrie* et la concurrence ; autrement dit elle définit étroitement la notion de *l'industrie*. En revanche, la première définition touche les domaines au-delà du concept de *l'industrie*, en l'occurrence les prix, l'investissement, la production, la technologie de l'information, etc. Ces dernières disciplines forment avec *l'industrie* un réseau dont les composants et/ou les éléments sont largement liés l'un à l'autre.

Ainsi, il s'agit d'un régime et d'une discipline économique qui désigne les sociétés dans lesquelles les activités *industrielles* représentent une proportion nécessaire du produit intérieur brut.

A cet égard, du point de vue économique, nous supposons que *l'économie industrielle* est le synonyme de *l'économie du développement* qui désigne également les sociétés à forte activité tertiaire qui ont franchi le stade ou l'étape de *l'économie industrielle*. D'ailleurs, le terme *économie industrielle* se caractérise par la difficulté de définition fine. Pour certains, il se définit par son champ d'analyse qui est soit le système productif soit uniquement le secteur secondaire et éventuellement par l'étude des implications de l'évolution du système productif.

Nous avons vu qu'il y a des économies qui sont essentiellement régies par l'intervention de l'Etat tandis que d'autres ne le sont pas pour autant. Par contre, si certains domaines d'activités nécessitent à la fois l'intervention étatique et la disposition du marché, on parlera d'*économie mixte*. C'est ce type d'économie que nous allons évoquer dans les pages qui suivent

2.17. Economie mixte : une troisième voie

Une économie mixte est un système économique qui fait coexister l'intervention économique de l'Etat (entreprises publiques, planification indicative, protection sociale...) et la régulation par le marché.

L'économie mixte est souvent présentée comme une troisième voie entre l'économie de marché et le socialisme.

La plupart des pays développés à économie de marché sont, à des degrés divers, des économies mixtes.

جلا لظوج هط /a:liqtiʃˤa:d a:l-mu:xta:la_tʃ/

جلا لظوج هط هو نظح لظوي ي م ذهك ع جلتعایش بین جلی ن جلا لظو و س ب روعش
ج ك ی میس، ج ط هطی ط ج ل اشج ، ج ل ضد ج ل اجتماعی... { بین ج طظیم بو ج طوج ق.
يعرف جلا لظوج هط في كثير ج لأحيح ذاً ق ب ج ب بين ج ل ط ح و ج ق ج ل اشتراكی.

و غ لبس ج ی ج طی به التضي طر ظ ح لظوج قوض طر ذی جش قوضس ظ ح ل لظوج هط ط.

Le terme *économie mixte*, comme le montre le qualificatif *mixte*, est un terme simple qui désigne un système économique où coexistent de nombreuses entreprises privées à côté du secteur public. Il s'agit donc du mélange des concepts de l'économie du marché et de l'économie planifiée, ou autrement dit du rencontre des idées capitalistes et socialistes. Ainsi, ce terme explique un système économique qui vise à la fondation de sociétés industrielles financées par des capitaux publics et privés. Il combine donc différentes formes de propriété. Par exemple, l'économie du marché suppose l'existence d'un secteur public et des firmes nationalisées qui divergent de ceux qui régissent le fonctionnement des économies de marché pures.

Cependant, *l'économie mixte* est caractérisée par l'intervention de l'Etat à l'économie, à travers des procédures organisationnelles visant le contrôle des prix et l'empêchement des crises qui sont engendrées souvent par les systèmes économiques capitalistes. *L'économie mixte* fournit relativement un degré de liberté économique accompagnée d'une sorte de planification économique. Politiquement, les partis socialistes et démocratiques privilégient l'application de ce système économique, comme c'est le cas des pays scandinaves.

Il en va de même pour le terme *société à économie mixte*, qui désigne une société anonyme ayant un capital dont la partie majeure est détenue par une ou plusieurs organismes publics, comme l'Etat, les collectivités

territoriales ou tout autre établissement public. Mais la participation publique dans ce cas est plafonnée à un certain pourcentage du capital, c'est-à-dire au moins un organisme privé doit participer au capital de la société *d'économie mixte*.

D'après la lecture et les traductions que nous avons effectuées, nous remarquons qu'il y a des concepts et des termes qui accompagnent souvent le terme *économie mixte*, dont les suivants :

La démocratie socialiste = ج ديم م چ طي ج ل اشتراكي / a:ddimu:qra:ʔia: a:liʃ tira:kia: /

Le socialisme démocratique = ج ل اشتراكي ج ديم م چ طي / a:liʃ tira:kia: a:ddimu:kra:ʔia: /

Economie sociale du marché = ج ل ل طي ج ل اجتماعي / a:l-iqtiʃ a:d a:liʃ timaʔi lissu:q /.

Socialisme du marché = اشتراكي ج ل / iʃ tirakia:t assu:q /

L'économie planifiée non centralement = ج ل ل طي ج ل ه ط ط لا مركز ج / a:liqtiʃ a:d a:lmu:xaʔaʔaʔ la: ma:rka:ziia:n /

En somme, l'économie mixte est régie par l'intervention étatique mais elle est en même temps livrée aux mouvements du marché. Il se peut aussi que les activités économiques dans le monde soient orientées, soutenues, voire monopolisées par une région, un pays ou un groupe de pays à tel point que l'on pourrait parler d'*économie monde*. C'est ce dernier terme précis dont il sera question dans les pages suivantes.

2.18. Economie monde : du régional vers l'international

Le concept d'économie monde a été forgé par l'historien F. Braudel (1902-1985) et repris par I. Wallerstein (*Le capitalisme historique*, 1985) qui parle plutôt pour sa part de « systèmes mondes ». Pour ces auteurs, au cours de l'histoire, l'économie mondiale a été structurée par un ensemble de relations productives, marchandes et financières organisées autour d'une région, d'une ville ou d'un pays. Anvers, Venise, les Pays-Bas, la Grande Bretagne, les Etats-Unis se sont ainsi succédé comme centres d'économies-monde.

ج ل ع و ج ل ا ل ط ح م ي س /a:la:u:a:lim a:liqtiʃa:dia:/

ج ل ع و ج ل ا ل ط ح م ي س * ظ ف ج ط م ج ا ل ف . ذ ا د ي ل { 1902-1985 } ض ح ا ل ط ا ي ن ف ي ك ح ذ
ح ا ح ا س ج ط ح ر ي م ي س ، 1985 ج ي ب ك ي ظ ج ر ا ف ل ا ق ي ع ن { ا ظ ا ة ع م ي س } . ي ع ت ي ج ح ح ر ح ا
ع ج ل ع ص و ، ض ن ح ع ج ل ا ل ط ح و ج ل ع م ي ب و ج ط ي ج م و ع ج ل ع ل ا ح ا ش ا ل ط ح ج ي س ج ط ح ر ي س ج ح ل ي س ج ط ي ت ش ب ك س
ف ي و ل ل ي م ا ا و ف ي و س ا ا و ف ي د ي س ج . ج ط ح ل ي ت ع ت ر ا ط و ي ر ب ، ج ر ي ق ي د س ، ج ، ذ ر ي ط ا ن ي ح ج ل ا م ش ج ط و ز
ج ل ا ر ي ك ي س ج ي ج ي ج ل ت ي ت ل ح ص ف ي ك و ن ج ج و ا ل ل ط ح و ج ل ع م ي .

Nous estimons que cette définition est largement théorique et risque d'évoquer une polysémie déviante notamment dans sa traduction en arabe.. En fait, le substantif *monde* désigne la terre où habitent les gens, c'est-à-dire l'ensemble des hommes vivant sur la terre, l'ensemble de choses ou d'êtres considérés comme formant un univers. En effet, le terme *monde* désigne de nombreux concepts, le *monde* du sport, du cinéma, le *monde* dans la classe d'étude, etc. Par contre, il existe un *autre monde* visé par le terme, il s'agit de *l'autre monde* où les hommes pourraient aller, c'est-à-dire celui de la mort. Les Grecs ont appelé « *cosmos* » le *monde* où chaque chose a une place assignée entre un centre, place de la terre immobile et une limite, la voûte céleste, place des étoiles.

Du point de vue économique, il nous semble judicieux de souligner que le terme *économie monde* désigne une économie qui forme un *monde*. Ainsi, la traduction arabe traite la surface linguistique de ce terme, mais elle ne touche pas le concept économique recelé.

Selon sa forme, le terme *économie monde* se compose de deux substantifs :

Economie (n.f) = اقتصاد / iqtisʿa:d/

Monde (n.m) = عالم / ʔa: la:m/

Nous soulignons le fait que la traduction arabe de ce terme ne devrait pas mettre en considération certaines règles syntaxiques, morphologiques et grammaticales. Autrement dit, il est presque impossible d'effectuer une traduction mot à mot ou littérale, car celle-ci entraîne un signifié défectueux.

La traduction mot à mot/littérale du terme sera la suivante :

Economie monde = اقتصاد لعالم / ʔa: la:m iqtisʿa:d/ ce qui ne fournit, sans contexte, aucun sens exact accepté par les arabophones.

Il est justifié donc de traduire obliquement le concept du terme, dans ce cas le substantif singulier *monde* عالم / ʔa: lam/ sera impérativement traduit par le substantif pluriel /a: wa: lim/ عوالم (*mondes*) pour que le terme traduit soit convenable au sens de départ;

Economie monde = اقتصاد لعالم / a: la: wa: lim a: liqtisʿa: dia: /.

Si nous retraduisons la traduction du terme arabe que nous avons forgé, nous aurons un terme français différent (*Mondes économiques*). Or, celui-ci exprime le concept d'origine du terme *économie monde* mais autrement.

Nous estimons que l'écart sémantique et terminologique est immense entre les deux termes arabes: اقتصاد لعالم / a: liqtisʿa: d a: ʔa: la: mi/

(économie mondiale) et **اقتصاد العالم** /a:la:wa:lim a:liqtiṣʿa:dia:/(mondes économiques). Il en va de même pour les deux termes français *économie monde* (dans certaine zone) et *économie mondiale* (dans le monde entier). Ainsi les deux connotations sont incontestablement différentes.

Toutefois, le concept de terme *économie monde*, utilisé par l'historien F. Braudel, indique un fragment de *l'économie mondiale* dominé par une ville et organisé autour d'elle en cercles concentriques, recouvrant les frontières des Etats. Par exemple, Amsterdam aux XVII^e et XVIII^e siècles, Londres au XIX^e siècle, New York au XX^e siècle. De fait, la transition d'une *économie monde* à une autre est caractérisée par une période de crise. L'émergence d'un nouveau centre est liée à la diffusion de nouvelles technologies.

Le dictionnaire d'analyse économique et historique des sociétés contemporaines définit le terme *économie monde* comme suit :

« Selon Fernand Braudel (*Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e- XVII^e siècles*), *l'économie monde* ne met en cause qu'un fragment de l'univers, un morceau de la planète économiquement autonome, capable pour l'essentiel de se suffire à lui-même et auquel ses liaisons et ses échanges intérieurs confèrent une certaine unité organique » (2009 : 139).

En fait, l'historien Braudel, inventeur du concept d'*économie monde*, est devenu une icône pour les chercheurs dans ce domaine économique. Or, il ne faut pas confondre la notion d'*économie monde* (une économie formant une *monde*) avec celle d'*économie mondiale*, qui concerne *l'économie du monde* pris en son entier. Pour Braudel, plusieurs *économies monde* peuvent coexister au sein de *l'économie mondiale*. En réalité, l'existence d'*économies monde* est très ancienne, nous faisons allusion ici à : la Phénicie, Carthage, la Grèce hellénistique, etc.

De cette façon, le terme *économie monde* désigne un espace géographique, aux limites relativement stables dans le temps. Ensuite cet espace est polarisé, il gravite autour et au profit d'une ville-centre, capitaliste, dominante d'une ville-monde, qui centralise et répartit les informations, les marchandises, les capitaux, les crédits, les hommes, les ordres, etc.

A notre époque, il semble que le *système-monde* serait caractérisé par une seule *économie monde* étendue aux limites de *l'économie mondiale* (mondialisation), *l'économie-monde* capitaliste, dont le cœur se chercherait entre trois pôles prétendant à la domination, à savoir la triade Amérique du Nord, Japon- Pacifique et Europe Occidentale.

En bref, le terme *économie monde* se caractérise par une sorte de monopole ou de polarisation des activités économiques par un Etat, une région ou un groupe d'Etats. Par ailleurs, si toutes les activités économiques impliquent une circulation des monnaies, on pourrait parler d'*économie monétaire*. C'est ce concept dont il s'agira dans les pages qui suivent.

2.19 Economie monétaire : l'argent parle

Une économie monétaire est un système économique au sein duquel les échanges sont réglés en monnaie.

Pour les auteurs dichotomistes, il n'y a pas de différence de nature entre économie monétaire et économie de troc. En revanche, pour les auteurs qui refusent la dichotomie, il existe une différence radicale entre ces deux types d'économie, notamment parce que la monnaie conduit à prendre davantage en compte les arbitrages intertemporels.

جلا لظوج مَي /a:l-iqtiṣʿa:d a:nna:qdi/

يعرف جلا لظوج مَي "ذاً" ظسج لظوجين فغِ الّ حّطحولات مَوِج.
يِ جَّ إِ فَاْ إِ لّ مَيون أنه لا يوجد هغّ هّ ج طالف بين طبيعي جلا لظوج مَي جّ لظوج مَايضى أّج حّوسّ.
فغّ حّذل يعنّج" إِ فغّ حّضون الّ مَحّ أّ هّ ج طالف جُ ي بين هذين جّ عِين جلا لظوج، لانّ جّ مَوِ
ض اوي أبيض" أنّ جّ حّشجّ منسجّ طوجنّة في الاعنّجّ.

La définition du terme *économie monétaire* illustre manifestement le débat déclenché entre deux groupes d'auteurs, les auteurs dichotomistes et ceux qui refusent la dichotomie. Cette divergence s'explique par la nature de ce système économique par rapport à l'économie de Troc. Pour repérer les spécificités de chacun des deux disciplines, il nous semble justifié de définir à *priori* et de traduire le terme *économie de troc*.

« Une économie de troc est une économie où les échanges se réalisent sans recours à la monnaie. Dans une telle économie les échanges ne peuvent s'effectuer que dans la mesure où il y a « double coïncidence des désirs » : l'agent qui possède le bien A et veut l'échanger contre le bien B, doit trouver un agent qui souhaitent l'échanger contre le bien A.

Certains économistes considèrent que la monnaie apparaît pour répondre aux insuffisances du troc lorsque le volume des échanges s'accroît. D'autres, au contraire, dénoncent la « fable du troc » et soulignent que la monnaie est un rapport social qui est antérieur à la généralisation de l'échange marchand » (2009-155).

ج لظوج حّوسّ أّج مَايضى س جلا لظوج ض طّ الّ حّطحولات وّجّ جوعىّ جّطوى جّجّ حّي، بيدّ أّ
الّ جّجّ طّ لّظّ وّضّ مّ عّ لّسجّ حّوسّ إلا في قحّ سّ جوو | أّغوسّ طّوسّ ضّحّكّ طّ | بين جلا لظوج
جّ معنّس، حيثّ أنّ طّفّ جّي يّ غدّ في تبدلجّ وّي | مّ حّذّ لّي | خ | يتعين عليه إيجو طّ فّ أنّ ديدّ جّ غوسّ
في جّ كصول عّ جّ لّي |.

يعتمد بعض علماء لاطحو ألاجي ظ شى لعجز في عتجش حوة عىضى اى لآخيدة فيج دجو
مضطد، وعج بمىض اى لك يشجب عء أن اى اىصف اذ هفج حوسغ ضأكيدهم فيعشج قت ع
أج حل يعتب جظجج جء اعا سنج لعكبة تعممج طحو لات السلعى.

Comme en témoignent les deux définitions étalées ci-dessus, il y a une polémique persistante entre les économistes sur le rapport entre *l'économie monétaire* et *l'économie de troc*. Nous estimons que les deux catégories d'économie envisagent le même concept mais avec des outils variés d'exécutions. Par exemple, les règlements de l'échange d'un véhicule avec une autre se diffèrent largement de ceux qui organisent les transactions directes d'achat du même véhicule.

Ainsi, le terme *économie de troc*, comme le montre le substantif *troc*, désigne un système sans monnaie, et qui pourrait être le synonyme du terme *économie non monétarisée* que certains auteurs désignent par *économie non monétaire*. De fait, dans le système *d'économie monétarisée* on utilise une monnaie de transaction, celle-ci se diffère donc de *l'économie de troc*.

Il est à noter que le terme *économie monétaire* réfère à une branche de la science économique qui étudie les phénomènes *monétaires* et de crédit. Il s'agit donc d'un système économique comportant une monnaie comme instrument d'échange.

L'économie monétaire est en bref un système dans lequel se font tous les échanges sous forme monétaire. Toute activité économique est en quelque sorte sous-tendue en effet par des mesures de nature politique. C'est cette réalité qui nous amène à parler de ce qui est appelé *l'économie politique*.

2.20. Economie politique : discipline d'étude

Au XIX^e siècle, le terme économie politique est employé pour désigner la discipline qui a pour objet l'étude des questions économiques (production, répartition, échange). D.Ricardo, (1772-1823), K. Marx (1818-1883), J-P. Say (1767-1832), A. Marshall (1842-1924), C. Menger (1840-1921). S. Jevons (1835-1882), L. Walras (1834-1910), par exemple, utilisent le terme dans les titres de leurs ouvrages.

Cette formulation qui marque le lien de la discipline économique avec les choix politiques (donc les choix sur des valeurs ou choix éthiques) est progressivement critiquée et abandonnée par les économistes libéraux. La publication du livre de L. Robbins *Essai sur la nature et la signification de la science économique* (1932) marque un tournant en faveur de l'expression science économique. Certains libéraux distinguent en effet la politique (qui concerne les fins) et la science économique (qui porte sur le choix des moyens).

L'opposition entre le terme science économique et le terme politique ne doit donc pas être exagérée. Aujourd'hui, des auteurs marxistes ou radicaux utilisent l'expression économie politique, mais c'est aussi le cas d'économistes comme G. Abraham- Frois ou E. Phelps (prix Nobel 2006).

جلا لطاقا السجسي /a:l-iqtis'a:d a:s-sia:si/

جْطَهْوَ َطْفِجْلا لطاقا السجسي في جْمْ ُجْطاسع عشر َفَجْ ُظَحْجْ يْ يهدفونَّ وَّ هُجْجْ لَانشطى جْلا لطاقا السجسي
حال لطاقا السجسي ُطْرِبِعْ وَّ ُطْرَحْ وِي َغَيْرَهْجْ. َفَجْ فَعْلْ جْطَهْوَ بَعْضْجْ طَحْخْ جْجْ َطْفِجْ فِي عَنَوايِن ِفَحْضْ مَثْوَ.
رِبِحْ َوَّ {1772-1823, ن. حَوْ {1818-1883, ج. خْخْ {1767-1832, أ. حْجْ
{1842-1924, . جِجْ } {1927-1840, . جِيفْ } {1835-1882, ي. جْجْ } 1834-
{1834

Politique agricole commune = جياسج زراعيج طوون / sia:sa: zira:ʔia mu:ʃ
ta:ra:ka:/

Politique commerciale stratégique = جياسج طج رسيج لاستراتيجي / as:sia:sa:
attila:ria:al:istra:tiʃia:/

Politique budgétaire = ياسج يزاني / sia:sa:t a:lmiza:nia:/

Politique de change = ياسج حوس / sia:sa:t :lm:b:d:la:/

Politique de concurrence = ياسج حفس / sia:sa:t a:lmu:nafa:sa:/

Politique de l'emploi = ياسج لء / sia:sa:t a:ʔ:m:l/

Politique des revenus = ياسج حى ن / sia:sa:t a:dd:axl/

Politique économique conjoncturelle = جياسج لاطح رسيج ظ في / a:ssia:sa:
a:liqtiʃ:dia: a:zza:rfa:/

Politique industrielle = جياسج باعي / a:ssia:sa: a:s-sina:ʔi:/

Politique libérale = جياسج طك رسي / a:ssia:sa: a:ttaharru:ria:/

Politique monétaire = جياسج مدي / a:ssia:sa: a:nna:qdia:/

Politique structurelle = جياسج ريوي / a:ssia:sa: a:l-biniawia:/

Etc.

Nous remarquons que la traduction de certains syntagmes du français en arabe exige l'introduction de l'article défini]اى /a:l/ équivalent des articles définis (le, la, l' et les).

En fait, le terme *politique* équivaut à la fois à un substantif et à un qualificatif :

Politique (substantif) = ياس / sia:sa:/

Politique (qualificatif) =]اسج سي / sia:si/ (qualificatif masculin singulier en arabe) et]ياسي / sia:sia:/ (qualificatif féminin et pluriel en arabe).

Dans le premier cas, le terme *politique*, en tant que substantif, désigne la science du gouvernement des Etats, la manière ou l'art de gouverner, l'ensemble des affaires publiques (*politique* intérieure, *politique* extérieure, etc.), l'ensemble du domaine des institutions. Ce terme porte d'autres aspects de la réalité sociale, en particulier de la sphère économique, et de l'ensemble de règles servant à orienter une action, etc. Par exemple, la *politique* générale d'une entreprise quelconque comporte une *politique* financière, une *politique* du personnel, une *politique* commerciale, une *politique* de production, une *politique* de fabrication. Etymologiquement, le terme *politique* désigne le fait de vivre en société.

Dans le deuxième cas, le qualificatif *politique* figure au sein de différents termes : le terme *droit politique* par exemple désigne les droits en vertu desquels un citoyen peut participer à l'exercice du pouvoir, tandis que le terme *homme politique* désigne *à priori* un homme qui s'occupe des affaires *politiques*. D'ailleurs, le terme *philosophie politique* désigne l'étude des diverses formes d'exercice du pouvoir et d'organisation des sociétés.

Or, nous distinguons un autre terme qui relève du domaine de *l'économie politique*. Il s'agit du terme *économie politique de la communication* اقتصاد لفظي اقتصادي /a:liqtiʃa:d a:ssia:si lilittiʃa:la:t/ désignant un courant d'analyse critique qui développe certaines perspectives en termes d'industries culturelles qui impose des produits standardisés et bas de gamme aux consommateurs de produits informationnels et culturels.

A cette ère, le terme *économie politique internationale* اقتصاد السجسي جلمع مي /a:liqtiʃa:d a:ssia:si a:lʔalami/ a coulé beaucoup d'encre dans les ouvrages et les traductions économiques et politiques, notamment ceux qui ont apparu pendant les décennies précédentes. De fait, c'est le terme qui explique l'étude des interactions entre l'économie et la *politique* au

niveau international. Cette catégorie *l'économie politique* s'intéresse à l'analyse des arrangements sociaux, *politiques* et économiques relatifs aux systèmes globaux de production, d'échange et de distribution, sachant qu'il existe également des termes comme *économie politique appliquée* et *économie politique pure*. Celle-ci se distingue des autres types d'économies abordés *supra* ; c'est pourquoi il vaut mieux le définir, dans les pages qui suivent, et montrer en quoi le qualificatif *pur* est problématique lorsqu'on essaie de le traduire en arabe.

2.21. Economie pure : science d'observation et d'explication

Le concept d'économie politique pure a été rendu célèbre par L. Walras (*Eléments d'économie politique pure*, 1874). Pour Walras, l'économie pure est une science, elle observe et explique, elle est tout à fait comparable aux sciences physico-chimiques. Elle se distingue de l'économie appliquée et de l'économie sociale.

جلا لظفجلا لظفجلا كص /a:liqtisʔad a:lba ht/

ج ط َ ظفجلا لظفجلا لظفجلا كص نذ جطي ي. ج َ ج في كخذ ُ { عف جلا لظفجلا لظفجلا كص،
 1874 }، حيث يعتمى ج َ ج َ . أجلا لظفجلا لظفجلا كص هو ع ُ بظفجلا لظفجلا كص، يلاقظ و يشرح و ي فـجلا لظفجلا لظفجلا كص ع َ ج َ ، نذ
 ي َ ج َ ط َ لظفجلا لظفجلا كص لأن َ . مثل جلا لظفجلا لظفجلا كص فيزيائيس جلا لظفجلا لظفجلا كص، ُ يهظف عن جلا لظفجلا لظفجلا كص و جلا لظفجلا لظفجلا كص
 جلا لظفجلا لظفجلا كص.

En ce qui concerne le terme *économie pure*, nous supposons qu'il est largement nécessaire de relever en premier lieu la signification du qualificatif (pur/e) en langue arabe.

De fait, le substantif *propreté* équivaut à |نفس| /na:ð̣a:fa/ et le substantif *pureté* équivaut à |فنعء| /_ʃ̣a:fa: ?/

Un amour pur = قد طح | /ħu:b ʔa:hir/

Une aire pure = هواء نقي | /ha:u:a:ʔ na:qi/

Un ciel pur = حء فني | /sa:ma:ʔ ʃ̣a:fia://

Une couleur pure = لغ | /la:u:n na:ʃ̣iʔ/

Un regard pur = ظر زرين | /na:ð̣ra: ba:riʔa/ (regard innocent)

Un style pur = لغ س حيكس | /lu:ya: ʃ̣a hiħa/ (Langue correcte)

Des sciences pures = علم ظريفي | /ʔ̣u:lu:m na:ð̣a:ria:/ (Sciences théoriques)

Une voix pure = تش | /_ʃ̣a:u:t ra:nna:n/

Donc, le qualificatif (pure/e) équivaut à un ensemble de synonymes en langue arabe. Mais pour traduire le terme *économie pure*, aucun des synonymes figurant ci-dessus ne serait pertinent, c'est-à-dire on ne peut pas dire |لغو طح| /iqtiṣa:d ʔa:hir/ |لغو ح| /iqtiṣa:d ra:nna:n/ |لغو| /iqtiṣa:d ba:riʔ/ |لغو لغ| /iqtiṣa:d na:ʃ̣iʔ/ parce qu'une telle traduction fournit une signification largement défectueuse. Oui, il est vrai qu'il y a une *économie pure* et un *amour pur*, c'est clair et compréhensible en français, mais en arabe il faut que la traduction des termes repère le sens exact. Autrement dit, il serait indispensable de choisir le qualificatif le plus convenable pour traduire le terme *économie pure*, à savoir le qualificatif unique concerné est |نص| /ba:ħt/ qui veut dire (pur/e) également.

C'est dans cette perspective qu'il faudrait mettre en relief l'importance de la prise de conscience des mesures et des particularités linguistiques, extralinguistiques, sémantiques, textuelles, culturelles, littéraires etc. propres à chacune des deux langues de traduction avant d'entamer celle-ci. Donc. Un écrivain romantique parle d'un amour pur |ق د ط ح| /hu:b ʔʔa:hir/ (avec possibilité de choisir parmi d'autres qualificatifs synonymes) tandis que son homologue économique ne peut utiliser que le qualificatif |ب ا ه ت ص| /ba:ht/ pour parler d'une *économie pure* |ا ق ط ح ص| /iqtisʔa:d ba:ht/

Mais qu'est-ce que signifie le terme *économie pure* du point de vue économique ?

En fait, le concept du *terme économie pure* repose sur une démarche scientifique dont le critère de validation est celui de la cohérence interne du système.

Historiquement, le terme *économie politique pure* est forgé par l'auteur Dupuit, celui-ci cherche d'une part à souligner la qualité de toute science, et il souhaite d'une autre part de se marquer de l'approche philosophique de l'économie politique. Pour lui, la division *économie pure* et *économie appliquée* n'émanent pas de *l'économie politique*.

En réalité, *l'économie pure* est largement indispensable car elle répond à toutes les questions économiques.

Toutefois, nous confirmons qu'il y a un accord sur l'appréciation de *l'économie pure* en tant que science complète, dont les éléments de base sont la liberté commerciale, les mathématiques et la méthode adéquate, une science cherchant les vérités par le moyen d'une méthode rigoureuse. Il s'agit donc d'une science de raisonnement plutôt qu'une science de remarque d'observation qui utilise un ensemble de faits généraux tels que la liberté commerciale, la concurrence et l'échange et procède à travers la déduction, elle s'occupe aussi de la réalité des théories qu'il comprend. Or, nous estimons que c'est une science de richesses. Par ailleurs, il se peut

que la dimension sociale soit déterminante quant à la gestion économique d'une quelconque société ; ce qui veut dire que l'on pourrait parler d'*économie sociale* que nous évoquerons ci-dessous.

2.22. Economie sociale : répartition des richesses

Le terme économie sociale a deux significations principales.

- En ce qui concerne l'analyse économique, on considère, à la suite de L. Walras (1834-1910), que l'économie sociale est la partie de l'économie politique qui se consacre à l'étude de la répartition des revenus et des richesses d'un point de vue normatif. Son critère est le juste selon Walras.
- En ce qui concerne les systèmes économiques, l'économie sociale (on dit aussi tiers- secteur) désigne un ensemble d'activités économiques qui ne relèvent ni de la logique capitaliste (recherche du profit) ni de la logique étatique (administrations et entreprises publiques). Les coopératives, les mutuelles, les associations gestionnaires, relèvent de l'économie sociale. Elles se caractérisent par leur but non lucratif (on ne rémunère pas le capital) et par leurs principes de fonctionnement démocratiques (chaque mutualiste ou coopérateur peut participer aux décisions et chacun dispose d'un voix)

جلا لظوج لاجتماعي /a:liqtiʃ'a:d a:liɖtima:ʔ'i/

يك ٴ ظفجلا لظوج لاجتماعي دلاتين رئيسيتين:

الأ: فيا ي هج طك ليل جلا لظوي، نعمى ، أبا في يه ا ج 1834-1910} ، أجال لظوج لاجتماعي
 أقوف عجال لطاد السجسي ي يه طدى سج ضريعى نجلث ر ذة تعيينيس ذمعايير عوس ذك د
 ج ج.

غانج: في آي هج لانتسج لا لطدية، يصفج لا لظوج لاجتماعي هج مطعج لث ك ما يسد { جسج لانشط
 ج لا لطسي التي لا تخضع لا طك هج رحث عنج ذف { لا طكج يس {الوج جش ج روعشج كى نيس {
 بعض خضع لتج ونجش ج هجش الوج ربي ال لظوج لاجتماعي، حيث تتمي ي ج لأخدية بعى ذحثها عنج لا ذح- {لا
 ضرب فحشات ع ا جح ي { ذح وبعج ذيم جطي { و ح أومتجون ي ي ج ح ورفي اتبي
 ج م ج ، ذج دقمه في ال طه ح خ ج تصويت.]

Il nous paraît justifié, avant d’entamer l’analyse de ce terme, de repérer le sens du terme *société*. En fait, celui-ci désigne un groupement structuré et durable d’hommes ayant des liens plus ou moins étroits dans les domaines politiques, économiques et culturels. Nous en distinguons les *sociétés* féodales, les *sociétés* françaises, soudanaises, etc., les *sociétés* industrielles, les *sociétés* de consommation. De même, le terme *société* décrit une personne morale collective institué par un contrat réunissant plusieurs personnes qui conviennent de mettre en commun des valeurs, des biens ou de l’industrie en vue d’en partager les bénéfices ou les économies ou les pertes qui pourront en résulter. En ce sens, le terme *société* est destiné à une unité économique autonome combinant divers facteurs de production, produisant pour la vente des biens et des services et distribuant des revenus en contrepartie de l’utilisation des facteurs. Ainsi, les organisations à activité marchande telles que les *sociétés* anonymes, les banques, les exploitations agricoles et les coopératives de production constituent des *sociétés*.

Quant au terme *économie sociale*, la définition mentionnée *supra* nous apprend qu’il s’agit d’un secteur défini en extension comprenant les coopératives, les associations et les mutuels, s’y ajoutent les systèmes d’échanges locaux. Mais l’expression de tiers-secteur a un contenu idéologique marqué dans la mesure où elle indique une volonté de produire autrement que sous les formes privées et publiques. Le terme désigne donc l’ensemble des activités économiques qui, dans une économie développée, n’ont pas pour motif principal le profit. Ces activités peuvent prendre des formes juridiques comme les associations, les

mutuelles et les coopératives. C'est ainsi dans cette perspective que le terme *économie sociale* peut devenir *économie sociale et solidaire*

[جلا لظوح لاجتماعي لتضح مني] /a:liqtiʃ'a:d a:liqtima:ʔ'i a:t-ta:q'a:mu:ni/. Par la

suite, nous soulignons que les termes *économie sociale*, *économie politique* et *économie pure* sont étroitement liés.

Nous supposons que l'*économie sociale* est une branche de la science économique qui cherche à répondre aux besoins naturels de l'homme. Certes, celui-ci a besoin de manger pour ne pas mourir, de s'habiller pour se protéger de la chaleur et du froid, de se marier pour conserver le sexe humain, d'être soigné pour vivre, de partir en vacances pour se distraire, etc.

De fait, si l'*économie de marché* ne peut pas remédier les problèmes économiques et sociaux, ce sont les organisations sociales à but non lucratif mentionnées ci-dessus qui pourront jouer ce rôle, et qui pourront résoudre les problèmes de la pauvreté, de la santé de l'éducation, etc.

Conformément à ce postulat, l'*économie sociale* s'intéresse à la répartition de richesse sociale entre les membres de la société, soit collectivement soit individuellement. Elle vise donc à l'application des concepts de la justice au sein de la communauté.

Walrass confirme qu'« *en raison de ce qu'elle touche aux droits des personnes en société, elle trouve tout aussi naturellement sa place à côté d'autres catégories sociales, telles que la théorie de la famille et la théorie du gouvernement, qui ont exclusivement pour objet la société et les droits des personnes qui la composent* » (1896 : 50).

2.23. Conclusion

Nous nous sommes intéressés dans notre premier chapitre à l'illustration plus ou moins détaillée du terme économie, qui s'inscrit dans le cadre d'un processus institutionnalisé d'interaction entre l'homme et son environnement naturel et social. Ainsi, les termes que nous avons traduits et analysés illustrent l'économie comme une science qui étudie les comportements humains en tant que relation entre les fins et les moyens. Il s'agit donc de mode général d'organisation - c'est-à-dire institutions et mécanismes- qui régit l'activité économique (production, échange, répartitions des richesses, finances, etc.). Certes, nous n'avons pas traité tous les termes où figure le terme économie, mais nous avons tenté plutôt de sélectionner ceux qui se situent à la tête de la liste, autrement dit nous les avons choisis par domaine, dans le but de naviguer autant que possible dans tous les domaines économiques, soit classiques soit contemporains. A vrai dire, il y a des termes s'appliquant à tout le Globe tandis que d'autres termes qui ne sont valables qu'au sein de certaines entités économiques spécifiques, le terme économie monde par exemple ne saurait pas être employé pour désigner l'économie soudanaise.

C'est dans cette même perspective que nous essayerons dans le chapitre suivant d'affiner et de diversifier nos choix terminologiques, par le biais de la traduction et l'analyse des termes économiques clés couramment utilisés à notre époque.

Chapitre trois

Traduction et analyse des termes économiques clés

3.0 Introduction

Il est souvent difficile de comprendre réellement le sens d'un terme économique dont on vient pourtant de lire la définition. Ce paradoxe renvoie à la nature des définitions qui, le plus souvent, impliquent la connaissance d'autres termes qui relèvent également du domaine économique.

Dans le présent chapitre, nous présenterons, traduirons et analyserons par ordre alphabétique des termes économiques-clés, couramment utilisés en économie. Pour faciliter cette tâche, nous introduirons un système de comparaison/opposition permettant de trouver des termes proches ou complémentaires. Effectivement, la connaissance d'un ensemble de termes proches renforce la maîtrise de chacun d'entre eux, car les termes deviennent plus perceptibles quand on définit, totalement ou partiellement, l'ensemble du vocabulaire qui s'y rapporte. C'est dans ce sens que nous allons traiter le premier terme, l'*action*, pris dans un contexte économique, comme ce terme est polysémique.

3.1. Action : un titre de propriété

Une action est un titre de propriété d'une fraction du capital social d'une société qui donne droit :

- à un revenu (dividende) variable en fonction du résultat annuel et des décisions prises par l'Assemblée générale des actionnaires ;
- à une partie de l'actif net en cas de liquidation ;
- à une information et un contrôle sur la gestion de l'entreprise ;

- à la participation et au vote lors de l'assemblée générale (sauf pour certains types d'action)

Les actions sont des valeurs mobilières dont certaines sont cotées en Bourse. Comme tous les actifs financiers, elles peuvent, lors d'une vente, procurer une plus value à leur détenteur, mais également une moins value. Par contre, il ne faut pas confondre le terme d'*action* avec celui d'obligation qui est un titre de créance.

/sa:hm/

جَّيَّجِ النَّجْزَةَ إِحْيَاؤُ س، جَّيَّيْ يَ هِيَ حَيَّ جَّ كَ مَقَّحَّ طَّ لِي: جَّ كَصُولِ عِ وَنَ { قِنَ } يَهْطِفُ نَجْ طَالَفَجَّ حَصِيدِيسَ جَّ تَوَيْسَ جَّ مَجَّ شَجَّ طَّ هَ زَ نَجَّ طَّ جَّ جَمْعِيَّ جَلَعِ كَمِيَّ حَمِينِ. جَّ كَصُولِ عِي نَصِيْبِ إِفِيَّ جَّ لَاجِ يَجَّ يَضَّ صَ ضَقِيَّ جَّ وِ. جَّ النَّجَّ مَعَ إِحْشَاخِ النَّجَّ كَقَّ فِي يَهْدِيَّ رَجَّ وِ. جَّ كَقَّ فِيَّ حَّوَسَ جَّ تَصْوِيْبِ عِنْدَ اِنْعَاجِ جَمْعِيَّ جَلَعِ كَمِيَّ { نَاسِئِجَّ أَجَّ عَ لِيَّوَزَ جَّ لَاسْهَمِ } جَّ لَاسْهَمِ هِيَ عَجَّةٌ عَنَ أَصْنِيَّ خَطَطِ يَضِيَّ جَّيَّ بَعْضَهَا فِيَّ جَّ رَسَّ. وَغَيْرُهُ جَّ لَاجِ جَّ لِيَّ، نَالِ عَ لِيَّ جَلِيَّ، فَ اَيَّيَّ أَضْ جَعَلِ قَجَّ إِيْ كَصَلِ عِ قِيَّ سَ أَوْرَ أَلَّ. لَا يَجْبَجُّ هَ بَيْنَ جَّ لَاسْهَمِ وَجَّ لَاطُ جَّ جَّيَّ يَ يَعْتَرُ جَّيَّ يُونِ.

D'abord, nous allons procéder à l'illustration des signifiés recelés du terme *action*. Par exemple, il est utilisé dans le domaine littéraire, mais il prend un sens différent selon les contextes où il figure. Dans le récit il désigne ce qu'accomplit un personnage lorsqu'il agit. Ainsi, la succession des *actions* et des événements constitue normalement le déroulement narratif. En outre, au théâtre, le terme *action* désigne le déroulement progressif de ce qui se passe sur la scène.

Historiquement, le présent terme est lié à la règle classique des trois unités (temps, lieu et *action*). L'utilisation du terme *action* est également répandue au sein des sciences physiques.

D'après la définition transcrite ci-dessous, le terme *action* désigne un titre qui indique que son possesseur, l'actionnaire *à priori*, est propriétaire d'une part d'une entreprise, il reçoit donc une part des bénéfices, lorsqu'il y en a proportionnelle au nombre d'*actions* qu'il détient, et dans les assemblées générales, dispose lors des votes d'autant de voix qu'il a d'*actions*. Il s'agit d'un titre négociable émis par les sociétés par *actions*, qui représente une fraction du capital social et constate le droit de l'associé dans la société. La définition mentionnée démontre aussi que les *actions* des grandes entreprises sont cotées en bourses. Nous sommes pour ce postulat car, historiquement, depuis les années soixante-dix les *actions* non cotées doivent être nominatives par opposition aux *actions* qui n'indiquent pas le titulaire des *actions*.

Nous distinguons ci-dessous d'autres catégories *d'actions* :

Action à dividende	Action d'apport	Action associationnelle
Action civile	Action collective	Action de capital
Action confessoire	Action cyclique	Action défensive
Action en cotisation d'Etat	Action directe	Action déclaratoire
Action dépréciée	Action disciplinaire	Action estimatoire
Action d'état	Action à fin de subsides	Action immobilière
Action interrogatoire	Action de jactance	Action de jouissance
Action en justice	Action mixte	Action mobilière
Action négatoire	Action nominative	Action de numéraire
Action oblique	Action paulienne	Action personnelle
Action pétitoire	Action au porteur	Action possessoire
Action de priorité	Action publique	Action récursoire
Action réhibitoire	Action en réduction	Action réelle
Action en revendication	Action sanitaire et sociale	

En effet, le terme *action* équivaut au terme arabe إِشْرَاف [/sa:hm/ mais celui-ci porte un autre sens, à savoir le substantif (*flèche*). Le substantif (actionnaire) est dérivé du terme *action*, il en va de même pour le verbe (actionner), mais en arabe aucun mot ne pourrait être dérivé du terme إِشْرَاف [/sah:m/ quand il désigne l'équivalent (*flèche*), à l'inverse de la langue française où figure le verbe (flécher) et le qualificatif (fléché/e). En ce sens, nous repérons ci-dessus ce qu'on peut dériver du terme arabe إِشْرَاف [/sah:m/ équivalent du terme français (*action*) :

Action = إِشْرَاف [/sah:m/

Actions = إِشْرَاف [/a:shu:m/ ou إِشْرَافَات [/sa:hma:n/ (deux actions ou deux flèches).

Un actionnaire = إِشْرَافِي [/mu:sa:him/ (un homme)

Une actionnaire = إِشْرَافِيَّة [/mu:sa:hima:/ (une dame)

Des actionnaires = إِشْرَافِيَّيْنِ [/mu:sa:himin/ (deux homes ou plus) et إِشْرَافِيَّات [/mu:sa:hima:t/ (deux femmes ou plus) ou إِشْرَافِيَّيْنِ [/musahiman/ (deux hommes uniquement) et إِشْرَافِيَّات [/mu:sa:hima:ta:n/ (deux femmes uniquement). Ces deux derniers termes n'ont pas d'équivalents, ni en langue française ni en langue anglaise, c'est-à-dire, au niveau du nombre, il n'y existe que le singulier et le pluriel.

Exemple : (*des actions*) peut référer à deux *actions* ou plus.

Il est à signaler que le terme actionnaire (désignant une dame) équivaut au terme إِشْرَافِيَّة [/mu:sa:hima:/ (avec le signe diacritique « Alkasra » sur la quatrième lettre ا [/h/). En revanche, un autre signe diacritique « Alfatha » sur la même lettre ا [/h/ fournit une signification totalement différente, dans ce cas, le terme إِشْرَافِيَّة [/mu:sa:ha:ma:/ désigne le terme (contribution) (faux amis), et le verbe إِشْرَافِي [/iu:sa:him/ (avec accent descendant sur la lettre ا [/h/ équivaut au verbe (contribuer). A partir du même principe de procédé d'analyse et de traduction, nous aborder le terme administrations publiques dans le point suivant.

Ainsi, les *administrations publiques*, selon la définition, sont des entités ayant pour fonctions respectives principales de produire des services collectifs (l'enseignement par exemple), de gérer la protection sociale et d'assurer une certaine redistribution des revenus.

Généralement, le terme *administration*, proprement dit, explique l'ensemble des personnes qui, au sein d'une organisation publique ou privée (Etat, entreprise, association, collectivité locale, etc.) sont chargés des tâches de gestion du personnel, des ressources et de l'information (services comptables, de documentation, du personnel, etc.). En outre, le terme *administration* désigne aussi l'activité elle-même, autrement dit le fait d'administrer (synonyme de gestion).

D'après le *Dictionnaire Lexique d'Economie*, le terme *administration* désigne un: « *agent économique qui fournit des services non marchands. Cet agent peut être de droit public ou de droit privé. Dans ce dernier cas la comptabilité nationale abandonne l'expression (administration privée) au profit de celle d' (institution sans but lucratif au service des ménages. Les unités qui relèvent de ce secteur sont notamment : cultes, syndicats de travailleurs, comités d'entreprise, partis politiques, fondations à caractères humanitaires* » (2010 : 24).

Les traductions effectuées dans le domaine de la science économique nous apprennent que l'utilisation du terme *administration* dépend de l'orthographe et du contexte par la suite, c'est-à-dire, lorsque le terme concerné commence par une minuscule, il désigne le fait ou l'activité d'administrer. En revanche, commençant par majuscule, il devient le synonyme de *Service public* au sens formel du terme. Par extension, il serait le synonyme de la *puissance publique*.

Dans le domaine juridique, les *administrations judiciaires* s'intéressent aux mesures de *l'administration judiciaire*, alors que les *administrations*

légales s'occupent de *l'administration* d'un patrimoine ou d'un ensemble de biens dévolue par la loi à une personne déterminée.

D'après notre expérience dans le domaine de traduction/interprétariat auprès des institutions judiciaires et les tribunaux (audition et cérémonie de mariage, séances de jugement, etc.) nous constatons par exemple que les articles du Code Civile relatifs au mariage (en France) font allusion au terme *administration légale* au sein de la vie conjugale, notamment l'article 371-1 selon lequel « *L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant, pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité* » (Verso de la couverture du livret de cérémonie de mariage – Ville de Besançon).

Ainsi, les biens des enfants mineurs par exemple sont en principe *administrés* par leurs parents, le père et la mère sont conjointement administrateurs légaux s'ils exercent en commun l'autorité parentale. Dans ce cas, *l'administration légale* est alors qualifiée de pure et simple. Dans les autres cas, *l'administration légale* appartient, sous le contrôle du juge, à celui des parents qui exerce l'autorité parentale, surtout en cas de séparation ou de décès.

De fait, le terme administrateur est polysémique, nous en relevons les termes suivants :

Administrateur délégué, administrateur judiciaire, administrateur légal, administrateur provisoire, administrateur- séquestre, administrateur de société, etc. La polysémie est aussi une caractéristique du terme *assurance* que nous allons évoquer dans ce qui suit.

3.3. Assurance : lorsque le risque devient collectif

L'assurance est une activité qui consiste selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) à « transformer des risques individuels en risques collectifs en garantissant le paiement d'une somme (indemnité ou prestation) en cas de réalisation d'un risque, à ceux qui ont souscrit un contrat et versé préalablement une prime (cas de l'entreprise d'assurance) ou une cotisation sociale volontaire (cas de la mutuelle).

Dans la comptabilité nationale, les sociétés d'assurance (y compris les mutuelles, font partie des sociétés financières.

ضأمين / ta:min/

ذكَ دَ تَعْرِيفَجٍّ وَّجْ دَمِي اِلْ قَحْ عَجِّيَّ جَشْجَلْ لَطَحْسِي، جَطَّامِينْ هُوْ نَشْحَطْ يَعْملْ عِضْ كَوَيْلْجَّ جَطْرَجَّجْ سِي
ئُ جَطْرَجْ اَعْيِي غَحْ فَوَغْ قَيْسْ جَلْسِي {تَعْوِيضْ اَوْجْمَتَجْ} عَفْ قَطْضْ هَجَّ جَطْرْ اَهْجَجْجْ قَعِينْ عَلِي
جَلْعَمْوْ جَبِي يَنْ يَدْفَعُونَ قَيْسْ جَطْرَجْوْ رَجْ {فِي قَحْ سَوْحْشْ جَطَّامِينْ} اَجِي يَنْ يَدْفَعُونَ جَطْجَلْجَتْ اَعْيِي
جَطَّوَعْيِي {فِي قَحْ جَلْتَعْ اَيَاتْ}.
طَبِجْ مَعَايِيرْجْ اَلْجَشْجْ قَلْبِضْ دَرَجْ شَحْشْ جَطَّامِينْ اِذْ اَفِي يَدْجَلْتَعْ اَيَاضْ كَصْجَلْتَسْجْ جَشْجْ اَلْسِي.

Dans cette partie, nous allons analyser un terme dont le concept est unique, mais il désigne un ensemble d'activités financières qui diffèrent des autres activités financières et économiques adoptées dans les domaines de l'industrie, du commerce, etc. Nous estimons que le l'investissement est considéré comme activité économique qui ressemble plus ou moins à l'activité des sociétés d'assurance et des mutuelles, car dans les deux cas il y a des bénéfices et des profits.

Il nous paraît important de définir et traduire le terme *mutualité*, en vue de repérer les éléments de convergence et de divergence entre les activités

exercées dans chacun de ces deux domaines économiques financières, à savoir les sociétés d'assurance et les mutualités.

Une mutualité est : « *mouvement social d'importance considérable prenant pour base juridique le système de l'association, avec :*

1. utilisation constante du principe de solidarité et d'entraide, traduit dans la collecte des associations ;
2. recherche désintéressée de la prévoyance et de l'assurance au profit des adhérents » (2001 :371).

[ق و ج ج ت ا ع ية خ ش أ م ية ك ب ية يتسم نظ ح ذ ح ط ذ غ ظ ح ج جمعش في ا يتعك فح غ ج مانوني ال ي :

1. ج لاسته ي ج ج ط ح و ب ج لتضج ح دعم و ج ح ع ز ج ط ح و س ، ذ ح ط ذ غ ج ل ا س ل ي ب المتبى ل ر ج جمعش ج غ ج ح ح ش ج ح ل ي ،
2. ج ر ك ع ج ح و ف ج موضوعي ع ا ض ف ي ر ن ي ح ش ج ط ح م ي ن ط ب ي ن .]

D'après les deux définitions/traductions ci-dessus, nous constatons qu'il existe une convergence de concepts vis-à-vis les deux régimes d'assurance qui s'inscrivent dans le cadre des activités économiques, financières et sociales.

Par ailleurs, il nous faudrait distinguer les autres catégories d'assurance qui véhiculent davantage de concepts, telles que l'assurance chômage | ح ط ا ي ن ض و ج ر ط ي ن | /a:tta: min did a:l ba: f'a:la:/, qui se considère comme un système d'indemnisation de chômage total à base conventionnelle. Historiquement, en France, ledit système a été crée en 1958 par une convention nationale interprofessionnelle qui est étendue et rendue obligatoire en 1967. D'après son nom, l'assurance décès ح ط ا ي ن ع ا | ح ط ا ي ن ع ا | /a:tta: min a:l: a a:l ha:ia:t/ garantit aux ayants droits de l'assuré qui décède le paiement d'une somme appelée capital décès. De la même façon

que pour celui-ci, l'assurance décès, (traduit aussi par **تَطْمِينِ عَرَجُ حَزَلٍ**) /a:tta:min a:l:a a:l ha:ia:t / est un système d'assurance par capitalisation qui s'intéresse à l'indemnisation des ayants droits en cas de décès, au remboursement du capital souscrit à la fin de la période couverte par l'assurance, ou à la combinaison des deux.

D'autre part, l'assurance garantie des salaires **تَطْمِينِ ضَرْحُ لَأَجْوٍ** /ta:min dʕa:ma:n a:lu:du:r/ a pour objectif d'assurer les bénéficiaires contre le risque de non-paiement des salaires. En fait, ceci arrive quand l'entreprise est en état de redressement ou de liquidation judiciaire. Donc, l'employeur assure ses salariés et verse à cet effet une cotisation à l'association patronale. En ce sens, l'assurance invalidité **تَطْمِينِ ضَوْجِ لَعْدٍ** /a:tta:min did a:l a:du:z/ accorde une pension aux assurés qui ont subi de manière durable une réduction de leur capacité de travail.

Dans un sens plus large, l'assurance d'Etat **تَطْمِينِ كِئْمِي** /a:tta:min a:l:h uku:mi/ couvre des nombreux dommages relevant de la solidarité nationale et forment des risques pris en charge au titre de la responsabilité publique. De cette manière, le financement de cette assurance, à priori publique, est considérablement différent de celui de l'assurance privée.

Nous postulons que l'assurance maladie **تَطْمِينِ جِ لَصْحِي** /a:tta:min a:ʕʕa:xihi/ est l'assurance plus connu, car la santé est une chose précieuse concernant tous les membres de la société. En fait, ce type d'assurance couvre une partie ou la totalité des dépenses de maladie ou d'accident ou de maternité des assurés et de leurs ayants droit, c'est-à-dire, ceux-ci reçoivent des prestations en espèces ou des prestations en nature. Or, l'assurance maternité **تَطْمِينِ جِ لَأْمِينِ لَأْمِينِ** /ta:min a:lu:mu:ma:/, l'assurance personnelle **تَطْمِينِ جِ لَشَخْصِي** /a:tta:min a:ʕʕa:xi/ et l'assurance volontaire **تَطْمِينِ أَوْجِ لَأَخْتِجٍ** /a:ttamin a:lixtia:ri/ portent les mêmes concepts.

Il est à noter que le terme *assurance sociale* [تأمين اجتماعي] /a:tta:min a:liḡtima:ʔi/ est le système d'*assurance* le plus universel qui regroupe d'autres catégories d'*assurance*. Autrement dit, l'*assurance* sociale prend en charge les principales garanties concernant la santé, l'emploi et la vieillesse.

Conformément aux principes de l'*assurance vieillesse* [ضمان الشيخة] /ta:min a:ʃʃa:ixu:xa// une pension est accordée aux personnes qui justifient d'une certaine durée d'*assurance* et qui partent à la retraite à partir de certain âge. Nous estimons que l'*assurance veuvage* [ضمان أمين جـ ط] /ta:min a:ttarammu;l/ incarne la même notion, du fait que l'assureur accorde, sur certaines conditions, une allocation au conjoint survivant pendant une période limitée de temps.

Nous ajoutons que le terme *assurance* pourrait être le synonyme des termes *sécurité*, *garantie*, etc.

Nous remarquons que la plupart des termes relevant du domaine de l'*assurance* ne s'utilisent pas au Soudan, car les systèmes qu'ils désignent n'y existent pas, même le terme *assurance maladie* a apparu récemment au pays suite à l'introduction de ce système au sein des institutions gouvernementaux. De la même façon que pour les autres termes, le terme *assurance habitation* ne figure ni dans les articles des lois économiques et judiciaires ni sur le plan linguistique. De fait, l'*assurance* répandue au Soudan, c'est l'*assurance automobile*, soit (routière) soit (tous risques). Si le terme *assurance* couvre un éventail de significations, il n'en va pas de même pour le terme *banque* abordé ci-dessous.

3.4. Banque : le pouvoir de création monétaire

Une banque est une institution habilitée à effectuer des opérations de banque, c'est-à-dire : gestion des moyens de paiement, octroi de crédits, réception de dépôts du public, présentation de service d'investissement. Ce qui caractérise une banque par rapport à une institution financière non bancaire, c'est son pouvoir de création monétaire.

Dans le cadre de la zone euro, on parle désormais des établissements de crédit et des institutions financières monétaires (IMF), même si le terme banque reste d'usage courant.

En France, les banques sont des établissements de crédit habilités à effectuer toutes les opérations de banque (alors que les entreprises d'investissement ne sont agréées que pour effectuer certaines opérations financières). On distingue les banques d'adhérentes à l'Association française des banques et les banques coopératives mutualistes (Crédit Agricole, Banque Populaire, etc.), même si ces deux types de banque ont désormais des activités identiques du point de vue économique.

Alors que l'histoire du système bancaire français a été marquée par la spécialisation des banques (et notamment par la distinction entre banques d'affaires et banques de dépôts), on assiste depuis les années 1980 à une évolution vers un système de banques universelles. On constate aussi que certaines institutions financières adoptent le statut de banques (Caisse d'épargne, services financiers de la poste).

ف { ذه } /ma: ʃʔrif/ (/ba:nk/)

ج رة انة يه هي حجاجاء ع ليش ا فية مثل ابح زح ت ج فاع، ف ج م ، ج ط ي و ج ت غ ج ل ع الء
ض م د ي م ن و ح ش ج ل ا س ت ح . و ا ي ي ز ج ر ن ك ع ن غ ي ، ج ا ح ش ج ح ل ي غ ي ر ج ف ي س ل ك ن ه ع ن ك
ج ل ا ج ي .

في طبع جليو ، يد ج حديث قح لاج قي ! ح شللت ط ح ج ! ح ش ج ح لاج مديس ، غ ي لك ي ظ ظف
ذه ج كطف الأكثر شيوع.

في فبا تعذر ج بن احش جت ط ان ي هي ح ئ ح و ج مع الشج بنكي ، بينح لا يسف روعش ج لاستدح
ولا باج ج مع الش ج لئ ك يوز.

ح ه نوع ح ج رك فيف ح ج ج رن الاعضاء في ج ذطي ج رنسي ح ف ، ج ر بن ج لئح ونسي ج طح و لسي
مثل ذللت ط ح ج زراعي و بنك الشعب. ئ مئ لا انه في ج لئح طين ت ح ج ر بن اطي ح غي ج هوج ج ظ
ج لا لئح سي.

ع ج غ ا ج ط رينج ر في ج س لوي ج ض ذطه ج رن ، لاسي ا ع ج ط يق بين ج ر بن ج فيس
ذ بن ج عت غئ لا اذ صوي جهوو ي ج لئح ائحش ططوي ط ح ج رن ج سي.
الة ع ئ ه ج د ان هج ه جموي ج ا ح ش ج ح لية اللئح طر اظ س اطي بنكي مئ ئ يق
الو ج ج ه ح ش ج في ر يد.

D'abord, le terme *banque* est l'équivalent de deux synonymes en langue arabe, à savoir [*banq*] /ba:nk/ et [*maṣrif*] /ma:ʃrif/, le premier est francisé alors que le deuxième est traduit. Toutefois, le terme *banque* désigne, quelque soit la spécialité, un organisme financier.

En fait, la définition globale du terme *banque* est presque identique dans toute les langues, ainsi que les activités financières qu'il désigne, mais ce qui importe plus c'est de repérer la manière de fonctionnement des différentes banques qui sont souvent contrôlées par les régimes politiques, économiques, religieux, etc. C'est dans cette perspective que nous soulignons l'importance de la classification des banques. Au Soudan par exemple, le terme *banque* est attaché la plupart du temps au qualificatif *islamique* : Banque Islamique de Faisal [*banq islami*] (un ancien Roi saoudite), Banque Islamique Coopérative de Développement [*banq islami ta'awuni*], Banque Islamique Soudanaise [*banq islami sudani*], Banque Islamique du Nord [*banq islami shami*], Banque Islamique de Solidarité [*banq islami ta'awuni*], etc. Ceci se justifie évidemment par le régime social et religieux dominant. Autrement dit, le terme *banque islamique* [*banq islami*] /ba:nk isla:mi/ désigne une banque qui en contrepartie du prêt qu'elle

consent demande une rémunération sous la forme d'une participation aux bénéfices, en application de l'interdiction coranique du prêt à intérêt, mais ce concept n'est pas respecté effectivement *in fine*, d'autre part la jurisprudence islamique fait des efforts remarquables dans le but de légaliser et autoriser religieusement la prise d'intérêt sur le prêt. Il s'agit de l'interdiction de ce que le Saint Coran appelle رِبَا [/riba:/, un terme qui désigne la prise d'intérêt sur le prêt, soit au niveau individuel soit au niveau institutionnel. Il est à signaler que la conception de رِبَا [n'existe pas au sein des communautés non islamiques. Néanmoins, l'équivalent linguistique dudit terme est (*intérêt sur le prêt*), et comme nous l'avons déjà noté ci-dessus, cette divergence idéologique n'émane pas du domaine économique et financière mais des sources de législation qui ont dans les pays islamiques des références religieuses, l'Islam.

Par ailleurs, l'utilisation du terme *Banque Centrale* بَنْكُ مَرْكَزِي [/ba:nk ma:rka:zi/ est courante dans tous les pays, les zones géographiques et politiques et les continents. En effet il désigne la *banque* dont les fonctions sont l'émission de la monnaie fiduciaire et l'exécution de la politique monétaire par l'action directe ou indirecte sur la quantité et le coût du crédit dans le cadre national. C'est la *banque* des *banques* ou la *banque* de premier rang qui fait des avances à l'Etat. Au niveau international et à celui régional, il existe des *Banques Centrales* qui regroupent les pays de certaines zones géographiques, telles que la *Banque Centrale des Etat de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)*, la *Banque centrale des Etats de l'Afrique Equatoriale et du Cameroun (BCEAEC)*, la *banque Centrale Européenne (BCE)*, etc.

En effet, le terme *banque* désigne de plus en plus des *banques* ne relevant pas des domaines économiques et financières, mais qui s'inscrivent dans le cadre d'autres domaines scientifiques, comme les *banques de donnée*

qui s'intéressent au rassemblement et la tenue à jour de l'ensemble des données caractérisant un phénomène tel que l'activité d'une entreprise d'un secteur ou d'une nation afin d'alimenter les programmes mis en œuvres. Ainsi, les *banques de données juridiques* par exemple se constituent de l'ensemble des informations juridiques enregistrées sur des supports magnétiques exploitées par un ordinateur. En effet, les informations mentionnées, qui varient d'une *banque* à une autre, concernent les textes législatifs et réglementaires, les décisions de jurisprudence, des références bibliographiques. Il s'agit d'informations sélectionnées à l'aide de mots-clés et éditées sur un écran ou une imprimante. De la même façon que pour celui-ci, une *banque de terminologie* joue le rôle d'une base de données terminologiques ou un dictionnaire terminologique qui aborde des langues ou des termes de spécialité. Il en va de même pour les *banques de sang* qui sont, à l'origine, des organismes qui s'occupent de la collecte, la préparation, le traitement médical et biologique, la gestion et la distribution du sang.

Cependant, cette analyse tentera de repérer les significations diverses du terme *banque*, qui est censé désigner des établissements exerçant des activités financières et monétaires et d'autres, conformément à certaines règles et méthodes. Ainsi, les *banques* monétaires prendraient plusieurs formes dont nous distinguons : *banque* à statut spécial, *banque commerciale*, *banque d'affaires*, *banque d'émission*, *banque de dépôts*, *Banque de Développement Asiatique*, *Banque de France*, *banque de papier*, *banque de second rang*, *banque inscrite*, *banque interaméricaine*, *Banque Internationale*, *banque spécialisée*, etc.

Au Soudan, le terme [*بنك لعنقريب*] /*ba:nk a:la:nqa:rib*/ a été répandu dans les années soixante. Ce terme désigne une *banque monétaire* en plein air où les responsables s'assoient sur un lit traditionnel fabriqué du bois et de

la cuire bovine appelé [عنقريب]. En effet, ce type de *banque* privé achève des transactions monétaires telles que le prêt (avec intérêt) l'échange, la vente, et l'achat. Nous estimons que ce concept s'est développé suite à l'évolution technologique que témoigne notre époque. Autrement dit, le terme *banque à domicile* désigne les services bancaires accessibles par télématique et par les réseaux internet.

3.5. Bourse des valeurs : conflit des intérêts

Le terme Bourse des valeurs désigne le marché organisé sur lequel se négocient les valeurs mobilières. On distingue :

- Le marché primaire qui est celui où les entreprises et l'Etat émettent des titres afin de collecter l'épargne nécessaire à leur financement ;
- Le marché secondaire sur lequel se négocient les titres déjà émis et dont l'existence assure aux épargnants une certaine liquidité de leur portefeuille ;

La bourse de Paris a été profondément réformée (notamment en 1988 et 1996) afin de rendre le marché plus compétitif et d'offrir aux épargnants comme aux entreprises à la recherche de financement des opportunités plus grandes (création de nouveaux compartiments de marché) et les techniques plus sophistiquées (informatisation de la cotation et des livraisons de titres). Du fait de la globalisation financière, les divers marchés ont eu tendance à se regrouper. C'est ainsi qu'en 1991, les bourses régionales françaises (Lyon, Marseille, etc.) se sont fondues dans un marché national. La bourse de Paris s'est intégrée dans Euronext en septembre 2000 pour regroupement de la société Paris Bourse SA avec les bourses d'Amsterdam et de Bruxelles. Le marché français est, depuis cette date, géré par une filiale (Euronext Paris) d'un holding de droits néerlandais (Euronext NV).

يشير ط ف ذ س ج لاسهم ج ق ج ي يتم فيه تداول لضع ح ش، و ح ايل :
 ج ق ج لاي ايج ض م في ج و ح ش ج ية ع ق ه ج ذ ا ج ي ج ش ذ ي ف ج ع ج ي ن ج ش ج لضع ر ي س
 ط موي ح.
 ي لي ه ج ق ج لث ح ج ي يتم فيض ي ج ي ج ش ج ح و ز، ج لتي ي ض ج ق ض فير سيولز لوز لفظي
 ج ي ن رين

أجريت إصلاحات كبرى في بو س نخريس ن ه في ح مي 1988 - 1996 ، الفاض ض ه الإصلا ح ش
 ي جعل ج ق أوثر ح فس ظ لير زي ف ج ط ويل ي ن و ج ش {ن ك جيوب جديز ق}،
 هس ط فيض قن ج ت أ ك ن ض ط ج { ق و ج لاسع } توزيع السج ش }

عوش ج لعوس ج ح ل ي ه ط ف ج لاسواق ط ي ط، ه ط ف ج لاسواق ف في ج لع ح 1991 ج ي مجت ج ر ح ش ج لال ي م ي ج ن ر ن س ي
 {ليون، مرسل ي ج ي م ه ي سوق وطني ق ي، بيذ ا انض ص ذ س نخريس ي } ظ لة ي و ي صرف ي ش
 ر ط ر ج لع ح 2000 خلال اندماج بو س نخريس غ نورصتي أ ط و ج ذو. ي ه ج ح ين
 أرف ج ق ج تالي ج ي س ي ج ذ ج طوف ع ي و ي ص في باري س، و هوف ع و ن ل ابض س ي س ي ض
 {يو ي ص. ف.}

Le terme *bourse* est relativement polysémique, du fait qu'il désigne autant de significations. Le terme *bourse d'étude* désigne une pension allouée à certains élèves ou étudiants, soit par leurs pays d'origine soit par un pays étranger (notre cas), alors que du point de vue économique, le terme *bourse* désigne un édifice public ou se font les opérations financières sur les marchandises, les valeurs mobilières, etc.

D'autre part, le terme *bourse de travail* est censé décrire le lieu de réunion des syndicats des travailleurs, donc les salariés y bénéficient d'un service de renseignements et d'aide. Dans le domaine de la science agricole, le terme *bourse-à-Pasteur* désigne une petite plante des lieux incultes, dont le fruit sec est à la forme d'un cœur.

Au sein du domaine commercial, le terme *bourse de commerce* désigne effectivement le lieu où s'effectuent des achats et des ventes à terme.

Evidemment, les produits et marchandises les plus courants les plus consommés et les plus achetés constituent un marché vaste et actif, à savoir les marchandises de la consommation quotidienne par exemple: sucre, farine, etc. Il s'agit donc d'une institution ayant pour rôle d'organiser le fonctionnement des marchés des biens et services, où se rencontrent des agents économiques appartenant à des domaines économiques variés. De la même façon que pour celui-ci, le terme *bourse de marchandises* incarne le même concept, c'est-à-dire il désigne également un marché qui regroupe des offreurs et des demandeurs de marchandises : métal, maïs, matières premières d'industrie, ou des produits financiers : taux d'intérêt, devises, etc. Nous distinguons ci-dessous les bourses principales de marchandises au niveau international :

Chicago Board of Trade = Chambre de Commerce de Chicago = [غفبة شيكح غ]
 جَطح رسي]

Chicago Mercantile Exchange = Bourse de Marchandises de Chicago =
 [ذة شيكح غَطح رسي]

London International Financial Futures Exchange = Bourse Financière
 Internationale A Terme de Londres = [ذة سس ىج ىلسى لعة هوج حلية الأهين]

New York Commodity Exchange = Bourse de Marchandises de New York =
 [ذة سس نيويون َطح رسي].

D'ailleurs, le terme *bourse de valeurs mobilières* désigne le lieu où s'échangent des valeurs mobilières telles que les actions et les obligations. Il y aurait donc une confrontation entre l'offre et la demande gérée par l'intermédiaire des sociétés de *Bourse*, autrement dit il s'agit d'un lieu de rencontre ainsi que de négociation entre ceux qui ont des capacités de financement et ceux qui ont des besoins de financement.

En langue arabe, le terme [بُورْصَة] /bu:rʃ'a:/ équivaut au terme *bourse*, mais à vraie dire il est rarement utilisé au sein des Bourses Arabes, où on privilégie l'utilisation du terme [سُوقُ الْأَسْوَاقِ الْعِلْمِيَّةِ] /su:q a:lau:ra:q a:lma:lia:/ qui est l'équivalent du terme *bourse* en langue française, et des termes stock-exchange et stock-market en langue anglaise. Il ne faut pas confondre ceux-ci avec le terme anglais *scholarship*, équivalent du terme *bourse d'études*. En outre, le terme [سُوقُ الْأَسْوَاقِ الْعِلْمِيَّةِ] est traduit littéralement par *marché des billets de banque* :

Marché = سُوقُ

Les papiers, les feuilles, les billets (monnaie), les feuilles (d'arbre) = الْأَسْوَاقُ

Financiers (qualificatif pluriel) = الْعِلْمِيَّةِ

Mais l'expression [سُوقُ الْأَسْوَاقِ الْعِلْمِيَّةِ] met à l'écart les autres signifiés du substantif [الْأَسْوَاقُ] (papiers), c'est-à-dire le terme doit être traduit obligatoirement par *billets de banque*, malgré le fait que [سُوقُ الْعِلْمِيَّةِ], en tant que substantif, désigne le terme *finances* (Ministère des finances = مَجْرُؤُ الْعِلْمِيَّةِ /wa:za:ra:t a:lma:lia:/, et en tant que qualificatif désigne le qualificatif financière (s) (féminin singulier ou pluriel) du fait que le qualificatif masculin est [الْعِلْمِيَّةُ] /a:lma:li/

Nous distinguons les bourses arabes suivantes :

Bourse de Khartoum = سُوقُ هَيْطُومِ الْأَوْرَاقِ الْعِلْمِيَّةِ

Bourse de Dubaï = سُوقُ دُبَيِّ الْأَوْرَاقِ الْعِلْمِيَّةِ

Bourse de Doha = سُوقُ دُوحَى الْأَوْرَاقِ الْعِلْمِيَّةِ

Bourse Saoudienne = سُوقُ الْعِلْمِيَّةِ السَّعُودِيَّةِ

Par contre, l'Égypte échappe à la règle du fait qu'on y utilise le terme *bourse* :

La Bourse Égyptienne = مَجْرُؤُ السَّجِّ رَاسِي

Il est à signaler que le substantif arabe [بُدْس] désigne également une ville turque (Bursa en langue Turque, Brousse en langue française). Il s'agit de la quatrième plus grande ville en Turquie appartenant administrativement à la province de Bursa [بُدْس] située au nord-ouest du pays entre Istanbul et Ankara.

Il est à noter que le terme [بُدْس] est un terme arabisé, tels que les deux termes *banque* et *chèque*.

3.6. Capital : significations diverses

Le terme capital est polysémique. En fonction de son contexte d'utilisation, il est doté de significations différentes :

- Au sens juridique et comptable, le capital est le capital social de l'entreprise qui figure à l'actif de son bilan ;
- Pour un individu, le capital est un ensemble d'actifs réels et financiers qui sont sources de revenu (intérêt, profit, dividende, loyer). Il est alors synonyme de patrimoine et celui-ci peut être élargi au capital humain ;
- Dans la comptabilité nationale, le capital est un stock de biens durables qui résulte des flux successifs d'investissement, mais aussi du déclassement d'une partie de ce stock du fait de l'usure et de l'obsolescence ;
- Dans le langage courant le capital est improprement réduit à des actifs financiers voire à des liquidités (en ce sens, on parlera d'un individu qui dispose de capitaux abondants pour désigner un agent économique qui a la possibilité de réaliser des placements importants).
- Ne pas confondre avec l'utilisation du concept de capital en sociologie (par exemple le concept de capital social chez P. Bourdieu ou J. Coleman).

3.7. Commerce international : transactions internationales

Au sens strict, le commerce international concerne les opérations d'achat et de vente de marchandises (c'est-à-dire de biens physiquement identifiables) réalisés entre espaces économiques nationaux. Il est mesuré (en valeur ou en volume) par le montant total des exportations ou des importations de marchandises qui sont enregistrées dans la balance commerciale. La différence entre la valeur des exportations et celle des importations constitue le solde commercial.

Au sens large, le commerce international inclut des transactions internationales qui portent sur des activités de services (transport, assurance, tourisme, etc.) qui sont comptabilisés dans le compte des transactions courantes de la balance des paiements.

جنيح تجلح ميس /a:ttiḡa:ra: a:l-ʔ¹a:la:mia:/

فج معن جولييق ٲف، ضيرج طج تجلح ميسو ٲ عيات بيع و شج عجلبضتغ ٲ في ذج ج مع فيس
ج دج ج لتي تتم بين ج ق ج ش ج لا ل ط ميس ج طنن، ض م ج ط ج تج معني { ج ميس ج ٲ ج لكيف { فج قيس ج لاجح لبي
ج و ج ش ج ج ش ج لبضتغ ج جرفي الميزان ج طج ٲ، حيث يشكل ج رصي ج طج ٲ ج ق بين قيس ج ج و ج ش
ج ج ج ش.

فج معن ج ج ٲف، تتض ج طج تجلح ميس ج فحش ج ل ميس ج ص رطي فج لانشط ج هي ميس { ج ج م،
ج طامين، السج ميس. ٲم و التي تدرج في حس ج ج فحش ج ج ربي ميس ج ج و فاعات.

Il convient de définir et traduire en premier lieu le terme *commerce* en tant que tel, quelle que soit la zone géographique :

« *Activité et opération de vente d'une marchandise ou l'achat d'une marchandise suivie de sa revente après ou non la transformation de celle-ci. Un commerce est aussi une entreprise de distribution, c'est-à-dire de vente des marchandises achetées* » (Ibid : 178)

[حَط وءآلية بيع أء ءلى ح، من ثم إءوز بيعه لؤيض حويد ح أءد . يشير قَط ضءرة أبيض
ءشء طرءءء لءى ءوم ببيع ءءءطى ءشءرءءء.]

De la même façon que pour le terme *capital*, le terme commerce est polysémique. Malgré le fait que nous nous penchons dans ce point sur l'analyse du terme *commerce international*, mais nous nous intéressons par la suite à repérer les aspects recelés du terme *commerce*. Par exemple, le terme *commerce captif* qui désigne les activités des firmes internationales ne saurait être le synonyme du terme *commerce de compensation*, qui s'intéresse au changement des situations économiques, suivi de l'indemnisation des perdants. Par contre, le terme *commerce international* trouve son synonyme au terme *commerce extérieur*, du fait que les deux disciplines s'occupent des échanges internationales.

En ce sens, nous distinguons ci-dessous des termes qui s'inscrivent dans le cadre de cette activité économique, dans l'occurrence le commerce.

Le terme *commerce électronique*, désigne les activités commerciales accomplies à l'aide de la technologie de l'information et de la communication. En effet, ce type de *commerce* jouit de grande importance à cette époque soit au niveau national soit au niveau international, car il concerne tout individu ayant accès à l'informatique et qui dispose d'un moyen de paiement convenable, tel que les cartes de crédit. Par ailleurs, le terme *commerce équitable* vise à décrire une sorte de partenariat commercial basé sur le dialogue, la transparence et le respect, visant plus d'équité dans le *commerce international*. De telle façon, nous supposons que ce type de *commerce* joue un rôle prépondérant en ce qui concerne le développement durable.

D'autre part, les deux termes *commerce intra- branche* et *commerce intra-industriel* constituent le même concept des deux termes *commerce*

international et *commerce extérieur*. De fait, les deux premiers termes désignent également une forme d'échange international croisé de produits de la même branche et dans des grandeurs comparables. Par exemple, le Soudan importe des produits égyptiens, éthiopiens, congolais, etc. et exporte les mêmes produits (fabriqués au Soudan) vers les pays mentionnés. Par la suite, le terme *commerce intra-firme* relève d'une autre conception commerciale internationale, qui se varie de celle des deux termes précédents. Autrement dit, il désigne l'ensemble des échanges internationaux qui s'effectuent au sein d'une même entreprise entre les différents établissements ou unités de production (Mitsubishi Japon, Mitsubishi Soudan, Mitsubishi Arabie Saoudite, etc.). Certes, ce type de *commerce* mondial a pour objectif la protection des marques et des savoir-faire.

Les deux termes *commerce stimulant* et *commerce aliénant* attirent notre attention, du fait qu'ils désignent des notions opposées. Ainsi, le *commerce international* est *stimulant* lorsqu'il a lieu entre pays de niveau de développement comparable, car les échanges portent sur des produits similaires. De cette manière, nous estimons que chaque pays pourrait remplacer les importations par des productions nationales. Dans ce cas, le *commerce* est considéré comme *stimulant* parce qu'il permet d'augmenter la diversité des produits offerts aux consommateurs.

Au contraire, le *commerce* devient *aliénant* quand il porte sur des produits qui le plus souvent ne pourraient être remplacés par une production nationale. A cet égard, nous croyons que le *commerce* aliène l'indépendance économique nationale puisque chaque pays dépend de l'autre.

Historiquement, le terme *commerce triangulaire* réfère à trois pointes du triangle, à savoir l'Europe, l'Afrique et l'Amérique (du Nord, du Sud et Caraïbe). En effet, ce terme désigne un type de *commerce international*

répandu au XVI^e et au XIX^e siècles, mais sur certaines mesures. Les navires partent des ports européens chargés de marchandises (armes, tabac, sel, etc.), puis l'échange a lieu sur les côtes d'Afrique contre des esclaves fournis par les puissances locales. Dans les ports de la côte et des îles d'Amérique, les esclaves sont vendus contre de l'or, de l'argent, des produits miniers, du sucre, du cacao, etc., rapportés ensuite en Europe sur le troisième côté du triangle.

3.8 Comptabilité nationale : représentation de l'économie nationale

La comptabilité nationale est une représentation globale, détaillée et chiffrée de l'économie nationale dans un cadre comptable, qui a été développé dans la seconde partie du XX^e siècle. Elle a été progressivement mise en place sous l'égide du Fonds monétaire international (FMI), dans l'ensemble des économies à partir des années 1950. Elle classe les agents économiques (appelé unités institutionnelles) dans des secteurs institutionnels qui réalisent trois types d'opérations :

- des opérations sur les produits relatives à la production et à ses utilisations ;
- des opérations de réparations qui concourent à la formation des revenus ;
- des opérations financières qui portent sur des instruments financiers.

Les comptes nationaux retracent dans les comptes de secteurs, les opérations des secteurs et sous-secteurs institutionnels entre eux. Des comptes satellites établissent les coûts, les dépenses et le financement de certains domaines particuliers : éducation, santé, protection sociale, etc.

La comptabilité nationale évolue (instauration d'un système élargi de comptabilité nationale) pour s'adapter à l'évolution économique et assurer une harmonisation européenne ou internationale.

ج لَعَشَجٌ طُنِيَّةٌ /a:l hɪsa:ba:t a:lwa: fʔa:nia:/

ج لَعَشَجٌ طُنِيَّةٌ هِيَ عَجْرٌ عَنْ تَمَثِيلِ عَ حَ فَ لَمِي اَل لَطْوَجُ طُنِي فِي ج لَاطِحُ كَلْحَسْبِي جَ وَ ز فِي جَ جَفَجٌ ثَانِي جَ مَرْنِ الْعَشْرِينَ.

أَوْ نَصَجٌ لَعَشَجٌ طُنِيَّةٌ جَطَسَ يَطْوِي قَجٌ هَجٌ دَوْلِي فِي أَنْظَسَ وَ جَلَكَجُ شَجَلَا لَطْحَسِي ١٠ نَ مَسِيخُ شَجَمٌ ١١ جَ حَيٌّ وَ هِيَ تَسَاعِدُ عِيَّ تَصْنِيفُ أُنْجَجُ لَطْوُ جَلَا لَطْوُ {مَنْ يَسَدُ ١٢ نَجُ قُوجُ شَجٌ ١٣ إَسْسِي ١٤} فِي جَ مَطَا حَشَجٌ ١٥ إَسْسِي جَلْتِي تَمَ نَطْفِي اَلْغُ أُنْجَعُ جَ مَعَ اَلشَّ:

جَ مَعَ اَلشَّ قِي جَ طَجَشُ، هِيَ جَلْتِي تَمَ هَجَ لِإِنْتَا جَ وَ جَطْوِي جُضُ ١٦.

مَعَ اَلشَّ جَ طَرِيْعٌ وَ جَ تَقْسِيمُ النُّجُ طَجُ فَ قِي تَكْوِينُ خَ وَ جِي نَ.

جَ مَعَ اَلشَّ جَ حَسِي جَلْتِي تَتَعَكُّ نَجَ لَاطِحُ جَ حَلِي.

ضَجَ لَدَجٌ لَعَشَجٌ طُنِيَّةٌ سِيْدٌ أَوْ عَجْضُ دَجٌ لَعَشَجَاتٌ فِي جَ مَطَا حَشَجٌ ١٧ هَطَسَ جَ مَعَ مَلَاتِ الْقِي ١٨ بَيْنَ جَ مَطَا حَشَشُ ١٩ جَ مَطَا حَشَجٌ رَعِي جَ ٢٠ إَسْسِي بَيْنَ بَعْضِ جَ بَعْضُ ٢١ أَيْضَ ضَجْدُ هَجُ هَ يَحْضُدُ قَجْ شَفْوِي عِيضُ مَ ذَاعِي ٢٢ نَجْلِي اَلْيَفُ، جَ ٢٣ نَجْسُ ضَ وَيَلُ بَعْضُ جَ جَلَاتُ ٢٤ لَوُوزٌ مَثَلُ لَتَعْلِيمِ وَ جَ ٢٥ كَسَ جَ رَعْلِي جَ لَاجَتَا عِي ٢٦. وَ مَ.

يَجِبُ تَقْيِي جَ لَعَشَجٌ طُنِيَّةٌ لِكِي تَتَكَيَّفُ غَجْ طَطُ جَ لَاطْوُ ٢٧ ذِي فَنِكُ ٢٨ عَ جَ طَحْغُ جَ لَاطْوُ ٢٩ أَوْ بِي جَ ٣٠ مَجَّ.

D'abord, il nous semble justifié de poser quelques jalons introductifs concernant le terme *comptabilité nationale*. Autrement dit, il faudrait repérer le sens strict du terme *comptabilité* avant d'entamer l'identification des autres connotations. Concrètement, le terme *comptabilité* désigne un procédé ou un système ou une technique codifié de mesure qui constate, enregistre et mémorise l'activité d'un agent économique, soit dans le secteur public soit dans le secteur privé, ou au niveau national. Il s'agit donc d'un procédé permettant l'enregistrement des opérations commerciales réalisées par un commerçant individu par exemple, ou par une entreprise commerciale, quelque soit le chiffre d'affaire. Les agents économiques se servent de la *comptabilité* pour analyser leur situation financière (leurs caisses, leurs comptes, leurs balances, leur clients, leur situation financière générale, etc.).

En fait, le terme *comptabilité* peut référer à une *comptabilité* générale pour rendre compte de l'activité, compte de résultat et du patrimoine de l'agent, du bilan, ou à une *comptabilité* analytique ou de gestion qui consiste à mesurer les éléments à prendre en compte pour calculer le coût pour éventuellement fixer un prix.

Dans un sens plus large, le terme *comptabilité* se divise en trois termes subsidiaires :

Le terme *comptabilité publique*.

Le terme *comptabilité nationale*.

Le terme *comptabilité privée*.

De fait, il ne faut pas confondre le terme *comptabilité publique* avec le terme *comptabilité nationale*, car le terme *comptabilité nationale*, appelé également *comptabilité économique* ou encore *comptes de la nation*, désigne un système comptable macroéconomique qui permet la représentation quantitative simplifiée des interdépendances des flux liés à l'activité des différents agents de l'économie nationale et les relations qu'ils entretiennent avec le reste du monde. Ainsi, c'est un instrument d'information sur l'évolution des agrégats économiques. Nous pourrions dire que la *comptabilité nationale* permet d'éclairer les choix de l'Etat dans le domaine de la politique économique. Il s'agit donc d'une représentation qualifiée de l'économie d'un pays, d'un système d'évaluation régi par des normes conventionnelles et codifiées qui utilise le compte comme instrument de base.

Par ailleurs, l'analyse du terme *comptabilité nationale* nous incite à faire allusion à quelques réalités historiques et économiques, selon lesquelles le concept de la *comptabilité nationale* a témoigné une large évolution à travers la création de plusieurs systèmes de *comptabilité nationale*, au

niveau régional et au niveau international. En ce sens, nous distinguons le *Système nationalisé de comptabilité nationale (SCN)* proposé par l'ONU, le *Système européen des comptes intégrés (SEC)* et le *Système de la comptabilité du produit matériel (CPM)* adopté par les pays socialistes, mais il est à noter que celui-ci est abandonné depuis l'éclatement de l'Union Soviétique, et l'émergence d'un autre système où les pays de l'Europe Centrale et Orientale ont adopté la transition vers l'économie de marché.

A son tour, le terme *comptabilité publique* s'explique par l'ensemble des règles qui déterminent les obligations et la responsabilité des administrations et des comptables dans l'exécution financière. En fait, ces mêmes règles prennent en charge aussi la constatation des opérations de l'Etat d'une part et des autres collectivités publiques d'autre part, c'est-à-dire il existe un ensemble de règles fixant la tenue des comptes de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics soumis aux règles mentionnées. Cependant, l'histoire de la *comptabilité publique* nous apprend qu'elle était longtemps distincte de la *comptabilité des entreprises*, mais s'en est beaucoup rapprochée à partir des années soixante-dix, suite à la rénovation de la *comptabilité de l'Etat* et la mise en place du *Plan comptable général*.

D'autre part, le terme *comptabilité privée* désigne les techniques comprenant une *comptabilité générale* (bilan, compte de résultats, etc.), et une *comptabilité analytique* (calcul des coûts), obéissant à un Plan comptable général normalisé.

Nous distinguons d'autres termes tels que : *comptabilité créative*, *comptabilité en partie double*, *comptabilité environnementale*, *comptabilité extérieure*, *comptabilité nationale rétrospective* (forgé après la deuxième Guerre Mondiale), *comptabilité verte*, etc., mais ils émanent tous des trois

termes de base abordés *supra*, à savoir les termes *comptabilité nationale*, *comptabilité publique* et *comptabilité privée*.

3.9. Epargne : thésaurisation/adversaire de la consommation

L'épargne est la fraction du revenu qu'un agent économique ne consomme pas immédiatement. L'épargne est un flux qui vient modifier la valeur du patrimoine (qui est un stock).

L'épargne nationale inclut l'épargne des ménages, des entreprises et des administrations.

Contrairement au sens courant, l'épargne ne correspond donc pas à la seule épargne placée (caisse d'épargne, acquisition d'actifs financiers...). Il existe une autre forme de l'épargne qui est la thésaurisation.

جوج /iddixa:r/

الوجَّ " جزء جَّي نَ لَا يَسْتَهِي وَالْعَجَلَا لَطْفُ فَا، وَ هُوَ أَيْضًا فَنَاك حَلِي يَسَاهِم فِي تَعْدِيلِ قَيْسِ جَّ طَّحْش
جَّ حَلِي جَّ هَ }.
يَشْدُ " الْوَجَّ جَّ طَّحْشِي مَدْنِ جَّشْجَ لَأَسْدِ جَّ رَّوَحْشِ الْوَجَّشْ. وَ بَعْكَسِ جَّ مَعْدُ جَّ تَّغْ، لِإِضْرَطِّ الْوَجَّ
ذَحْيِ نَجْشْجَ مَسْتَهَ زَفَمَطُ { يَقِي الْوَجَّ جَّ كَصُولِ عِ أَيْ حَلِي، جَّ م. } يَوْجَدُ هَذَا حَيْ أَنَّ أَيْ
الوجَّ، أَلَا وَ هُوَ جَّ طَّ هَزِينِ.

Au départ, le terme *épargne* est considéré en tant que l'un des synonymes du terme polysémique *économie* lorsqu'il désigne le fait d'économiser ou de faire des économies. De ce fait, *l'épargne* représente la partie du revenu non consacrée à la consommation immédiate, c'est-à-dire une partie du revenu serait mise en réserve. En langue anglaise, le terme (*saving*), qui veut dire sauver et mettre en sécurité, est le synonyme du terme *épargne*. En effet, le concept des deux termes est identique, car il s'agit d'un procédé de conservation et de préservation pour un usage futur. Au

Soudan,] *بنك الادخار* [/*ba:nk a:liddixa:r/* (Banque d'Épargne) en français et (Savings Bank) en anglais, est considérée comme l'une des anciennes et des plus grandes banques au pays.

Effectivement, le terme *épargne* désigne des formes diverses de stockage, dont l'achat d'un bien immobilier, l'acquisition d'actions d'une entreprise, les placements divers de toute nature, l'investissement direct, la thésaurisation monétaire ou réelle, etc. Cette dernière pourrait s'agir d'une conservation à domicile de la monnaie divisionnaire. Ainsi, le terme *épargne* peut être défini comme constitution d'un capital, d'un patrimoine, d'une fortune. Nous supposons que c'est un système d'accumulation des richesses, de renoncement à la consommation, d'abstinence. Dans ce cas, *l'épargne* se caractérise par l'excès du revenu sur la dépense de consommation, mais nous croyons que c'est un phénomène passif et non pas un acte volontaire d'abstinence

Au-delà de ces concepts, le terme *épargne* désigne plusieurs concepts, soit de nature idéologique, soit de nature comptable. Du point de vue idéologique, la notion la plus courante c'est à *priori l'épargne créatrice* ou *affectée à l'investissement*, qui est considérée comme *épargne active*. Du point de vue comptable, *l'épargne brute* est la variation aux amortissements près, subie par la valeur du patrimoine des agents économiques. En général, le terme *épargne* vise à illustrer d'autres conceptions, telles que *l'épargne spontanée*, *l'épargne forcée*, *l'épargne individuelle* ou *collective*, *l'épargne monétaire*, *l'épargne réelle* et *l'épargne en travail*.

Nous distinguons d'autres termes qui découlent du terme *épargne*, comme *l'épargne active- passive- oisive*, *l'épargne brute- nette*, *l'épargne créatrice*, *l'épargne réserve*, *l'épargne fiscale*, *l'épargne salariale*, *l'épargne stérile*, etc.

Par exemple, le terme *épargne logement* désigne un système préconisé dans les années cinquante et réglementé dans les années soixante. Or c'est un système permettant des dépôts, à des personnes physiques, sur un compte spécial appelé compte d'*épargne-logement*, donnant droit à un faible intérêt assorti de prime versée par l'Etat et à la possibilité d'emprunter à un taux privilégié pour financer une construction ou améliorer et réparer un habitat. Nous estimons qu'il s'agit d'un encouragement à la construction, consistant en un mécanisme de crédit différé dans lequel des sommes préalablement *épargnées* par le futur constructeur lui permettant, après un certain temps, d'obtenir une prime majorant le montant de ses intérêts, ainsi qu'un prêt à un taux privilégié proportionné à la durée et au moment de l'*épargne* et consenti par la banque ou l'établissement ayant collecté l'*épargne*.

Par ailleurs, le terme *épargne salariale* s'inscrit dans le cadre de l'*épargne collective*, où on met en œuvre une modalité particulière d'épargne qui fonctionne au sein d'une entreprise. Selon cette modalité, les sommes *épargnées* par les salariés de l'entreprise peuvent être augmentées par l'employeur et bénéficient de déductions fiscales spécifiques, en comportant trois volets : la participation, l'intéressement et les fonds de pension. De fait, nous avons bénéficiée pratiquement de cette modalité pendant la période où nous travaillons à l'Hôtel Green Village à Khartoum au Soudan, qui était possédé et géré par la Société Soudanaise des Zones et des Marchés Libres. Comme pour le terme *épargne salariale*, le terme *épargne de retraite* désigne également une modalité de constitution d'une retraite par capitalisation susceptible de compléter une retraite par répartition.

A vrai dire, le terme *thésaurisation* est sensé être le synonyme le plus convenable du terme *épargne*, car il désigne le fait de conserver une

épargne liquide importante, au lieu de la dépenser ou de la placer ou de l'investir. Etymologiquement, le terme *thésaurisation* réfère à la construction d'un trésor (Thesaurus), il est donc utilisé dans un sens général de gel ou de blocage des flux de natures différentes, comme l'argent, le travail, les matières, etc. de retrait du circuit économique, de construction d'un stock de main-d'œuvre, de capitaux, marchandises, etc.

3.10. Globalisation : mondialisation et les sphères réelles

La globalisation est un anglicisme utilisé pour désigner la mondialisation. Ce terme concerne aussi bien la sphère réelle que la sphère financière : échanges internationaux, investissements de portefeuille, investissements directs à l'étranger, flux monétaires.

L'idée de globalisation sous-entend que le marché mondial constitue un tout, ce qui n'est possible que si les différentes réglementations tenant à l'existence des Etats- nations sont fortement atténuées. Globalisation et déréglementation sont donc étroitement liées.

جلعوَسَّ /a:la:u:la:ma:/

نَطْفَجُ لَعَوَسَّ جَطَالُ غَ ئَ جَلِيَّ جَلْعُ لَعَمِيْسِ. يَهْ اِيَجُّ كَطِفَجُّ جَالِ الْوَأَقَعِي جَّ جَّجِي جَّ نَالِي
أَبْضَحُ جَطَجُّ رَجَلْعُ مِيْسِ، جَلَاَسْتَجَّ شَجَّ حَلِيْسِ، جَلَاَسْتَجَّ شَجَّ رَحَّ فَيَجُّ دَارِجُو فَاكَّ جَلَاَجِي.

تَعْنِي جَلْعَوَسَّ أَسْ أَجُّ قَجَلْعُ مِي بَعْدَرِ رَكْزَا بِيْضَمِ كَلْجَلَاَسْوَأَقِ جَلَاَنِّ يَ فَيَجَلْعُ جَلَاَمْرَجُّ يَكُوْنُ جَطَحِيَالُوْأَلَاِي ج
جَّصَّج قَوَاعِي جَّ طَسَّ جُوْجُ يَّجُّ مَمِيْسُ هِيَّ وَضَغِيْسُوْأَلِي أَبُوْجَكِّي وَ.
يَ ضِيْرَطْجَلْعَوَسَّ سَّ جَطَكُّ جَّ قِيُوْضُ حَطْجُ وَثِيْمَا يَبْعَضُ هَجَّ بَعْضُ.

En fait, le terme *globalisation* est un terme propre à la langue anglaise, dont l'équivalent en langue française est le terme *mondialisation*. Le premier terme est dérivé du substantif (globe), tandis que le deuxième

terme est dérivé du substantif (monde). Toutefois, les deux substantifs désignent la terre, la planète, la sphère, etc., autrement dit l'espace où vivent tous les êtres humains.

Ainsi, il s'agit d'un anglicisme du terme mondialisation, dont l'avantage est d'éviter la connotation de supranationalité attachée à ce terme, et signifiant, d'une part, intégration des productions et interconnexion des marchés, des biens et des services (globalisation réelle), et des marchés financiers (globalisation financière) au niveau mondial et, d'autre part, définition de la stratégie des secteurs et des entreprises à un niveau mondial.

De fait, le terme globalisation a aussi pour synonyme le terme *planétarisation*, et le terme *transnationalisation* qu'il faut distinguer du terme *internationalisation*. Or, le présent terme désigne un processus conduisant à l'intensification des échanges de toute nature entre Etats nationaux.

C'est dans cette perspective que le terme *globalisation financière* vise à définir l'état ou le processus d'interconnexion des marchés financiers nationaux, à l'aide des technologies informatiques, autorisant une circulation instantanée des capitaux, pour déboucher sur un marché financier mondial unifié.

Evidemment, le développement du commerce international, des mass média, des divers moyens de traiter et de transmettre l'information entraîne l'homogénéisation des comportements économiques et sociaux. En outre, l'ensemble des marchés des changes est interconnecté en temps réel et constitue donc un système unique, de dimension planétaire. Par exemple, les mêmes séries télévisées sont diffusées instantanément dans le monde entier.

Nous soulignons que tous les termes mentionnés ci-dessus comportent des concepts identiques qui relèvent de la même discipline. Cependant, ils désignent un processus d'élargissement de l'espace économique d'intervention des agents économiques associé à la libéralisation des échanges.

D'autre part, l'idée que désigne le terme *globalisation/mondialisation* se considère comme un phénomène ancien mais avec des enjeux nouveaux. La phase actuelle de cette idée fait donc surgir des enjeux nouveaux concernant en particulier l'environnement, la santé et l'équilibre géopolitique. Certes, la *globalisation/mondialisation* offre des opportunités nouvelles en termes de croissance économique, de progrès technique ou de diffusion de l'information. Etant donné que la forte croissance de la zone asiatique (la Chine, l'Inde, la Corée du Sud, la Malaisie, etc.) contribue à dynamiser l'économie mondiale dans son ensemble, mais par contre, les inégalités sont très importantes, car nous constatons par exemple qu'au début des années 2000 les 85% les plus pauvres des habitants de la planète se partagent 20% seulement du PIB (produit intérieur brut) mondial. En réalité, ces chiffres sont sculptés dans notre mémoire du fait qu'ils nous concernent géographiquement, historiquement et économiquement en tant qu'originaire du Soudan.

Par ailleurs, la conception du terme *globalisation/mondialisation* a des effets sur les spécificités socio-culturelles, du fait que ladite conception est souvent perçue comme un facteur d'uniformité culturelle. Partout dans le monde s'imposeraient les mêmes marques de boisson, le même type de restauration, les mêmes marques de vêtement de sport, les mêmes films, les mêmes jeux télévisés, la même musique, etc.

Nous soulignons que la *globalisation/mondialisation* a des côtés négatifs aussi. Nous sommes en effet confrontés à un monde où existe un ensemble de problèmes globaux, tels que les problèmes résultant de la

globalisation/mondialisation et qui conduisent à poser la question de la gouvernance mondiale et qui relèvent de plusieurs domaines, comme l'accroissement de l'interdépendance entre les espaces économiques, l'intégration croissante de l'économie mondiale, l'existence des effets externes négatifs liés à l'activité économique, etc. L'exploitation des pays pauvres par les grands pouvoirs constitue également l'un des défauts de la globalisation (matières premières, main- d'œuvre, etc.). Il en va de même pour l'influence de la publicité (mondialisée) sur les consommateurs qui achètent souvent des accessoires inutiles dans la vie quotidienne.

Du point de vue islamique, il y a des croyants qui méprisent les principes de la globalisation du faits qu'elles contreviennent aux principes de l'Islam, alors que d'autre catégorie de croyants pensent que l'Islam est au centre de la globalisation, car il est venu pour être diffusé partout et pour tous dans le monde en tant que religion finale, définitive sans pareil et sans successeur.

3.11. Immobilisations : utilisation durable

Les immobilisations sont des biens ou des valeurs destinés à servir de façon durable l'activité de l'entreprise et qui ne se consomment pas par le premier usage.

Les immobilisations sont inscrites dans le haut de l'actif du bilan.

On distingue trois catégories d'immobilisations :

- les immobilisations incorporelles (fonds de commerce, le droit au bail et les frais d'établissement, les brevets, etc.) ;
- les mobilisations corporelles (biens meubles et immeubles : terrains, les constructions, le matériel et les outillages) ;
- les immobilisations financières (actions, titres de participation, etc.).

Selon le plan comptable, certaines immobilisations donnent lieu à un amortissement quand elles doivent être renouvelées, d'autres ne sont pas amortissables (terrains à l'exception des carrières, titres de participation).

أل تي جتظط /a:lu: ʃʷu:l a:θθa:bita:/

ألأ تي جتظط ني سرغ أقيم جبهى دهى س أطلج سّ ع نظريس طوج ة، يعني ي ه أّح لا تسته ه تي جلاستى ج ألّي، تدرج لأصول عوة فيج مّ ألّي عتسّج يزاني جلع كسي. ضجد هغ ه ألّي أّج ع جلا تي جتظط: جلا تي جتظط جّح سي: { أّج تي جّطج ز، ج لا جّج، ضي ليفج لإنشاء، ج لامتجّش، ئ.م.} جلا تي جتظط جلعين: جّجّ طّجّش جّ مّسّ غيرجّ مّ، ألّجّي، ج لإنشعّج، المعدّش ج لا جّش، ئ.م.} جلا تي جتظط جّح لسي: جّجّ لاسهم ، جّجّش جّ حّسّ، ئ.م.} فّجّ لا جّكّ حّرس، حّ ه بعض ج لا تي جتظط جّلتى تكون ع سّ للإهلاك حيث يجبّ قّجّ نطجديدهج، جّجّ مّ حّدّ خ ه أ تي لا تسته ه جّجّ لا اضي ذحّطشاء المهن و أّجّ حّوسّ.}

Dans cette partie, il faudrait dans un premier temps repérer le sens du substantif *immobilisation* (équivalent de : *ئ*) /su:ku:n/ dans la langue courante. Sachant qu'il s'agit relativement du contraire des deux substantifs *mobilisation* et *mobilité*. Dans le domaine des sciences sociales par exemple, la *mobilité sociale* est considérée comme phénomène sociologique majeur, car elle désigne le changement de la position des individus dans la société, soit d'une manière verticale soit d'une manière horizontale.. En sciences économiques, la *mobilité des facteurs* constitue l'un des conditions à remplir de la concurrence pure et parfaite, elle s'explique par la *mobilité parfaite des facteurs* de production qui doivent pouvoir à tout moment se déplacer du marché d'un bien à celui d'un autre bien.

En revanche, *l'immobilisation* c'est l'action d'immobiliser, de rendre immobile ou d'être immobilisé, d'arrêter le mouvement, d'empêcher. On pourrait immobiliser un bateau, des armées, des troupes, une jambe cassée d'un patient, etc. En médecine, le concept de *l'immobilisation* désigne une sorte de traitement empêchant entièrement ou partiellement le mouvement du corps d'une personne, en vue de permettre une cicatrisation ou une chirurgie.

Du point de vue économique, le terme *immobilisation* désigne l'élément non circulant de l'actif d'une entreprise ou d'une société (bâtiment, terrain, machines, fonds, etc.

Dans le domaine juridique, le terme *immobilisation des fruits* désigne l'effet de la publication d'un commandement de saisie immobilière. Les fruits sont ajoutés au prix d'adjudication et distribués, comme le prix, aux créanciers hypothécaires et privilégiés.

En effet, en tant que traducteur/interprète assermenté près les tribunaux, nous constatons que le terme *immobilisation de véhicule* constitue une peine pouvant se substituer à un emprisonnement et qui tend à priver le propriétaire d'un véhicule de son utilisation en le lui retirant pendant une durée de six mois au plus. Nous assistons souvent des arabophones lors les séances de jugement, suite à la conduite en état d'ivresse, sans permis, sans assurance, etc. Par la suite, de nombreuses séances ont abouti à une peine d'*immobilisation* du véhicule utilisé au moment de l'infraction.

De la même façon que pour le terme *immobilisation de véhicule*, le terme *immobilisation d'un véhicule terrestre à moteur* désigne le processus qui permet à l'huissier de justice, à la demande d'un créancier, muni d'un titre exécutoire, peut immobiliser, en quelque lieu qu'il se trouve, le véhicule terrestre à moteur appartenant au débiteur. Ensuite, dans les huit jours après *l'immobilisation*, l'huissier de justice signifie au débiteur

un commandement. Celui-ci jouit d'un délai d'un mois pour vendre le véhicule à l'amiable. Si ce délai est dépassé, le véhicule sera vendu dans les marchés publics.

3.12. Impôt : couverture des dépenses publiques

L'impôt est une prestation pécuniaire requise des membres de la collectivité (personnes physiques et morales). Elle est perçue par voie d'autorité et à titre définitif, sans contrepartie, en vue de la couverture des dépenses publiques.

Il ne faut pas confondre impôts et cotisations sociales, les premiers sont versés aux administrations publiques centrales et locales et les secondes sont versées aux organismes de protection sociale.

رَبِي / *q'a:riba:*

ج لضربي هي أجي مديية يط د فلدجوج جتغ وفعج ، جء و ح ج أ ه ح آ ع ديين أو اع تج بين . يتم جبلي
ج لضربيس ذ ج طس ج طش ج كى مي ذ ر ق ط ميس ذ ف ض ف ي ر ج ل آ ج ج ال س ط غ ط ي ج ل ف ح ق ج كى مي .

لا ينبغي ه ط بين لضربيس ج ح ش ج لاجت آعية ، حيث أن ج لأوض فغ لاج ج ش ج كى مي ج و زيس ج كلى ،
بيض فغ لآن . آ ح ش ج ر على ج لاجت آعي .

Conformément à la définition ci-dessus, le terme *impôt* désigne une opération ou un procédé de prélèvement obligatoire sans contrepartie directe. Il est à noter que l'*impôt* ne peut plus être considéré comme un rapport contractuel entre la puissance publique et les particuliers qui sont des assujettis et non des contribuables.

De la même manière, nous ne pouvons pas considérer l'*impôt* ni comme une prime d'assurance payée pour se protéger des risques susceptible de troubler la sécurité, ni comme un prix payé contre les services rendus par la puissance politique.

Selon les critères administratifs et comme nous le voyons tous, soit en France soit ailleurs, étant salariés ou entrepreneurs, les *impôts* sont directs lorsqu'ils sont payés directement par les personnes concernées ou les contribuables. Dans ce stade, nous distinguons les termes : *impôt* sur le revenu des personnes physiques, *impôt* sur les sociétés, *impôt* sur le capital, *impôt* foncier, les droits de mutation, les droits de succession, les droits d'enregistrement, la taxe foncière, *impôt* sur les plus-values, la taxe d'habitation, la taxe d'enlèvement des ordures, etc.

En revanche, les *impôts* peuvent- être indirects aussi, autrement dit, ils seraient assis sur des produits, des actes économiques et sont versés par les entreprises mais payés par les clients de ces entreprises. Il s'agit par exemple de la taxe sur le chiffre d'affaires, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (celle-ci représente la taxe la plus connue), les droits de douane, la taxe sur le tabac, l'alcool et les carburants, la taxe sur les salaires, etc.

Selon les critères de l'autorité, les termes les plus utilisés sont : *les impôts nationaux* qui regroupent les *impôts* sur le revenu, les *impôts* sur la consommation, etc., *les impôts locaux* qui désigne les *impôts* directs tels que la taxe professionnelle, la taxe d'habitation, la taxe foncière, etc.

En effet le terme *impôt négatif* suscite notre curiosité, car il constitue un concept humanitaire et social, c'est-à-dire il désigne une proposition fiscale destinée à la lutte contre la pauvreté dans les pays riches. Le principe de ce terme consiste à assurer un revenu minimum à tout indigent. La dotation diminue conformément à un taux constant au fur et

à mesure que le revenu gagné au travail s'élève, mais de telle sorte que le revenu social (*impôt* négatif plus revenu du travail) soit croissant afin d'inciter à l'effort. Le terme *impôt négatif* désigne donc une allocation de revenu aux familles ou subvention directe aux familles qui décroît jusqu'à disparaître lorsque le revenu s'élève. Nous supposons que la proposition de revenu d'existence ou de revenu de capitation est le prolongement de cette idée.

De fait, le terme *impôt sur le revenu* nous intéresse du fait qu'il vise tous les travailleurs. Il s'agit d'*impôt* assis sur le revenu des personnes physiques et des sociétés à caractère commercial, un *impôt* global généralement progressif et prélevé par l'Etat. Il s'applique aux salaires, aux bénéfices industriels et commerciaux des entrepreneurs, aux revenus financiers, aux revenus fonciers, aux bénéfices de caractère non industriel et non commercial d'un foyer comprenant le chef de famille, son conjoint, les enfants mineurs ou en cours d'études et de toute personne à la charge du chef de la famille.

Ainsi, le terme *impôt* est largement polysémique et multidisciplinaire, il relève du secteur public, du secteur privé, du domaine commercial, du domaine industriel, de la vie familiale, etc. Nous distinguons d'autres termes visant incessamment la même conception, comme : *impôt* cédulaire, *impôt de quotité*, *impôt de répartition*, *impôt de solidarité* sur la fortune, *impôt discriminatoire*, *impôt général*, *impôt progressif* *impôt* proportionnel, etc.

Par contre, le terme *cotisation sociale* ne saurait pas être le synonyme du terme *impôt*, car il désigne l'action de *cotiser* tandis que l'imposition incarne la notion de la contribution. Or, le terme *cotisation sociale* est destiné à définir un versement à caractère obligatoire effectué au profit

des organismes de sécurité sociale ou de l'Etat, en contrepartie des droits à prestations sociales. De fait, la base de la *cotisation sociale* est le revenu pour les travailleurs indépendants, le salaire pour les salariés et la masse salariale pour les employeurs. Selon les règles qui contrôlent notre affiliation aux dits organismes, nous remarquons que le taux de cotisation est variable selon la nature du risque ou du besoin social à couvrir et s'applique soit à la totalité de la base, soit à une partie seulement.

Nous estimons que les termes *cotisation sociale*, *assurance* et *impôt négatif* sont étroitement liés.

3.13. Investissement : acte matérielle et immatérielle

L'investissement est l'acte qui permet d'accroître ou de renouveler tout type de capital, on prend donc en compte l'investissement immatériel. Investir c'est, pour une entreprise ou un pays, augmenter, le stock des moyens de production (machines, équipements de tout type), et développer les infrastructures, l'acquisition de connaissances et la formation des hommes. Mais le terme investissement concerne le plus souvent le seul capital fixe : investir c'est alors créer ou acquérir des biens de production ou d'équipement.

La comptabilité nationale définit un agrégat, la formation brute de capital fixe (FBCF), qui permet de qualifier l'effort d'investissement des différents secteurs institutionnels. Au sein de cet agrégat l'investissement immatériel est très faiblement pris en compte.

L'effort d'investissement de la nation est mesuré par le taux d'investissement.

L'investissement est un flux alors que le capital est un stock.

Il ne faut pas confondre l'investissement avec la consommation intermédiaire, la consommation effective des ménages ou avec un placement.

En fait, nous distinguons diverses sortes d'investissements, dont l'*investissement de remplacement*. Comme l'indique son nom, celui-ci consiste en achat de matériels destinés à remplacer ceux qui sont devenus inutilisables. Nous supposons que le terme *investissement* est familièrement le synonyme du terme *placement*, autrement dit de mise en réserve d'un bien de consommation durable en vue de sa revente ou de sa consommation ultérieure. En outre, l'*investissement de capacité* s'explique par le fait d'augmenter la quantité de biens de production sans en changer la nature. Le terme *investissement de productivité* concerne de plus en plus le domaine industriel. Ce type d'*investissement* est composé de machines plus performantes que les machines déjà existantes.

Dans tous les cas, le terme *investissement* s'oppose au terme *consommation immédiate*, c'est-à-dire à la satisfaction des besoins par utilisation et éventuellement destruction des biens et services.

Il est à signaler qu'il existe un ensemble d'actes économiques qui se considèrent comme *investissement*, à savoir l'achat d'un logement que nous prenons pour un *investissement* non productif, l'éducation qui se considère comme un *investissement* immatériel, l'acquisition de moyens de production par une entreprise, les dépenses d'infrastructure de transport par les administrations publiques, qui s'inscrit dans le cadre de l'*investissement* collectif (le tramway à Besançon), les dépenses de recherche et de développement (*investissement* immatériel également), l'acquisition d'un fonds de commerce, de brevets et de licences. Nous supposons qu'il s'agit dans ce cas d'*investissement* incorporel.

C'est dans cette perspective que l'*investissement* est classifié en plusieurs catégories. Nous en distinguons l'*investissement* productif (équipement d'entreprise), et l'*investissement* non productif (logement, équipements sociaux et collectifs, etc.). L'*investissement* matériel, physique ou corporel

et vice versa, c'est-à-dire l'*investissement* immatériel ou incorporel qui comprennent les dépenses de recherche, la publicité et les *investissements* en capital humain (éducation, formation, dépenses de santé, etc.). Comme nous l'avons abordé ci-dessus, l'*investissement* de remplacement se considère comme un *investissement* d'expansion et de stratégies. Par ailleurs, l'*investissement* privé se distingue *à priori* de l'*investissement* public. Cependant, l'*investissement* direct (acquisition de biens d'équipement, etc.) se diffère de l'*investissement* indirect ou de portefeuille (prise de participation).

Puisque nous analysons le terme *investissement*, il nous semble judicieux de faire allusion au financement des *investissements* qui peut être direct ou indirect. Ainsi, le premier type de financement comprend l'autofinancement, l'augmentation de capital par émission d'actions nouvelles et le lancement d'un emprunt obligataire, alors que le deuxième type se fait par le recours au crédit bancaire ou au crédit-bail d'institutions spécialisées. Généralement, le financement indirect d'un *investissement* de longue durée est de nature non monétaire ; c'est-à-dire qu'il n'entraîne pas de création de monnaie.

Nous estimons que l'*investissement*, en tant que formateur du capital fixe, détermine profondément les structures et l'évolution de la conjoncture. La répartition des activités sur le territoire, la répartition entre investissements productifs et non productifs, la répartition entre *investissements* de capacité et d'*investissements* de substitution, etc. conditionne la nature du développement, le climat social et la conjoncture économique d'un pays.

Effectivement, nous avons appliqué ces mêmes principes d'*investissement* lors de notre travail près l'organisation caritative non gouvernementale

Plan- International (Bureau du Soudan), où nous avons exécuté des projets d'investissement en faveur des bénéficiaires (les membres des communautés concernées). En fait, nous suivions un (Plan Stratégique National) basé sur quatre axes dont la génération de revenus (income génération) par le biais de projets d'investissement, tels que les petits projets agricoles et industriels, l'élevation d'animaux, l'artisanat, etc.

Par ailleurs, il existe d'autres formes d'investissement : l'investissement autonome/induit, l'investissement brut-net, l'investissement de forme, l'investissement direct à/de l'étranger, l'investissement Greenfield, l'investissement spécifique, l'investissement institutionnel, etc.

3.14. Liquidité : la monnaie par excellence

La liquidité est la caractéristique d'un actif qui peut être transformé rapidement et sans frais de coût de transaction en monnaie. La monnaie au sens strict (agrégat monétaire M1) est donc la liquidité par excellence, les autres actifs étant plus ou moins liquides. On parle de la liquidité de banques pour désigner leurs disponibilités en monnaie Banque centrale. Une banque en situation d'illiquidité est donc conduite à se refinancer, soit sur le marché interbancaire soit auprès de la Banque centrale.

سيوِس /siu:la:/

ج لسيوِس هي ن لبيض طخ ف ج لاسهم ج لتي ي ا يتم تحوي ح ذرعس ذى ف غ ج لى لى ف ج لتي قاض حوة ع ج مع الش ج ح لى. ف مع ج ك ج حصي ج م سى } هي ج ل ا ج ج تة في ج م ج ل اول، بين ح لى ضى ج لاسهم ع جة عن ا ج ج ت س ا غ يري ه.

ا ح ظ ل ح سيوِس ج ر ن فهو يشيرى ج ل ا ج ج ا ف ز د ي ج ا ج ج ر ه ج و . ف م ح ف ا ج ل ب نوك التي لا ض ط ف د يها سيوِس م ف ج ر ح ت عن ج ط و ي لى ح ي ج ر ن ج ل ا ن ا ي ج ر ه ج و .

D'abord, le qualificatif *liquide* est censé désigner ce qui coule ou tend à couler, autrement dit tout ce qui est à l'état liquide, comme l'eau, les boissons les produits et les aliments liquides, les médicaments liquides, etc. Du point de vue économique, le terme *liquide* désigne l'argent immédiatement disponible et dont nous pouvons disposer.

En ce sens, le terme *liquidité* est destiné à la désignation d'une monnaie ou aptitude d'un bien à se transformer plus au moins rapidement en monnaie. La notion de *liquidité* représente donc pour un actif la faculté d'être mobilisé ou réalisé à vue. Au sein des banques et des institutions financière, la *liquidité* représente l'ensemble des encaisses qu'elles détiennent auxquelles s'ajoutent les actifs mobilisables à très bref délai. Nous ajoutons que le terme *liquidité de l'économie* représente un taux qui s'exprime par le rapport entre un agrégat monétaire et un agrégat économique :

$$\text{Le taux de liquidité de l'économie} = \frac{\text{Masse monétaire}}{\text{Produit intérieur brut}}$$

Cette équation explique le comportement de thésaurisation des agents économiques et varie à l'inverse de la vitesse de circulation de la monnaie.

Le Dictionnaire d'Economie et de Sciences Sociales définit le terme *liquidités bancaires* comme suit :

«*Ensemble des actifs détenus par les banques qui peuvent servir aux règlements entre la banque et l'extérieur : règlements interbancaires, règlement avec le Trésor, opérations sur devises.* » (2000 : 297).

Il s'agit donc de la monnaie Banque centrale (billets mais surtout compte courant des banques à la Banque centrale) ou des créances qui peuvent facilement être échangés contre des titres réescomptables.

Nous distinguons également le terme *liquidités internationales* qui explique les moyens de paiements internationaux qui constituent les réserves de change des Banques centrales. Or, les *liquidités* internationales sont constituées par les devises, l'or, les réserves auprès du fond Monétaire International et les droits de tirage spéciaux.

Dans ce point, il nous semble justifié d'étudier le terme *monnaie* qui se considère comme l'élément de base du concept de la *liquidité*, du fait que la *liquidité* représente l'argent, la monnaie, la devise, l'échange, le paiement, etc.

Originellement, la *monnaie* est une pièce de métal frappé dans un atelier situé à proximité du temple de *Junon Moneta* et servant de moyen de règlement des échanges. Par extension instrument de règlement (équivalent général des marchandises) servant aussi à mesurer des valeurs. Dans le langage économique, le terme *monnaie* désigne l'ensemble des moyens de paiement, c'est-à-dire des moyen de régler les dépenses et de rembourser les dettes. . Or, L'expression « en *liquide* » s'applique à un paiement fait en instruments monétaires, billets et pièces, sans user du chèque ou de la carte souvent pour ne pas laisser de trace.

De fait, la nature de la *monnaie* a varié au cours de l'histoire : sel, argent, papier-*monnaie*, *monnaie* scripturale, *monnaie* électronique, etc. Si les Romains connaissent la *monnaie* scripturale, nous pouvons cependant considérer que la tendance générale est celle de la dématérialisation progressive de la *monnaie*. D'autre part, La rareté de l'or et de l'argent et le développement des échanges ont conduit à la dématérialisation, c'est-à-dire à l'abandon progressif des *monnaies* marchandises. Les *monnaies*

divisionnaires du Trésor en métal non précieux et dont la valeur nominale est supérieure à la valeur substantielle, le papier-*monnaie*, la *monnaie* scripturale et la *monnaie* électronique permettent à moindre coût de retrouver les mêmes fonctions. Au-delà de sa forme, la *monnaie* est essentiellement une créance que détiennent des agents économiques sur l'ensemble des agents offreurs de biens et de services dans un espace économique déterminé et qui est obligatoirement acceptée à sa valeur nominale comme moyen de règlement. Ce principe conduit à reconnaître trois caractères de la *monnaie* :

La *liquidité* que nous avons abordée *supra*.

La *fongibilité* qui correspond à la possibilité de s'acquitter d'une dette ou d'être échangée contre un bien ou un service (*fungi* = s'acquitter), un bien fongible est un bien qui se consomme par l'usage).

L'*universalité*, c'est-à-dire la possibilité d'être acceptée pour toute opération d'échange dans un espace déterminé qui constitue la communauté de paiement, c'est une créance sur l'ensemble de cette communauté. Ainsi, Les billets de banque sont des créances sur la Banque centrale, les dépôts à vue constituent une créance sur les banques commerciales, le Trésor public, la monnaie divisionnaire est une créance sur le trésor public. Conformément à cette présentation, nous supposons que pour la Banque centrale, les billets émis s'inscrivent au passif du bilan. Pour les banques commerciales et les Trésors public, les dépôts constituent une dette qui s'inscrit également au passif de leurs bilans.

Certes, la Banque centrale, le Trésor et les banque commerciales sont des offreurs de *monnaie*. L'offre de *monnaie* résulte des demandes de crédits des entreprises, de l'Etat, des entrées d'or et de devises, du comportement des banques, la politique monétaire, etc. Or, la demande de *monnaie* ou la

demande d'encaisse est fonction du revenu, du taux d'intérêt, de l'anticipation de la hausse des prix, etc.

De fait, nous distinguons d'autres types particuliers de monnaie, comme la *monnaie centrale* qui représente les *liquidités* disponibles pour le règlement des opérations dont l'origine provient d'une écriture en compte sur les livres d'une Banque centrale (soldes créditeurs). D'ailleurs, la *monnaie commerciale* se considère comme *liquidités* disponibles basées sur des échanges purement entre les banques commerciales sans transfert possible vers d'autres systèmes et sans écriture en compte sur les livres d'une Banque centrale. Donc, ces deux formes de monnaies ne pourraient absolument pas être identiques, car les mécanismes adoptés se différencient l'un de l'autre.

Comme l'indique sa forme, la *monnaie de facturation* est une *monnaie* choisie pour facturer les marchandises faisant l'objet d'un échange international. Nous pensons que si la *monnaie* de facturation est la *monnaie* nationale, il n'y a pas de risque de change pour l'exportateur ou l'importateur, par contre, si la *monnaie* de facturation est une devise, nous pouvons dire que la partie concernée, en l'occurrence l'exportateur et l'importateur, est en position de change, et qu'il encourt un risque de change.

Par ailleurs, le terme *monnaie fiduciaire*, dont le qualificatif fiduciaire équivaut à l'expression [مبني على الثقة] /*ma:bni a:la: θθiqa:/* est largement utilisé dans ce domaine terminologique monétaire. Par la suite, le présent terme désigne une *monnaie* fondée sur la confiance. Ainsi en théorie (toute *monnaie* est fiduciaire), y compris l'or. Effectivement, l'usage a fait que l'expression est réservée pour désigner la *monnaie* matérialisée par des billets bancaires émis par l'Institut d'émission et garantis (Métallisme) par

une couverture métallique ou des devises convertibles. Or, le phénomène de confiance s'applique à l'existence de cette couverture.

Les deux termes *papier-monnaie* et *monnaie de papier* ne constituent pas des synonymes mais presque des faux amis. Dans le premier cas, il s'agit d'une *monnaie* fiduciaire se présentant sous forme de billets de banque non directement convertibles en métal précieux ou en devises. En effet, le *papier-monnaie* a un cours forcé et un pouvoir libérateur illimité dans l'espace d'émission. Dans le deuxième cas, il s'agit d'une *monnaie fiduciaire* convertible en or et/ou en argent sous les régimes de l'étalon or ou sous les régimes bimétallistes. De cette façon, lorsque la *monnaie* de papier n'est pas convertible, nous parlons bien sûr de *papier-monnaie*. En ce sens, le terme *monnaie métallique* exprime une *monnaie* marchandise composée de pièces ou de lingot d'or et/ou d'argent dont le poids et le titre sont garantis par l'Etat et certifiés par l'intégrité des empreintes qui en recouvrent la surface.

En ce qui concerne le terme *monnaie- marchandise*, la *monnaie* désignée prend la forme de marchandise matérialisée par des biens marchands : or, argent, blé, sorgho, matières premières, etc. mais nous l'opposons à la *monnaie de crédit*. En fait, certaines propositions de réforme du système monétaire international envisagent de créer une *monnaie* internationale fondée sur des stocks de matières premières et de marchandises susceptibles de permettre à chaque pays de détenir une part de la richesse mondiale pour remplacer le système actuel privilégiant les Etat Unis.

Nous considérons que le terme *monnaie scripturale* [أجبي يس أس أى ظنن] /a:mwa:l mu:da:wa:na:/ ou /a:mwa:l a:ktu:ba:/ est un terme essentiel au sein du domaine monétaire et financière. L'importance de ce terme vient du fait qu'il désigne l'ensemble des dépôts à vue dans les banques et les

centres des chèques postaux. Cependant, la *monnaie scripturale* correspond à la *monnaie* née du jeu d'écriture sur le compte de dépôt. Elle circule par la transmission de chèque, virement, ou carte de crédit utilisée comme carte de paiement. Elle forme avec les billets de banque et les pièces l'agrégat M1 (disponibles monétaires).

Nous attirons l'attention vers le fait qu'il ne faut pas confondre le terme *monnaie scripturale* avec ses vecteurs. Or, nous pouvons brûler un chèque, mais nous ne perdons pas d'argent, alors qu'un billet de banque brûlé est une perte équivalente à la valeur nominale du billet concerné. Cependant nous estimons qu'avec la *monnaie* électronique l'annulation de l'opération en cas d'erreur sur la valeur enregistrée est plus difficile, puisque le compte en banque ou sur la carte magnétique enregistre quasi instantanément l'opération.

A leur tour, la *monnaie forte* et la *monnaie faible* (caractérisés par l'effet de variation du taux de change) illustrent un phénomène de causalité circulaire qui se traduit par le jeu des élasticités des demandes et de comportements particuliers, par une nouvelle dévaluation de la *monnaie* faible (une *monnaie* qui se déprécie par rapport aux autres *monnaies*) qui a déjà dévalué, et par la réévaluation de la *monnaie* forte (*monnaie* qui s'apprécie par rapport aux autres *monnaies*) qui a déjà réévalué.

Nous supposons que les deux termes *monnaie forte* et *monnaie dirigeante* ou *monnaie dominante* sont étroitement liés, car celui-ci désigne la *monnaie* dont la zone d'influence est plus large que celle de l'espace national d'émission. A vrai dire, l'Euro et le Dollar américain sont les deux représentants par excellence de la *monnaie* dirigeante/dominante.

Au Soudan, la (faible) livre soudanaise actuelle est erronée, c'est-à-dire la Banque centrale a émis des billets de monnaie ne portant pas leur valeur réelle en vue de receler l'inflation- qui se considère comme le fléau de l'économie soudanaise- d'une part, et en même temps pour réduire le coût de la fabrication des billets de banque d'autre part. Par exemple :

1 Euro = 11. 00 SDG ;
1 Dollar américain = 9. 90 SDG ;
1 Rial saoudien = 2. 20 SDG ;
etc.

Mais en réalité :

1 Euro = 11, 000 SDG ;
1 Dollar américain = 9, 900 SDG ;
1 Rial saoudien = 2, 200 SDG ;
etc.

Autrement dit, un billet de banque de 10 SDG est à l'origine un billet de 10, 000 SDG. Toutefois, dans le langage courant le peuple soudanais fait largement ses calculs monétaires par rapport à l'ancienne livre soudanaise d'origine dont la valeur est de 10, 000 SDG. Ainsi, un soudanais qui achète une voiture à 50, 000 SDG irait dire: « j'ai acheté cette voiture à 50, 000, 000 SDG » et c'est la vérité.

Il existe de plus en plus des termes qui désignent les différentes catégories de *monnaie*, dont : *monnaie active- oisive*, *monnaie complémentaire*, *monnaie de base*, *monnaie de compte*, *monnaie de crédit*, *monnaie de réserve*, *monnaie fondante*, *monnaie haute- puissance*, *monnaie interne- externe*, *monnaie légale*, *monnaie panier monnaie verte*, etc.

3.15. Quota : limitation des importations

Lorsqu'un Etat détermine un quota (ou contingent) commercial, il fixe d'une manière unilatérale la quantité maximale d'un produit d'origine étrangère dont l'importation est autorisée pendant une période précise.

A la différence des droits de douane qui renchérissent les produits importés, la fixation de quota établit des restrictions quantitatives. Leur effet producteur est d'autant plus fort que le contingent sera faible.

Les quotas sont en principe interdits dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Certains quotas ont ainsi été démantelés (par exemple, les accords multifibres pour les produits textiles), mais des dérogations sont possibles (par exemple, la clause de sauvegarde).

Ne pas confondre les quotas avec les accords d'autolimitation des exportations.

وضوح | قن | (/hiʃʔʃʔ:/) /kot:/

عج ض حقي ج ي ذلكديد مايس قئضج طج رسي { أجنصيب { فحاض م فم ح د ، ذأ خ قئ ،
ذلكدو ج مي ج م . ب ط ج ش لآ تي ج لأجنبيس ج طي يس ف ذ خ طيرادهج ال في ط ر مئسي ك و ز .

ع ج مبيض ج ع ج د ركي ج لتي تزي ع ج ط ج ش ج ط و ز ف ا ض ك د و ج ض ا ي ا و ئ ض قبي
ج ميات ، حيث و غ ي ه ذ مة ع ال ط ج ، ج لأمج ي ي ا و ئ ج ف ج لآ ر س ج ك .

في ج لأساس ي ع ج لتج . ذ ظ ح ج ض ا في ط ح . ط س ج ط ج ر ج ل ع مبي ، ذ ئ ض إبحف بعض ج ض ح ش { مثل
ج ل ف ح ج م ت و ز ج ه ه ن طاع النسيج { ئ لا أ ن ذ ج د ه ن ه بعض ج ل استنج ج ش ج ط ه ن { مثل ش ط ل ض ح } .

لا ينبغي ج ه ط بيض ج ش ج ض ف ح ج ض ك د و ج ح و ش .

Le terme *quota* est un terme arabisé, c'est-à-dire il est l'équivalent de **كوتا** /*kota:*/en langue arabe. En revanche la traduction arabe du terme est **انصيب** /*na:ṣʻib*/ ou **قن** [/ *hi ṣʻṣʻa:*/ qui équivalent à (part).

Depuis notre enfance, nous remarquons que l'utilisation du terme *quota* est largement répandue dans le langage courant au sein de la société soudanaise. A l'époque, l'Etat fournissait des provisions alimentaires à bas prix (sucre, farine, légumes secs, etc.), chaque ménage bénéficiait d'un *quota* ou d'un *contingent* par rapport au nombre des membres constituant la famille (autant de membres autant de quotas). Ainsi, le concept principal du terme *quota* se constitue du fait qu'il y a des plafonds, préalablement précisés, à ne pas dépasser.

Originellement, s'agit-il d'un terme latin synonyme de *quote-part*, de *contingent*, de *quanta* (au Fond Monétaire International) ou de *quantum*. La définition traduite ci-dessus souligne que le terme *quota* désigne une restriction quantitative à l'importation au sein des économies nationales, le *quota* est tarifaire lorsque les importations à l'intérieur du *contingent* supportent un droit de douane inférieur aux importations hors *contingent*. Dans le système de l'impôt de répartition, il s'agit d'une fraction de la recette fiscale à percevoir sur un individu. D'autre part, le terme *contingent* est lié à un événement ou à des circonstances particulières, comme l'indemnité d'assurance au Soudan par exemple, qui est un *bien contingent*, elle suppose l'existence d'un sinistre pour lequel une police devait être souscrite.

De la même façon que pour le terme *contingent*, le terme *contingemment* est destiné à la désignation d'une restriction quantitative portant sur les flux physiques d'importations. Nous supposons que ceci serait plus efficace pour restreindre les importations que le droit de douane si le produit a une faible élasticité de la demande par rapport au prix. Il peut

être exprimé en quantité maximum pouvant être importée. Or, cette méthode a une action indirecte à la hausse des prix en réduisant l'offre.

En fait, les principes abordés ci-dessus portent au niveau national, mais dans le domaine du commerce international le terme *quota* désigne la quantité de marchandises qu'il est possible d'exporter ou d'importer. Lorsqu'il existe un cartel, une union ou une ligue de producteurs (par exemple l'OPEP pour le pétrole), l'institution concernée peut fixer des *quotas* ou des quantités que chaque membre est autorisé à produire ou à vendre.

Il est à signaler que lorsque le terme *quota* est au pluriel (*quotas*), il s'inscrit dans le cadre des sciences sociales et démographiques. Cependant, dans le cadre d'une enquête par sondage, le terme *quotas* désigne la technique de constitution d'un échantillon de population selon des critères et des proportions (*quotas*) définis en adéquation avec l'objectif du sondage. De fait, cette méthode correspond à un sondage raisonné ou empirique par opposition au sondage probabiliste ou aléatoire dont l'échantillon est constitué selon le hasard. Selon les méthodes des *quotas*, le choix des individus composant l'échantillon et qui seront interrogés par les enquêteurs, sera tel que leurs caractéristiques seront semblables à celles de la population-cible à étudier et dans laquelle est prélevé l'échantillon.

3.16. Valeur ajoutée : instrument de mesure

La valeur ajoutée d'une unité économique est égale à la production de cette unité moins les consommations intermédiaires. La valeur ajoutée qui mesure la richesse effectivement créée par l'unité de production, s'est

imposée comme instrument de mesure dans les comptabilités nationales. En effet, en déduisant les consommations intermédiaires, on évite les doubles comptabilisations, lorsqu'on évalue la production d'un ensemble d'unités de production.

Le produit intérieur brut est égal à la somme des valeurs ajoutées à laquelle on ajoute la taxe sur la valeur ajoutée et les droits de douane.

قيس مضمّن / qima: mu: dʌ:fa:/

ض ط ح ج قيس ج مضمّن ق و ز ج ل ط خ ي ح غ و ط ج ه ح ل ج ل ا س ا ن ج ي ط، د ح ا ح ض ا ع د ل ياس
 ج ل ث ج ش ج ف ع ل ي ج ل ت ي ط ض و ي ن ه ا ع ن ط ي ق ج ق و ش ا ل ط ج ي ، ا ل ة ع ي ه ف ه ي ض و ي ط ه و ا و ج ل ياس
 ن ج ب و ل ج ش ج ط ن ي .
 ف ي ج ج ع ، ي س ا ن ج ل ا س ا ن ج ل و س ي ط ع ا ت ج ن ب ج ل ا و ا ج ل ك ا ب ي و ع ض ق ي م ج ل ا ن ت ا ج ج ا ذ ج م و ي
 ج ق و ش ج ل ا ل ط خ ي .
 ي ت س ح و ج ا ل ي ج ا ت ج ح ل ي غ ج ع ج ق ي م ج مضمّن ج ل ت ي ي ض ا ف و ا ل ي ج ل ض ر ي س ج ق ا ة ع ج ق ي س ج مضمّن
 ج ج ج ر ك ي .

D'abord, il ne faut pas confondre le terme *valeur ajouté* avec les deux termes *taxe sur la valeur ajoutée* (TVA) et *taxe sur la valeur ajoutée sociale* (TVA sociale). D'ailleurs, nous avons analysé le terme bourse des valeurs dans le point 3.5 du présent chapitre, mais celui-ci émane d'un autre domaine.

En effet, la *valeur ajoutée* est une *valeur* créée au cours du processus de production. Cette valeur constitue la différence entre la valeur de la production et la *valeur* des consommations intermédiaires qu'a exigée cette production. Elle correspond à l'ensemble des rémunérations des

facteurs de production : traitements, salaires, intérêt, cotisations sociales, dépôts et taxes, amortissements, bénéfices, etc.

Dans la comptabilité nationale, la *valeur ajoutée brute* est le solde du compte de production. D'autre part, la *valeur ajoutée de l'économie nationale*, calculée à partir du Tableau entrées- sorties, se considère comme l'élément essentiel du Produit intérieur brut. Nous pouvons dire que la *valeur ajoutée totale* calculée d'après le Tableau économique d'ensemble est supérieure à la *valeur ajoutée totale* calculée d'après le Tableau entrées- sorties. Ainsi, la différence égale à l'ajustement pour services bancaires imputés.

Pour une entreprise, la *valeur ajoutée* est égale aussi à la différence entre la *valeur* des biens et des services qu'elle produit et la *valeur* des consommations intermédiaires qu'elle utilise. Dans ce stade, la *valeur ajoutée* mesure la contribution que les entreprises apportent au Produit intérieur brut. Il s'agit donc d'une richesse créée par les entreprises, d'un secteur institutionnel ou d'une branche au cours d'une période donnée.

En revanche, le terme *valeur ajoutée* n'est pas le synonyme du terme *taxe sur la valeur ajoutée* (TVA), car celui-ci désigne l'impôt sur la consommation dont le principe consiste à taxer un produit sur la *valeur* qui lui est ajoutée par les entreprises qui participent aux différentes étapes de sa production, et à faire payer son montant par le consommateur. Nous estimons que la *taxe sur la valeur ajoutée* concerne l'ensemble des membres de la communauté, alors que c'est l'Etat, la comptabilité nationale, les entreprises, l'industrie, etc. qui s'intéressent à la *valeur ajoutée* proprement dit. En France, la TVA a été introduite en 1954 et généralisée en 1968.

Il est à signaler que le sigle TVA désigne également l'organisme *Tennessee Valley Authority* qui est chargé de l'aménagement de la vallée du Tennessee (industrialisation, électrification) dans le cadre de la politique des grands travaux du *New Deal* du Président Roosevelt en 1933.

Par ailleurs, la *taxe sur la valeur ajoutée sociale* (TVA sociale) est d'autant importante. Du point de vue des finances publiques, ce taxe se considère comme un moyen de financement complémentaire de la sécurité sociale par une augmentation de la TVA sans pénaliser la compétitivité des entreprises d'un pays quelconque, dans la mesure où l'assiette est le produit vendu, qu'il soit de production domestique ou qu'il soit importé.

En ce sens, la TVA ne renchérit pas le coût du produit, ce que réalisent au contraire les cotisations sociales. Elle a un effet protectionniste en pénalisant les produits importés, mais sa nature d'impôt indirect a un effet redistributif négatif, c'est à dire son poids est plus lourd sur les catégories sociales à faible revenu.

3.17. Conclusion

Nous nous sommes intéressés particulièrement dans ce troisième chapitre à la traduction et à l'étude analytique et comparative de certains termes économiques clés relevant des domaines économiques variés. En effet, les termes que nous venons d'étudier comprennent des mécanismes, des concepts et des théories économiques primordiales, dont l'usage est courant au sein de la vie économique quel que soit la zone concernée. Chacun des termes abordés s'ouvre sur une définition liminaire, celle-ci se veut simple, claire et accessible. Quand il s'agit d'un terme polysémique, nous présentons distinctement les différents sens. Il nous semble judicieux de signaler que les termes que nous avons choisis ont emprunté leurs concepts à des disciplines différentes, telles que l'économie générale, la gestion, les finances, la comptabilité, la politique, etc.

De fait, notre recherche ne se limite uniquement pas au traitement de la terminologie économique, nous visons également un travail sur la textualité de la traduction économique en français et en arabe, que nous allons essayer de mettre en œuvre dans le chapitre suivant.

Chapitre quatre

Textualité de la traduction économique spécialisée

4.0. Introduction

Notre recherche repose sur une approche contrastive de la traduction économique spécialisée. Ainsi, nous essaierons d'abord d'appliquer cette approche dans une perspective de textualité de la traduction entre les deux langues en question, à savoir le français et l'arabe.

Ce chapitre sera divisé en deux parties dont chacune tentera de remédier aux problèmes et aux choppements de la traduction entre la langue maternelle et une autre dite étrangère. En effet, notre analyse sera basée sur deux textes, un texte rédigé en arabe et un autre rédigé en français, que nous avons distribués en tant que texte expérimental à deux groupes de sept échantillons choisis conformément à certains critères. Chacun des deux groupes est divisé en trois sous-groupes, dans l'ordre des doctorants/enseignants soudanais de FLE scolarisés en France, des maîtres de conférence soudanais/enseignants de FLE, des enseignants soudanais de FLE titulaires d'un master soudanais en langue française qui n'ont pas encore commencé leurs études doctorales. Nous avons demandé à ceux-ci de traduire les deux textes mentionnés *supra*, pour observer le degré de convergences et de divergence qui surgissent lors de la traduction d'un même texte par plusieurs traducteurs. Effectivement, nous avons confié la traduction de l'arabe vers le français au premier groupe et réciproquement, nous présenterons les textes traduits tels quels sans aucune modification.

Il est à noter que les textes traduits sont examinés en rapport à leur contexte, leur dimension discursive, leur confrontation avec le texte d'origine et les signaux textuels et intertextuels qu'ils véhiculent. Or, l'écart entre le texte source et sa traduction est lisible à plusieurs égards, différences repérables à la fois aux plans externes et internes. Ce sont des

textes hybrides conjuguant des structures de langue et des champs scientifiques différents dont les sciences économiques. C'est aussi dans ce chapitre que nous allons souligner le fait qu'en matière de traduction, la machine ne pourrait pas remplacer l'homme.

Partie I

4.1. Textualité de la traduction économique (arabe- français)

4.1.1. Premier texte source

جَّحَّ يَهْجُجُ طَجَّحَ يَفْجُجُ يَزَانِيَةُ قَطْعُجَّ كَسْرًا 15% الِجَّجُ لَجَّ جَمْعًا وَ

15 يوليو 2014 / هَيْجُجُ جَمْعًا

نَاخِشَطُو- أَكْفَتَشَانِ ذَّيْذُ بَصُشَانِ أَنْحُ الْأَصَادَانِ بِطُ الْإِتِّحَادِيَّيْهِ شَفَّغُ
بِحَضْرَاتِ لَطَائِنِ صَدْحِ إِنْ 15% خِلَالِ أَنْصَحَانِ لِحِ تَذَالِ يَ 8% دَانِ تَلْغَالِ لِيْنِ رِضَايَا خِ
أَنْغِ دَا فِي إِعْلَانِ تَلْجَا أَيْ مَشْرَاحِ الْكُشَا تُعَ أَنْ رَصَتْ عَلَى أَنْ رُفُوعِ بَحْضَا أَلْجِنِ صَدْحِ
تَانِ ذَلِ إِنْ 15% كَذَا أَدَّ، فَ لَ لُجَّاصِ خَفَّ طَلَسَ لِيْنِ صَدْحِ الْإِنْدَادِخِ خَطِخِ شَلْ شَلْكَحِ يَ أَجَمِ
أَنْصَدْحِ ذُغْكَ أَنْجِ دِي أَجَمِ ذَغْشِغْ أَنْخَطُ ذَمَّكَ صُ لَانِغِ دَا نَالْذَفَارِوُ جَّحَّ
لُ الْتَشْرَانِ ذَّيْذُ فِ ذَصْشِ ذَاخِ يَذْذُ شَفْذَقُ كَبْرَتِ أَنْ وَ أِصْلَاجِ أَنْحِ فِ إِطَاسِ نَاخِطِ
إِلْ عَشِ لَذْجُحِ نَذَالِ لِيْنِ خَمِشِ رِضِ وَ تَهْرَشِ فَا نِضِخِ عَلَى أَنْجَا الْجِ رَاعِي وَانِهُ بَتَّجَا قِنِ صَدْحِ
تَصْفَحِ خَا صَحِ يَشْشَا إِنْ أَلْصَدْحِ يَ أَنْمَطَاعَا خَانِ حَانِ رَدَّتَعَا كَتَذَاجِ الْإِغَا.
أَشْرَبَتِ شَرَانِ ذَّيْذُ دِ إِنْ رَهْرَا طَلَسَ جَانِ أَنْحِ تَبَادِيْ إِعْلَانِ تَاسِظَ فَا عَا 2011 هَيْغُ دَعَمِ
أَنْصَدْحِ جُغْجُحِ 15% فَا أَنْجُحِ شَفْغُغْجُحِ أَنْذَعِيْ ذَمَّكَ أَدَا فِ الْفَحِ. إِنْزَنْكَ لَا أَلْ عَوْرَتِشِ
لِيْسَ ظُ أَلْ شَرْدِجُصْشَرَانِ صَدْحِ الْإِتِّحَادِيَّيْهِ خِلَالِ حَفْمِ ذَلِ غُغْشَلْ شَلْكَحِ يَ أَجَمِ أَنْصَدْحِ إِذْ لِغْ شَمَّحِ
نِ شَلْ شَرَا حَانِ بِطُحِ يَ أَجَمِ لِيْنِ صَدْحِ عِغْ عَدَانِغِ دَا عَلَى تَمْلِيْكَ شَلْ شَرَا حَانِ بِطُحِ ذُغْكَ أَنْجِ دِ
أَنْخَطْظَانِ بِطُحِ يَ أَجَمِ ذَمَّذِيْ فُلْضِ مِنْ خَذِيَاخِ نَهْإَطُ بَتَّجَا ةَ أَنْغَا عَدَا عَلَى تَسْرِغِ أَنْخَطْنِ رَذَمَّكَ
الْأَهْدَا فَارُوُ جَّحَّ لُجَّحِ يَ أَجَمِ لُ أَوَانِغِ نَظَايِ أَيَا تَانِ بِطُحِ الْعَالَمِحِ.

4.1.2. Remarques sur le premier texte source

Avant de commencer notre analyse, il nous semble judicieux de repérer en premier lieu quelques remarques introductives sur la surface du texte de départ qui est à traduire en français. En effet, c'est un article étalé en une seule colonne publié dans le quotidien soudanais **السُّدَانُ / a:ssu:dan/ (Le Soudan en français) (The Sudan en anglais)** du 15 juillet 2014.

Notre première remarque porte sur le nom traduit et publié dans le logo du quotidien en question (**Assudan**). Nous aimerons souligner que ce nom ne représente aucune traduction, ni en français, ni en anglais, car il prend la forme d'un anglicisme, c'est-à-dire les fondateurs du quotidien ont pris le son du substantif arabe **السُّدَانُ (Le Soudan)** et l'ont reformulé phonétiquement en alphabets latins.

Au niveau de la rédaction de l'article, nous remarquons que l'auteur utilise rarement la virgule, ceci fait apparaître l'article comme un texte constitué de quelques phrases sans véritable segmentation du texte qui contribuerait effectivement à la bonne transmission du sens voulu. D'autre part, l'auteur a réitéré inutilement des phrases et des expressions sans apport de nouvelles informations, comme :

(5^e ligne) **ضَّرِيحٌ هَطٌ ضَكْمِيْقٌ وَ تِي جٌ اَلْاَهْجُ فِجْ طِمُوْسِي**

(Avant dernière ligne) **ضَّرِيحٌ هَطٌ طَكْمِيْقٌ اَلْاَهْجُ فِجْ طِمُوْسِي**

Ces deux expressions, identiques au niveau de leur signification, visent à confirmer que les efforts effectués dans le domaine de la santé vont accélérer les démarches de la réalisation des objectifs du développement (par le Soudan dans la première expression et en général dans la

deuxième). Cependant la première expression est défectueuse, de par sa traduction car l'auteur devrait écrire :

ضَرِيحٌ هَطٌ طَمَكِينِ السُّدَانِ وَجَّضَ كَتَقِيحٌ أَهْمَجٌ طَمُوسِي

dont la traduction est :

accélérer les démarches pour que le Soudan puisse réaliser ses objectifs du développement.

La traduction logique de l'expression originale de l'auteur est :

accélérer les démarches en vue de permettre au Soudan d'atteindre ses objectifs de développement

Il est vrai que le substantif]ي [/wu: ʃʊ:l/ (**arrivée**) n'a rien à faire dans cette expression.

Egalement, la répétition des deux expressions suivantes dans l'article est incontestablement inutile :

ضَكْتَقِيحٌ أَهْمَجٌ فَجْ لَأَفِي (12^e ligne)

ضَكْتَقِيحٌ أَلْجُفْجُ طَمُوسِي أَلْفِي (Avant dernier ligne)

dont la traduction est :

Réaliser les objectifs du Millénaire.

Réaliser les objectifs du développement du Millénaire.

Dans les deux cas, l'auteur n'a pas précisé si les dits objectifs seraient réalisés au niveau national ou régional ou international.

En effet, Le substantif]جْ لَأَفِي [/a:la:lfi:/ est l'équivalent de (**Millénaire**), mais l'auteur l'a utilisé dans deux reprises sans préciser s'il s'agit ou non du troisième Millénaire qui a débuté le 1^{er} janvier 2000.

En langue arabe, pour nommer les grands personnages et les personnes morales, comme les présidents, les ministres, les ambassadeurs, etc., le nom devrait être précédé de la mention monsieur, madame, docteur, le colonel, son excellent, etc., mais l'auteur de l'article n'a pas respecté ce principe pragmatique. Il a transcrit le nom du Ministre Fédérale de la Santé [**Bahr IDRIS ABUGARDA**] **إذ لئو:دريس أبول وز** précédé de la mention [**ألسعدي** /**a:lu:sta:z**/qu'on utilise en arabe pour nommer tout type de responsables, comme il est souvent utilisé en tant équivalent de (**monsieur**). Originellement, cette mention est l'équivalent de (**professeur**), c'est-à-dire la personne ayant un professorat, elle précède également le nom des enseignants, soit dans les universités soit dans les écoles. Par contre, le rédacteur de l'article a écrit paradoxalement le nom du Ministre Fédéral des Finances et de l'Economie Nationale, et sans aucune mention, de la façon suivante :

ذى دين ك و یرج ح لیس ج ل ل طروج لوطني ج لاتلعو

Badraddin MAHMOUD, Ministre Fédéral des Finances et de l'Economie Nationale

La dernière expression dans le présent texte contient une maladresse manifestante du fait que l'auteur devait ajouter soit le mot [**أفحء**] /**a:lwa:fa:?**/ soit le mot [**أفحء**] /**a:lifa:?**/ qui se considèrent comme synonymes, dont l'équivalent en français est (**acquittance**) :

أجل ليام السد و ج نج فحء فحء طجض ج طنيس ج ل ع مسي.

ou

أجل ليام السد و ج نج أفحء فحء طجض ج طنيس ج ل ع مسي.

De fait, les deux expressions se traduisent de la même façon :

Pour que le Soudan s'acquitte de ses obligations nationales et internationales.

4.1.3. Première traduction

Le ministère des Finances confirme son engagement d'augmenter le budget pour le secteur de la santé de 15 % au cours de la prochaine année.

Khartoum - Le ministre fédéral des Finances et de l'Economie nationale, Badr al-Din Mahmoud, a confirmé l'engagement du gouvernement d'augmenter le budget du secteur de la santé à 15 % dans le prochain budget général au lieu du 8 % actuel. Ceci vient en conformité avec les obligations du Soudan approuvées dans la Déclaration d'Abuja et avec les décisions d'Accra et de Busan, qui avaient conseillé d'augmenter les budgets de la Santé des Etats à 15 % au minimum. Entre temps, le ministère fédéral de la Santé a approuvé le plan de partenariat pour la santé et pour coordonner les efforts en vue d'accélérer le rythme et de parvenir les objectifs développementaux du Soudan.

Et dans des déclarations brèves à l'hôtel Corinthia, Badr al-Din Mahmoud a déclaré aujourd'hui que le ministère des Finances, dans le cadre du plan stratégique de lutte contre la pauvreté, s'engage à dépenser très clairement sur le domaine social et développemental à côté, de la santé, en particulier. Il souligne que la santé est l'un des secteurs importants qui se trouve en rapport avec la vie de l'être humain.

Badr al-Din Mahmoud a fait mention à l'engagement du ministère des Finances, conformément aux principes de la Déclaration de Paris tenue en 2011, d'augmenter le soutien financier pour la Santé à 15 % et d'augmenter le taux du soutien financier afin d'atteindre les objectifs du Millénaire. A cet égard, M. Bahar Idriss Abuqirda, le ministre fédéral de la Santé, a mentionné, lors de la cérémonie de signature du partenariat pour la Santé, que la signature du document du Partenariat Nationale permettra au Soudan de mettre en place le Partenariat National et de coordonner les efforts ainsi que les plans nationaux afin de fournir de meilleurs services aux citoyens, en aidant, en outre, à l'accélération du rythme pour atteindre les objectifs développementaux du Millénaire afin que le Soudan puisse s'acquitter de ses obligations nationales et internationales.

4.1.4. Analyse de la Première traduction

Dans cette traduction, le titre a été transcrit d'une manière donnant l'impression qu'il représente le premier paragraphe, car il est écrit avec la même police et sans interligne qui peut le distinguer du reste du texte. En plus, le traducteur n'a pas traduit la date de la publication de l'article. Toutefois, il a dégagé fidèlement le sens envisagé du texte de départ en tant que tel, sinon quelques fautes dans certaines phrases et expressions en comparaison avec le texte d'origine.

Le traducteur a bien réussi la traduction du titre lorsqu'il a traduit le premier mot]مالية[/:lma:lia:/ (**finances**) par (**le ministère des finances**). Pourtant, il a dû écrire (**Ministère**) avec majuscule.

Nous supposons que ce traducteur a corrigé la faute du rédacteur, celui-ci devrait écrire le nom complet de ce ministère]وزارة المالية[/wa:za:ra:t a:lma:lia:/ (**Ministère des finances**) au lieu de]مالية[(**Finances**). En effet, un lecteur arabophone natif comprend aisément le sens visé par ce substantif. En revanche, il faut prendre en considération la facilitation de compréhension des autres lecteurs dont l'arabe n'est pas la langue maternelle, ainsi que les lecteurs ordinaires qui vont penser qu'il s'agit d'une faute de frappe commise par le journaliste. Il est communément admis que le langage des médias est communiqué à plusieurs catégories de lecteurs ou de destinataires de différents niveaux et motifs, pour lesquels les informations doivent être mises en mots à travers un style plus soigné, permettant de mieux comprendre le contenu visé.

Ensuite, l'orthographe choisie par le traducteur pour écrire le prénom composé de **M. le Ministre des Finances et de l'Economie National**]بدر الدين[(**Badr al-Din**) ne convient pas à certaines règles de l'écriture arabe, c'est-à-dire chaque partie des prénoms arabes composés doit commencer par une majuscule en traduction. Ainsi, les prénoms arabes, notamment

ceux composés, se caractérisent par la multiplicité des façons d'écriture, nous en distinguons : **Badr Aldin, Badr Al-Din, Badraddin (le plus compatible), Badr El Din, Badr Eddin, Nour Eddin, Nouraddin, Nour Al Din** etc.

En ce sens, nous aimerions souligner que l'utilisation du trait d'union (-) n'est pas privilégiée, autrement dit il faudrait ajouter un espace pour séparer les morphèmes des prénoms composés. Ce traducteur a écrit le nom de **M. Le Ministre Fédéral de la Santé** dans une forme attachée, malgré le fait qu'il est composé aussi [أبُو قِرْدَا] (**Abuqirda**). Nous remarquons que le traducteur a commis une autre faute, du fait que le nom correct du ministre mentionné est (**Abugarda**) et non pas (**Abuqirda**). En effet, le substantif (**qirda**) désigne (**le féminin de singe**) en langue arabe.

De la même façon que pour les prénoms, le traducteur doit être conscient des éléments composant certaines conventions et mentions qu'il a écrits en minuscule, comme (**Le plan stratégique de la lutte contre la pauvreté**), (**le ministre fédéral de la Santé**) et (**le ministère des Finances**)

De même, l'adverbe [إِتِّسَا قَا ن] /ittisa:qa:n/ est traduit par (**ceci vient en conformité**), ce qui se considère comme une mauvaise traduction littérale qui transfère la structure arabe telle qu'elle est en langue française. Ceci se justifie par l'influence socioculturelle sur le traducteur, Ainsi, l'expression est (**ceci est/sera en conformité**) davantage pertinente.

Il nous paraît justifiable de nous arrêter un peu sur la traduction du qualificatif [اِتِّتَا نِمَا وِيَا] /a:tta:nma:wia:/ auquel le traducteur suggère le mot (**développementaux**). En effet, cet adjectif ne figure pas dans tous les dictionnaires que nous avons consultés, soit spécialisés soit bilingues ou monolingues, celui-ci a été inventé par le traducteur de la façon suivante :

Développemental : (adj. m.s) = اِتِّتَا نِمَا وِيَا /ta:nma:wi/

Développementale : (adj. f.s) = ض موسى /*ta:nma:wia:/*

Développementaux/ales : (adj. m et f. pl) ض موسى /*ta:nma:wia:/*

Comme nous l'avons déjà précisé ci-dessus, cet adjectif n'existe pas en langue française. Nous supposons que la traduction de cet énoncé devrait être la suivante :

Les objectifs du développement = [أَلْجَفْجُ طُمُوسِي]

D'autre part, le traducteur a commencé la traduction du deuxième paragraphe par la conjonction (**Et**) équivalent de (**And**) (en anglais) et [*/wa:/*] (en arabe).

تَجِي ذِيْجُ دِيْنِ كِ وَ فِي تَصْرِيْحِشْ كِي وَزَنْبِيْقِ وَزَنْبِيْجِ لِيَوْمِ...

Et dans des déclarations brèves à l'hôtel Corinthia, Badr al-Din Mahmoud a déclaré...

Effectivement, une telle conjonction devrait être précédée d'une autre phrase, un autre mot ou une autre expression, car elle indique la liaison (addition, opposition, conséquence, comparaison, etc.). Ainsi, c'est un commencement de phrase défectueux et non privilégié dans les trois langues que nous parlons, à savoir l'arabe, le français et l'anglais. Il s'agit de plus en plus d'un dysfonctionnement syntaxique et grammatical. Le traducteur devait également choisir un autre verbe pour remplacer le verbe (**déclarer**), en vue d'éviter le plus possible cette répétition lexicale (**quelqu'un a déclaré dans des déclarations**). De sa part, le conjoncteur (**Et**) peut être supprimé de la traduction en formulant la phrase autrement, par exemple :

(**clairement**). A cet égard, nous nous interrogeons : y a-t-il des dépenses claires et des dépenses invisibles ou recelées?

D'après l'article :

Les dépenses claires =]ف ج ج ف[ت

En effet, l'adjectif (**claire**) s'emploie ordinairement dans des situations largement différentes (**couleur claire, réponse claire, salle éclairée, etc.**). Par contre, il y a un ensemble d'adverbes et d'adjectifs plus pertinents pour qualifier le substantif (**dépense**), comme :

Dépenser suffisamment

Dépenser abondamment

Des dépenses suffisantes

Des dépenses abondantes

Par ailleurs, le traducteur a ajouté l'adverbe (**très**) équivalent de]ج[/**ḡidda:n**/ en arabe et (**Very**) en anglais, qui n'existe pas dans le texte de départ :

s'engage à dépenser **très** clairement

Dans la phrase suivante l'utilisation de la préposition (**sur**) par le traducteur n'est pas justifiée, du fait que c'est la préposition (**dans**) qui est plus compatible :

sur le domaine social et développemental à côté, de la santé, en particulier

On dit habituellement : (**dans le domaine social**) au lieu de (**sur le domaine social**).

Au niveau de la ponctuation, dans cette même phrase, le découpage de l'énoncé par des virgules perturbe le sens visé par l'auteur :

à côté, de la santé, en particulier

Nous estimons qu'il faut effectuer les modifications suivantes, pour que l'expression soit cohérente et significative :

Supprimer les deux dernières virgules.

Remplacer l'adverbe (**à côté**) par la préposition (**dans**).

Ajouter le substantif (**domaine**)

Ajouter le conjoncteur (**Et**) car il s'agit du dernier segment de la phrase.

Ainsi, nous aurons l'expression suivante :

et dans le domaine de la santé en particulier.

Nous remarquons de plus que la formulation de la phrase traduite suivante n'est pas authentique ;

Il souligne que la santé est l'un des secteurs importants qui se trouve en rapport avec la vie de l'être humain.

notamment les expressions : (**la santé est l'un des secteurs**), (**qui se trouve en rapport**), et (**la vie de l'être humain**).

Il nous semble convenable de procéder à modifier quelques mots et expressions comme ci-dessous :

Remplacer le verbe copule (**est**) par le verbe pronominal (**se considérer**) **comme** ou (**s'inscrire**) **dans le cadre de**.

Remplacer l'expression (**qui se trouve en rapport**) par (**qui concerne**) ou (**qui touche**).

Remplacer (**l'être humain**) par (**l'homme**) ou (**les individus**).

En ce qui concerne la traduction de la dernière phrase de l'article, le traducteur a abordé le verbe pronominal infinitif (**s'acquitter**), tandis qu'il a dû l'utiliser en tant que verbe infinitif transitif normal (**acquitter**) en supprimant la préposition (**de**).

أجل ليام السد و ج تَطْرُضْ ج تُنْيِسْ ج لِحْ مِسْ.

afin que le Soudan puisse s'acquitter de ses obligations nationales et internationales.

La traduction correcte est la suivante :

Afin que le Soudan honore ses engagements nationaux et internationaux

En effet, on peut ajouter la préposition (**de**) dans le cas où on veut libérer quelqu'un d'une dette ou d'une obligation :

Le directeur a acquitté François de ses obligations.

Lorsque le verbe est pronominal ou réfléchi, il réfère à une autre signification :

Il s'est acquitté d'un travail ;

c'est-à-dire il l'a effectué.

Généralement, cette traduction se considère comme fidèle et en conformité avec le texte de départ. D'ailleurs, les équivalents des termes économiques ont été sélectionnés soigneusement.

4.1.5. Deuxième traduction

15 juillet 2014 – al-Sudani

Augmentation du budget consacré à la santé à 15% par le Ministère des Finances

En conformité avec les obligations du Soudan relatives à la Déclaration d'Abuja et aux Décisions d'Accra et Busan prévoyant l'attribution au moins 15% des budgets des pays africains au secteur de la santé, le Ministre fédéral soudanais des Finances et de l'Economie nationale M. Badr al-Din Mahmoud a affirmé l'engagement pris par le gouvernement d'augmenter le budget consacré à la santé à 15% au lieu de 8% au cours du prochain budget. Par ailleurs, le Ministère fédéral de la Santé a approuvé le Plan de Partenariat pour la Santé et la coordination des efforts déployés en vue d'accélérer le rythme pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Dans une déclaration de presse à l'hôtel Corinthia, M. Mahmoud a souligné que le Ministère, dans le cadre du plan stratégique de lutte contre la pauvreté, a pris un engagement visant les dépenses sur les services sociaux, les projets de développement et le secteur de la santé considérant ce dernier comme l'un de principaux secteurs qui portent sur la vie humaine. Il a en outre affirmé le respect de son Ministère des principes de la Déclaration de Paris en 2011 prévoyant l'augmentation du budget consacré à la santé à 15% et la réalisation des OMD. De son côté, le Ministre fédéral de la Santé M. Bahr Idris Abo Garda a souligné, lors d'une cérémonie de la signature du Partenariat pour la Santé, que la signature de ce Document National de Partenariat (DNP) permettrait au Soudan de remplir ses obligations nationales et internationales quant à la coordination des efforts et aux plans nationaux afin de fournir de meilleurs services aux citoyens et d'accélérer le rythme pour atteindre les OMD.

4.1.6. Analyse de la deuxième traduction

Dans ce point, le traducteur a débuté sa traduction par deux fautes de transcription et de précision d'information. Il s'agit à la fois du changement du nom du quotidien (**Al-Sudani**) au lieu de (**Assudan**), et de la suppression du lieu de publication de l'article (**Khartoum**).

Au-delà du transfert fidèle du sens exact, les traducteurs doivent prendre soigneusement conscience des informations figurant dans le texte de départ. Cependant, (**Al Sudani**) et (**Assudan**) sont deux quotidiens publiés à Khartoum, dans deux sièges différents et par deux équipes différentes et chacun d'eux est distinct de par ses particularités, sa politique et son orientation. En outre, il y a un ensemble de quotidiens dont le nom est soit dérivé soit joint à celui du pays (**Le Soudan**), tels que : (**Sudan Safari**) (**Sudan Tribune**) (**Sudacon**) (**Sudan Motion**), il y a également des quotidiens électroniques comme (**Sudanile**) et (**Sudan Elite**).

Comme pour le premier traducteur, celui-ci met en oeuvre une règle fondamentale qui souligne certain aspect dans le domaine du journalisme. D'après ladite règle, le titre doit être formulé en une phrase nominale, autrement dit il commence obligatoirement par un nom, même si la phrase en langue arabe est verbale, c'est-à-dire elle commence *à priori* par un verbe :

En français on écrit : **Le médecin** (nom) **est arrivé** (verbe)

En arabe on écrit : ج طبيب = (verbe) ق ضر /ha:da:ra: a:ʔʔa:bib/ ق ضر ج طبيب = (nom)

Nous aimerions souligner que les verbes qui figurent dans les titres des journaux rédigés en arabe se font la plupart du temps au présent de l'indicatif, par exemple :

يَرِجُ حَلِيَّةٌ يَشِجُكَ فِي لَسِّ أَلَذَّةِ

Le Ministre des Finances participe au Sommet de l'OPEP

En revanche, à l'intérieur des articles le verbe peut être au passé composé :

حَ نَّ يَرِجُ حَلِيَّةً فِي لَسِّ لَأَذَّةً.....

Le Ministre des Finances a participé au Sommet de l'OPEP

D'autre part, nous remarquons, à plusieurs reprises, que le traducteur a traduit le texte d'une façon oblique, dans le but de dégager et transférer le sens envisagé. Il a, par exemple, inversé les éléments constituant le titre :

جُ بَحْلِيضِ إِيوَجُ طُجُ حَ نَفِغِ يَزَانِي لَطَحِجِ كَفَرِيَّ 15 % أَلِي جَلَعِجُ حَ وَ

qu'il a traduit par :

Augmentation du budget consacré à la santé à 15% par le Ministère des Finances

Evidemment, le titre commence par [أَلِي جَلَعِجُ] /a:lma:lia:/ c'est-à-dire (**le Ministère des Finances**), mais ceci représente la fin du titre traduit. Le traducteur a de plus en plus supprimé le verbe [يُوَكِّدُ] /iu:a:kkid/ (**confirme**) dans la traduction, sachant que ce verbe a pour objectif de renforcer la parole de M. le Ministre des Finances.

Si on respecte l'enchaînement et la succession des composants du titre, la traduction de celui-ci sera la suivante :

Le Ministère des Finances confirme son engagement d'augmenter le budget consacré à la santé de 15 % au cours de l'année prochaine.

et/ou

Le Ministère des Finances s'engage à augmenter le budget consacré à la santé de 15 % au cours de l'année prochaine.

Il est évidemment possible de remplacer (**le Ministère**) par le (**Ministre**) dans les deux traductions du titre ci-dessus.

Dans ce cas, nous mettons le verbe (**confirmer**) à l'écart, mais cela affaiblit le sens du titre qui met en relief l'intention sérieuse du Ministère/Ministre d'augmenter le budget mentionné.

Nous estimons que la traduction oblique permet d'ajouter le qualificatif (**budgétaire**) au titre, dès lors qu'il s'agit de (**l'année budgétaire**), rien de plus rien de moins.

Quant à la surface du texte traduit, la première phrase est trop longue, elle occupe cinq lignes entières où figure une seule virgule. Dans la même phrase, le traducteur a transcrit le qualificatif (**nationale**) en minuscule, et ce ne convient pas à la dénomination de ce ministère (**Ministère des Finances et de l'Economie Nationale**). Il en va de même pour le qualificatif (**fédéral**) sur le nom du (**Ministère Fédéral de la Santé**) ainsi que pour (**le Plan Stratégique de la Lutte Contre la Pauvreté**).

Nous remarquons également que le traducteur a ajouté le qualificatif de nationalité (**soudanais**) pour nommer **M. le Ministre des Finances et de l'Economie Nationale**, mais le qualificatif concerné ne figure pas dans le texte source. Il est vrai qu'une telle addition ne cause aucun préjudice à la traduction, mais elle n'est pas tout de même nécessaire. Il suffit de dire (**le Ministre Fédéral des Finances et de l'Economie Nationale**), du fait que les éléments précisant sa nationalité sont abondants dans la même phrase.

Il est à signaler que la langue arabe se distingue par la rareté de l'utilisation des sigles et des abréviations, qui ont pour objectif la réduction de répétition des noms, notamment les noms des institutions et des établissements. En ce sens, le traducteur a inventé un sigle au sein de

la dernière phrase du premier paragraphe, dans le but de démontrer (**les Objectifs du Millénaire pour le Développement**). Par la suite, il a utilisé le sigle inventé à deux reprises dans la suite du texte, sans avoir besoin de répéter chaque fois les trois mots constituant le nom concerné. De fait, nous sommes d'accord avec cette manière d'étouffement, car la traduction est destinée à des lecteurs non- arabophones, qui peuvent comprendre dès la première lecture le contenu des sigles figurant dans la traduction, voire il y a des auteurs et des rédacteurs qui ne cessent d'employer les abréviations sans mentionner les mots de bases constituant les noms. Par exemple, les sigles ONU, UNICEF, FMI, OPEP, UE, FIFA, etc. figurent souvent dans des œuvres tels quels, sans mentionner les mots de départ. Le traducteur a également formulé le sigle (**DNP**).

Nous procéderons à l'analyse de la traduction de la phrase suivante :

نَجَّحَ لِمَوَاضِعَ عَرَبِيَّةٍ دَجَّاجَاتٍ اِعْتِمَادِيَّةٍ وَجَطَّحَ نَجَّحَ دَجَّاجَاتٍ اِعْتِمَادِيَّةٍ وَجَطَّحَ نَجَّحَ دَجَّاجَاتٍ اِعْتِمَادِيَّةٍ

dont la traduction est :

les dépenses sur les services sociaux, les projets de développement et le secteur de la santé

D'après le traducteur :

Les services sociaux = نَجَّحَ دَجَّاجَاتٍ اِعْتِمَادِيَّةٍ /a:lq̣a:nib aliḍtima:ʔi/

Les projets de développement = نَجَّحَ دَجَّاجَاتٍ اِعْتِمَادِيَّةٍ /a:lq̣a:nib a:tta:nma:wi/

Le secteur de la santé = نَجَّحَ دَجَّاجَاتٍ اِعْتِمَادِيَّةٍ /a:ʃʃa:hha:/

D'après l'auteur :

Le côté social = نَجَّحَ دَجَّاجَاتٍ اِعْتِمَادِيَّةٍ / a:lq̣a:nib aliḍtima:ʔi /

Le côté du développement = نَجَّحَ دَجَّاجَاتٍ اِعْتِمَادِيَّةٍ / a:lq̣a:nib a:tta:nma:wi /

la santé = |كشء| هـ /a:ʃʃʃa:hha:/

Nous supposons que le traducteur a manifestement corrigé le dysfonctionnement des expressions économiques arabes notées ci-dessus, et c'est l'essence de la traduction oblique considérée dans la plupart du temps comme utile et positive. La comparaison des deux découpages illustre l'efficacité des choix du traducteur, qui essaye de se libérer des contraintes imposées par l'auteur sans modifier le sens. Il est indispensable de dire que le texte d'origine, qui consiste également en des composants linguistiques et sémantiques, donne l'impression qu'il manque quelque chose quelque part, d'où vient l'importance du rôle du traducteur qui met en relief les divergences apparentes.

Autrement dit, il ne faudrait absolument pas obéir à la référence intellectuelle et socioculturelle de l'auteur, car la traduction est prioritairement sensée être destinée à d'autres publics ayant des langues et des cultures éloignées ou distinctes. Néanmoins, le traducteur n'a pas traduit l'adverbe |شئ هـ| /bi ʃʃʃa: xa:ʃʃʃa:/ équivalent de **(particulièrement** ou **en particulier)**.

Par contre, l'introduction de l'article indéfini figurant ci-dessous représente une maladresse de la part du traducteur:

الـي قفأ ض قيع الشءوـ |أجلء| كـوـ ض قيع وئيمس جـوـ طنـ |أجلء| كـ

lors d'une cérémonie de la signature du Partenariat pour la Santé

Du point de vue grammatical, l'article indéfini (**une**) doit être remplacé par l'article défini (**la**) équivalent de |ءـ| /a:l/ en langue arabe. Ainsi l'expression devient :

(lors de la cérémonie de la signature de....).

Comme nous l'avons précisé dans notre premier chapitre de cette recherche, l'article défini [الـ] /a:l/ est l'équivalent des articles définis (**le, la l'** et **les**) en français et l'article défini (**the**) en anglais, étant donné que les articles indéfinis (**un, une, des**) en français, et les deux articles indéfinis (**a** et **an**) en anglais n'ont pas d'équivalents en langue arabe. Selon la structure de la langue arabe, les articles définis dans les autres langues étrangères ne figurent pas à la traduction dans certaines situations mais remplacés par la définitivisation à l'aide d'une opération de rection ; c'est-à-dire que le complément du nom (finances) transforme le nom (ministère) en nom défini. Nous citons les exemples suivants en guise d'illustration :

Le Ministère des Finances = مَنَصْرُ حَاسِبِي

Le Ministre des Finances = مَنَصْرُ حَاسِبِي

Jacques a acheté les actions de ses concurrents = جَطَّ حَسْبُ أَ حَفْسِي

J'ai déposé mon argent à la Banque d'Epargne = أَوْدَعْتُ أَ حَلِي فِي ذَهْ الْوَرَجِّ

Selon la traduction :

Le Ministère = مَنَصْرُ /wa:za:ra:t/ (sans l'article défini [الـ])

Le Ministre = مَنَصْرُ /wa:zir/ (sans l'article défini [الـ])

Les actions = أَ /a:sh :m/ (sans l'article défini [الـ])

La banque = ذَهْ /ba:nk/ (sans l'article défini [الـ])

Dans le deuxième paragraphe du texte de départ, il paraît que l'auteur de l'article s'est trompé et confondu les deux substantifs [وثيقة] /wa:θ iqa:/ équivalent de (**document**) et [ميثاق] /mitθa:q/ équivalent de (**charte**). C'est dans ce sens que le traducteur a effectué la traduction de la phrase concernée :

ضَمَقِيْعٌ وَثِيْقِيْسٌ جَّ حَوْرَجٌ طَنِيْسِي َ اَجْلَجُّ كَلِيْسِي

la signature de ce Document National de Partenariat (DNP)

Il est à signaler que le substantif (**document**) se considère comme un mot vaste qui réfère à un ensemble de signifiés, comme les renseignements écrits et les objets servant de preuve ou d'information (document historique, photographique, document ou titre de circulation, papier, etc.). Dans les domaines économiques et juridiques, un **document** peut représenter par exemple un imprimé qui permet d'identifier des marchandises pendant leur transport. En revanche, le terme (**charte**) désigne une loi ou une règle fondamentale, il est le synonyme de (**convention, accord**, etc.). Cependant, le traducteur a tort de fonder sa traduction, ainsi que son sigle, sur le mot (**document**), du fait qu'il y a une différence significative entre celui-ci et le terme (**charte**).

D'autre part, la traduction de la dernière phrase est largement défectueuse :

ئَضَقِيْع وِثِيْمِس جَّوِجْ طُنِيْسِي َ اَجَلْج َ اَلْسِي سِيْسَاعِيْج لِسُوْدَانِ عَزْ اَلِيْكَ الشَّجْوِجْ طُنِيْسِي َ اَضَيْقْج جُهْو و َ
 جَّ هَطَطْج طُنِيْسِي َ اَجَلْ تَمْدِيْم اَفْضَلْج هِيْ حَش َ اَجْ طُنِيْنِيْن بَجْج دَج َ اَحْ عَدَّة عِ اَضْرِيْعْج هَط َ طَكْمِيْق اَلْ اِيْجْف
 جَّ طَمُوْسِي اَلْ قِيْسِي َ اَجَلْ لِيَام اَلْسِي وِجْ نَعَطْج حُضْج َ طُنِيْسِي جَلْعْ مِيْسِي

la signature de ce Document National de Partenariat (DNP) permettrait au Soudan de remplir ses obligations nationales et internationales quant à la coordination des efforts et aux plans nationaux afin de fournir de meilleurs services aux citoyens et d'accélérer le rythme pour atteindre les OMD

Malgré sa finesse, ce traducteur devait traduire cette phrase autrement, car le rédacteur de l'article met l'accent sur le fait que la signature de la DNP permettrait au Soudan de réaliser deux objectifs, à savoir :

- la possession du partenariat national ;
- la coordination des efforts et des plans nationaux ;

pour :

- fournir de meilleurs services aux citoyens ;
- accélérer le rythme dans en vue de réaliser les objectifs du développement du Millénaire afin que le Soudan puisse s'acquitter de (remplir) ses obligations nationales et internationales.

Mais comme nous le voyons dans la traduction ci-dessus, le traducteur n'a obéi ni au cheminement ni au contenu de la phrase source.

4.1.7. Troisième traduction

Assurance par le ministère du Finance de l'engagement à augmenter le budget du secteur de la santé à 15% au cours de l'année avenir

Le 15 juillet 2014

Le journal d'Elsoudan

Badr-Eldin Mahmoud, Ministre du Finance et de l'Économie Nationale, affirme l'engagement du gouvernement à augmenter le budget du secteur de la santé jusqu'à 15% dans le prochain budget au lieu de 8% dans le budget actuel.

Cela correspond aux engagements du Soudan lors de l'annonce d'Aboja et les Décisions d'Acra et Boussan. Ceux-ci ponctuent l'augmentation des budgets dans le secteur de la santé dans les pays jusqu'à 15% au minimum.

D'ailleurs, le ministère fédéral de la Santé approuve le plan de la coopération pour la santé et la coordination des efforts pour accélérer les pas et faire parvenir le Soudan aux objectifs du développement.

Dans des déclarations closes à l'hôtel de Corinthia aujourd'hui, Badr-Eldin Mahmoud affirme que le ministère du Finance, dans le cadre du plan stratégique pour lutter contre la pauvreté, s'engage à financer le secteur social ainsi que celui du développement de la santé en particulier.

Le ministre souligne, également, que la santé est l'un des secteurs importants pour la vie humaine.

Mahmoud affirme l'engagement du ministère du Finance aux décisions de l'annonce de Paris 2011.

Cette annonce déclare l'augmentation du soutien de la santé à 15% et la réalisation des objectifs du Millénaire.

À l'occasion de la signature de la Coopération pour la Santé, le ministre fédéral de la Santé, M. Bahr Iddriss Abu-Qirda déclare que la signature de ce document va aider le Soudan à posséder une coopération nationale pour coordonner les efforts et les plans nationaux afin de présenter les meilleurs services aux citoyens.

De plus, cela va aider à accélérer les pas vers la réalisation des objectifs du millénaire et afin que le Soudan parvienne à faire ses engagements nationaux et internationaux.

4.1.8. Analyse de la troisième traduction

En effet, la présente traduction se caractérise par la multiplicité des fautes d'orthographe et le choix d'équivalents divergents, voire erronés dès le titre. Nous constatons que le premier mot du titre représente une maladresse apparente, du fait que le traducteur a choisi le terme (**assurance**) pour traduire le substantif (**confirmation**). Cette maladresse se justifie par le recours (inconsciemment peut-être) à la référence socioculturelle du traducteur, c'est-à-dire que le traducteur est extrêmement influencé par la structure de la langue arabe.

En effet, en langue arabe les deux verbes suivants désignent le sens de « confirmation » :

Confirmer, de (confirmation) = /iu:a:mmin/ ٻ

Confirmer, de (confirmation) = /iu:a:kkid/ يؤكد

Mais le premier verbe ٻ [/iu:a:mmin/ est également l'équivalent du verbe (**assurer**). Ainsi, le choix du traducteur est fautif, car il transfère le concept arabe tel quel. Nous constatons que l'écart entre le terme (**assurance**) et le substantif (**confirmation**) est immense, on peut assurer une voiture, un logement et tout ce qui peut être assuré par une compagnie d'assurance, mais on confirme un engagement, un

renseignement, une parole, un témoignage, une nouvelle, etc. Le terme assurance désigne la certitude, la garantie formelle, la confiance totale, on peut dire par exemple :

J'ai l'assurance qu'il réussira

Ce terme désigne de plus en plus l'assurance constituée en vue de garantir les personnes contre les maladies, l'invalidité, la vieillesse le décès, etc. (**sécurité sociale**). Par contre, le substantif **confirmation** désigne l'action de confirmer, de rendre quelque chose plus sûre. En somme, le traducteur a pris (comme le suggère sa traduction) M. le Ministère des Finances et de l'Economie Nationale pour un assureur ou une société d'assurance, en utilisant la préposition (**par**).

D'autre part, le traducteur a commis une faute de frappe qui a complètement changé le sens visé par l'auteur dans le titre de l'article. Il s'agit des deux substantifs successifs (**année avenir**) qui ne fournissent aucun sens cohérent, malgré le fait que le lecteur comprend que ce que le traducteur veut dire (**l'année à venir**). Nous supposons qu'une telle traduction consiste en des complications que le traducteur pourrait aisément éviter en se disposant d'autres alternatives plus appropriées, comme (**au cours de l'année prochaine**).

Quant au nom du journal où figure l'article source, le traducteur a forgé le nom (**Elsoudan**) qui ne réfère ni au nom du pays (**Le Soudan**) (**The Sudan**) ni au nom du journal concerné (**Assudan**). En outre, la préposition (**de**) ne figure habituellement pas dans les noms des journaux et des magazines, on dit (**le journal l'Equipe**) et non pas (**le journal de l'Equipe**), sauf dans le cas où l'orateur voudrait identifier l'affiliation d'un journal, par exemple : **j'ai lu le journal de l'Equipe française**. Il en va de même pour le nom : (**Ministre du Finance et de l'Economie Nationale**), dont l'article contracté (**du**) doit être remplacé par l'article contracté (**des**),

en ajoutant un (**s**) au substantif singulier (**Finance**), ainsi que pour le nom (**l'hôtel de Corinthia**) où la préposition (**de**) doit être supprimé.

Dans la première phrase du texte traduit, le traducteur a introduit le verbe (**affirmer**) pour indiquer la même affaire mentionnée dans le titre (**Assurance par....**). Toutefois, le verbe (**affirmer**) s'utilise pour déclarer ou assurer qu'une chose est vraie : **la police affirme que le voleur a été arrêté**, tandis que le verbe (**confirmer**) s'utilise pour rendre sûr et certain ce qu'on a déjà annoncé, comme pour le titre de l'article.

Par ailleurs, l'ajout de la préposition (**jusque**), n'existant pas dans le texte de départ, rend incertain le pourcentage de l'augmentation proposée par le ministère en question, car ceci nous fait comprendre que le pourcentage indiqué peut être **moins de 15 %**, comme nous le voyons dans les publicités de réduction.

En accordance avec ce que nous attendons, le traducteur a commencé le texte traduit par une phrase nominale, et cela met en évidence le niveau de compréhension de la langue étrangère chez le traducteur. Nous avons précisé dans le point précédent que la phrase est verbale en langue arabe, alors qu'elle est nominale en langue française, compte tenu de la particularité de chacune des deux langues en question, en l'occurrence le français et l'arabe. Or, nous soulignons le fait que dans le domaine de la traduction, l'accent est mis, entre autres, sur les règles grammaticales, syntaxiques, sémantiques et morphologique, qui contrôlent les langues, quelque soit leur origine. Néanmoins, le traducteur devrait former les éléments du début de la première phrase autrement et dans un style familier, en employant correctement les virgules, si nécessaire :

Badr-Eldin Mahmoud, Ministre du Finance et de l'Économie Nationale, affirme.....

Nous reprochons à ce traducteur aussi le fait d'introduire le verbe (**approuver**) au présent de l'indicatif, alors qu'il est au passé composé dans le texte de départ.

A l'inverse des deux traducteurs précédents, ce troisième traducteur a commis une faute d'orthographe dans le nom de la capitale guinéenne (**Accra**), qu'il a transcrit avec un seul (**c**), ainsi que dans le nom de la ville coréenne (**Busan**) dont il a emprunté le son arabe et l'a écrit avec des alphabets français sans vérification pourtant indispensable. De même, le nom de la capitale nigérienne (**Abuja**) s'écrit avec (**u**) au lieu de (**o**)

Dans le premier paragraphe de la traduction, le pronom démonstratif masculin au pluriel (**ceux**) ne convient ni pour indiquer le substantif féminin au singulier (**annonce**), ni pour indiquer le substantif féminin au pluriel (**décisions**). Autrement dit, ce pronom doit être remplacé par le pronom démonstratif féminin au pluriel (**celles**). Il est à signaler aussi que le traducteur a traduit fautivement le terme [إعلان] /i?la:n/ par (**annonce**). Or, le substantif [إعلان] a deux équivalents en langue française :

Announce (action de faire connaître, avis oral ou écrit) = إعلان

Déclaration (action de déclarer un fait ou une situation juridique) = إعلان

Evidemment, le traducteur adopte souvent la traduction littérale d'une façon stéréotypée, ce qui affaiblit le sens.

De fait, le verbe au passé /na:ʃʃ'a:t/ [نص] est l'équivalent du participe passé (**stipulé**), c'est-à-dire le verbe (**ponctuer**) ne conforme pas à la traduction de la phrase suivante :

إعلان أبوجا بم. جش أوج تان التي نص ع أن يتم فاع يزافحشج كلى فح يى 15 %

l'annonce d'Aboja et les Décisions d'Acra et Boussan Ceux-ci ponctuent

dont la traduction correcte pourrait être :

la Déclaration d'Abuja et les Décisions d'Accra et Busan qui ont stipulé l'augmentation de 15 % des budgets du secteur de la santé dans les pays.

Par ailleurs, le qualificatif (**clos**) est censé exprimer la fermeture et la terminaison :

Une porte close.

L'incident est terminé.

De cette manière, l'expression (**déclarations closes**) change entièrement la signification d'origine ; ceci se justifie par l'influence de la référence socioculturelle sur le traducteur.

Par ailleurs, dans la phrase traduite suivante ;

Le Ministère des finances s'engage à financer le secteur social ainsi que celui du développement de la santé en particulier.

nous estimons qu'il manque le conjoncteur (**et**), qui doit précéder l'expression (**de la santé en particulier**), du fait qu'il s'agit à *priori* de la dernière proposition dans la phrase. C'est dans ce sens que l'expression doit être écrite de la façon suivante :

..... et le secteur de la santé en particulier.

Nous remarquons que le traducteur ne respecte pas la distribution en paragraphes du texte de départ comme il a également consacré un paragraphe de 16 mots pour la traduction de la dernière phrase du deuxième paragraphe de l'article source :

Le ministre souligne, également, que la santé est l'un des secteurs importants pour la vie humaine.

et un paragraphe de 14 mots pour la traduction de la première phrase du dernier (troisième) paragraphe de l'article source. ;

Mahmoud affirme l'engagement du ministère du Finance aux décisions de l'annonce de Paris 2011.

En effet, il y a plusieurs moyens pour exprimer l'engagement de quelqu'un à effecteur ou réaliser quelque chose. Cependant, le traducteur a utilisé le substantif (**engagements**) précédé du verbe (**affirmer**) :

أُجِّدُ دِينَكَ وَوَيْجُ طَجَّجُ جُجَّجُ حَلَّى ذَحَّوبٌ.....

Mahmoud affirme l'engagement du ministère du Finance aux décisions de

Il est à noter que l'utilisation du verbe pronominal (**s'adhérer**) ou du substantif (**adhérence**) sont plus appropriés dans une telle situation. Or, nous estimons que la traduction qui conforme à la phrase précédente serait la suivante :

M. MAHMOUD a confirmé l'adhérence du Ministère des Finances et de l'Economie Nationale aux principes de la Déclaration de Paris émise en 2011.

Etant donné que l'auteur parle des (**principes de la Déclaration de Paris**) et non pas des (**Décisions de Paris**).

En effet, il est indispensable de démontrer que les termes d'un domaine spécialisé quelconque désignent des concepts spécifiques, dont la signification émane des réalités scientifiques. Par contre, il y a des mots simples, notamment des faux amis, dont le signifié paraît ressembler à celui des termes. Donc le mot (**soutien**) ou le mot (**support**) ne sauraient pas désigner le budget consacré par l'Etat pour financer les différents secteurs. Nous supposons que le terme (**subvention**) représente

l'équivalent idéal du terme [وعم] /*da:ʔm*/. Comme pour celui-ci, le verbe (**subventionner**) est plus significatif que les verbes (**soutenir**) et (**supporter**). Selon la traduction :

Cette annonce déclare l'augmentation du soutien de la santé à 15%

Nous constatons que le substantif (**soutien**) est l'équivalent de (**support**), (**appui**) (**subvention**), etc., mais quel est le mot le plus convenable et le plus prioritaire parmi ces alternatifs, car un soutien peut être une armature, une cale, un soutien moral, un soutien-gorge etc., un support peut prendre la forme d'un porteur ou d'une enceinte. En revanche, le terme (**subvention**) désigne une somme ou un budget accordé par l'Etat à une personne, une entreprise, un organisme, un secteur, etc., telle que la subvention destinée au secteur de la santé ou à la recherche. D'autre part, le traducteur a choisi le terme (**coopération**) pour traduire le terme [جوى] /*a:ra:ka:*/ dont l'équivalent approprié est (**partenariat**).

D'ailleurs, la signature se fait assurément sur un document, un accord, un traité, une charte, etc., mais pas sur une coopération :

الذي قفأ ض قيق الشجوى ؤ أجلج ؤئى.....

À l'occasion de la signature de la Coopération pour la Santé.....

La dernière phrase a été également traduite d'une façon prosaïque :

أجل ليام السد وؤ فؤ طؤؤؤ ؤؤ ؤؤنيس ؤلج ؤئى

afin que le Soudan parvienne à faire ses engagements nationaux et internationaux

Il est communément admis que le verbe « faire » est largement utilisé au sein de toutes les langues, il est capable de tout faire, il aide à surmonter

d'avantage d'obstacles à l'oral et à l'écrit, mais il n'est absolument pas utile dans toutes les situations, on peut faire un café ou un problème. Ainsi, la traduction met en relief l'importance du choix des équivalents qui doivent se caractériser, autant que possible, par un degré élevé de convergence vis-à-vis du sens visé par le texte de départ.

4.1.9. Quatrième traduction

Le ministre fédéral des finances et de l'économie nationale M. Badereldin Mahmoud a affirmé l'engagement du gouvernement à augmenter à 15% le budget du secteur sanitaire qui atteint actuellement 8%. Cette augmentation répond aux engagements faits par le gouvernement soudanais lors de la déclaration d'Abuja et les décisions d'Akra et Bosan qui exigent que le budget du secteur sanitaire atteigne au moins 15%.

Le ministère fédéral de la santé a également ratifié un plan de partenariat pour la santé et la coordination des efforts en vue d'accélérer les démarches visant à mener le Soudan vers les objectifs du développement.

M. Badereldin Mahmoud a souligné dans une brève déclaration faite à l'hôtel Corinthia que le ministère des finances s'engageait, dans le cadre du plan stratégique pour lutter contre la pauvreté, à financer les projets sociaux et du développement ainsi que le secteur sanitaire, tout en soulignant l'importance de ce dernier.

M. Badereldin Mahmoud a aussi affirmé l'engagement de son ministère à appliquer les principes de la déclaration de Paris signée en 2011. Ceux-ci invitent les pays signataires à augmenter à 15 % le soutien accordé au secteur sanitaire et à réaliser les objectifs du millénaire.

Le ministre fédéral de la santé M. Bahar Idriss a souligné de sa part, lors de la cérémonie de la signature du partenariat pour la santé, que la signature de ce partenariat allait aider le Soudan à coordonner les efforts et les plans nationaux pour garantir les meilleurs services aux citoyens et

que ce partenariat allait aussi aider le Soudan, en tenant ses engagements nationaux et internationaux, à réaliser les objectifs du millénaire.

4.1.10. Analyse de la quatrième traduction

D'abord, nous constatons que le quatrième traducteur a entamé son travail sans prendre en compte la traduction du nom du journal, du titre, du lieu et de la date de publication du texte de départ. Ainsi, la traduction ne peut pas atteindre ses objectifs comme transformateur et porteur d'informations ainsi que de connaissances.

Dans le premier paragraphe de la traduction, nous remarquons que l'adjectif (**sanitaire**) est introduit pour référer au (**secteur de la santé**) :
augmenter à 15% le budget du secteur sanitaire

En effet, ledit adjectif est dérivé du substantif latin ((**sanitas**), il est relatif à la conservation de la santé et à l'hygiène (**règlement sanitaire**) par exemple, à la distribution et à l'évacuation de l'eau et à l'hygiène dans un logement. En outre, les (**actions sanitaires**) font partie des activités des municipalités et des organismes de sécurité sociale. En tant que substantif au pluriel, le mot (**sanitaires**) désigne l'ensemble des installations de propreté (**lavabos, W.C, etc.**) d'un local quelconque.

A l'instar de son homologue précédent, ce traducteur a commis des fautes d'orthographe dans les noms des deux villes (**Accra**) qu'il a écrit avec (**k**) au lieu de (**cc**), et Bosan qu'il a écrit avec (**o**) au lieu de (**u**). Par ailleurs, il a commis une autre faute de frappe sur l'adverbe (**au moins**) à la fin du premier paragraphe :

le budget du secteur sanitaire atteint au mois 15%.

Apparemment, le traducteur a oublié d'ajouter la lettre (**n**), ceci change le sens de l'expression, car (**mois**) n'est ni l'équivalent ni le synonyme de (**moins**), c'est-à-dire on dit familièrement (**au mois d'octobre, au mois de novembre, etc.**), mais (**15 %, 20 % au moins**).

Comme en témoignent les trois traductions précédentes, l'utilisation du verbe (**approuver**) (**équivalent du verbe** ' **يجد** /**iu:ɟiz/**) est largement répandue, nous pouvons l'expliquer par le fait que l'anglais se classifie comme la première langue étrangère au Soudan, et c'est le français qui occupe la deuxième place. Ainsi, l'enseignement de l'anglais précède l'enseignement du français dès l'école de base ensuite au lycée, donc l'utilisation du verbe (**approve**) de l'anglais est très fréquente par les apprenants soudanais des langues étrangères, car ils bénéficient du rapprochement entre les deux langues en question, relevant de la même famille linguistique. Contrairement aux trois traductions analysées ci-dessus, le présent traducteur se sert du verbe (**ratifier**) pour équivaloir le verbe ' **يجد** /**iu:ɟiz/** dont la forme du passé est ' **أجاز** /**a:ɟa:za:/** lorsque le sujet est la troisième personne masculine et ' **أجّازت** /**a: ɟa:za:t/** lorsque le sujet est la troisième personne féminine :

Le PDG a approuvé/ratifié le budget du groupe = **أجاز جّوى بىر لعن طس**
المجموعة

La direction a approuvé/ratifié le plan du développement = **أجازت إلو جّز**
ن طس جّ طّية

En effet, nous sommes toujours pour la diversité des choix sémantiques et terminologiques, préconisée par les traductologues.

Dans le même paragraphe, l'auteur de l'article réfère à un plan précis ratifié par le Ministère Fédéral de la Santé ; il s'agit du **Plan du**

Partenariat pour la Santé et la Coopération des Efforts. Nous soulignons que l'article indéfini (**un**) rend imprécis le plan concerné, autrement dit c'est l'article défini (**le**) qui est plus pertinent dans cette situation, bien que le substantif plan [نَهْط] /**xu:tʃʃa:**/ soit écrit sans article défini dans le texte de départ.

Le ministère fédéral de la santé a également ratifié un plan de partenariat pour la santé et la coordination des efforts

En français, comme en arabe d'ailleurs, les adjectifs doivent s'accorder en nombre (**singulier ou pluriel**) et en genre (**masculin ou féminin**) avec le nom décrit. Par exemple :

Une économie active/ Un groupe actif

Une loi économique/ Un domaine économique (adjectif neutre)

Un compte courant/ Une utilisation courante

Des organismes sociaux/ Des organisations sociales

, etc.

D'après la traduction, l'adjectif (**brève**) convient quant à son genre, mais il contrevient par rapport au nombre (**pluriel**) :

تحي ذى جدين ك كافي ضريش ك ووز

M. Badereldin Mahmoud a souligné dans une brève déclaration

ضريش ك ووز est au pluriel d'après le texte source.

En grammaire, l'imparfait de l'indicatif est un temps du passé employé pour des actions ou des faits dont on ne précise ni le début ni la fin ;

quand j'étais enfant, le laitier passait chez-nous tous les deux jours ;

quand je suis rentré, ma tante parlait au téléphone ;

c'est-à-dire que les faits sont inachevés ou inaccomplis, à l'inverse du passé composé. Cependant, l'expression :

يُجْرَجُ حَالِي...ضِطُّ نَجٍ فِ جُجُفٍ.....

est traduite par :

le Ministère des Finances s'engageait.....

repose originellement sur le présent de l'indicatif, autrement dit l'utilisation de l'imparfait n'est pas compatible avec le sens de départ, ce qui nous fait comprendre que le Ministère s'engageait précédemment à financer les secteurs variés, mais a cessé actuellement de le faire.

D'autre part, le traducteur tente sagement d'atteindre le sens exact des phrases et des locutions, mais ceci ne l'exempte pas de dérailler quelquefois du bon chemin, notamment par rapport l'expression suivante :

ج لى ج مطاحشج س ج لتي تتوك نحهج لانسخ

qu'il a traduit par:

tout en soulignant l'importance de ce dernier

Il est vrai que le traducteur a traduit cette expression d'une façon conforme à l'original, en attirant l'attention du lecteur vers la confirmation de M. le Ministre des Finances et de l'Economie Nationale, d'après laquelle (**ce dernier**), le secteur de la santé, se considère comme l'un des secteurs importants. Cependant, nous pensons que l'importance soulignée dans le texte ci-dessus pourrait être interprétée comme étant relative au Soudan ou à tout le monde.

Au-delà de cette présentation, nous aimerions inciter les traducteurs à prendre en compte les petits détails dont l'objectif est de fournir un sens donné. Par exemple, l'expression transcrite ci-dessus dépasse une réalité distincte, c'est-à-dire la traduction ne comprend pas la dernière partie du

paragraphe indiquant l'importance du secteur de la santé (**pour la vie de l'homme**) ou (**pour la vie humaine**).

Dans le quatrième paragraphe du texte traduit, le traducteur fait appel à la traduction oblique de la façon suivante :

ذَحوئ اعلان چريس في عَ 2011 نَفِغ دعمج كَس نَبِئ 15 %

les principes de la déclaration de Paris signée en 2011. Ceux-ci invitent les pays signataires à augmenter à 15 %

En effet, il n'y a aucune mention ni du nom de l'agent (**signataire**) ni du verbe (**signer**) dans le texte de départ. Ainsi, le contenu de la phrase de départ a été formulé autrement avec de nouveaux mots. De même, le verbe (**inviter**) est introduit en vue de signaler que la Déclaration de Paris concerne certains pays. Toutefois, nous estimons qu'il vaut mieux traduire une telle expression telle qu'elle est, car nous ne pouvons pas affirmer si lesdits principes, invitent, sollicitent, incitent ou obligent les pays participants à s'adhérer à la convention établie. Cette remarque vise toute traduction dont le changement de certains éléments du texte de départ peut éventuellement entraîner une confusion ou un mal entendu.

En ce sens, il n'est pas justifié de la supprimer de la deuxième partie du nom de M. le Ministre Fédéral de la Santé. Nous supposons qu'il faut l'ajouter même s'il n'existe pas dans le texte source, puisque il s'agit d'un personnage connu pour tous le monde au Soudan, notamment dans les médias. On ne peut pas dire « M. François » pour parler du Président français **M. François HOLLANDE**. Il faut donc écrire le nom complet **Bahr IDRIS ABUGARDA**.

Du point de vue socioculturel, le nom (**bahr**) est l'équivalent de (**mer**) (**Mer Rouge, Mer noir, etc.**), celui-ci est censé désigner les hommes le portant comme des personnes généreuses.

De la même façon que pour le troisième paragraphe, le traducteur a traduit la dernière partie du texte d'une manière prosaïque, où il a introduit le verbe (**aller**) à l'imparfait de l'indicatif à deux reprises. Cela fournit une phrase fragmentée et insatisfaisante, obligeant le lecteur de creuser sa pensée pour comprendre la signification de départ, et ce ne se réalise que par le biais d'une traduction appropriée.

Par ailleurs, l'utilisation du verbe (**tenir**) représente un achoppement, car il existe d'autres verbes plus pertinents, tels que le verbe (**s'adhérer**) :

ئَضَقِيعَ وَثِيْمَسَ جَّوَجَ طَنِيِيَّ َ اَجَلَجَ نَّكْسَ سِيْسَاعَوَجَ َّوَجَ اَجَلِ قِيَحَجَ َّوَجَ نَّطَّحُضِ
جَ طَنِيِيَسَ جَلَعِ مِيِي

la signature de ce partenariat allait aussi aider le Soudan, en tenant ses engagements nationaux et internationaux,.....

Nous remarquons de plus en plus que l'expression (**en tenant ses engagements nationaux et internationaux**) est déplacée et utilisée comme parenthèse entre deux virgules, sachant que ceci complique largement la compréhension.

4.1.11. Cinquième traduction (automatique)

Finances confirme son engagement d'augmenter le budget pour le secteur de la santé à 15% l'année prochaine

15 juillet 2014 / journal Soudan

Khartoum a confirmé Badr al-Din Mahmoud, ministre des Finances et de l'Economie nationale de l'engagement du gouvernement fédéral

d'augmenter le budget pour le secteur de la santé à 15% au cours du prochain budget au lieu de 8% actuellement compatible avec les obligations du Soudan dans la Déclaration d'Abuja et les décisions d'Accra et Busan, qui stipule que soulèvent les budgets de la santé précise à 15% au minimum, à un moment approuvé par le ministère fédéral de partenariat plan de santé pour la santé et de coordonner les efforts visant à accélérer le rythme et la réussite de l'arrivée des objectifs de développement du Soudan.

Et Badr al-Din Mahmoud dit dans les remarques de limité Corinthia aujourd'hui que le ministère des Finances dans le cadre du plan stratégique de lutte contre la pauvreté s'est engagé à certifier clairement du côté à côté de la santé sociale et de développement, en particulier, soulignant que la santé des secteurs importants qui sont liés à la vie humaine.

Et Badr al-Din Mahmoud a souligné l'engagement du ministère des Finances aux principes de la Déclaration de Paris en 2011 d'obtenir un soutien pour la santé de 15% pour cent et en augmentant le pourcentage de l'aide et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, dit M. Bahr Idriss Abu Garda et le ministre fédéral de la Santé au cours de la cérémonie de signature du partenariat pour la santé La signature du document de partenariat national pour la santé va aider le Soudan sur la propriété du partenariat et de la coordination des efforts et des plans nationaux national afin de fournir de meilleurs services aux citoyens à venir pour aider à accélérer le rythme de réalisation Objectifs du Millénaire pour le développement pour les obligations nationales et internationales du Soudan.

4.1.12. Analyse de la cinquième traduction

Nous soulignons que l'analyse détaillée de cette cinquième traduction ne nous intéresse pas, mais nous l'abordons juste pour affirmer le fait que la machine ne peut pas remplacer l'homme dans le domaine de la traduction, car la traduction assistée par l'ordinateur aboutit à un texte naïf et fragmenté, sans signes de ponctuation, sans enchaînement de pensées. En revanche, la traduction automatique peut être utile si elle se cantonne à la recherche du sens d'un mot, d'un terme ou d'une simple locution.

Il est à signaler que les traductologues s'intéressent peu à la traduction automatique. Celle-ci est traitée essentiellement par des informaticiens ou des spécialistes de la linguistique informatique. L'utilisateur se contente d'entrer un texte source dans la machine puis lance la fonction de traduction pour obtenir un texte cible, sans intervenir au cours de l'opération. Bien qu'elle soit critiquée d'une façon féroce pour son caractère utopique, la traduction automatique a témoigné d'une évolution remarquable avec l'essor de l'internet et le besoin croissant de la traduction instantanée sur le Web.

Nous estimons que la qualité des traductions produites est peu satisfaisante, même pour les couples de langues ayant une longue expérience dans le domaine de la traduction automatique, tels que le français et l'anglais ou l'anglais et le russe. Toutefois, la traduction automatique, en tant que champ d'investigation spécifique, n'est plus inscrite officiellement dans les programmes de recherche, mais les travaux continuent de viser la mise au point de systèmes de traduction automatique à travers les travaux convergents permettant une meilleure modélisation du langage : grammaires formelles, analyse syntaxique, génération de texte, sémantique structurale linguistique formelle, etc.

4.1.13. Récapitulatif de traduction du premier texte source

Tableau 6

Le titre de l'article : ج تريبض اوى ج ط ج ح ن ف غ يز انيس ل ط ع ج ت ف ر و 15 % الى ج ل و ج ج و

Premier traducteur	Le ministère des Finances confirme son engagement d'augmenter le budget pour le secteur de la santé à 15 % au cours de la prochaine année
Deuxième traducteur	Augmentation du budget consacré à la santé à 15% par le Ministère des Finances
Troisième traducteur	Assurance par le ministère du Finance de l'engagement à augmenter le budget du secteur de la santé à 15% au cours de l'année avenir
Quatrième traducteur	-----
Cinquième traducteur	Finances confirme son engagement d'augmenter le budget pour le secteur de la santé à 15% l'année prochaine

Tableau 7

Le nom du journal : (Assudan) [السودان]

Premier traducteur	-----
Deuxième traducteur	al-Sudani
Troisième traducteur	Elsoudan
Quatrième traducteur	-----
Cinquième traducteur	Soudan

Tableau 8

Nom et prénom du Ministre des Finances et de l'Economie Nationale :

[بدر ل د ن مح مود]

Premier traducteur	Badr al-Din Mahmoud
Deuxième traducteur	Badr al-Din Mahmoud
Troisième traducteur	Badr-Eldin Mahmoud
Quatrième traducteur	Badereldin Mahmoud
Cinquième traducteur	Badr al-Din Mahmoud

Tableau 9اليج ج س ج م وس

Premier traducteur	dans le prochain budget général
Deuxième traducteur	au cours du prochain budget
Troisième traducteur	dans le prochain budget
Quatrième traducteur	-----
Cinquième traducteur	au cours du prochain budget

Tableau 10نطس ج ج هون - اجل ج كس ضيق ج هون

Premier traducteur	le plan de partenariat pour la santé et pour coordonner les efforts
Deuxième traducteur	Plan de Partenariat pour la Santé et la coordination des efforts
Troisième traducteur	le plan de la coopération pour la santé et la coordination des efforts
Quatrième traducteur	plan de partenariat pour la santé et la coordination des efforts
Cinquième traducteur	plan de santé pour la santé et de coordonner les efforts

Tableau 11ض ك م ي ق و ت ج و ج ل ا ه م ف ج ط م و س ي

Premier traducteur	parvenir les objectifs développementaux du Soudan
Deuxième traducteur	atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)
Troisième traducteur	faire parvenir le Soudan aux objectifs du développement
Quatrième traducteur	mener le Soudan vers les objectifs du développement
Cinquième traducteur	l'arrivée des objectifs de développement du Soudan

Tableau 12ضريوش ك ووز

Premier traducteur	dans des déclarations brèves
Deuxième traducteur	Dans une déclaration de presse
Troisième traducteur	Dans des déclarations closes
Quatrième traducteur	dans une brève déclaration
Cinquième traducteur	dans les remarques de limite

Tableau 13ج دهطوح لاستراتيجي "كح نلجتم"

Premier traducteur	plan stratégique de lutte contre la pauvreté
Deuxième traducteur	plan stratégique de lutte contre la pauvreté
Troisième traducteur	plan stratégique pour lutter contre la pauvreté
Quatrième traducteur	plan stratégique pour lutter contre la pauvreté
Cinquième traducteur	plan stratégique de lutte contre la pauvreté

Tableau 14ج قف لواضح ع ج جح دج لاجتاعى وج ط "ذج دج كس نشن هى"

Premier traducteur	dépenser très clairement sur le domaine social et développemental à côté, de la santé, en particulier
Deuxième traducteur	dépenses sur les services sociaux, les projets de développement et le secteur de la santé
Troisième traducteur	financer le secteur social ainsi que celui du développement de la santé en particulier
Quatrième traducteur	financer les projets sociaux et du développement ainsi que le secteur sanitaire
Cinquième traducteur	certifier clairement du côté à côté de la santé sociale et de développement, en particulier

Tableau 15حوئی اعلان چریس فی عہ 2011

Premier traducteur	principes de la Déclaration de Paris tenue en 2011
Deuxième traducteur	principes de la Déclaration de Paris en 2011
Troisième traducteur	décisions de l'annonce de Paris 2011.
Quatrième traducteur	principes de la déclaration de Paris signée en 2011
Cinquième traducteur	principes de la Déclaration de Paris en 2011

Tableau 16فغ دعم ءلئ:

Premier traducteur	augmenter le soutien financier pour la
Deuxième traducteur	l'augmentation du budget consacré à la santé
Troisième traducteur	augmentation du soutien de la santé
Quatrième traducteur	augmenter le soutien accordé au secteur sanitaire
Cinquième traducteur	d'obtenir un soutien pour la santé

Tableau 17ءجل تمءمءم أفضل ءءى ءش ءءطنئ:

Premier traducteur	afin de fournir de meilleurs services aux citoyens
Deuxième traducteur	afin de fournir de meilleurs services aux citoyens
Troisième traducteur	afin de présenter les meilleurs services aux citoyens
Quatrième traducteur	pour garantir les meilleurs services aux citoyens
Cinquième traducteur	afin de fournir de meilleurs services aux citoyens

Tableau 18

ج " عدة عن ضرب ج هط "

Premier traducteur	l'accélération du rythme
Deuxième traducteur	et d'accélérer le rythme
Troisième traducteur	aider à accélérer les pas
Quatrième traducteur	allait aussi aider le Soudan
Cinquième traducteur	aider à accélérer le rythme

Tableau 19

أجل ليام السد و ج تظ جن ج طنيس ج ل م سي

Premier traducteur	afin que le Soudan puisse s'acquitter de ses obligations nationales et internationales
Deuxième traducteur	permettrait au Soudan de remplir ses obligations nationales et internationales
Troisième traducteur	afin que le Soudan parvienne à faire ses engagements nationaux et internationaux
Quatrième traducteur	en tenant ses engagements nationaux et internationaux
Cinquième traducteur	pour les obligations nationales et internat

Tableau 20

Transfert du contenu du texte source /10 :

Premier traducteur	08
Deuxième traducteur	09
Troisième traducteur	07
Quatrième traducteur	07
Cinquième traducteur	04

Tableau 21

Surface du texte traduit (grammaire, syntaxe, orthographe...) / 10

Premier traducteur	07
Deuxième traducteur	09
Troisième traducteur	06
Quatrième traducteur	06
Cinquième traducteur	02

Tableau 22

Influence socioculturelle sur la traduction / 10

Premier traducteur	2
Deuxième traducteur	0
Troisième traducteur	4
Quatrième traducteur	3
Cinquième traducteur	Ne s'applique pas sur la T.A

Tableau 23

Traduction oblique

Premier traducteur	Non
Deuxième traducteur	Oui
Troisième traducteur	Non
Quatrième traducteur	Oui
Cinquième traducteur	Ne s'applique pas sur la T.A

Tableau 24

Utilisateur de la T.A

Premier traducteur	Non (Eventuellement)
Deuxième traducteur	Non (Eventuellement)
Troisième traducteur	Oui
Quatrième traducteur	Non (Eventuellement)
Cinquième traducteur	Oui

Tableau 25

Longueur du texte traduit (sans le titre)

(Nombre de mots dans le texte source = 224)

Premier traducteur	242
Deuxième traducteur	255
Troisième traducteur	257
Quatrième traducteur	262
Cinquième traducteur	298

Les textes traduits sont plus longs que le texte source

Partie II

4.2. Textualité de la traduction économique (français- arabe)

4.2.1. Deuxième texte source

Finances internationales

Les économies nationales sont dotées de monnaies différentes. Dès lors qu'existent entre elles des opérations économiques (commerce international, mouvement de capitaux), des problèmes de règlement se posent entre les différents espaces monétaires, c'est ce qui explique l'existence d'opérations de change et donc d'un marché des changes.

Au cours de l'histoire contemporaine, les relations monétaires internationales ont connu diverses formes d'organisation : l'étalon-or, première forme de l'étalon de change or entre les deux guerres mondiales, le système de Bretton Woods.

L'organisation des paiements internationaux est en crise depuis les années 1960. Cette crise n'est pas sans rapport avec le ralentissement de la croissance économique mondiale qui se manifeste à partir de 1974. Des projets de réforme existent et la coopération monétaire internationale se renforce depuis le milieu des années 1968.

Les questions monétaires internationales sont d'autant plus aiguës qu'elles sont étroitement articulées au financement de l'économie mondiale. Il existe en effet des agents à besoin de financement et des agents à capacité de financement qui opèrent au niveau international afin de placer les fonds dont ils disposent ou de collecter les capitaux qui sont nécessaires pour financer leurs investissements. Si, au cours des Trente Glorieuses, le financement de l'économie s'opérait principalement dans le cadre national (du fait d'un contrôle assez fort des mouvements internationaux de capitaux), on assiste depuis le milieu des années 1970 à une globalisation financière qui soulève de nombreux débats. Les crises financières qui se sont multipliées depuis les années 1980-1990 conduisent à des propositions de mise en place d'une nouvelle architecture financière internationale

Une monnaie, dès lors qu'elle est convertible, peut être offerte et demandée sur le marché des changes. C'est sur ce marché que sont déterminés les cours du change ou taux de change (prix relatifs des devises). Lorsqu'une devise est très demandée elle s'apprécie par rapport aux autres et réciproquement.

4.2.2. Remarques sur le deuxième texte source

Le texte ci-dessus est cité de notre corpus (*Le Dictionnaire des Sciences économiques*). Dès lors qu'il s'agit de ce genre de texte, nous soulignons que nous n'aurons aucune remarque négative ni sur sa surface ni sur son contenu, car l'ouvrage source est authentique et rédigé par une équipes de spécialistes, voire d'experts. Ainsi, notre seule remarque se cantonne sur la façon pertinente dont les traducteurs doivent mettre en ouvre pour traduire, sans avoir besoin de creuser leur pensée pour atteindre l'objectif visé par l'auteur, sauf dans le cas où il serait nécessaire de comprendre les nouveaux concepts qui les confrontent pour la première fois. Par exemple, l'expression (**les Trente Glorieuses**) est l'équivalent de **ثلاثون سنة عظيمة** / **a:θθa:la:θu:n a:lma:fhu:da:/** ou / **ثلاثون سنة عظيمة** / **a:θθa:la:θu:n a:l-ma:θida:/**. De fait, cette utilisation est répandue en langue arabe pour décrire les incidents et les faits glorieux et uniques. Par exemple, la date du 01 janvier 1956 se considère comme un jour glorieux au Soudan, du fait qu'il marque le jour de l'indépendance du pays, après de longues années d'occupation britannique et turque. Il est vrai que les traducteurs peuvent repérer l'équivalent linguistique aisément, mais au-delà de celui-ci, il leur est demandé de comprendre, et de chercher si nécessaire, avant d'entamer leur traduction, en vue d'enrichir leur connaissance encyclopédique.

En effet, l'expression les (Trente Glorieuse) a été forgée par Jean Fourastié dans son ouvrage « *Les trente Glorieuses ou la révolution invisible de 1946, 1975, 1976* », à l'instar des trois jours révolutionnaires le 27, le 28 et le 29 juillet 1830 qui marquent la chute de Charles X. Il s'agit de la période où la plupart des pays développés ont témoigné d'une croissance économique remarquable entre 1945 et 1973, qui était accompagnée de grands changements économiques et sociaux. Par ailleurs, les accords Bretton Woods tirent leur noms de la ville du New Hampshire aux Etats-Unis, où a

été tenue en juillet 1944 une conférence monétaire internationale regroupant 44 pays, afin de mettre en place le Système Monétaire International (SMI) tel qu'il a fonctionné jusqu'en 1971. D'autre part, c'est à Brettons Woods qu'a été créé le Fond Monétaire International (FMI).

4.2.3. Sixième traduction

العمل الدولي للاعمال:

تلك الاصلاحات التي خاضها العالم في خمسينيات وخمسة وستينيات القرن الماضي، والتي كانت تهدف الى تحقيق الاستقرار في النظام المالي العالمي، والتي كانت تهدف الى تحقيق الاستقرار في النظام المالي العالمي، والتي كانت تهدف الى تحقيق الاستقرار في النظام المالي العالمي.

منذ عهد علاقات العالم الخ (المنظمة العالمية)، خال الناس الخ المعاصرين كاليوم في انظمة :
 يوم اطلاقه، انشكركم الا لمعاصرين ان وقتنا هذا العالم، وظلت رخص
 . Woods Bretton

إذ تزايدت الحاجة الى اصلاحات عميقة في النظام المالي العالمي، مما دفع الى اصلاحات عميقة في النظام المالي العالمي، مما دفع الى اصلاحات عميقة في النظام المالي العالمي.
 العالمي ان زلتش اطلاقا من عاو 1974. نجذ في اصلاحات تم تعويضها ان من
 ان ذن يذ يوصف عاو 1968.

أي غلى ان من ذن ذنية صعبة جذس جح أتي تخفق تشك م ثاكت ر يم الاصلاح العالمي . جذ ف
 ان ال غ عا ل عت ذاج ح ن ر م عملاء ل بس ن على ان ر م عمل على ي غي دن ي اجم
 ا رعش اس الاموال ان ر هك ا أي اجم ج غس و ط الاموال ض ش س ح ن ر م اعش ل ا قى . را
 ك ا رى اجشاء ذ يم الاصلاح، خال لان غ ا ل خ ثا ل ث السعد ج تشك م اعاع على ان غي ان ذه ()
 بفعل ن ثا ل ت ل ح ن ش ذ ن ج ذ ش ك ح س ط ا ل ي ال ر ذ ن ح ه ل ا ا ش د ي ذ ي ص ف عاو 1970 ع ن ح ان ر م
 ان ز ن ت ش الع ذ ذ ي ان م اش ا خ . ذ م ا ص ي ا خ ان ر م ، ان ر ذ ص اع ف د ي ر ا ع ا و 1980-1990 ان
 الر ش ا د ا خ ف ر ت م ح ج ن ذ ج ن ه ر م العالمي.

لك ذ م ذى ا ط ه ع م ح ، ف ع ب ق ط ش ف ي ن ذ ط ح ي ك ا ح ذ ذ ه ا . ب ت ان ر ان ر ي ف ا ر ان غ ق
 ذ ن ذ ت اس ع ان ط ش ف (اس عار متعلقة بال عا ل خ) . ث م ن ع م ح ي ا ت ا ء ع ه ع ل ا خ ا ح ا ع ن ي ا ل ك
 ر ل ع م ح ي ط م ح ج ذ ا .

4.2.4. Analyse de la sixième traduction

D'abord, le titre du texte traduit porte deux qualificatifs identiques :

جّ ولىي /a:dda:u:lia:/ = **internationale**

جّ لّج ميى /a:l?a:la:mia:/ = **mondiale**

Il s'agit dans les deux cas du pluriel des deux adjectifs [دولي] /**da:u:li**/ et [جّ ميى] /**a:la:mi**/. Il est à noter que ceux-ci sont successivement les équivalents des deux adjectifs masculins au singulier (**mondial**) et (**international**), alors que [ولىي] et [جّ ميى] sont à la fois les équivalents des deux adjectifs féminins au singulier (**mondiale**) et (**internationale**) et des quatre adjectifs masculin et féminin au pluriel (**mondiaux**) / (**internationaux**) et (**mondiales**)/ (**internationales**). Nous repérerons ci-dessous l'utilisation des adjectifs mentionnés :

ىقّ جّ هجّ دولي = **le Fond Monétaire International** (masculin/singulier)

قّ جّ لّج ميى = **le marché mondial** (masculin =/singulier)

ظسّ ولىي = **organisation internationale** (féminin/singulier)

ظّ ؤّ جّ ميى = **organisation mondiale** (féminin/singulier)

ىقّ جّ ولىي = **échanges internationaux** (masculin /pluriel)

ذّ طلاتّ جّ ميى = **tournois mondiaux** (masculin/ pluriel)

الّ هسّ ولىي = **relations internationales** (féminin/pluriel)

ظّ هسّ ولىي = **organisation mondiales** (féminin/pluriel)

Par la suite, c'est le qualificatif [جّ ولىي] qui doit uniquement figurer dans le titre, nous supposons donc que le traducteur n'avait pas *à priori* besoin

d'ajouter un deuxième qualificatif qui n'aurait aucun effet sur le sens de la phrase.

D'ailleurs, nous remarquons qu'à l'inverse de la langue arabe, les articles définis (équivalents de (ال) /a:l/ ne figurent guère avec les adjectifs qualificatifs en langue française :

Les finances internationales = جَاحِسَجٌ وَّيَسِي

Le commerce internationale = جَطَجٌ رَجَلَعٌ مَسِي

Sauf dans des situations (surtout pour le superlatif) dont les suivantes :

La première monnaie internationale = جَلَعَسَجٌ وَّيَسِي جَلَاوٌ

Vous préférez le plus cher ou le moins cher = أَصْ ضَفْضَلَجُ لَأَغٌ أَجَلَاٌ نَ

Quant à la traduction de la première phrase, le verbe au présent de l'indicatif]ضَلَطَ/ta:mta:lik/ est l'équivalent du verbe (**posséder**), mais la **dotation** se varie de la **possession**. Or, étant doté de quelque chose explique le fait de **se disposer de** ou **se caractériser** par la possession de cette chose.

De fait, le début de la deuxième phrase (**Dès lors qu'existent entre elles.....**) a été supprimé entièrement de la traduction, malgré le fait que c'est cette première partie de la phrase (**existences d'opérations économiques.....**) qui justifie le reste, à savoir (**des problèmes de règlements se posent entre les différents espaces monétaires**).

D'autre part, le terme]قَحَحٌ/ hisa:b/, que le traducteur a choisi pour équivaloir le terme (**règlement**), entraîne une sorte de dysfonctionnement, car il est l'équivalent par excellence des termes (**Compte**), (**calcul**) et (**arithmétiques**) en langue arabe. Cependant, le terme (**règlement**) est

l'équivalent le plus pertinent des termes]تسويي[/*ta:swia:/*] داغ /*da:fɔʔ/* et]سج و[/*sa:da:d/*, il y a donc davantage de différences significatives entre les deux catégories de termes en question. Il en va de même pour le verbe au présent de l'indicatif]يوضح[/*iu:a:ddih/* équivalent des verbes (clarifier), (**illustrer**), (**manifester**), et (**faire apparaître**), autrement dit il faudrait que le traducteur fasse appel à l'un des verbes]يبرر[/*iu:ba:rrir/*]]يبرر[/*iu:a:llil/* et]يبرر[/*yi:ba:rhin/* équivalents du verbe (**justifier**), ce qui est plus approprié du fait que l'accent est mis sur le contenu de la phrase source, c'est-à-dire justification et argumentation de (**l'existence d'opérations de change et donc d'un marché des changes**).

Il est communément admis que le terme (**monnaie**) est l'équivalent des termes]مى[/*na:qd/* et]مى[/*u:mila:/*, tandis que le qualificatif (**monétaire**) est l'équivalent de]مى[/*na:qdi/* (**masculin**) et]مى[/*na:qdia:/* (**féminin et pluriel**). En ce sens, l'expression (**les relations monétaires internationales**) doit être incontestablement traduit par]العلاجشج مديج ولى[;

les relations = علاجشج
monétaires = ج ولى
internationales = علاجشج

mais au contraire de ce que nous attendrons, ce traducteur a prosaïquement traduit l'expression ci-dessus par :

علاقا خ العال خ (ان مذ) العالمح

Il est indispensable de dire que la retraduction en langue source d'un énoncé déjà traduit quelconque affaiblira le sens d'origine, pour affirmer cette hypothèse, nous allons retraduire la même expression en langue française :

les relations des monnaies (la monnaie) internationales

Ainsi, si on la retraduit pour la troisième fois, le résultat sera le suivant :

الشرح : هو لعس إلع مي

Evidemment, le sens de départ a été dévié en raison de la maladresse du traducteur, donc le sens concerné irait disparaître graduellement lors de chaque retraduction.

C'est dans cette perspective qu'il est demandé aux traducteurs de tenter d'atteindre le sens d'origine d'une façon ample et simplifiée, en essayant d'éviter, autant que possible, tout type de complexité qui aurait pour aboutissement de causer préjudice au texte traduit.

Par ailleurs, l'insertion d'une virgule dans la première phrase du deuxième paragraphe de la traduction n'est pas demandé, tandis qu'elle est justifiée dans le texte de départ, c'est-à-dire dans celui-ci la phrase commence par la préposition (**au cours de...**), ce qui exige l'utilisation de la virgule. En revanche, le traducteur a décalé ladite préposition vers le milieu de la phrase, où il n'y aura plus besoin d'une virgule :

مد عفت علاجش لعالش في مي إلع مي ، التي تحريخ مع ح ج جي هطيس ج ظيم
au cours de l'histoire contemporaine = التي تحريخ مع ح

Nous remarquons à plusieurs reprises, que le traducteur transcrit la lettre]أ[sans l'accent]ء[qui a pour objectif d'identifier la prononciation des mots où figure la lettre concernée, comme ne l'avons déjà signalé dans le point 1.3.3 de notre premier chapitre, sinon les mots seraient articulés d'une façon erronée, cela se fait de la manière suivante :

إجراء /iʃra:ʔ/ : équivalent de (**procédure**) avec le signe diacritique (Alhamza)]ء[sous la lettre, et équivalent de (**salariés**) avec le e même signe diacritique (Alhamza]ء[sur la lettre]أجأ[/u: ʔa:ra:ʔ/

أشكال /a:ʃka:l/ équivalent de (**formes**) avec]ء[sur la lettre, et équivalent de (**problème/obstacle**) avec]ء[sous la lettre]أشكال[/iʃka:l/ ;

أول /a:lau:wa:l/ : équivalent de (**le premier**) ;

أساسي /a:sa:si/ : équivalent de (**principal**). L'adverbe]أشأن[/a:sa:sa:n/ est l'équivalent de (**principalement**) ;

إلى /ila:/ : équivalent de la préposition (**à**) ;

أسعار /a:sʔʔa:r/ : équivalent de (**les prix**), dont le singulier est]أسعار[/siʔʔr/.

Ainsi, nous constatons que le traducteur a écrit les six mots mentionnés ci-dessus sans aucun signe diacritique, ni sur la lettre ni sous la lettre. Il est à lui de prendre conscience des composants linguistiques et sémantiques qui caractérisent la langue arabe.

En effet, nous avons posé *supra* quelques jalons sur la signification de l'expression (les Trente Glorieuses), qui désigne certaine ère de la croissance économique au niveau mondial. En revanche, le qualificatif]أسعوز[/a:ssa:ʔʔida:/ ne représente pas l'équivalent idéal de (**Glorieuses**), du fait qu'il est l'équivalent de (**heureuses**). Nous posons la question suivante :

Est- ce que toutes les dates et les occasions glorieuses sont heureuses ? Bien sûr non, car l'histoire de l'humanité a témoigné beaucoup d'événements glorieux, qui ne sont pas forcément heureux, tel que les tentas du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis. Il s'agit donc de la célébrité des faits et des incidents, considérés comme heureux par certains et tristes par d'autres.

Dans le quatrième paragraphe du texte de départ, l'expression (**mouvements internationaux de capitaux**) explique manifestement des

d'après le traducteur. Nous supposons que le texte source nous apprend que l'expression **globalisation financière** désigne l'état poussé d'intégration qui caractérise les marchés des capitaux dans l'ensemble de l'économie mondiale. Donc le mouvement général de déréglementation financière a abouti à une grande liberté de circulation des capitaux qui se déplacent d'une place financière à une autre. Au contraire, notre traducteur parle d'une **globalisation du financement** qui concerne la mondialisation de l'ensemble des mécanismes par lesquels les agents économiques (ménages entreprises, administrations publiques, etc.) satisfont leurs besoins de financement. Il s'agit donc des activités permettant aux agents concernés de disposer de l'argent qui est nécessaire à leur fonctionnement courant, et surtout à leur investissement.

4.2.5. Septième traduction

المال "لدول"

تتوفر القصاصات الوطنية على عاتقها لتتمخذه بقرز مش التله علاقبالفع جراء العمل ات القصاصات (التجارة العالمية متحرك رؤوس الأموال) (التفتتج ن فليضاءات الزفة الى م ختلفة، وهذا سبب وجود عمل ات التبادل القدي ومن ثم وجود سوق لتبادل صرف.

وفتار خال معاصر، عفتال علاقات القدي "لدول" عدة شك التفظم "من قبيل: معار الذهب ولذي شعبر أولئك كل من أشك التبادل صرفب ن ل حرب نل اعالم ن الأولى والثلة ونظام برتون وودز.

هذا وما زالت عمل "تتفظم" المعبر عن "لدول" فة أزمة نذ سبتن "اتلقرن الم اض". ولا "مك فصل هذه الأزمة عرض كل قباطون مو القصاصات العالم الذي بدأ نذ سنة 1974. وذلك مشروعات صالحت خط "هالكما وثمت عزز الكعاون القدي الد ول من نواسط سنة 1968.

Ce bien n'est pas **abondant** au marché

]مُتَزِدٌ [/*mu:ta:wa:ffira:/* est un qualificatif féminin équivalent de (**abondante**), dont le masculin est]مُتَزِدٌ [/*mu:ta:wa:ffir/* équivalent de (**abondant**).

Evidemment, le genre des noms et des adjectifs n'est pas identique en français et en arabe, c'est-à-dire un nom masculin ou un adjectif masculin en français peut être l'équivalent d'un nom féminin ou d'un adjectif féminin en arabe :

Bien (masculin) =]سَلِيحٌ [/*silʔa:/* (**féminin**).

Il nous semble judicieux de dire que pour utiliser le verbe]ضَمَّ [/*ta:ta:wa:ffa:r/* dans une telle situation, la phrase d'arrivée devrait être formée autrement, en ajoutant la préposition]عَلَى [/*la:da:/* équivalent de (**chez, près, au sein de, etc.**) et en supprimant la préposition]عَلَى [/*a:la:/* équivalent de (**sur**), dont l'utilisation n'est pas correcte dans la présente phrase:

Donc, nous aurons la phrase cible suivante:

تتوفر لدى قاصدات لوطنّة عالت مختلفة

Etant donné que le terme (**économie**) est l'équivalent de]اِقْتِصَادٌ [/*iqtiṣʔa:d/*:

économie nationale (au singulier) =]اِقْتِصَادُ وِطْنٍ [/*iqtiṣʔa:d wa: ʔa:ni/*

économies nationales (au pluriel) =]اِقْتِصَادَاتُ وِطْنَةٍ [/*iqtiṣʔa:da:t wa: ʔa:nia:/*

mais nous remarquons que le traducteur a traduit le terme **économies** (au pluriel) par l'adjectif féminin (au pluriel)]اِقْتِصَادَاتٌ [/*iqtiṣʔa:dia:t* / au lieu

du substantif au pluriel]قكصادات/ *iqtiṣʿa:da:t* /. Autrement dit, l'ajout de la lettre]ي[a changé la catégorie lexicale du terme, qui est devenu adjectif:

Homme économique =]رجكصادي/ */r: ḡu:l iḡti ṣʿa:di/*

Femme économique =]امرئكصا دة/ */imra:a: iḡti ṣʿa:dia:/*

Hommes économiques =]رجكصادون/ */riḡa:l iḡti ṣʿa:diu:n/*

Femmes économiques =]ناسكصادات/ */nisa:ʔ iḡti ṣʿa:dia:t/*

Dans le premier paragraphe, le substantif (**espace**) est traduit d'une manière littérale par]فكصادات/ *faḡʿa:ʔa:t/* (pluriel de]فكصا/ *fa:ḡʿa:ʔ/*, celui-ci désigne les espaces et les endroits libres. Ainsi, nous supposons que ledit substantif devrait être traduit prioritairement par entités, zones, etc.

De fait, la traduction du dernier mot du premier paragraphe illustre le rattachement de notre traducteur à son préphérique social. Cela s'explique par le fait qu'il a traduit le terme **marché des changes** par]سوق/ *su:q ta:ba:du:l a: ṣʿa:rf/*.

Au Soudan, l'utilisation du terme]سرف/ */ṣʿa:rf/* est répandue dans le domaine des échanges monétaires, dès que les voyageurs arrivent à l'aéroport de Khartoum, les agents des changes proposent leur service de change]سرف/ */ṣʿa:rf/* des monnaies étrangères contre la livre soudanaise, ils répètent à haute voix le substantif]سرف/ qui veut dire change. Il est à signaler que le terme arabe]سرف/ est l'équivalent du (**encaissement**) et (**changement d'avis**) en français :

J'ai encaissé mon salaire =]سرفت مرتبأ/ */ṣʿa:ra:ftu: mu:ra:tta:bi/*

Il a changé d'avis sur cette transaction =]سرفالانظر عن هذه الصفقة / *sa:ra:fa: a:n-na:ð:ar ʔ a:n ha: ðihi-a: šʃʃa:fqa:/*.

Or, il s'agit de la maladresse du traducteur, malgré le fait qu'il a traduit correctement la première partie de la même phrase concernée :

Existence d'opérations de change = وجود عمل التبادل

Quant à la traduction du deuxième paragraphe, l'adjectif possessif (notre) entraîne une sorte de confusion sur le sens de la phrase, car l'auteur du texte source parle de **l'histoire contemporaine** qui concerne toute l'humanité, alors que le traducteur parle de **notre histoire contemporaine** :

Au cours de l'histoire contemporaine = ف لك ارخ لم عصر

Au cours de notre histoire contemporaine = ف تاريخنا لم عصر

Nous nous interrogeons sur la définition du groupe de personnes concernées par le premier pronom personnel sujet au pluriel (nous), s'agit-il de tout le globe ? A vrai dire, l'introduction de cet adjectif possessif n'est pas préconisée dans une telle situation phrastique. Comme pour celui-ci, le traducteur a employé trop de mots pour dénommer les deux guerres mondiales, connues de tous les gens :

Entre les deux guerres mondiales = بّن ل حربن لاع المّتّن الأولى ول كانه

En effet, si nous retraduisons la traduction arabe de cette locution, nous aurons le résultat suivant :

Entre les deux guerres mondiales, la première et la deuxième

Evidemment, la phrase source consiste en cinq mots, tandis que sa traduction vers le français contient dix mots. Lorsqu'on dit les deux, on n'aura plus besoin de précision comme la première et la deuxième, notamment en cas de description des objets et des incidents uniques tels que les deux guerres mondiales en question.

Dans la première phrase du troisième paragraphe, la locution (**organisation des paiements internationaux**) est traduite par (تنظم (المضروعات لدولة). De fait, un *paiement* c'est l'action de verser une somme d'argent pour s'acquitter d'une obligation, il s'agit donc de l'équivalence de (فَعَّة) /da:fʔia:/. C'est dans cette perspective que le terme **paiements internationaux** est l'équivalent le plus pertinent de (فَعَّات عِلْمَة). Dans ce stade, le terme (مضروعات عِلْمَة) /ma:dfu:ʔa:t ʔa:la:mia:/, d'après le traducteur, ne saurait pas représenter l'équivalent du terme **paiements internationaux**, car il s'agit d'une opération dans le premier cas, et de la nature du paiement dans le deuxième (dette, impôt, chèque, somme d'argent). Nous repérons ci-dessous la signification des deux termes en étude :

Paiements (nom) = فَعَّات /da:fʔia:t/. (Paiement du loyer)

Payé/(e) (s) (adjectif) = مضروعات /ma:dfu:ʔa:t/. (Sommes payées)

Ainsi, le terme **paiements internationaux** devrait être traduit par (فَعَّات (عِلْمَة) au lieu de (مضروعات عِلْمَة) du fait que la traduction de celui-ci est (**payés internationaux**).

Ralentissement de la croissance économique = تباطولان موقلا لص ادي

Il est à noter que le substantif (تباطؤ) /**ta:ba:f'u:ʔ**/ est introduit pour équivaloir le substantif (**ralentissement**) mais (تباطؤ) c'est l'action de ralentir intentionnellement en langue arabe, autrement dit c'est l'équivalent de (**paresse**). En revanche, le substantif (بطء) /**bu;ʔʔ**/ est également l'équivalent de **ralentissement**, mais ceci relève d'un autre concept, c'est-à-dire le ralentissement surgit malgré tout le monde d'une façon inévitable et difficile à maîtriser. Certes, personne ne serait habile de gérer certains types de ralentissement qui se déroulent involontairement, à l'inverse du ralentissement de progrès du niveau académique d'un élève qui ne voudrait volontairement pas faire ses études d'une manière sérieuse. En somme, /بطء/ est incontestablement l'équivalent par excellence de (**ralentissement**). Par exemple :

تدهورت لرحل قلاص حّ دل هذا لبطؤ بباب تباطؤ وليت ه

La santé de cet enfant a détérioré à cause de la paresse de sa mère

رافعت ذون لاس ويدلن بب بطء ن موهة لخاص ادي

Les dettes du Soudan ont augmenté à cause du ralentissement de sa croissance économique

Dans le quatrième paragraphe de la traduction, le verbe (تفرون) /**ia:ta:wa:ffa:ru:n**/ ne sert ni la possession ni la disposition. Donc, il vaut mieux utiliser le verbe (ممتلكون) /**ia:mta:liku:n**/ qui est l'équivalent des deux verbes **posséder** et **se disposer** :

من أجل وضع الأموال لت ممتلكون ها

Afin de placer les fonds dont ils disposent

Dans cette même paragraphe, le verbe **placer** est traduit littéralement par le substantif (وضع) /wa:ɖʔ/ qui est l'équivalent de **mise**. Par la suite, le placement est un processus économique qui est distinct de l'investissement même financier, dans la mesure où il est dissocié du processus de production. En effet, il existe une diversité de formes de placement qui se distinguent par leur degré de liquidité, par la nature de la créance, par la motivation, etc. Il peut être aussi l'acquisition de biens réels (tableaux, pierres précieuses, or, etc.), ou des actifs financiers (actions, obligations, etc.). En outre, il peut être un dépôt à vue en banque ou à la caisse d'épargne, il peut être de plus en plus un placement à court terme, à moyen terme ou à long terme.

De la même façon que pour le traducteur précédent, celui-ci parle du **mouvement des capitaux internationaux**, tandis que l'auteur du texte source parle **des mouvements internationaux de capitaux**. Or, la traduction correcte de cette locution sera la suivante :

بِسببِ بَلِيغِ كَمِ لِقَوِيْفِ كَلتَحْرِكَاتِ لِدَوْلِةِ لِرؤُوسِ الْأَمْوَالِ

Du fait d'un contrôle assez fort des mouvements internationaux de capitaux

De fait, les deux verbes (يحدد) (équivalent de **fixer, préciser, identifier**) et (يُضَفِّعُ) (équivalent de **d'augmenter**) ont attiré notre attention. Etant donné que la voix passive en français est l'équivalent de (حُدِّجْتُمْ اَعْل) /na: ʔib a:lfa:ʔ^sil/en arabe :

وَضَعْتُمْ لَأَمْوَالِ فِي حِسَابِي

L'argent est mis dans mon compte

Nous rappelons également que l'accord en genre et en nombre est primordial en langue arabe ainsi qu'en langue française. Or, le verbe (حَدِد) qui commence par (ي)/y/ devrait être utilisé avec un sujet masculin au singulier (sujet de la phrase passive)

تَجَّ السَّعْر

Le prix est fixé

et le verbe (تَحَدَّد) /tu:ha:ddid/ qui commençant par (ت) /t/ devrait être utilisé soit avec un sujet féminin au singulier soit avec un sujet masculin ou féminin au pluriel:

La durée est fixée = تَحَدَّد لِمُدَّة

Les prix sont fixés = تَحَدَّد الْأَسْعَار

Les procédures financières sont précisées = تَحَدَّد الْإِجْرَاءَات لِمَالَّة

Donc, le verbe de la phrase concernée (حَدِد) /iu:ha:ddid/ avec (ي) /i/ doit être remplacé par le verbe (تَحَدَّد) avec (ت) /t/ de la manière suivante :

لِي تَحَدَّد فَتَأْسَعِر لِّلصَّرْف

au lieu de

لِذِي تَحَدَّد فَتَأْسَعِر لِّلصَّرْف

car le substantif (الصَّرْف) est féminin.

Dans ce sens, le verbe (تَرْفَع) /ia:rta:fiʔ/, qui commence également par (ي), doit être remplacé par le verbe (تَوَفِّع) /ta:rta:fiʔ/ commençant par (ي)/i/ :

Sa valeur augmente = تَوَفِّع قِيمَتَهَا

attendu que le sujet (قِيمَة) /qima:/ (valeur) est féminin

au lieu de :

ج ط ج يذ ج لث انينحش لتسعش ج لعام السج ذكج ط ح ح حش بنين ح لسي ولسي جديوز

ي ج جوش ج لث انينحش لتسعش ج لعام السج ذكج ط ح ح حش بنين ح لسي ولسي جديوز
معايير ج ط ج يذ ج لث انينحش لتسعش ج لعام السج ذكج ط ح ح حش بنين ح لسي ولسي جديوز

4.2.8. Analyse de la huitième traduction

Nous avons comme point de départ le fait que le titre de la présente traduction représente une maladresse impardonnable, car le titre du texte de la traduction est (**Finances internationales**) (لمالة لدولة) /*a:lma:lia; a:dda:u:lia:/*, tandis que le titre traduit est (**Economies internationales**) (اقتصادات لدولة) /*a:l qtiṣ a:da:t a:dda:u:lia:/*.

Il en va de même pour le début de la première phrase du texte traduit (تمتلك) لالتم آلت لوطنة.....

Les financements nationaux = ج طمويلات ج تطني

Evidemment, la mise en relation du terme ci-dessus et du terme visé par le texte de départ est presque impossible en tant que tel, car le lecteur irait découvrir simplement que l'auteur commence son article par (**les économies nationales sont.....**), alors que le traducteur commence sa traduction par (**les financements nationaux sont.....**). Donc, l'écart est vaste entre le sens des deux termes abordés, en l'occurrence, **économie nationale** (d'après l'auteur du texte original) et **financement national** (d'après le traducteur).

Dans le deuxième paragraphe, nous constatons que le traducteur a confondu **l'étalon-or** avec le système de Bretton Woods, du fait qu'il considère que la première forme d'organisation des relations monétaires internationales (l'étalon-or) fait partie de la deuxième (le système Bretton Woods), comme nous le verrons ci-dessous :

معيّج دجّ وّح أي أجيّ معيّن رويج دّح بينجك بينج لّج ميّتين عيّ ظح ذريّ طوّ

qui se traduit par

L'étalon-or qui était la première forme de l'échange d'or entre les deux guerres mondiales selon le système de Bretton Woods.

Nous réitérons en effet l'importance de traduire fidèlement les énoncés de l'énonciateur de départ, à savoir l'auteur du texte source. Celui-ci a ajouté la virgule pour faire le lecteur comprendre qu'il existe une première et une deuxième formes d'organisation des relations monétaires internationales à l'époque concerné.

Dans son ouvrage *Introduction à l'analyse des œuvres traduites*, Danielle RISTERUCCI- ROUDNICKY a écrit : « *l'œuvre étrangère en traduction est un texte hybride, tendu entre des structures de langues, des systèmes littéraires et des champs culturels différents. Cette hybridité, qui la distingue de l'œuvre originale, est un fondement de toute lecture culturelle. L'écart entre l'original et sa traduction est lisible dans de multiples signes, repérables sur les plans externes et internes de l'œuvre, qui mettent le lecteur à l'épreuve de Babel* ». (15 : 2008).

Dans le premier point de son troisième paragraphe, l'auteur vise à communiquer deux réalités historico- économiques au lecteur. Dans un premier temps, il explique que l'organisation des paiements internationaux est en crise depuis les années soixante, sans fixer une année ou une date précise. Dans un deuxième temps, il ajoute que le ralentissement de la croissance économique mondiale se manifeste à partir de l'année 1974. Cependant, le traducteur a traduit cette dernière date (1974) d'une façon imprécise :

ج لسبعش

depuis les années soixante-dix

sa-langue. Oui, il ne serait y avoir de commentaire autorisé d'un texte traduit. Non seulement parce que ce texte ne serait pas «fiable» mais parce que le commentaire se déploie dans la dimension de la traduction (...). Commenter un texte traduit (cas fréquent) serait se mouvoir dans le seul élément du sens, alors que par nature, le commentaire est commentaire-de-la-lettre. Dans le texte traduit, le rapport du sens à la lettre est tel qu'il ne permet pas un commentaire de la lettre, mais seulement une analyse du sens. Le texte d'une traduction n'étant pas une «lettre» il ne peut exister de commentaire d'une traduction ». (1999 ; 13-14).

Une autre remarque qui porte sur le corps du texte de la traduction. Il paraît que le traducteur n'a pas obéi à l'enchaînement des paragraphes du texte source et, de ce fait, le quatrième et le cinquième paragraphe prennent la forme de deux lignes incomplètes, d'où l'incohérence informationnelle détectable au sein de la partie concernée.

Nous constatons également que la présente traduction se caractérise, plus ou moins, par la reprise de désaccord sémantique et terminologique, ce que l'on voit dans la comparaison suivante :

D'après le texte de départ :

Le financement de l'économie s'opérait principalement dans le cadre national.

Les Trente Glorieuses

On assiste depuis le milieu des années 1970 à une globalisation financière.

D'après le texte cible :

ض ويلج لا لطفه يتخبط فيج لإطخج ممي.

جلاثيش جلعظس

فم ذى أ ذ ع ح 1970 أ ج لا نديج

Dont la traduction est :

Le financement de l'économie s'opérait uniquement dans le cadre national.

La grandeur des années trente.

Depuis l'année 1970 une totalité financière a débuté.

Nous repérons en effet une variation irrécouvrable entre les énoncés de l'auteur et les équivalents choisis par le traducteur :

Uniquement contre **principalement**

La grandeur des années trente contre **les Trente Glorieuses**

Totalité contre **globalisation**

De fait, nous sommes convaincus que tout texte traduit est rigoureusement contrôlé par son contexte, le discours dont il la manifestation matérielle, sa confrontation avec le texte de départ et les signaux textuels et intertextuels qu'il véhicule et, ce n'a pas été pris en compte par le traducteur du présent texte.

Par ailleurs, une divergence apparente se manifeste dans la traduction de la phrase suivante :

Les crises financières qui se sont multipliées depuis les années 1980-1990 conduisent à des propositions de mise en place d'une nouvelle architecture financière internationale.

أوش ج لزامات ج ح لى ج ط ج يذ ج لث اتينحش ج لتسعيش ج لعام السجذك و يخط ج ض حش بنى ح لى و لى جدوز.

Il est indispensable de dire que la traduction ci-dessus est en quelque sorte maladroite, voire affaibli même le contenu de la phrase d'arrivée. Néanmoins, le lecteur comprend le visé conceptuel du traducteur, mais avec un effort coûteux de réflexion

Nous prenons l'équivalence suivante pour les objectifs de l'analyse de ce point :

Les années 1980-1990 = جلد انينحش جلتسعيش جلع جذك

Le lecteur révélera plus tard que le traducteur voulait dire **les années quatre-vingts et les années quatre-vingt-dix du siècle précédent**, mais au contraire, celui-ci a suggéré maladroitement le substantif (ع) / ?^a:m/ (**année**) au lieu du substantif (**siècle**) :

Les années quatre-vingts et les années quatre-vingt-dix de l'année précédente

Il en va de même pour la traduction de la locution :

des propositions de mise en place d'une nouvelle architecture financière internationale

نوط جضحش بنس جلي ولس جديز

Il est à signaler que le mot (طرحش) n'a aucun sens en langue arabe; pourtant nous pensons que le traducteur vise le substantif (ع) / inʃa: ?/ qui équivaut à (**instauration, mise en place, fondation, établissement, etc.**).

En outre, des fautes identiques figurent dans le dernier paragraphe. Ceci se justifie par le fait que le traducteur s'éloigne du texte source en introduisant le terme (لى) / sil?^a:/ (**marchandise**) comme traduction du terme (**devise**) :

Prix relatifs des devises = ضِ نَطْحِ لِأَسْعِ ذِ حَرِّغِ

Lorsqu'une devise est très demandée = إِيْجِ وَ حُجِّ طَلْبِ عِ جَلِي كَبِي

سِ (singulier) = Marchandise

عِ (pluriel) = Marchandises

Nous relevons d'ailleurs un tas de fautes d'orthographe, notamment dans les mots dont les lettres s'écrivent d'une façon attachée :

حَطِّكَ لَاتِ-جَطِّشِ|، اف لا ي - الذِي| جَّغِ لَحِشِ-جَلِّحِشِ|، ال لال-الِي|، الِث لاثِنِيَاتِ-جِلِّثَلِثِنِيَاتِ|.

4.2.9. Neuvième traduction (automatique)

لِتَمَوَّلَ دَوْلَةٌ:

قَالَصَادَات لَوْطَنَّة مَعْلَاع الت لِحْتَفَهة.كَلِمَا جِدَت بَن هَمَف َ الْأَنْشِطَةُ الْقَالِصَا ذَّة لِهْتَجَارَة وَحِرْكَة رَأْس لِمَالِ)،
تَنْشَأْمَشِ الْكَلِّتِ سَوَّة بَن مَن اَطَق ع الت خِتْفَهة، وَهَذَا خَلَّسَ رِجْوَ دَلِّقْدِ الْخَبِّبَ وَبَلِيَاتِ السُّوْقِ لِلصَّرْفِ.
فَلَتِ ارَّخَ لِمَعْصَرِ، وَاعْلَقَاتِ لِقَى ذَّة لِدَوْلَّة شِ هَدَتِ مَحْضِلَ فَأَشْكَالِ مَثْنِ ظَمَّ: مَعَارِ لِذَهَبِ، أَوْلَشْ كَلِ مَن قَاعِدَة
تَبَادَلِ لِذَهَبِ بَن لِحَرْبِنِ لِعَلَّحْتَن، وَنَظَمِ بَرِّتُونِ وَوَدَزِ

هذه الأزمة عالقَة لِمُنْتَبِاطِ وَفِ كَلِمَاتِ الْإِصْطِاحِ لِعَلْمِ الَّذِي يَحْتَمِلُ ظَمَّ الْخَبْرَاتِ لِدَوْلَّة فَ أَزْمَة مَن ذ 1960
حُدِثَ مَن عَامِ 1974 خَطَّطَ لِإِصْلَاحِ عَمَلِ الْوَالِدِ لِدَوْلِ الْقَائِمِ قِيَمِ مَن فِي تَقْرِيفِ عَامِ 1968.
قَلَّضَ الْوَالِدِ ذَّة لِدَوْلَة، بَلْ هَ أَكْثَرُ حِدَّة قَوْنِمْ بَتَنْ سَقِّ وَثَقِّ ت مَوَّلِ الْقَالِصَا دِلْعَلِ م. هُنَا كَفَّ لَوَاعِ وَكَالِغَا
حَاجَ قَلَّتِ مَوَّلِ الْوَالِدِ لِعَوَامِلِ تَعْمَلِ عِيَمِ تَوِي لِدَوْلِ لَأَسْتَمَارِ الْأَمْوَالِ ذَهْمِ، أَوْ جَمْعِ الْأَمْوَالِ الزَّمَة
لِت مَوَّلِيَتِ تَهْرَاتِهَا. إِذَا، الْهَيْتَرَة اَزْدَهَارِ اِمْبَعْدِ لِحَرْبِ، وَت مَوَّلِ الْقَالِصَا تَعْمَلِ لَأَغْلَبِ عِيَمِ تَوِي لِدَوْلِ
كَانَ هُنَا كَالْعَوْلَمَة بِسَبَبِ سَطْرَة قَوِّ بِمَافَا لِقَامِ تَحْرِكَاتِ رُؤُوسِ الْأَمْوَالِ لِدَوْلَة (مَن فِي تَقْرِيفِ 1970
لِمَالَّة لَذِي تَثْرَالِ كَثْرَ مَن لِقَاشِ. الْأَزْمَاتِ لِمَالِّ قَلَّتْ اَنْ تَشْرَتِ مَن ذ 1980-1990 لِوَالِدِ لِقَامِ تَحْرِكَاتِ
لِإِنْشَاءِ كَلِّ مَلِّ دَوْلِ جَدِّدِ

عَلْمَة، لِأَنَّهَا قَلَّتِ حَوْلَ مَكْنِ تَوَفَّرِهِ، وَطَلَبِ فَسْوَاقِ الصَّرْفِ أَلْجَنْبِ. هَذَا هُوَ السُّوْقِ لِقَامِ تَحْدِثِ عَارِ
لِالصَّرْفِ أَوْ اسْعَالِ الصَّرْفِ (الْأَسْعَالِ نِسْبَة لِعَلْمَة هَ فَ رَأْفَاعِ لَطَلَبِ عِلِّ هَقِّ دِرْضِ دَالِخِرِ
وَالْعَكْسِ لِجَاعِ كَسِ

4.2.10. Analyse de la neuvième traduction

Comme nous l'avons signalé dans la première partie de ce chapitre, la traduction automatique fait le moindre de nos soucis au niveau de la pratique de l'opération traduisante, Or, cette catégorie de traduction ne prend pas en compte certains aspects de la traduction, tels que la fidélité, le choix de l'équivalent pertinent et la cohérence textuelle et notionnelle, du fait que la machine ne pourrait pas bien correspondre les signifiés aux signifiants.

Dans le cas contraire, nous nous intéressons à l'aspect que l'équivalence est un concept figurant largement au sein des études traductologiques. Ainsi, le problème est de savoir de quel type de négociation il s'agit et à quel niveau du texte il faut établir les relations d'équivalence. Car l'équivalence est par définition asymétrique, étant donné qu'elle porte sur des langues différentes. Donc, il est communément admis que c'est le traducteur qui choisit l'équivalence appropriée, mais pas la machine.

Nous nous contenterons dans ce point de souligner l'importance de la qualité de la traduction produite, et ce par le biais d'une mise en relation des équivalents fournis par la machine et ceux sélectionnés par un traducteur et qui sont censés être les plus adéquats.

Nous citons ci-dessous quelques échantillons de la présente traduction :

Mot/terme de départ	T.A.O	Sens fourni (inapproprié)
Finances internationales	ارڤم ان ذن ح	Financement international
Opérations économiques	اشطح الوص ادح	Activités économiques
Ralentissement	ذشاطو	Paresse
Depuis les années 1960	يُر ع ح 1960	Depuis 1960
D'autant plus	تم	voire
Leurs investissements	اوت ل ل ذ ا	Ses investissements
Au cours des Trente Glorieuses	فش ل حص داس ي ا بعطن ذشب	L'époque de croissance après la guerre
Mouvements internationaux de capitaux	ذذشك ا خ س و ط الأيال ان ذن ح	Mouvements des capitaux internationaux
Et réciproquement	أن عكظتلن عكظ	Et le contraire par le contraire

Par la suite, cette traduction n'est qu'une réexpression inhabile d'assimiler précisément le sens véhiculé par le texte source et le vouloir dire de l'auteur.

4.2.11. Récapitulatif de traduction du deuxième texte source

Tableau 26

Le titre de l'article : Finances internationales

Sixième traducteur	ان أن خان ذن ح إن لمن ح [خ] (Finances internationales «mondiales»)
Septième traducteur	ان أن خان ذن ح (Finances internationales)
Huitième traducteur	القتصادات الدول ة Economies internationales
Neuvième traducteur	التمويل الدول ة (Financement international)

Tableau 27

Les économies nationales sont dotées de

Sixième traducteur	ذو ك اللوص ادا خان ذه ح (Les économies locales possèdent)
Septième traducteur	نتوف الاقتصادات الوطني ة (Les économies nationales fournissent)
Huitième traducteur	تنطق ك التمويل الوطني ة (Les financements nationaux possèdent)
Neuvième traducteur	القتصادات الوطني ة مع (Les économies nationales avec)

Tableau 28**Opérations économiques**

Sixième traducteur	عمل آخ الوص ادخ (Opérations économiques)
Septième traducteur	عمل آخ الوص ادخ (Opérations économiques)
Huitième traducteur	عمل آخ الوص ادخ (Opérations économiques)
Neuvième traducteur	انشطة اقتصادية (Activités économiques)

Tableau 29**Problèmes de règlement**

Sixième traducteur	مشكل مفضل ح تن ذغ اب Problèmes concernant les comptes
Septième traducteur	مشكلاتها الق قبل ف ع (Problèmes relatifs au paiement)
Huitième traducteur	مشكل ف التظم (Problèmes d'organisation)
Neuvième traducteur	مشكل التسوية (Problèmes de règlement)

Tableau 30**Différents espaces monétaires**

Sixième traducteur	مخوف لطاعات ان علا ت (Différents secteurs de devises)
Septième traducteur	امضاءات الق قد تملخ ت فة (Différents espaces monétaires)
Huitième traducteur	ال ف اطق الق قد تملخ ت فة (Différentes zones monétaires)
Neuvième traducteur	ف اطق ع التملخ ت فة (Zones de monnaies différentes)

Tableau 31**Opérations de change/Marché des échanges**

Sixième traducteur	عمل أخص ش ف / ع ق نص ش ف (Opérations de change) (Marché de change)
Septième traducteur	عمل أت التبادل النقدي / سوق لتبادل الصرف (Opérations d'échanges monétaires) (Marché des échanges de change)
Huitième traducteur	عمل أت التبادل / سوف التبادل (Opérations d'échange) (Marché des échanges)
Neuvième traducteur	النقد الأجنبي / سوق الصرف (Monnaie étrangère) (Marché de change)

Tableau 32**Au cours de l'histoire contemporaine**

Sixième traducteur	الان راس خان ط ش (Au cours de l'histoire contemporaine)
Septième traducteur	فأ تاريخ الم ط ش (Dans notre histoire contemporaine)
Huitième traducteur	الان راس خان ط ش (Au cours de l'histoire contemporaine)
Neuvième traducteur	فلن راس خان ط ش (Dans l'histoire contemporaine)

Tableau 33**Relations monétaires internationales**

Sixième traducteur	الان راس علات إن مذ (Relations des devises «la monnaie»)
Septième traducteur	الان راس علات إن مذ Relations monétaires internationales
Huitième traducteur	الان راس علات إن مذ Relations monétaires internationales
Neuvième traducteur	الان راس علات إن مذ Relations monétaires internationales

Tableau 34**Diverses formes d'organisation**

Sixième traducteur	أشكال مختلفة من التنظيم (Différentes formes d'organisation)
Septième traducteur	عدة أشكال تنظيمية (Plusieurs formes organisationnelles)
Huitième traducteur	أشكال متعددة من التنظيمات (Diverses formes d'organismes)
Neuvième traducteur	مختلف أشكال التنظيم (Diverse formes d'organisation)

Tableau 35**L'étalon or**

Sixième traducteur	قياس لذهب (La mesure d'or)
Septième traducteur	مغارة لذهب (L'étalon or)
Huitième traducteur	مغارة لذهب (L'étalon or)
Neuvième traducteur	مغارة لذهب (L'étalon or)

Tableau 36**Organisation des paiements internationaux**

Sixième traducteur	تنظيم عملات الفعالة (Organisation d'opérations de paiements internationaux)
Septième traducteur	تنظيم مدفوعات الدول (Organisation des payés internationaux)
Huitième traducteur	تنظيم تبادل النقد الدولي (Organisation de l'échange de la monnaie internationale)
Neuvième traducteur	تنظيم مدفوعات الدول (Organisation des payés internationaux)

Tableau 37**Ralentissement de la croissance économique**

Sixième traducteur	بطء النمو الاقتصادي العالم (Ralentissement de la croissance économique mondiale)
Septième traducteur	تباطؤ نمو الاقتصاد العالم (Paresse de la croissance de l'économie mondiale)
Huitième traducteur	بطء تقدم الاقتصاد العالم (Ralentissement du progrès économique mondial)
Neuvième traducteur	تلبط اطفوف النمو الاقتصادي العالم (Paresse au sein de la croissance économique mondiale)

Tableau 38**A partir de 1974**

Sixième traducteur	طالقا من عام 1974 (A partir de l'année 1974)
Septième traducteur	من سنة 1974 (Depuis l'année 1974)
Huitième traducteur	منال سبعينات (Depuis les années soixante-dix)
Neuvième traducteur	من عام 1974 (De l'an 1974)

Tableau 39**Coopération monétaire international**

Sixième traducteur	تعاون النقود لادو ل Coopération de la monnaie internationale
Septième traducteur	التعاون النقدي لادو ل (Coopération monétaire internationale)
Huitième traducteur	التعاون النقدي لادو ل (Coopération monétaire internationale)
Neuvième traducteur	التعاون النقدي لادو ل (Coopération monétaire internationale)

Tableau 40

Placer les fonds dont ils disposent

Sixième traducteur	استثمار الأموال التي ممتلكينها (Investissement des fonds dont ils disposent)
Septième traducteur	وضع الأموال التي توفرون عملها (Mettre les fonds qu'ils fournissent)
Huitième traducteur	وضع رؤوس الأموال التي ممتلكينها (Mettre les capitaux dont ils disposent)
Neuvième traducteur	استثمار الأموال لديهم (Investissement des fonds chez eux)

Tableau 41

Les Trentes Glorieuses

Sixième traducteur	السنين واتال التي رالس عدة (Les trente années heureuses)
Septième traducteur	تحتال التي ن عام ال فبة (Epoque des trente ans d'or)
Huitième traducteur	ال التي ن اتال عظمة (Le grandeur des années trente)
Neuvième traducteur	فترة از دهار ملبعدال حرب Période d'épanouissement après la guerre

Tableau 42

Mouvements internationaux de capitaux

Sixième traducteur	حركة رؤوس الأموال الدول Circulation des capitaux internationaux
Septième traducteur	تحررك رؤوس الأموال الدول Mobilisation des capitaux internationaux
Huitième traducteur	التن ال الدول قبان رؤوس الأموال Déplacements internationaux entre les capitaux
Neuvième traducteur	تحرركات رؤوس الأموال الدول Mouvements des capitaux internationaux

Tableau 43

Globalisation financière

Sixième traducteur	عولمة التمويل (Globalisation du financement)
Septième traducteur	العولمة المالية (Globalisation financière)
Huitième traducteur	إجمالي النقداً (Totalité monétaire)
Neuvième traducteur	العولمة المالية (Globalisation financière)

Tableau 44

Nouvelle architecture financière internationale

Sixième traducteur	بنية التمويل العالمي (Nouvelle structure du financement international)
Septième traducteur	البنية المالية الدولية الجديدة (Nouvelle architecture financière internationale)
Huitième traducteur	بنية المالية الدولية الجديدة (Nouvelle structure financière internationale)
Neuvième traducteur	هكل لل دول جديد (Nouveau corps financier international)

Tableau 45

Transfert du contenu du texte source / 10

Sixième traducteur	08
Septième traducteur	09
Huitième traducteur	06
Neuvième traducteur	03

Tableau 46

Surface du texte traduit (grammaire, syntaxe, orthographe...) / 10

Sixième traducteur	08
Septième traducteur	08
Huitième traducteur	05
Neuvième traducteur	01

Tableau 47

Influence socioculturelle sur la traduction / 10

Sixième traducteur	0
Septième traducteur	0
Huitième traducteur	2
Neuvième traducteur	Ne s'applique pas sur la T.A

Tableau 48

Traduction oblique

Sixième traducteur	Non
Septième traducteur	Non
Huitième traducteur	Non
Neuvième traducteur	Ne s'applique pas sur la T.A

Tableau 49

Utilisateur de la T.A

Sixième traducteur	Non (Sûrement)
Septième traducteur	Non (Sûrement)
Huitième traducteur	Oui
Neuvième traducteur	Oui

Tableau 50

Longueur du texte traduit (sans le titre)

(Nombre de mots dans le texte source = 314)

ixième traducteur	224
Septième traducteur	255
Huitième traducteur	231
Neuvième traducteur	216

Il nous paraît justifié de signaler qu'en traduction du français vers l'arabe, le texte cible est moins long que celui de départ, et vice versa.

4.2.12. Conclusion

Il est à noter que les textes de traduction dans cette partie sont en général plus longs que le texte source. Ceci se justifie par la multiplicité des articles, des articles contractés, des pronoms, des auxiliaires et des verbes composés en langue française. En fait, l'articulation de ces différences n'est pas sans rapport avec la structure syntaxique, morphologique et grammaticale de la langue française exigeant plus de mots qu'en langue arabe, notamment en ce qui concerne les temps de l'indicatifs (passé composé, plus que parfait, futur antérieur, conditionnel, etc.). Par exemple, pour traduire les phrases suivantes en français, on aura besoin d'un nombre de mots plus élevé :

عندما وصلت لى لمناء كنت تلعب اخرة قد غادرت

Quand je suis arrivé au port, le bateau était déjà parti

عندما اتصلت بى لى المناء كنت لى المناء

Quand j'aurai eu de l'argent, j'achèterai une boulangerie

Contrairement à la langue française, il y a un ensemble d'articles en langue arabe qui sont attachés aux noms (pronoms, articles définis, adjectifs possessifs, etc.). Par exemple :

Le développement (deux mots) = ثمن مة /a:ttanmia:/ (un seul mot)

Ce sont mes partenaires (4 mots) = هؤلاء شركائى /ha:u:la:ʔ ʃa:rikati/ (deux mots)

Nous avons trouvé un financement (cinq mots) = وجدنا تم آل /wa: ʔa:dna: ta:mwila:n/(deux mots).

Une économie = اقتصاد /iqtiṣʻa:d/(Absence de l'article indéfini en langue arabe).

Il est riche= هو غنى /hu:a: ʔa:ni/(absence (présence explicite) du verbe copule « être » en langue arabe).

Nous avons constaté également qu'il est absolument impossible d'avoir une traduction identique d'un même texte traduit par plusieurs traducteurs, dont le niveau linguistique et le style, soit en langue maternelle soit en langue étrangère, varient l'un de l'autre. Nous estimons qu'en matière de traduction, la production des traducteurs n'est pas identique, c'est-à-dire chaque traducteur traduit d'une façon différente le caractérisant de ses homologues.

Conclusion générale

Notre recherche visait à relever et à remédier les achoppements de traduction que rencontrent les traducteurs soudanais traduisant entre le français et l'arabe, précisément dans le domaine de la traduction économique spécialisée. Nous avons également mis l'accent sur le traitement des termes économiques les plus courants, figurant dans la plupart des rédactions économiques, soit en français, soit en arabe.

Notre démarche portait dans un premier temps sur la traduction et l'analyse des termes économiques clés, fréquemment utilisés au sein de la diffusion de l'information économique (cursus, presse, média, publicité, etc.) et, dans un deuxième temps, sur la capacité du traducteur soudanais dont la langue maternelle est l'arabe. C'est dans cette perspective que nous avons préféré d'examiner la qualité des traductions produites par un groupe choisi de traducteurs dont nous préciserons les détails ci-dessus.

En effet, lesdites traductions révélaient le niveau linguistique et du savoir faire de celui qui traduit. Nous nous demandions alors : était-il plus facile pour le traducteur de traduire « de » ou « vers » sa langue maternelle ? Est-ce que le texte cible a réussi à transférer le sens du texte de départ dans sa totalité ?

Il faut dire qu'une marge de dysfonctionnements est envisageable puisque le traducteur traduit de/dans une langue étrangère dont il pourrait ne pas avoir une maîtrise aussi rigoureuse qu'en langue maternelle. Cependant, certains traducteurs pensaient qu'il serait plus aisé de traduire en leur langue maternelle, tandis que d'autres pensaient le contraire. A ce stade, nous affirmons que la traduction des termes économiques savants que nous avons effectuée dans nos deuxième et troisième chapitres ne pouvait pas être considérée comme une traduction modèle, c'est-à-dire notre traduction est susceptible également d'être évaluée ou critiquée par d'autres traducteurs et théoriciens de traductologie.

Par contre, l'analyse des traductions effectuées par les autres traducteurs montrait qu'un même texte ne serait pas être traduit d'une façon identique par deux ou plusieurs traducteurs. Il est vrai qu'un certain taux de similitudes et convergences pouvait marquer les traductions produites (voir récapitulatifs du quatrième chapitre), notamment au niveau de l'équivalence des termes. En revanche, un traducteur n'est pas contraint de mettre en œuvre le même mode d'expression utilisée par un autre. Or, chaque traducteur opère des choix d'équivalence à l'aide de moyen des expressions, des mots, et des lexiques qu'il jugeait préférables ou souhaitables pour cerner le sens que voulait transmettre l'auteur du texte d'origine.

Par ailleurs, notre expérimentation a révélé que la retraduction d'un texte cible en une langue de départ ne pouvait pas le restituer dans son état original ; c'est-à- dire si un même texte est traduit plusieurs fois – opérant un va et vient- entre LD et LA, il perdra progressivement de son sens, de son thème et de son contenu sources lors de chaque retraduction. Par conséquent, nous aurions un texte fragmenté, incohérent, voire même déformé dont le sens de départ serait dispersé entre les traductions successives.

D'autre part, nous avons remarqué qu'un certain nombre de traductions étaient influencées par une référence culturelle et sociale d'origine des traducteurs. Cette influence pourrait parfois émaner des deux langues que les traducteurs en question ont apprises préalablement à la langue française, à savoir l'arabe et l'anglais. D'ailleurs, certaines traductions montraient que leurs auteurs n'étaient pas à l'aise avec la pratique de l'opération traduisante, malgré leur bonne capacité linguistique et que leur traduction montrait des dysfonctionnements apparents. Ceci se justifie par le fait que ces traducteurs ont fait appel à la traduction automatique à plusieurs reprises. Ce dernier résultat convenait largement à notre première hypothèse, où nous supposions qu'en situation dite de traduction, le traducteur devrait disposer de connaissances /compétences

linguistiques rigoureuses en LD ainsi qu'en LA, quelque soient les langues traitées et qu'ils devraient savoir manier ces connaissances de façon à pouvoir transférer le vouloir de l'auteur du texte de départ en un nouveau texte en langue cible.

Evidemment, l'acquisition de base linguistique solide ne se réalise pas en l'absence d'autres éléments académiques essentiels. La faiblesse de la qualité des traductions produites n'est pas sans rapport avec une situation faible d'enseignement linguistique, engendrée par des politiques académiques erronées. Au soudan, la performance des traducteurs/interprète est incessamment en baisse en raison de l'adoption de la politique d'arabisation des cursus universitaires. Cette affirmation est justifiée par le fait que les étudiants universitaires s'intéressent de moins en moins aux langues étrangères, vu que la quasi-totalité des contenus éducatifs sont dispensés en arabe. Dans une telle situation de confusion, les difficultés linguistiques qui achoppent le travail des traducteurs sont devenues difficiles à surmonter.

Conformément à ce qui précède, nous affirmons que la traduction est une mission exigeant le déploiement de grands efforts de la part des institutions chargées de l'enseignement des langues étrangères, mais aussi des efforts au niveau individuel concernant les pratiquants de la traduction. Or, la finesse en traduction ne saurait être acquise qu'au biais d'une pratique permanente et d'une assiduité du fait que le métier de traducteur est une activité ardue.

L'une des mesures importantes à prendre en considération, c'est de s'intéresser à la mise en place de politiques adéquates de planification linguistique, dès l'école primaire et le collège (équivalents de l'école de base au Soudan). Evidemment, l'apprentissage des langues étrangères précède l'apprentissage de la traduction et, de fait, l'apprenant serait motivé lorsqu'on lui offre un enseignement linguistique authentique basé non seulement sur des objectifs bien déterminés mais également sur une méthodologie et des méthodes adaptées aux besoins réels du public

apprenant. C'est seulement après avoir atteint un niveau de maîtrise linguistique raisonnable qu'un traducteur pourrait entamer le domaine de la traduction.

Nous proposons que la pratique joue un rôle plus prioritaire que l'enseignement théorique dans le domaine de la traduction, prenant en considération les éléments qui suivent :

- Formuler des cursus largement attrayants pour l'étude théorique de la traduction ;
- Mettre en place ou adopter des méthodes pratiques de traduction ;
- s'intéresser à l'apprentissage de toute catégorie de traduction orale, dite interprétation (simultanée, consécutive et à vue) ;
- organiser régulièrement des stages de formation destinés aux traducteurs ;
- traduire des textes relevant de domaines variés non seulement pour enrichir le vocabulaire et par la suite atteindre un niveau de maîtrise lexicale raisonnable, mais aussi pour s'exposer aux différents types de textes, registres ou situations de communications. Ceci ouvrirait les portes de spécialisation en traduction avec certainement des bases solides permettant un vrai niveau de professionnalisme en traduction. En effet, cette proposition suppose que la diversification des traductions aurait pour objectif de maximiser le savoir faire et la connaissance encyclopédique chez les traducteurs ;
- s'intéresser, comme pour les langues étrangères, au perfectionnement de la langue maternelle car elle est considérée (tantôt du côté de la version, tantôt du côté du thème) à la fois comme une LD et LA ;
- disposer d'un niveau raisonnable de compétence scripturale, étant nécessaire lors de la production des textes traduits, mettant en œuvre une langue authentique et un style bien soigné et grammaticalement, syntaxiquement, morphologiquement, etc. maîtrisé ; c'est dire aménager le texte traduit ;

- dans cette même perspective, il faudrait remédier les difficultés que les traducteurs rencontrent dans les deux langues référentielles qu'il a déjà appris lors des ses premières étapes d'apprentissage, en l'occurrence l'arabe et l'anglais ; cela permettrait une évolution verticale et horizontale lors de l'apprentissage de toute autre langue étrangère comme le français.

De fait, notre démarche visait plus un objectif didactique, puisque nous enseignons les cursus de traduction aux apprenants soudanais de FLE, cette démarche concerne également nos collègues de travail.

Dans notre premier chapitre, nous avons établi notre cadre théorique, qui nous a permis d'encadrer la problématique et de confirmer les hypothèses que nous avons émises. En outre, ce cadre théorique a fourni les concepts principaux et les éléments dont nous avons besoin pour procéder à l'analyse de notre corpus de travail. Nous y avons présenté aussi la définition de la traduction, la situation de la traduction au Soudan, les méthodes d'analyse appliquées, en abordant des exemples pratiques de traduction entre le français, l'arabe et l'anglais.

Dans le premier et le deuxième chapitre nous avons présenté des modèles pratiques de traduction, à travers la traduction et l'analyse de la définition de certains termes économiques clés, dont le terme polysémique « *économie* » auquel nous avons entièrement consacré le deuxième chapitre. C'était pour d'abord faciliter la compréhension du contenu desdites définitions, et ensuite pour fournir aux traducteurs des exemples pratiques de traduction, qu'ils soient généralistes ou spécialisés en traduction économique.

Notre quatrième chapitre était consacré à l'analyse de textes économiques traduits, au niveau textuel et contextuel dans les deux langues en question. C'est à l'aide de cette analyse que nous pouvions identifier les achoppements que rencontrent les traducteurs soudanais et

éventuellement les traducteurs arabophones ou autres travaillant dans des contextes analogues.

Par ailleurs, nos études d'avenir seront basées sur les mêmes principes méthodologiques déployés dans la présente recherche, mais d'une façon plus généralisant et diversifiée, car les principes mentionnés sont censés être applicables à tout domaine de traduction spécialisée.

Il nous semble justifié de dire que nos études d'avenir ne porteront pas sur la traduction poétique, du fait que celle-ci exige des talents spécifiques et un don poétique naturel difficile à trouver chez n'importe quel traducteur. Par conséquent, l'interprétariat et ses catégories seront dans le centre de notre préoccupation et nos études de futur.

Enfin, notre démarche a tenté de déceler et remédier les difficultés et les achoppements que rencontrent à la fois les traducteurs d'un côté, et les théoriciens, les enseignants et les apprenants de traductologie au Soudan de l'autre côté.

Bibliographie

- ADAM J.-M. (1992), *Les textes : Types et prototypes*, Paris, Nathan.
- ADAM J.-M. (1999), *Linguistique textuelles : De genres de discours aux textes*, Paris, Nathan.
- ADAM J.-M. (2001), « Types de textes ou genres de discours ? Comment classer les textes qui disent de et comment faire ? » *Langages* n° 141, pp 10-27.
- ADAM J.-M. (2005), *Analyse textuelle : introduction à l'analyse textuelle des discours*, Paris, Armand Colin.
- ALTIMIR M. (2013), « Les écueils de la traduction d'une langue littéraire traversée par l'écriture », *Journal des Traducteurs*, Volume 58, n° 3, pp 574-588.
- ANSCOMBRE J.-C. (2005), « Temps, aspects et agentivité dans le domaine des adjectifs psychologiques », *Lidil : Revue de Linguistique et de Didactique des Langages*, n° 32, pp 145-166.
- ARMASELU F. (2000), « Représentation du sens dans les systèmes de traduction automatique », *Bulag*, n° 25, pp 47-56.
- ARMELLE J.-A. (2003), « Du concept au mot dit ou traduit », *Bulag*, n° 28, pp 97-114.
- AUROUX S. (1999), *Histoire des idées linguistiques, Tome1*, Bruxelles, Mardaga.
- BALLARD M. (2005), *La traduction, contact de langues et de cultures*, Arras, Artois Presses Université.
- BALLARD M. (1987), *La traduction de l'anglais au français*. Paris. Nathan.
- BARRE-DE MINIAC C. (1996), *Vers une didactique de l'écriture : pour une approche pluridisciplinaire*, Bruxelles, De Boeck.
- BARRE-DE MINIAC C. (2003), « Savoir lire et écrire dans une société donnée » *Revue Française de Linguistique Appliquée*, Vol VIII, pp 107-120.
- BEGUELIN M.-J. (2014), « Deux points de vue sur le changement linguistique », *Langage*, n° 196, pp 13-36.
- BEN HAMED L. (2008), « Les locutions conjonctives en question (s), LINX, n° 59, pp 83-94.
- BENVESIST (1996), *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard.

- BERTIN A. (2008) « La locution, ainsi que, en Moyen Français, question sur l'évolution des conjonctions », *LINX* n° 59, pp 61-82.
- BILOA E. (2004), *Le cours de linguistique contemporaine*, Munenchen, Lincom.
- BIRKEL-MARTIN D. (2013), *Alphabétiser. Passer le mur des sons*, Dijon, Raison et Passion.
- BLACHERE R. et SAUVAGET J. (1945), *Règles pour éditions et traductions de textes arabes*, Les Belles lettres
- BLASCO-DULLBECCO M. et CAPPEAU P. (2012), « Identifier et caractériser un genre : exemple des interviews politiques », *Langage*, N° 187, pp 27-40.
- BOUILLON P. et CLAS A. (1993), *La traductique*, Cap-Saint-Ignace (Québec), Presses de l'Université de Montréal.
- BRONCKART J.-P. (1996), *Activité langagière, textes et discours*, Lausanne, Delachaux et Niestlé.
- BYRNE J. (2014), « A framework for the identification and strategic development of translation specialisms », *Journal des Traducteurs*, Volume 59, n°1, pp 129-139.
- CALVET L.-J. (1980), *Les sigles*. Paris. PUF coll. Que sais-je ?
- CARESTA GREENFIELD C. et SERAIN IRA D. (1977), *La traduction assistée par l'ordinateur des banques de terminologie aux systèmes interactifs de traduction*. Paris. Afterm.
- CARY E. (1985) : *Comment faut-il traduire ?*, presses Universitaires de Lille.
- CHUQUET. H et BALLARD M. (1989), *Approche linguistique des problèmes de traduction anglais français*. Paris. Ophrys.
- CICUREL F. (1991), *Lectures interactives en langue étrangère*, Paris, Hachette.
- CLAS A. (1977), *Terminologie et théorie de la traduction*. Québec. Pointe au Pic.
- COLLIN C. (2006), *Le sujet dans l'injonction*, Presses Universitaires de Rennes.
- CRYSTAL D. et DAVY P. (1969), *Investigating English style*. London. Longman.
- CUQ J.-P. (1999), *Le français langue seconde*, Paris, Hachette.
- DANCETTE J. (2013), « Le vocabulaire économique et social : entre termes, formules discursives et noms propres », *Journal des traducteurs*, volume 58, n° 2, pp 449-466.

- DARBELNET J. et VINAY P. (1972), *Stylistique comparée du français et de l'anglais, méthode de traduction*, Paris ; Didier
- DEJAEN LEFEAL K. (1987), *La traduction à l'approche de l'an 2000*. Montréal.
- DELISLE J. (1980), *L'analyse du discours comme méthode de traduction*. Ottawa. Editions de l'Université d'Ottawa.
- DELISLE J. (1981) : *L'enseignement de l'interprétation et de la traduction*, Éditions de l'Université d'Ottawa,
- DEPECKER L. (2009), *Comprendre Saussure*, Paris, Armand Colin.
- DE SAUSSURE L. (2014), « Verbes modaux et enrichissement pragmatique », *Langages*, n° 193, pp 113-126.
- DETRIE C., SIBLOT P. et VERINE B. (2001), *Termes et concepts pour l'analyse du discours*, Paris, Champion.
- DOMINICY M. (1999), « Les stéréotypies et la contagion des idées », *Langue Française*, n° 123, pp 105-124.
- DULLION V. (2014), « Traduire les textes juridiques dans un contexte de plurilinguisme officiel : quelle formation pour quelles compétences spécifiques ? », *Journal des Traducteurs*, Volume 59, n° 3, pp 636-653.
- DURIEUX C. (1988), *Fondement didactique de la traduction technique*, Paris, Didier
- ECO U. (2007), *Dire presque la même chose*, Paris, Grassei.
- ELAMIN Y. (1984), « L'apprenant, cet inconnu des enseignants », *Dialogues et cultures*, n° 30, Quebec.
- ELAMIN Y. (2004), « La situation de l'enseignement du français et de son utilisation au Soudan », *Adab*, n° 22, Khartoum University Press.
- FAROUK B. (2003), « Traduction et structures syndétiques en arabe : le cas de la particule waw », *Bulag*, n° 28, pp 5-12.
- FISIYAK G. (1981), *Contrastive linguistics and language teacher*, Oxford, Pergamon.
- FRADIN B. (2003), *Nouvelles approches en morphologie*, Paris, Presses Universitaires de France.
- GALLAIS-HAMONNO J. (1982), *Langage, langue et discours économiques*, Université de Metz.
- GALLIX F. et WALASH M. (1993), *La presse économique, pratique de la traduction*, Paris, Hachette.
- GANDRILLON D. (2006) : *Vocabulaire thématique, anglais-français*, Paris, ellipses.

- GHENIMI A. (2000), « La traduction automatique et le problème syntaxique », *Bulag*, n° 25, pp 57-68.
- GILE D. (2005), *La traduction. La comprendre l'apprendre*, Paris, Presses universitaires de France.
- GOURNAY L. (2013), « Traduction des énoncés en incise du discours direct : l'apport de la linguistique contrastive », *éla : Etudes de linguistique appliquée*, n° 172, pp 397-414.
- GUADEC D. (2009), *Profession : Traducteur*, Paris, La Maison du Dictionnaire.
- GUELPA P. (1997), *Introduction à l'analyse linguistique*, Paris, Armand Colin.
- GUIDERE M. (2008), *Introduction à la traductologie*, Bruxelles, De Boeck.
- GUILLAUME G. (1998), *Psychosystématique du langage, principes, méthodes et application*. Paris.. Les presses de l'Université Laval.
- HAMELIN L. (2013), « He was shot dead/ he was shot to death : l'apport de la traductologie à l'analyse unilingue », *éla : Etudes de linguistique appliquée*, n° 172, pp 425-434.
- HAMERS J.-F. et BLANC B. (1995), *Bilinguisme et bilinguisme*, Bruxelles, Mardaga.
- HASSLER G. (2005), « Synonymie et incompatibilité des noms d'émotion », *Lidil : Revue de Linguistique et de Didactique des Langues*, n° 32, pp 49-66.
- HENAULT A. (1996), *Histoire de la sémiotique*, Paris, Presses universitaires de France.
- HORGUELIN P. (1977), *La profession de traducteur. L'Aménagement de la traduction au Québec*.
- J-MYERS M. (2004), "*Modalités d'apprentissage d'une langue seconde*, Bruxelles, Duculot.
- JUHEL D. (1982), *Bilinguisme et traduction au Canada- Rôle sociolinguistique du traducteur*. Québec. Centre International de Recherche sur le Bilinguisme.
- KERBRAT-ORECCHIONI C. (1997), *Les interactions verbales 3/ variations culturelles et échanges rituels*, Paris, Armand colin
- KOCOUREK R. (1982), *La langue française de la technique et de la science*. Paris. La documentation française.
- LADMIRAL J.-R. (1979), *Traduire, théorèmes pour la traduction*, Paris, Payot.

- LEDERER M. (1980), *La traduction simultanée : fondements théoriques*. Université de Lille.
- LEDERER M. (1994), *La traduction aujourd'hui*, Paris, Hachette.
- LEGROS D. (2006), « Variations interculturelles des représentations et du traitement des unités du texte », *Langages* n° 163, pp 115-126.
- LENZEN T. (2005), *Traductologie en L.E.A*, Nantes, CRINI Centre de Recherches sur les Identités Nationales et l'Interculturalité.
- L'HOMME M.-C. (2008), *Initiation à la Traductique*, Montréal (Québec), Linguattech.
- LIMAME D. (2000), « Système de traduction d'expressions polysémiques », *Bulag*, n° 25, pp 135-144.
- LJUDSKANOV A. (1969), *Traduction humaine et traduction mécanique*. Paris. Dunod.
- LOFFLER L. (1996), *La traduction automatique*. Villeneuve d'Ascq. Presses universitaires du Septentrion.
- MAILLOT J. (1981), *La traduction scientifique et technique*. Paris. Didier.
- MAINGUENEAU D. (1998), *Analyser les textes de communication*, Paris, Dunod.
- MARTINEZ P. (1996), « La didactique des langues étrangères », Paris, *Langues Etrangères*, n° 199, pp 32-45.
- MELNIKIENE D. (2014), l'emprunt dans le dictionnaire : invité de marque ou ennemi juré ? », *éla : Etudes de linguistique appliquée*, n° 176, pp 441-452.
- MESCHONNIC H. (2007), *Ethique et politique du traduire*, Lagrasse, Verdier.
- MESCHONNIC H. (1999), *Poétique du traduire*, Lagrasse, Verdier.
- M. IKOME (2005), « From cognition to discourse : towards a gap theory of translation », *Bulag*, n° 30, pp 37-54.
- MORTUREUX M.-F. (2008), *La lexicologie entre langue et discours*, Paris, Armand Colin.
- MOUNIN G. (1964), *La machine à traduire*, La Haye, Mouton.
- MOUNIN G. (1963), *Les problèmes théoriques de la traduction*. Paris. Gallimard.
- MOUNIN G. (1970), *Introduction à la sémiologie*, Paris, Minuit.
- MOUNIN G. (1971) : *Les problèmes théoriques de la traduction*, Paris Gallimard
- MOUNIN G. (2010), *La sémantique*, Paris, Payot.

- MULLER C. (2008), *Les bases de la syntaxe*, Bordeaux, Presses Universitaires de bordeaux.
- NADEAU M. et FISHER C. (2006), *La grammaire nouvelles*, Montréal (Québec), Gaëtan Morin.
- NEWMARK P. (1981), *Approaches to translation*. New York. Oxford.
- NEWMEYER F.-J. (2014), « La réanalyse syntaxique et le conflit formaliste- fonctionnaliste en linguistique », *Langage*, n° 196, pp 37-53.
- NIQUE C. (1974), *Initiation méthodique à la grammaire générative*, Paris, Armand Colin.
- OSEKI-DEPRE I. (1999), *Théories et pratiques de la traduction littéraire*, Paris, Armand colin.
- OUSTINOFF M. (2011), « La traduction, enjeu central de la mondialisation », *Les Essentiels d'Hermès*, n° 172, pp 9-24.
- OUSTINOFF M. (2003), *La traduction*, Paris, Presses Universitaires de France.
- PENDANX M. (1998), *Les activités d'apprentissage en classe de langue*, Paris, Hachettes.
- PERGNIER M. (1993) *Les fondements sociolinguistiques de la traduction*, Presses universitaires de Lille.
- PETITJEAN A. (1987), « Les faits divers : polyphonie énonciative et hétérogénéité textuelle », *Langue française*, Vol 74, n° 1, pp 73-96.
- PEUVERGNE J. (2007), « Discours rapporté et particules », *LINX*, n° 57, pp 123-132.
- PICONE M. (1991), « synthétique ; le français est poussé vers la synthèse par la modernité » *Le français moderne*, n° 2, pp 62-74.
- PINCEMIN B (2012), « Hétérogénéité des corpus et textométrie », *Langage*, N° 187, pp 13-26.
- PLASSARD F. (2007), *Lire pour traduire*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle.
- PONCHARAL B. (2005), « Etude contrastive de la structuration du discours en anglais et en français dans des textes de sciences humaines », *Actes du Colloque d'une langue à l'autre*, Presses Universitaires de Franche Comté. pp 287-302.
- PYM A. (2013), « Translation skill-sets in a machine translation age », *Journal des Traducteurs*, Volume 58, n° 3, pp 487-503.
- RANGER G. (2002), *Notes sur la traduction de l'anaphore lexicale du français vers l'anglais*, Recherches en Linguistique étrangère, Presses Universitaires Franc-comtoises.

- REUTER H. (1986), « lire : une pratique socioculturelle », *Pratiques*, n° 52, pp 64-82.
- RICOEUR P. (2005), *Discours et communication*, Paris, L'Herne.
- RISTERUCCI-ROUDNICKY D. (2008), *Introduction à l'analyse des œuvres traduites*, Paris, Armand Colin.
- ROLLAND Y. (2011), *Apprendre à prononcer*, Paris, Belin.
- ROZAN J.-F. (1979): *La prise de note en interprétation consécutive*. Genève.
- RZMIGIO A.-R. (2013), « The terminological process : phases and dimensions », *Journal des Traducteurs*, Volume 58, n° 1, pp 191-211.
- SCHWAB W. (1977), *L'aménagement de la traduction au Québec*. Ottawa. Ed. de l'Université d'Ottawa.
- SELESKOVITCH D. (1989), *Pédagogie raisonnée de l'interprétation*. Paris, Didier.
- SOUCHON M. (1992) « Pour une approche sémantique de la lecture-compréhension en langue étrangère », *Semenn*, n° 10, Sémiotique de la lecture, Annales Littéraires de l'Université de Besançon, Paris, Les Belles Lettres, pp 103-161.
- SOUCHON M. (2006), « Genres, interculturalité et interprétation de textes », dans Bach, G. et Holtze G., *Pourquoi apprendre des langues ? Orientation pragmatique et pédagogique*, Frankfurt, Peter Lang, pp 179-192.
- STEINER G. (1998), *Après Babel*, Paris, Albin Michel.
- TARDIEU C. (2008), *La didactique des langues en 4 mots-clés. Communication, Culture, Méthodologie, Evaluation*, Paris, Ellipses.
- TATILON C. (1986), *Traduire : Pour une pédagogie de la traduction*. Toronto, GREF.
- TESSEUR W. (2014), « Institutional multilingualism in NGOs : Amnesty International's strategic understanding of multilingualism », *Journal des Traducteurs*, Volume 59, n° 3, pp 557-577.
- TODIRASCU A. et al (2014), « Terminologie : la relation de hiérarchie « chef » : une approche translingue français- anglais- allemand », *Journal des Traducteurs*, volume 59, n° 2, pp 436-456.
- TOURATIER C. (2010), *La Sémantique*, Paris, Armand Colin.
- VAUQUOIS B. (1975), *La traduction automatique à Grenoble*. Paris. Dunod.
- VIGNER G. (1979), *Lire : du texte au sens*, Paris, Clé international.

WECKSTEEN et EL KALADI A. (2007), *La traductologie dans tous les états*, Mélanges en l'honneur de Michel Ballard, Arras, Artois Presses université.

WOLTON D. (2011), « Le traducteur, passeport pour accéder à l'autre », *Les Essentiels d'Hermès*, n° 172, pp 135-144.

WÜSTER E. (1974), « La terminologie générale- un domaine interdisciplinaire impliquant la linguistique, la logique, l'ontologie l'informatique et les sciences des objets ». *Linguistics*, La Haye. Mouton, pp 12-26.

Dictionnaires :

AL JORRE K. (1973), *Le nouveau dictionnaire Larousse de la langue arabe (arabe-arabe)*

BERNARD Y. et COLLI J.-C. (1989), *Vocabulaire économique et financier, anglais, allemand et espagnol*, Seuil, Point économie.

DUCROT. O et SCHAEFFER J.-M. (1995), *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Seuil.

ECHAUDEMAISON C.-D. (2009), *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, Paris, Nathan

ECHAUDEMAISON C.-D. et al (2007), *Lexique de sciences économiques et sociales*, Paris, Nathan

COISPEAU O. (1994), *Dictionnaire de la Bourse et des termes financiers*. Ed. Société éducative financière internationale (SEFI).

CUQ J.-P. (2003), *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*, Paris, Clé international.

GALISSON R. et COSTE D. (1976), *Dictionnaire de didactique des langues*, Paris, Hachette.

GHIHO P. et al (1994), *Dictionnaire droit économie gestion*, Lyon, L'Hermès.

GUINCHARD R. et VINCENT J. (2001), *Lexique des termes juridiques*, Paris, Dalloz.

HENNI M. (1984), *Dictionnaire des termes économiques et commerciaux*. Français-anglais-arabe. Librairie de Liban et l'office des publications universitaires.

IDRISS S. (2012), *Almanhal*, Dictionnaire français-arabe, Beyrouth, Dar Al Adab.

LECOINTE J. (1993), *Dictionnaire des synonymes et des équivalents*. Paris. Librairie Générale Française.

MSEDDI A. (1984), *Dictionnaire de linguistique*, Tunis, Maison arabe du livre.

REY A. et CHANTREAU S. (1990), *Dictionnaire des expressions et locutions figées*. Le Robert. Coll. *Les usuels du Robert*.

REY A. (2011), *Dictionnaire d'apprentissage de la langue française*. Paris, Le Robert.

ROBERT P. (1994), *Le Nouveau Petit Robert*.

SILEM A. (2010), *Lexique d'économie*, Paris, Dalloz.

Index des termes économiques

A

Achat, 93, 135, 162, 169, 177, 190
Action, 16, 73, 77, 84, 139, 147, 148, 149, 150, 160, 184, 187, 202, 231, 233, 267, 268
Administration, 65, 71, 72, 102, 152, 153
Argent, 94, 133, 167, 172, 179, 193, 194, 197, 198, 227, 262, 263, 267, 269, 288
Assurance, 153, 154, 155, 156, 157, 169, 184, 186, 188, 201, 230, 231

B

Banque, 16, 66, 80, 92, 157, 158, 159, 160, 161, 165, 166, 178, 192, 193, 195, 197, 198, 199, 227, 269
Bourse, 92, 162, 163, 164, 165, 203

C

Capital, 65, 83, 117, 128, 143, 147, 149, 155, 166, 167, 168, 170, 177, 186, 188, 189, 191
Chômage, 57, 59, 66, 105, 117, 119, 120, 122, 123, 124, 155
Commerce, 36, 51, 71, 76, 104, 116, 119, 154, 163, 169, 170, 171, 180, 182, 190, 202, 253, 257
Comptabilité, 16, 151, 152, 154, 166, 172, 173, 174, 175, 188, 204, 205
Compte, 19, 20, 44, 45, 52, 58, 61, 68, 80, 89, 95, 114, 116, 118, 133, 169, 174, 175, 178, 188, 194, 196, 198, 199, 204, 232, 238, 240, 241, 269, 276, 279
Consommation, 71, 83, 85, 86, 93, 103, 105, 116, 137, 144, 164, 176, 177, 186, 188, 190, 204
Contrat, 65, 84, 93, 94, 95, 96, 97, 120, 144, 154
Crédit, 64, 103, 135, 158, 160, 170, 178, 191, 197, 198, 199

Croissance, 57, 58, 85, 86, 112, 114, 115, 122, 181, 253, 254, 260, 267, 268, 273, 279, 284

D

Demande, 11, 23, 79, 84, 85, 86, 87, 89, 92, 93, 103, 122, 123, 124, 160, 164, 184, 195, 201
Déréglementation, 85, 179, 262
Développement, 39, 58, 71, 81, 83, 85, 106, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 127, 153, 168, 170, 171, 180, 190, 191, 194, 210, 211, 216, 221, 225, 229, 234, 237, 239, 244, 247, 248, 289
Développement durable, 116
Devise, 194, 196, 253, 277, 278

E

Echange, 66, 69, 71, 90, 134, 135, 136, 140, 142, 146, 162, 171, 172, 194, 195, 196, 273, 282, 283
Economie, 15, 24, 42, 51, 53, 54, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 87, 88, 89, 90, 91, 93, 94, 95, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 115, 116, 117, 118, 119, 122, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 172, 174, 175, 176, 181, 182, 193, 199, 204, 205, 237, 240, 253, 262, 264, 272, 275, 276, 284, 289, 294, 303, 304
Economie appliquée, 73, 74, 75, 76, 140, 142
Economie capitaliste, 89, 104, 119
Economie d'endettement, 76, 79
Economie de l'environnement, 16, 80, 81, 82, 83, 98
Economie de l'offre, 84, 89

Economie de marché financier, 91, 93
Economie des ressources naturelles,
97, 99, 100
Economie dirigée, 100
Economie domestique, 103, 105
Economie dominante, 106, 107, 108
Economie du bien-être, 16, 76, 111
Economie du développement, 113, 115,
116
Economie du travail, 117, 118
Economie industrielle, 93, 125, 127
Economie mixte, 128, 129
Economie monde, 129, 132, 146
Economie monétaire, 133
Economie planifiée, 128
Economie politique, 135, 139, 140, 142
Economie pure, 140, 141, 142, 145
Economie sociale, 76, 105, 140, 143, 145
Economies de marché, 128
Entreprise, 72, 87, 95, 96, 120, 121, 123,
124, 126, 139, 147, 149, 152, 154, 156,
161, 166, 169, 171, 173, 177, 178, 182,
184, 188, 189, 190, 204, 236
Epargne, 58, 66, 70, 176, 177, 227

F

Financement, 77, 78, 79, 91, 156, 162,
164, 172, 191, 205, 253, 261, 272, 275,
276, 286, 289
Finances, 58, 212, 213, 214, 215, 217,
221, 223, 224, 227, 231, 235, 241, 243,
244, 246, 253, 272, 279, 280
Fiscalité, 103

G

Gestion, 71
Globalisation, 162, 179, 180, 181, 182,
253, 261, 275, 276

I

Immobilisation, 183, 184
Importation, 200, 201
Impôt, 66, 185, 186, 187, 188, 201, 204,
205, 267

Industrie, 32, 82, 126, 144, 154, 164, 187,
204

Inflation, 79, 122, 137, 199

Intérêt, 17, 30, 78, 91, 98, 121, 153, 160,
162, 164, 166, 178, 196, 204

Investissement, 126, 154, 158, 166, 168,
177, 188, 189, 190, 191, 192, 262, 269

L

Libéralisme, 84, 89, 90

Liquidation, 147, 156

Liquidité, 79, 162, 192, 193, 194, 195, 269

M

Macroéconomie, 119

Marchandise, 94, 169, 197, 277

Marché, 16, 29, 78, 84, 87, 88, 89, 90, 91,
92, 93, 94, 101, 102, 103, 104, 105, 109,
116, 118, 119, 122, 123, 124, 125, 126,
127, 128, 129, 145, 162, 164, 165, 175,
179, 180, 183, 192, 253, 256, 258, 264,
265

Ménage, 137, 201

Microéconomie, 119, 125

Mondialisation, 57, 113, 133, 179, 180,
181, 262, 301

Monnaie, 16, 133, 134, 135, 160, 165, 168,
177, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197,
198, 199, 253, 257, 258, 259, 282, 283,
284

O

Offre, 16, 56, 58, 59, 60, 69, 78, 83, 84, 85,
86, 87, 89, 92, 93, 103, 122, 164, 195,
202, 292

P

Paiement, 154, 155, 156, 158, 170, 194,
195, 198, 267, 281

Placement, 188, 190, 269

Politique, 34, 40, 73, 74, 75, 76, 85, 90, 91,
92, 102, 106, 135, 136, 137, 138, 139,

140, 142, 143, 145, 160, 174, 186, 195,
205, 222, 292, 300

Prestation, 154, 185

Prix, 59, 65, 84, 86, 87, 88, 89, 91, 92, 93,
103, 124, 126, 128, 136, 174, 184, 186,
196, 201, 253, 260, 270

Production, 13, 14, 20, 26, 28, 46, 55, 71,
85, 86, 87, 89, 90, 103, 124, 126, 136,
137, 139, 140, 144, 146, 151, 167, 171,
172, 183, 188, 189, 190, 202, 203, 204,
205, 269, 274, 289, 293

Q

Quota, 200, 201, 202

R

Ressources naturelles, 81, 82, 83, 97,
98, 99, 100, 116

Ressources renouvelables, 100

Revenu, 86, 105, 120, 147, 151, 166, 167,
176, 177, 186, 187, 188, 189, 196, 205

Richesse, 62, 70, 99, 145, 167, 197, 202,
204

T

Taux de change, 76, 198, 253

Taxe, 186, 203, 204, 205

Thésaurisation, 176, 177, 178, 193

Transaction, 135, 192, 266

Travail, 14, 15, 17, 18, 20, 40, 44, 46, 48,
49, 52, 53, 55, 56, 59, 64, 68, 84, 85, 87,
90, 92, 94, 95, 96, 97, 113, 115, 117, 118,
119, 120, 121, 122, 123, 124, 126, 156,
163, 167, 177, 179, 187, 191, 206, 220,
238, 292, 294

Trésor, 193, 195

V

Valeur, 102, 169, 176, 177, 186, 195, 198,
199, 202, 203, 204, 205, 270

Vente, 87, 93, 105, 144, 148, 162, 169

Dédicace

A la mémoire de mes parents

Rizgalla Babiker Mohamed

et

Azza Basheer Elgaili

Remerciements

Je tiens tout d'abord à exprimer ma gratitude et ma reconnaissance à M. le Professeur Driss Ablali qui a accepté d'encadrer ma thèse. C'est grâce à son intérêt, sa rigueur, ses conseils permanents et sa disponibilité que j'ai pu effectuer ce travail.

Je tiens à remercier également M le docteur Ahmed Hamid pour ses conseils et ses encouragements.

Un grand merci à tous les membres du jury, qui ont accepté de lire, évaluer et soutenir ma thèse.

Je remercie tout particulièrement mon épouse Ashwag et mes enfants qui ont beaucoup sacrifié pour que ce travail voie le jour.

Mes remerciements vont aussi à mes frères, mes sœurs, mes oncles et mes tantes pour leur soutien et leurs encouragements depuis le Soudan.

Mes remerciements s'adressent à tous les professeurs qui m'ont enseigné dès le début de mon parcours académique jusqu'à cette étape.

Table des matières

Dédicace	II
Remerciements	III
Table des matières	IV
Liste des tableaux	VIII
Système de translittération arabe	X
Introduction générale	11
<i>Chapitre premier : Méthodologie générale et cadre théorique</i>	17
1.0. Introduction	17
1.1. La traduction : essai de définition	18
1.1.1. Présentation	18
1.1.2. Les catégories de traduction	20
1.1.2.1. Interprétation simultanée	20
1.1.2.2. Interprétation consécutive	22
1.1.2.3. Traduction à vue	23
1.1.2.4. Traduction spécialisée	24
1.1.2.5. Traduction assistée par l'ordinateur (TAO)	26
1.3. La terminologie	28
1.4. La langue arabe : une vision générale	30
1.3.1. La langue arabe au Monde Arabe	30
1.3.2. Les activités lexicographiques et terminologiques du BCA En 2009	31
1.3.3. Quelques caractéristiques de la langue arabe	33
1.3.4. L'arabisation	35
1.3.5. Influence de la langue arabe sur les autres langues	36
1.3.6. Enseignement de la langue arabe	37
1.4. Enseignement de la traduction français- arabe à l'USST	39
1.5. Problématique de la recherche	40
1.6. Hypothèses de la recherche	46
1.6.1. Première hypothèse	46

1.6.2. Deuxième hypothèse	48
1.6.3. Troisième hypothèse	50
1.7. Corpus de travail	52
1.7.1. Choix du corpus	53
1.7.2. Présentation du corpus de travail	55
1.8. Méthodes d'analyse	59
1.8.1. Première méthode d'analyse	60
1.8.2. Deuxième méthode d'analyse	63
1.9. Exemples pratiques de la traduction des termes économiques	64
1.10. Conclusion	68
Chapitre 2 : Traduction et analyse du terme polysémique « économie »	69
2.0. Introduction	69
2.1. Qu'est-ce que le terme économie ?	69
2.2. Economie appliquée : résolution des problèmes économiques	73
2.3. Economie d'endettement : modalités de financement	77
2.4. Economie de l'environnement : méthode de protection	80
2.5. Economie de l'offre : courant du libéralisme contemporain	84
2.6. Economie de marché : deux concepts	87
2.7. Economie de marché financier : contrôle des taux	91
2.8. Economie des conventions : individualisme méthodologique	94
2.9. Economie des ressources naturelles : interaction entre l'homme et la nature	97
2.10. Economie dirigé : intervention de l'Etat	101
2.11. Economie domestique : contribution des ménages	103
2.12. Economie dominante : prépondérance des grands pouvoirs	106
2.13. Economie du bien-être : égalité économique	109
2.14. Economie du développement : champs spécifique des sciences économiques	112
2.15. Economie du travail : l'emploi et le chômage	117
2.16. Economie industrielle : la production	124

2.17. Economie mixte : une troisième voie	127
2.18. Economie monde : du régional vers l'international	130
2.19. Economie monétaire : l'argent parle	133
2.20. Economie politique : discipline d'étude	136
2.21. Economie pure : science d'observation et d'explication	140
2.22. Economie sociale : répartition des richesses	143
2.23. Conclusion	146
Chapitre 3 : Traduction et analyse des termes économiques clés	147
3.0. Introduction	147
3.1. Action : un titre de propriété	147
3.2. Administrations publiques : secteur institutionnel	151
3.3. Assurance : lorsque le risque devient collectif	154
3.4. Banque : le pouvoir de création monétaire	158
3.5. Bourse des valeurs : conflit des intérêts	162
3.6. Capital : significations diverses	166
3.7. Commerce international : transactions internationales	169
3.8. Comptabilité nationale : représentation de l'économie nationale	172
3.9. Epargne : thésaurisation/adversaire de la consommation	176
3.10. Globalisation : mondialisation et les sphères réelles	179
3.11. Immobilisation : utilisation durable	182
3.12. Impôt : couverture des dépenses publiques	185
3.13. Investissement : acte matérielle et immatérielle	188
3.14. Liquidité : la monnaie par excellence	192
3.15. Quota : limitation des importations	200
3.16. Valeur ajoutée: instrument de mesure	202
3.17. Conclusion	205
Chapitre 4 : Textualité de la traduction économique spécialisée	207
4.0. Introduction	207
4.1. Partie I : Textualité de la traduction économique arabe- français	209
4.1.1. Premier texte source	209
4.1.2. Remarques sur le premier texte source	210

4.1.3. Première traduction	213
4.1.4. Analyse de la première traduction	214
4.1.5. Deuxième traduction	221
4.1.6. Analyse de la deuxième traduction	222
4.1.7. Troisième traduction	229
4.1.8. Analyse de la troisième traduction	230
4.1.9. Quatrième traduction	237
4.1.10. Analyse de la quatrième traduction	238
4.1.11. Cinquième traduction (Automatique)	243
4.1.12. Analyse de la cinquième traduction	245
4.1.13. Récapitulatif de traduction du premier texte source	246
4.2. <i>Partie II : Textualité de la traduction économique</i>	253
<i>(français- arabe)</i>	
4.2.1. Deuxième texte source	253
4.2.2. Remarques sur le deuxième texte source	254
4.2.3. Sixième traduction	255
4.2.4. Analyse de la sixième traduction	256
4.2.5. Septième traduction	262
4.2.6. Analyse de la septième traduction	263
4.2.7. Huitième traduction	271
4.2.8. Analyse de la huitième traduction	272
4.2.9. Neuvième traduction (Automatique)	278
4.2.10. Analyse de la neuvième traduction	279
4.2.11. Récapitulatif de traduction du deuxième texte source	280
4.2.12. Conclusion	288
Conclusion générale	290
Bibliographie	296
Index des termes économiques	305

Liste des tableaux

Tableau	Titre	Page
1	Les alphabets de la langue arabe	35
2	Equivalents sémantiques de quelques mots arabes	37
3	Cursus de la première année (Master Traduction)- UTA	54
4	Cursus de la deuxième année (Master Traduction)- UTA	55
5	Exemples comparatifs de traduction de termes économiques	64
6	Titre de l'article لو اليتوتوك لتس اولبوع هيا بق طاع لاص حيت الى % 15 خلال لاع ام الق ادم	246
7	Le nom du journal: [السودان] (Assudan)	246
8	Nom et prénom du Ministre des Finances	246
9	Traduction de: خلال الو ا ت ل ق ا د ت	247
10	Traduction de: خ ط ك ل ش ر ا ل ت ه ي ا ج ل ل ا ص ح ي ت ت ط ق ا ل ج د	247
11	Traduction de: ت ح ق ق ص ل ل ط د ا و ل ا ل ا ذ ا ف ا ل ت و ت	247
12	Traduction de: ت ص ر ح ا ت ه ح ذ دة	248
13	Traduction de: ل ا خ ط ط ل ت ر ك ت ح ل و ح ا ب ت ل ق و ر	248
14	Traduction de: ل ا ص ر ف ا ل ا ض ح ل و ي ل ا ج ا ب ا ل ج و ا ع ا ل ت و ن ي ب ج ا ب ل ا ص ح ي ت	248
15	Traduction de: م ب ا د ي ا ع ل ا م ا ر ص ر ف ا ع ا م 2011	249
16	Traduction de: ف ع د ع ل ا ص ح ي ت	249
17	Traduction de: ه ي ا ج ل ت ق ن و ف ا ض ل ا ل خ ذ ه ا ت ل ل و ا ط ي	249
18	Traduction de: ل و ط ا ع دة ل و ي ت ط ر ع ا ل خ ط ي	250
19	Traduction de: ه ي ا ج ل ق ا م ل ا ط د ا و ل ي ل ت س ا م ت ا ل ط ب ل ا ع ل و ت	250
20	Transfert du contenu du texte source / 10	250
21	Surface du texte traduit (grammaire, syntaxe, orthographe) / 10	251
22	Influence socioculturelle sur la traduction / 10	251
23	Traduction oblique	251
24	Utilisateur de la T.A	251
25	Longueur du texte traduit (sans le titre	252
26	Le titre de l'article : Finances internationales	280
27	Les économies nationales sont dotées de	280
28	Opérations économiques	281

29	Problèmes de règlement	281
30	Différents espaces monétaires	281
31	Opérations de change/Marché des échanges	282
32	Au cours de l'histoire contemporaine	282
33	Relations monétaires internationales	282
34	Diverses formes d'organisation	283
35	L'étalon or	283
36	Organisation des paiements internationaux	283
37	Ralentissement de la croissance économique	284
38	A partir de 1974	284
39	Coopération monétaire international	284
40	Placer les fonds dont ils disposent	285
41	Les Trentes Glorieuses	285
42	Mouvements internationaux de capitaux	285
43	Globalisation financière	286
44	Nouvelle architecture financière internationale	286
45	Transfert du contenu du texte source / 10	286
46	Surface du texte traduit (grammaire, syntaxe, orthographe) / 10	287
47	Influence socioculturelle sur la traduction / 10	287
48	Traduction oblique	287
49	Utilisateur de la T.A	287
50	Longueur du texte traduit (sans le titre)	250

Tableau du système de translittération¹ de la langue arabe

Isolée	Nom	Translit. DIN-31635	Translit. EI	Son
ء	hamza	ʾ	ʾ	ʔ
ا	ʿalif	ā / â	ā / â	a:
ب	bāʾ	b	b	b
ت	tāʾ	t	t	t
ث	ṯāʾ	ṯ	th	θ
ج	ǧīm	ǧ	dj	ǧ
ح	ḥāʾ	ḥ	ḥ	ħ
خ	ḫāʾ	ḫ / ḥ	kh	x
د	dāl	d	d	d
ر	ḍāl	ḍ	dh	ḍ
ر	rāʾ	r	r	r
ز	zāy	z	z	z
س	sīn	s	s	s
ظ	šīn	š	sh	ʃ
ص	ṣād	ṣ	ṣ	ṣʳ
ض	ḍād	ḍ	ḍ	ḍʳ
ط	ṭāʾ	ṭ	ṭ	ṭʳ
ظ	ẓāʾ	ẓ	ẓ	ḏʳ
ع	ʿayn	ʿ / ʾ	ʿ / ʾ	ʔʳ
غ	ǧayn	ǧ	gh	ɣ
ف	fāʾ	f	f	f
ق	qāf	q	q	q
ك	kāf	k	k	k
ل	lām	l	l	l
م	mīm	m	m	m
ن	nūn	n	n	n
هـ	ḥāʾ	h	h	h
و	wāw	w	w	w ou u:
ي	yāʾ	y	y	j ou i:

¹ Il existe deux normes scientifiques de *translittération* de l'arabe : 1) La translittération DIN-31635 (DIN-31635 est une norme du *Deutsches Institut für Normung* pour la translittération de l'alphabet arabe), dite en France "*transcription Arabica*" du nom de la principale revue française d'études arabes ; c'est la norme la plus fréquemment utilisée dans le domaine des études arabes dans les pays occidentaux ; et 2) La norme de translittération adoptée par *Encyclopédie de l'Islam* (en abrégé EI) est acceptée. Cf. aussi le site web http://www.babylon.com/definition/transcription_Arabica/French.

Sommaire

Cette recherche, ayant comme cadre expérimental général la traduction économique spécialisée, tente de réduire l'écart entre la théorie et la pratique en matière de traduction entre le français et l'arabe. Nous y consacrons une place importante aux termes économiques couramment utilisés, leur traduction, leur analyse, leurs équivalents et leur épistémologie. L'objectif de base de cette démarche est de savoir où en est le traducteur soudanais dont la langue maternelle est l'arabe, la première langue étrangère est l'anglais et la deuxième langue étrangère est le français, et d'observer comment chacune de ces trois langues l'influence. En effet, cette étude est basée sur un constat général selon lequel nombreux sont les problèmes auxquels se heurtent certains traducteurs lors de la traduction. Ces problèmes sont d'ordre linguistique, textuel, contextuel, interculturel, etc. Il nous semble primordial de montrer que la compréhension du texte/contexte est une étape cruciale dans l'acte de traduction. Il s'agit d'une compréhension globale ainsi que d'une compréhension séquentielle de l'énoncé traité. Or, pour traduire, il faut d'abord comprendre. Il ne s'agit pas pour les apprenants d'apprendre des formules et d'expressions traduites de LD en LA. Il s'agit en effet de leur apprendre toute une gamme de procédures, de techniques et de savoirs faire leur permettant non seulement un entraînement et une pratique méthodique mais aussi une expérience basée sur un apprentissage réfléchi de la traduction. Deux méthodes d'analyse ont été suivies dans cette recherche. La première méthode est élaborée par J.-P. Vinay et J. Darbelnet dans leur ouvrage *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, qui s'adresse à un public varié. La deuxième méthode d'analyse est une méthode qui a fait ses preuves dans des travaux reconnus, initiée par Michel Ballard dans *La traduction de l'anglais au français*, et s'adressant à ceux qui souhaitent s'initier et s'entraîner de manière raisonnée à la pratique de la traduction. Pour mieux réussir dans le domaine de la traduction au Soudan, soit générale soit spécialisée, il faut mettre en place une planification spécifique de la traduction à travers des mesures comme : mobiliser la motivation des apprenants vers l'apprentissage des langues étrangères, former les enseignants des langues étrangères dans des pays où celles-ci sont les premiers idiomes de communication, fournir des dictionnaires spécialisés monolingues, bilingues et trilingues, formuler des cursus largement attrayants pour l'étude théorique de la traduction et s'intéresser, comme pour les langues étrangères, au perfectionnement de la langue maternelle.

Summary

This research, having as a general experimental framework the specialized economic translation, tries to reduce the gap between the theory and the practice regarding translation between French and Arabic. We dedicate an important place for the usually used economic terms, their translation, their analysis, their equivalents and their epistemology. The basic objective of this approach is to know what position adopted by the Sudanese translator whose mother tongue is Arabic, the first foreign language is English and the second foreign language is French, and to observe how each of these three languages can have an influence upon him. Indeed, this study is based on a general statement according to which numerous are the problems encountered by certain translators while translating. These problems are linguistic, textual, contextual or intercultural. It is essential for us to show that the understanding of the text / context is a crucial stage in translation. This concerns a global as well as sequential understanding of the text dealt with. However, to translate, it is necessary to understand at first. This does not mean that the learners can only learn formulae and expressions translated from source language to target language. It is indeed a question of teaching them a whole range of procedures, techniques and knowledge allowing them not only a methodical training and practice but also an experience based on a thoughtful learning of the translation. Two methods of analysis were followed in this research. The first method is elaborated by J.-P. Vinay and J. Darbelnet in their book entitled *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, which addresses a varied public. The second method of analysis is a tried-and-tested method in recognized works, introduced by Michel Ballard in the book entitled *La traduction de l'anglais au français*, and addressing those who wish to learn the practice of translation in a reflexive way. To better succeed in the field of translation in Sudan, it is necessary to set up a specific planning of the translation through measures as: mobilize the motivation of the learners towards the learning of foreign languages, train the teachers of foreign languages in countries where these ones are the first idioms of communication, supply monolingual, bilingual and trilingual specialized dictionaries, set up widely attractive programs for the theoretical study of the translation and be interested, as for the foreign languages, in the improvement of the mother tongue.